

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

FEMMES, CORPS ET POUVOIR :  
VIOLENCES GENRÉES ET CONFLIT ARMÉ EN SYRIE

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT

PAR  
CAROLINE ROUSSEAU

13 AOÛT 2025

## REMERCIEMENTS

Je souhaite exprimer, avant toute chose, ma profonde gratitude à ma directrice de mémoire, Mélissa Blais. Ton accompagnement, ton engagement constant et la qualité de ton encadrement ont été déterminants dans la réalisation de ce travail. Les discussions et les débats que nous avons partagés ont enrichi ma réflexion et m'ont permis de me dépasser. Je te suis infiniment reconnaissante d'avoir cru en moi, même dans les moments où moi-même j'en doutais. Sans ton soutien, ta bienveillance et ta confiance, ce mémoire n'aurait tout simplement pas vu le jour. Un remerciement à Mathieu Perron-Dufour et Denyse Côté, de m'avoir généreusement accordé de votre temps à différentes étapes de la rédaction de ce mémoire.

Un remerciement tout particulier à ma mère, mon père et mon frère. Bien que le monde académique vous soit étranger, vous n'avez jamais cessé de croire en moi et de m'encourager. Votre soutien inconditionnel, vos sacrifices et votre amour m'ont permis d'aller au bout de cette aventure. À toi, maman, je veux dire merci pour ta force et ta capacité à toujours trouver les mots justes pour me soutenir. Papa, merci de m'avoir montré les possibilités que la vie a à offrir. Marc, merci de m'avoir poussé à accomplir mes rêves.

Je remercie ma meilleure amie, Coline, qui m'a accompagnée sans relâche, partageant aussi bien mes moments de joie que mes périodes de doute. Malgré la distance qui nous sépare, ta présence et ton écoute m'ont été d'un précieux réconfort. Une pensée reconnaissante à ma cousine Marie, avec qui j'ai grandi et partagé tant de rêves. Merci d'avoir toujours cru en moi.

Je n'oublie pas mes ami·es, Dave-Patrick, Jasmine, Junior, Audrey, Émilie, Flavie, Vanessa, Ellen, Mélanie, Manh et Keith, dont le soutien et la bonne humeur ont rythmé ces années d'études. Votre présence et votre capacité à me changer les idées dans les moments de doute ont été d'une grande aide et m'ont permis d'avancer plus sereinement vers l'aboutissement de ce mémoire. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à mon

ami, Mojahed, qui m'a fait découvrir des réalités qui m'étaient inconnues. Ton parcours demeure une source d'inspiration.

Un grand merci à mon partenaire d'étude et ami proche, Alexandre Bégin, avec qui j'ai eu la chance de partager cette aventure. Ensemble, nous avons affronté les incertitudes et savouré les réussites liées à la rédaction de nos mémoires. Merci pour nos échanges, nos soirées d'étude et nos discussions enrichissantes.

Ce mémoire n'aurait pas vu le jour sans le soutien de mon partenaire de vie, Nicholas. Ta présence à mes côtés a été une source de réconfort et de stabilité tout au long de cette aventure. Je suis et resterais admirative de la résilience et la détermination dont tu fais preuve dans tout ce que tu entreprends. Merci pour ta patience, ton écoute et ta compréhension, en particulier dans les moments de doute. Ta capacité à me rappeler l'essentiel m'ont permis de garder le cap et de persévérer jusqu'au bout.

Je remercie le CAPED et l'UQO pour leur soutien financier. Leur appui a facilité la réalisation de ce mémoire, en me permettant de me consacrer pleinement à mes recherches et à mes études.

Enfin, je souhaite adresser des remerciements sincères à toutes les femmes syriennes, dont les parcours, les voix et les luttes m'ont inspirée tout au long de ce travail, même si je n'ai pas eu l'opportunité de les rencontrer personnellement. Leurs engagements, souvent au péril de leur sécurité, leur capacité à résister, à soutenir leurs proches et à porter l'espoir d'un avenir meilleur, sont une source d'inspiration et d'admiration.

À toutes ces personnes, je souhaite dire merci du fond du cœur. Ce mémoire est aussi un peu le vôtre.

À toutes celles qui, chaque jour, luttent contre les violences,  
qui refusent le silence et se battent pour leur dignité et celle des autres.  
Votre courage éclaire le chemin de la justice et de l'espoir.

## Table des matières

<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>VII</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : ÉTAT DES CONNAISSANCES : VIOLENCES DE GENRE ET CONFLITS ARMÉS.....</b>	<b>6</b>
<b>1.1 Les violences fondées sur le genre en période de conflit armé comme objet d'étude .....</b>	<b>6</b>
1.1.1 La reconnaissance des violences sexuelles dans le droit international .....	10
1.1.2 Le viol comme arme de guerre : Une requalification des violences faites aux femmes en temps de guerre .....	13
1.1.3 Au-delà du viol comme arme de guerre : d'autres formes de violences genrées .....	17
<b>1.2 Problématique, question de recherche et objectifs.....</b>	<b>20</b>
<b>1.3 Conclusion : pertinence sociale et scientifique .....</b>	<b>22</b>
<b>CHAPITRE 2 : THÉORISER LES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE EN PÉRIODE DE CONFLIT : VIOL COMME ARME DE GUERRE, CONTINUUM ET ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA VIOLENCE.....</b>	<b>24</b>
<b>2.1 Les violences fondées sur le genre : Constitution d'un champ d'analyse et tentative de définition.....</b>	<b>24</b>
2.1.1 Définir l'usage du « genre » dans cette recherche.....	25
2.1.2 Spécificités des violences fondées sur le genre en période de conflit : liens entre masculinité, militarisme et violence à l'égard des femmes.....	28
<b>2.2 Les approches des violences fondées sur le genre en période de conflit armé.....</b>	<b>31</b>
2.2.1 Apports théoriques et limites du viol comme arme de guerre.....	32
2.2.2 Le continuum de violence .....	33
2.2.3 La théorie de l'économie politique de la violence .....	35
<b>2.3 Conclusion : Un bricolage théorique .....</b>	<b>38</b>
<b>CHAPITRE 3 : ANCRAGES ÉPISTÉMOLOGIQUES ET ÉTUDE DE CAS – LE CAS SYRIEN..</b>	<b>40</b>
<b>3.1 Recherche féministe : Épistémologie, positionnement et positionnalité .....</b>	<b>40</b>
3.1.1 Épistémologie, recherche et positionnement féministe.....	41
3.1.2 Posture de recherche et limites.....	43
<b>3.2 Méthode qualitative .....</b>	<b>46</b>
3.2.1 L'analyse qualitative inductive et méthode de collecte.....	47
3.2.2 Choix du corpus.....	48
<b>3.3 Processus de thématization des données .....</b>	<b>51</b>
<b>3.4 Conclusion : les limites de la recherche.....</b>	<b>55</b>
<b>CHAPITRE 4 : DE HAFEZ AL-ASSAD À BACHAR AL-ASSAD .....</b>	<b>57</b>
<b>4.1 Le régime de Hafez Al-Assad comme fondation du régime de Bachar Al-Assad .....</b>	<b>57</b>
4.1.1 Politiques économiques et implications sociales du gouvernement Baath' et de Hafez Al-Assad .....	57
4.1.2 Rôles sociaux et droits des femmes syriennes.....	59

4.1.3	Hafez Al-Assad et l'opposition : Violence et régime de torture.....	65
<b>4.2</b>	<b>L'arrivée au pouvoir de Bachar Al-Assad : Entre espoir et continuité .....</b>	<b>70</b>
4.2.1	L'économie politique du régime de Bachar Al-Assad .....	71
4.2.2	Quelles places pour les femmes dans la Syrie de Bachar Al-Assad ?.....	73
<b>4.3</b>	<b>Tension et mobilisation : Le début de la guerre .....</b>	<b>79</b>
4.3.1	D'une révolution au début de la guerre civile .....	80
4.3.2	Militarisation des violences contre les populations civiles .....	83
4.3.3	De national à l'international - d'une guerre civile à une guerre par proxy .....	87
<b>4.4</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>91</b>
<b>CHAPITRE 5 : DIMENSION GENRÉE DU CONFLIT ET TENDANCE ÉMERGENTES DE LA VIOLENCE .....</b>		<b>92</b>
<b>5.1</b>	<b>Les violences physiques.....</b>	<b>92</b>
5.1.1	Restrictions de circulation et d'habillement : Un facteur de risque de violences physiques ....	93
5.1.2	Violence armée : Armes chimiques, boucliers humains, engagement et raids militaires .....	95
5.1.3	Violence physique, détention et torture : le quotidien des Syriennes incarcérées .....	100
<b>5.2</b>	<b>Les violences sexuelles.....</b>	<b>104</b>
5.2.1	Viol et exploitation sexuelle : Les expériences des femmes en dehors des centres de détention . .....	105
5.2.2	Violences et tortures sexuelles : Le calvaire des centres de détention.....	109
<b>5.3</b>	<b>Les violences conjugales et familiales .....</b>	<b>115</b>
5.3.1	Le mariage : refuge, contrainte ou calcul – quelles conséquences pour les femmes ? .....	115
5.3.2	Les violences conjugales en période de guerre : Quelles réalités ?.....	117
5.3.3	Violences familiales ou l'« érosion des liens de solidarité et de confiance » .....	120
<b>5.4</b>	<b>Les violences économiques .....</b>	<b>122</b>
5.4.1	Économie politique de la guerre : Dynamiques de reproduction et de transformation sociale..... .....	123
5.4.2	Restrictions juridiques et enlèvements : d'autres visages des violences économiques.....	125
<b>5.5</b>	<b>Les violences socioculturelles .....</b>	<b>129</b>
5.5.1	Stigmatisation et silence : un double fardeau pour les victimes.....	129
5.5.2	L'État et les femmes : Quand la législation perpétue les inégalités .....	131
<b>5.6</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>135</b>
<b>CONCLUSION .....</b>		<b>136</b>
<b>ANNEXE 1 .....</b>		<b>141</b>
<b>RÉFÉRENCES .....</b>		<b>144</b>

## RÉSUMÉ

Ce mémoire de maîtrise traite des violences fondées sur le genre dans le cadre du conflit syrien (2011-2024). Au cours de cette guerre, la société syrienne a été confrontée à une intensification et à une banalisation des violences, qui a affecté les femmes et les filles de façon spécifique. Ces violences, allant bien au-delà des affrontements armés, s'inscrivent dans une dynamique de violence généralisée. En outre, le conflit syrien, caractérisée par la présence de multiples acteurs étatiques et non étatiques, complexifie l'analyse des violences basées sur le genre. Les Syriennes se sont ainsi retrouvées à l'intersection de multiples dynamiques conflictuelles, où les violences sexuelles se sont mêlées à d'autres formes de violences.

Cette étude qualitative repose sur l'analyse d'un corpus de trente-six documents (rapports, articles de presse, articles en ligne, documentaires, émissions) publiés entre 2011 et 2024 permettant de faire état de la pluralité des violences de genre exercées contre les femmes Syriennes. À l'aide d'un cadre théorique qui allie une théorie féministe de l'économie politique et la théorie du *continuum* de la violence, l'analyse met ainsi en exergue des formes de violence qui vont au-delà du « viol comme arme de guerre », telles que les violences conjugales, familiales et communautaires, ou encore les violences économiques.

Je présente d'abord la littérature existante sur les violences genrées en période de conflit, et discute ensuite des concepts (genre, militarisme, masculinité) et théories mobilisées (viol comme arme de guerre, *continuum* de la violence et économie politique de la violence). Au chapitre trois, je traite de la méthode qualitative adoptée pour cette étude. Je propose une analyse du contexte historique et des rapports de genre au sein de la société syrienne au chapitre quatre, afin de mettre en lumière, au chapitre cinq, les différentes formes de violences, souvent ignorées par les médias. En définitive, je souligne l'importance d'élargir l'analyse des violences de manière à, d'une part, ne pas laisser dans l'ombre certaines formes exercées, et d'autre part, ne pas négliger leur ancrage dans les rapports sociaux d'oppression qui précède le conflit.

Mots clés : violences; genre; conflit; Syrie; économie politique de la violence; continuum

## INTRODUCTION

Il existe aujourd’hui de multiples travaux de recherche sur les violences fondées sur le genre, bien que rares sont celles qui en traitent de manière globale dans le cadre du conflit en Syrie. La complexité du terreau syrien a longtemps intimidé, les crimes qui s’y déroulaient – et qui semblent perdurer en particulier à l’égard des populations alaouites<sup>1</sup> – ne semblaient plus ces dernières années alerter l’opinion publique avec la même intensité qu’à ces débuts. Pourtant, l’analyse des violences subies par les filles et les femmes en Syrie est essentielle : malgré les défis qu’elle soulève, elle reste nécessaire pour comprendre les réalités de ce conflit et ses conséquences sur la société syrienne.

Rappelons qu’en 2011, lorsque les manifestations des Syrien·nes font l’aune des journaux, nombreux·ses sont celles et ceux qui annoncent la fin du régime de Bachar Al-Assad. Pourtant, pendant plus de treize ans, la famille Assad va demeurer à la tête du pays. Le conflit syrien est alors devenu une crise humanitaire, avec en 2022, un nombre de personnes déplacées dépassant les 15 millions — 52,9 % de ces réfugié·es étant des enfants<sup>2</sup> — et, un nombre de civil·es tué·es outrepassant les 300 000 victimes<sup>3</sup>. En parallèle, plus de 60 % de la population souffre de la faim et 90 % vivent en dessous de seuil de pauvreté ; situation qui s’est aggravée depuis les tremblements de terre de 2023 et la pandémie de la Covid-19<sup>4</sup>. Les Syrien·nes sont aussi plus de 15,3 millions à dépendre de l’aide humanitaire<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Depuis la chute du régime de Bachar Al-Assad, plusieurs médias et organisations non-gouvernementales dénoncent la disparition et le massacre de populations alaouites et notamment des femmes. Voir Hélène Sallon. En Syrie, l’inquiétante disparition de femmes alaouites. *Le Monde*, 28 avril 2025. [https://www.lemonde.fr/international/article/2025/04/28/en-syrie-l-inquietante-disparition-de-femmes-alaouites\\_6600966\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2025/04/28/en-syrie-l-inquietante-disparition-de-femmes-alaouites_6600966_3210.html)

<sup>2</sup> Malteser International. « D’un mouvement protestataire à l’une des plus grandes crises humanitaires de notre temps », 2022.

<sup>3</sup> United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights. « Behind the Data: Recording Civilian Casualties in Syria », 11 mai 2023. <https://www.ohchr.org/en/stories/2023/05/behind-data-recording-civilian-casualties-syria>.

<sup>4</sup> United Nations Children's Fund. « Every Day Counts Children of Syria Cannot Wait Any Longer », 2022. <https://www.unicef.org/syria/every-day-counts#:~:text=In%202022%2C%2014,6%20million%20people.in%20the%20past%20year%20alone.>

<sup>5</sup> Office for the Coordination of Humanitarian Affairs. « Humanitarian Needs Overview: Syrian Arab Republic ». OCHA. 22 décembre 2022.

Enfin, entre 2012 et 2020, la Banque Mondiale estime les pertes économiques du pays à 442 milliards de dollars américains<sup>6</sup>, ce qui a de terribles conséquences sur la population.

Nous sommes en 2018, lorsque je lis pour la première fois l'article de la journaliste Annick Cojean sur les viols en Syrie<sup>7</sup>. Je suis alors en première année de baccalauréat où je débute tout juste mes études en sciences sociales et n'ai encore jamais étudié les questions liées aux violences genrées ou aux rapports sociaux. Pourtant, la réalité décrite par Annick Cojean laisse une marque durable dans mon esprit. À cette époque, même si les médias traitent des questions de droits humains et de violences commises contre les civil·es, peu d'entre eux abordent les violences et sévices sexuels infligés aux Syriennes avec autant de détails que le fait Annick Cojean.

Je découvre ensuite le documentaire de Manon Loizeau, Souad Wheidi et Annick Cojean ainsi que le livre de Samar Yazbek, qui retracent la réalité de plusieurs femmes en Syrie<sup>8</sup>. Ces femmes racontent leurs implications dans la Révolution et dénoncent notamment les sévices et violences sexuels qu'elles subissent. Curieuse d'en apprendre davantage sur le vécu des Syriennes, je poursuis mes recherches. La littérature francophone sur la question des violences faites aux Syriennes m'apparaît alors relativement pauvre, à l'exception de certains textes qui abordent l'utilisation stratégique des violences sexuelles et notamment du viol à partir des années 2013-2015<sup>9</sup>. Les attentats de Charlie Hebdo en France semblent avoir marqué un tournant dans l'intérêt des médias et de la recherche envers les groupuscules terroristes. Les écrits se concentrent sur les violences commises par Daesh<sup>10</sup> et la mise en place de réseaux d'esclavage forcé, le trafic de femmes et des mariages contraints. D'un autre côté, plusieurs ouvrages ont tenté de comprendre les tenants et les aboutissants du conflit

---

<sup>6</sup> Banque Mondiale. « The Toll of War: The Economic and Social Consequences of the Conflict in Syria », (Banque Mondiale : 2017).

<sup>7</sup> Cojean, Annick. « Le viol, arme de destruction massive en Syrie ». *Le Monde*, 2014.

<sup>8</sup> Manon Loizeau, Souad Wheidi, Annick Cojean. *Syrie, le cri étouffé*, (Java Films, 2017) ; Samar Yazbek, *Dix-neuf femmes, les Syriennes racontent* (Paris : Stock, 2019).

<sup>9</sup> Ne parlant pas l'arabe, il ne m'a pas été possible de consulter les publications d'intellectuelles arabophones sur le sujet, ce qui limite ma capacité à évaluer pleinement l'étendue des connaissances disponibles au moment de la rédaction de ce mémoire.

<sup>10</sup> Pour la description de Daesh, voir la page 86 de ce mémoire.

syrien<sup>11</sup>. Pourtant, peu d'entre eux abordent spécifiquement les violences fondées sur le genre. Au cours des dernières années du conflit, plusieurs ont dénoncé la catastrophe humanitaire de cette guerre et les crimes commis envers les civil·es. En effet, en plus des conséquences négatives sur les plans économique, social et politique, la crise syrienne est devenue un enjeu majeur en matière de flux migratoires et de droits humains. Elle met en exergue l'incapacité des pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à protéger les civil·es et illustre comment, sous couvert de bonnes intentions, l'ingérence étrangère a participé à éterniser le conflit, rendant d'autant plus chaotique la situation. Finalement, le terreau syrien montre comment les intérêts des puissances étrangères priment par rapport aux sorts réservés aux civil·es. Qu'il s'agisse de la Russie et de son alliance historique, économique et militaire avec la Syrie ou des pays européens qui souhaitent se protéger d'une énième « crise migratoire », la Syrie s'illustre par un conflit civil qui dépasse les frontières nationales, tandis que les principales personnes oubliées sont les Syriens et Syriennes.

Et qu'en est-il réellement des expériences des Syriennes dans ce conflit armé ? C'est cette question qui, des années plus tard, m'a conduite à vouloir enquêter sur les violences de genre en Syrie. En étudiant la littérature sur le sujet, j'ai découvert plusieurs travaux qui, tout en reconnaissant l'importance de la théorie du viol comme arme de guerre, en soulignent également les limites. Selon ces chercheur·ses, cette approche participe à occulter d'autres formes de violences pourtant tout aussi graves. Si la dénonciation du viol demeure nécessaire, j'ai rapidement compris que me concentrer uniquement sur les violences sexuelles, reviendrait à analyser une vision incomplète de la réalité. J'ai donc choisi de faire de l'ensemble des violences, le sujet de cette étude. Mon intention est essentiellement de rendre compte et d'analyser la multiplicité des violences vécues par les femmes syriennes.

En préambule à la question de recherche de ce mémoire, j'aimerais apporter quelques précisions quant à l'usage de certains termes que je vais mobiliser. Afin de faciliter la lecture

---

<sup>11</sup> Adam Baczkó, Gilles Dorransoro, et Arthur Quesnay, *Syrie : Anatomie d'une guerre civile* (Paris : CNRS Éditions, 2016) ; Nikolaos Van Dam, *Destroying a Nation: The Civil War in Syria* (New York : I.B Tauris, 2017) ; Frédéric Pichon, *Syrie : Une guerre pour rien* (Paris : Les éditions du CERF, 2017).

et d'éviter les redondances, les expressions « conflit armé » et « guerre » seront employées à titre de synonymes malgré les nuances juridiques qui pourraient être faites entre les termes, mais qui ne sont pas importantes pour la démonstration. Cette approche sera également appliquée aux termes « violences fondées sur le genre », « violences genrées » et « violence de genre », sur lesquels je reviendrais au chapitre deux de ce mémoire.

Ma recherche s'articule donc autour de la question suivante : comment appréhender les multiples formes de violences fondées sur le genre dans le cadre du conflit armé syrien ? Pour y répondre, le premier chapitre propose un survol des recherches actuelles sur la question des violences de genre en période de conflit armé. J'y traite de l'évolution de la reconnaissance de ces violences comme objet d'étude et comme enjeu juridique et politique. J'étudie d'abord l'émergence de la problématique des violences sexuelles dans le droit international, puis j'analyse la requalification du viol en tant qu'arme de guerre. Enfin, j'y expose les objectifs et la question de recherche de ce mémoire.

Le deuxième chapitre présente le cadre théorique de cette recherche. J'y propose un bricolage conceptuel et théorique qui dépasse l'analyse du viol comme arme de guerre, afin d'offrir une lecture globale des violences genrées. Pour ce faire, je mobilise la théorie du *continuum* de la violence qui permet de saisir les liens entre différentes formes de domination et de violence, que je combine à une théorie féministe de l'économie politique de la violence qui me permet d'analyser les dynamiques d'exploitation et de contrôle qui sous-tendent le conflit. Ce chapitre met ainsi en lumière la complémentarité entre ces deux cadres analytiques pour appréhender la complexité des violences de genre en Syrie.

Je consacre le troisième chapitre au cadre méthodologique. Je détaille ici la perspective féministe qui a guidé la formulation de ma problématique, le choix de ma question de recherche et la construction de mon objet d'étude. Ce chapitre met en avant les choix méthodologiques et épistémologiques adoptés, en tenant compte des enjeux liés à ma position de chercheuse du Nord étudiant le Sud global. J'explique le choix de la Syrie comme terrain d'étude et décris mon corpus de documents analysés ainsi que la méthode d'analyse qualitative employée. J'aborde également les limites et les apports de ma démarche.

Dans le quatrième chapitre, je m'appuie sur les principes de l'économie politique féministe pour proposer une analyse du conflit syrien intégrant les rapports de genre, les mécanismes de marginalisation et les formes de violence systémique. J'examine la structure patriarcale des sphères politique et économique en Syrie avant le déclenchement du conflit armé, et montre comment ces dynamiques ont accru la vulnérabilité des femmes face à la violence durant le conflit.

Enfin, dans le cinquième chapitre, je mobilise le *continuum* de la violence pour offrir une lecture globale des différentes formes de violences subies par les Syriennes durant le conflit armé. J'analyse l'accumulation et l'imbrication des violences conjugales et familiales, physiques, économiques et socioculturelles, en montrant comment la focalisation sur le viol comme arme de guerre tend à invisibiliser ces réalités. Ce chapitre est structuré par type de violences – physiques, sexuelles, conjugales et familiales, économiques, socioculturelles.

En somme, ce mémoire cherche à démontrer que les violences fondées sur le genre en contexte de conflit armé, et plus particulièrement en Syrie, ne peuvent être réduites à la seule problématique du viol comme arme de guerre. En mobilisant une approche qui articule le *continuum* de la violence et l'économie politique de la violence, ce travail met en lumière la diversité et l'enchevêtrement des violences subies par les Syriennes. Il souligne l'importance de dépasser les analyses parfois trop spécifiques pour saisir la complexité des dynamiques à l'œuvre.

## CHAPITRE 1 : ÉTAT DES CONNAISSANCES : VIOLENCES DE GENRE ET CONFLITS ARMÉS

Longtemps reléguées au second plan dans l'étude des conflits armés, les violences fondées sur le genre sont aujourd'hui reconnues comme des phénomènes aux conséquences durables sur les individus, les communautés et les sociétés<sup>12</sup>. Leur prise en compte a transformé les approches du droit international, de l'analyse des conflits et des politiques de reconstruction post-conflit, tout en suscitant de nombreux débats sur la définition, la reconnaissance et la qualification de ces violences<sup>13</sup>.

Ce chapitre propose un état des connaissances sur la question des violences de genre en période de conflit armé, en retraçant d'abord l'évolution de leur reconnaissance comme objet d'étude et comme enjeu juridique et politique. Je commence par brièvement revenir sur la problématique des violences sexuelles dans le droit international, puis examine la requalification du viol en tant qu'arme de guerre; un tournant essentiel dans la façon d'analyser et de documenter les violences fondées sur le genre en contexte de conflit. Enfin, j'y expose les objectifs et la question de recherche qui guident ce travail, ainsi que sa pertinence sociale et scientifique.

### 1.1 Les violences fondées sur le genre en période de conflit armé comme objet d'étude

Dans les années 1970, l'émergence de plusieurs groupes de conscience a permis de politiser les violences relevant de la sphère intime, ouvrant ainsi la voie à une compréhension plus étendue des violences<sup>14</sup>. La dénonciation des violences fondées sur le genre et de la banalisation des différentes formes de violences genrées et sexuelles, tant dans l'espace privé que public, sont alors devenues l'une des préoccupations centrales des mouvements de

---

<sup>12</sup> Véronique Nahoum-Grappe. « Violences sexuelles en temps de guerre », *Inflexions* 2, n° 17 (2011) : 135. ; Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. « Understanding Women's Experience of Violence and the Political Economy of Gender in Conflict: The Case of Syria », *Reproductive Health Matters* 24, n° 47 (1 mai 2016) : 5-17. ; Muriel Salmona. *Violences sexuelles : Les 40 questions-réponses incontournables* (Paris : Dunod, 2021).

<sup>13</sup> Anne-Marie Roucayrol. « Du viol comme arme de guerre », *La Pensée* 4, n° 404 (2020) : 80-81.

<sup>14</sup> Christine Delphy, *L'ennemi principal - tome 1 : Économie politique du patriarcat*, 3e édition (Syllepse, 2013) ; Christine Delphy. *L'ennemi principal - tome 2 : Penser le genre*. 3e édition (Syllepse, 2013) ; Carole Pateman, *The Sexual Contract*, 1st edition (Stanford, Calif : Stanford University Press, 1988).

femmes et féministes. Au cours de cette période, des chercheur·ses féministes dénoncent les arguments naturalistes qui attribuaient ces violences à la prétendue « nature humaine » et plus spécifiquement aux « besoins naturels des hommes »<sup>15</sup>. Les pages qui suivent se consacrent aux travaux de certaines autrices qui ont contribué à ce changement de paradigme et qui constituent une source d'inspiration pour mon cadre théorique. Leurs recherches ont permis d'approfondir la compréhension des violences genrées et de poser les prémices des violences fondées sur le genre en temps de conflit armé comme objet d'étude.

Toutefois, avant d'aborder les travaux de ces chercheuses sur le sujet, il me semble essentiel de préciser les définitions des termes viol, violence sexuelle, agression sexuelle, et exploitation sexuelle qui sont ici mobilisés. Le « viol » est défini par le Statut de Rome comme « tout acte de pénétration sexuelle commis sans consentement, par la force, la menace ou l'abus de pouvoir »<sup>16</sup>. L'agression sexuelle désigne « une violation de l'intégrité physique et de l'autonomie sexuelle qui recouvre une réalité plus large que le viol, notamment parce qu'elle : a) peut être commise par d'autres moyens que la force ou la violence; b) n'implique pas nécessairement la pénétration<sup>17</sup> ». L'exploitation sexuelle renvoie au « fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique<sup>18</sup> ». Enfin, la violence sexuelle, au sens plus large, désigne tout acte sexuel imposé sous la contrainte, incluant le viol, les abus, l'exploitation ou les sévices sexuels<sup>19</sup>.

À la lumière de ces définitions, il convient à présent de se pencher sur les analyses pionnières ayant mis en évidence la dimension sociale et politique du viol. En 1975, la

---

<sup>15</sup> Véronique Nahoum-Grappe. *Ibid.*, 123.; Philippe Rousselot. « Le viol de guerre, la guerre du viol », *Inflexions* N° 38, n° 2 (2018) : 25.

<sup>16</sup> Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Recueil des Traités 2187, n° 38544 (Nations Unies : 17 juillet 1998).

<sup>17</sup> Organisation des Nations Unies. *Glossaire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles*, deuxième édition, (ONU : 2017) : 5.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Gloria Gaggioli. « Sexual Violence in Armed Conflicts: A Violation of International Humanitarian Law and Human Rights Law », *International Review of the Red Cross* 96, n° 894 (2014) : 503-538.

journaliste américaine, Susan Brownmiller dénonçait dans son livre *Against Our Will: Men, Women and Rape*, les viols comme outils au service du pouvoir et de la peur<sup>20</sup>. Son enquête se fonde sur des entretiens réalisés avec des soldats américains ayant eux-mêmes commis des viols durant la guerre du Vietnam (1955-1975). Elle y analyse les mythes de la violence, l'utilisation et l'acceptation sociale du viol en période de conflits armés. Cet ouvrage a contribué à transformer la compréhension et l'analyse des violences sexuelles en explorant les racines historiques et sociales du viol et en conceptualisant le viol comme un acte de pouvoir plutôt que comme le résultat d'une « simple » perte de contrôle. Elle met notamment en avant la dimension politique du viol, qu'elle voit comme un moyen pour les hommes de contrôler socialement les femmes. Elle considère le viol comme « a message passed between men—vivid proof of victory for one and loss and defeat for the other<sup>21</sup> ». En documentant les viols massifs durant la guerre du Vietnam et de la guerre d'indépendance du Bangladesh, Susan Brownmiller propose une des premières analyses de l'utilisation stratégique du viol dans un contexte de guerre.

Peu de temps après, en 1977, la sociologue britannique Jalna Hanmer publie un article fondateur pour la théorisation des violences à l'égard des femmes : « Violence et contrôle social des femmes »<sup>22</sup>. Cet article, traduit en français, fait partie des premiers à théoriser les violences contre les femmes à travers le concept de contrôle social. Elle s'interroge entre autres sur l'importance et le sens des violences masculines envers les femmes au sein des structures sociales. Selon elle, les violences masculines ne peuvent pas se résumer à la force physique, « car la menace ou encore les blagues sexistes ainsi que l'absence de sanction de ces violences par l'État ne sont pas des faits secondaires ou mineurs, mais sous-tendent au contraire la structure des rapports de domination<sup>23</sup> ». Son travail sera repris par plusieurs

---

<sup>20</sup> Susan Brownmiller, *Against our Will: Men, Women and Rape* (New York : Open Road Media, 2013).

<sup>21</sup> *Ibid.*, 47.

<sup>22</sup> Jalna Hanmer. « Violence et contrôle social des femmes », *Questions Féministes*, n° 1 (1977) : 68-88.

<sup>23</sup> Alice Debauche, Christelle Hamel, et Marianne Kac-Vergne. « La violence comme contrôle social des femmes : Entretien avec Jalna Hanmer, sociologue britannique », *Nouvelles Questions Féministes* 32, n° 1 (2013) : 96.

auteur·rices et mènera à des réformes juridiques concernant les politiques et pratiques des forces de l'ordre en matière de violences conjugales<sup>24</sup>.

En 1987, l'avocate et juriste américaine, Catharine A. MacKinnon propose quant à elle une critique du patriarcat en soutenant que la domination masculine est fondamentalement de nature sexuelle et que cette domination sexuelle structure l'ensemble des rapports entre les hommes et les femmes<sup>25</sup>. Dans ces travaux, elle aborde des sujets tels que le viol, le consentement ou le harcèlement sexuel. Elle propose notamment de penser le viol à travers une approche fondée sur le droit civil, en remettant en question l'accent mis sur le consentement, et préconise de comprendre le viol en termes de force et coercition, en particulier dans un contexte de conflit. Elle s'engagera activement en faveur des victimes de violences pendant le conflit en Bosnie-Herzégovine, où ses travaux auront un impact significatif sur la lutte juridique de ces femmes<sup>26</sup>.

Enfin, en 1988, la sociologue britannique Liz Kelly publie un ouvrage majeur sur la théorie du *continuum* de la violence<sup>27</sup>. Elle met en lumière l'interdépendance des diverses formes de violence masculine qui, selon elle, ne sont pas des incidents isolés. À travers le concept de *continuum*, elle critique l'usage d'une « variété de méthodes d'abus, de contrainte et de force pour contrôler les femmes<sup>28</sup> ». La théorie du *continuum* de la violence qu'elle développe permet d'illustrer les liens entre les formes de violence courantes et banalisées et les formes plus rares. Dans son analyse, elle interroge la hiérarchisation des différentes formes de violences, se demandant, par exemple, si le viol est plus grave que le harcèlement. Elle y répond en soulignant que c'est la fréquence des violences qui devrait guider l'analyse, car c'est elle qui en détermine l'impact et la gravité. Sa théorie, sur laquelle je reviendrais, a

---

<sup>24</sup> Voir Jalna Hanmer et Catherine Itzin, *Home Truths About Domestic Violence Feminist Influences on Policy and Practice - A Reader* (Routledge, 2001).

<sup>25</sup> Catharine A. MacKinnon, *Feminism Unmodified Discourses on Life and Law* (Harvard University Press, 1988).

<sup>26</sup> Je reviendrais sur cet engagement dans la suite de ce mémoire (page 21).

<sup>27</sup> Liz Kelly. « Le continuum de la violence sexuelle », *Cahiers du Genre* 1 (2019) : 17-36.

<sup>28</sup> *Ibid.*, 21.

influencé les théories féministes, favorisant le développement d'approches plus complètes pour comprendre les violences sexuelles.

Au-delà de ces travaux de recherche, des groupes de femmes et féministes, qui ont œuvré pour la reconnaissance de la parole des femmes lors des grandes conférences internationales, ont joué un rôle important en diffusant les recherches et en se mobilisant contre les violences genrées et sexuelles au niveau local et international<sup>29</sup>. Ces travaux académiques associés aux activités militantes ont ainsi mené à une réévaluation des violences fondées sur le genre et notamment des violences sexuelles lors d'un conflit armé.

### ***1.1.1 La reconnaissance des violences sexuelles dans le droit international***

Toutefois, les violences à l'égard des filles et des femmes en temps de conflit armé n'apparaissent pas encore dans l'agenda des mouvements féministes des années 1980. Le viol en temps de guerre était en effet considéré comme une conséquence « inévitable » du conflit<sup>30</sup>. Selon cette croyance, le viol était le résultat naturel de la privation sexuelle prolongée des soldats<sup>31</sup>. Les violences sexuelles en période de conflit armé, tout comme les violences conjugales et familiales, était donc pensée à travers des arguments naturalistes et culturalistes présents dans l'imaginaire collectif des pays du Nord, attribuant les violences sexuelles, et notamment le viol, à des normes et des traditions culturelles spécifiques<sup>32</sup>. Le viol a ensuite été présenté comme une bavure ou un manque de discipline de la part des militaires plutôt qu'un acte délibéré de violence<sup>33</sup>. Cette perspective a contribué à minimiser

---

<sup>29</sup> Danièle Magloire. « La violence à l'égard des femmes : Une violation constante des droits de la personne », *Chemins critiques*, De la violence, 5, n° 2 (2004) : 102.

<sup>30</sup> Philippe Rousselot. *Op. cit.*, 26.

<sup>31</sup> Véronique Nahoum-Grappe. *Op. cit.*, 126. ; Anne L. Barstow. « Rape: Definition, Effects, Motivations, & Facts », Britannica.

<sup>32</sup> Jacky Roptin. « Des viols de guerre à la violence sexuelle comme terreur », *Mémoires* 2, n° 75 (23 novembre 2019) : 5. ; Ragnhild Nordås et Dara Kay Cohen. « Conflict-Related Sexual Violence », *Annual Review of Political Science* 24, n° 1 (2021) : 196. ; Bénédicte Jullien. « Prises de guerre », *La Cause du Désir* 89, n° 1 (2015) : 84.

<sup>33</sup> Véronique Nahoum-Grappe. *Op. cit.*, 125. ; Sabine Masson. « Le viol en temps de guerre : Crime ou bavure ? Avancées et résistances de la condamnation du viol contre les femmes », *Nouvelles Questions Féministes* 20, n° 3 (1999) : 65-66.

et à normaliser les violences sexuelles, les traitant comme une conséquence accidentelle de la guerre plutôt que comme un crime de guerre délibéré.

Toujours est-il qu'en 1987, Amnesty International publiait un rapport dénonçant les violences sexuelles et les actes de torture perpétrés par plusieurs gouvernements pour réprimer et effrayer les femmes membres ou supposées membres de l'opposition<sup>34</sup>. Pourtant, ce n'est que plus tard, avec la dénonciation des violences perpétrées lors du conflit en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda, que la communauté internationale a commencé à reconnaître le viol comme une stratégie militaire<sup>35</sup>. Plusieurs éléments permettent d'expliquer ce changement de perception. Pour certain·es auteur·rices, c'est la forte présence des correspondantes de guerre qui aurait permis de mettre en lumière l'ampleur des viols commis à l'égard des filles et des femmes<sup>36</sup>. Cependant, pour une grande majorité des chercheur·ses, c'est la visibilité médiatique dénonçant la volonté de purification ethnique, qui a conduit à une rupture sur la manière d'appréhender ces violences<sup>37</sup>. L'anthropologue Véronique Nahoum-Grappe souligne que c'est l'intensification des violences sexuelles, utilisées comme moyen de génocide, qui a mené à une prise de conscience de leur dimension politique<sup>38</sup>. Cette prise de conscience a permis d'aborder les violences sexuelles sous un angle nouveau, en considérant le viol non plus comme un acte isolé, mais comme une stratégie de guerre délibérément utilisée<sup>39</sup>. Les professeur·es, Ragnhild Nordås et Dara Kay Cohen précisent : « [...] the Bosnian conflict, which served—in the eyes of Western academics and policy communities—to put a familiar (and therefore shocking) European face on the problem of wartime rape<sup>40</sup> ». Le caractère « nouveau » de ces violences ne réside donc pas dans la

---

<sup>34</sup> Amnesty International. « Syrie : Torture par les forces de sécurité ». (Amnesty International, 1987).

<sup>35</sup> Anne-Marie Roucayrol. *Op cit.*, 80.

<sup>36</sup> Anna T. Höglund. « Justice for Women in War? Feminist Ethics and Human Rights for Women », *Feminist Theology* 11, n° 3 (1 mai 2003) : 347.

<sup>37</sup> *Ibid.* ; Véronique Nahoum-Grappe et Jean-Jacques Yvorel. « Le viol de guerre », *Éditions de la Sorbonne, Sociétés & Représentations*, n° 6 (1998) : 376. ; Sabine Masson. *Op cit.*, 64.

<sup>38</sup> Véronique Nahoum-Grappe, et Jean-Jacques Yvorel. *Op cit.*, 376. ; Sabine Masson. *Op cit.* 64. ; Philippe Rousselot. *Op cit.*, 28. ; Anne-Marie Roucayrol. *Op cit.*, 80.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Ragnhild Nordås et Dara Kay Cohen. *Op cit.*, 196.

soudaine découverte des violences sexuelles en temps de conflit, mais plutôt dans la manière dont elles sont désormais communément appréhendées<sup>41</sup>.

Rappelons que ces événements s'inscrivent dans un mouvement de reconnaissances des violences comme violation des droits des femmes au niveau international. En effet, si lors de la quatrième Convention de Genève en 1949, le viol est reconnu et jugé comme un crime relevant de l'honneur et de la dignité, il n'est pas encore pensé et condamné comme une violation des droits des femmes. En 1979, l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) permet l'établissement d'une charte internationale des droits des femmes<sup>42</sup>. Bien que plusieurs critiques aient été exprimées à l'encontre de ce texte<sup>43</sup>, il permet de constituer un cadre normatif autour des enjeux d'égalité et de droits des femmes. Pourtant, les violences sexuelles ou de genre n'y sont toujours pas mentionnées. La reconnaissance juridique des violences faites aux femmes comme violation des droits des femmes peine donc à voir le jour. C'est en 1993, lors de la seconde conférence mondiale sur les droits humains à Vienne, que les mobilisations d'activistes féministes et de survivantes de violences sexuelles marquent un tournant majeur dans la reconnaissance des droits des femmes. Articulant leur discours autour du slogan « women's rights are humans rights », elles parviennent à attirer l'attention des délégué·es de l'ONU et à faire reconnaître les droits des femmes comme droits humains à part entière<sup>44</sup>. Lors de cet événement, de nombreuses victimes bosniaques se sont engagées auprès d'organismes militants pour exiger une reconnaissance et une condamnation des violences

---

<sup>41</sup> Anna T. Höglund. *Op cit.* ; Ragnhild Nordås et Dara Kay Cohen. *Op cit.* ; Anne-Marie Roucayrol. *Op cit.*

<sup>42</sup> Frances Raday. « Gender and Democratic Citizenship: The Impact of Cedaw », *International Journal of Constitutional Law* 10, n° 2 (2012) : 512.

<sup>43</sup> La CEDEF est notamment critiquée pour présenter les femmes comme un groupe homogène et sans prendre suffisamment en considération les différentes formes de discrimination qu'elles peuvent subir. Par ailleurs, les réserves importantes émises par certains États limitent son application. D'autres vont également critiquer le caractère hétéronormatif de la CEDEF. Voir : Gabrielle Simm. « Queering Cedaw? Sexual Orientation, Gender Identity and Expression and Sex Characteristics in International Human Rights Law », *Griffith Law Review* 29, n° 3 (2 juillet 2020) : 374-400. ; Paulina Montez. « Women's Rights are Human Rights: CEDAW's Limits and Opportunities », *Berkeley Journal of International Law*, 4 avril 2021.

<sup>44</sup> Anne Firth Murray. « Women's Health, Poverty, and Rights », dans *From Outrage to Courage*, 2ème édition (Common Courage Press, 2013), 1-23.

sexuelles en temps de conflit<sup>45</sup>. La même année, lors de la 27<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, une Résolution du Conseil de sécurité demandait qu'une étude sur « Le recours au viol comme arme de guerre<sup>46</sup> » ait lieu. Les faits rapportés par cette étude sont sans équivoque :

[i]l semble qu'on se trouve devant un schéma à répétition qui n'est pas le fait du hasard... les incidents coïncident avec d'autres violations du droit international humanitaire, des offensives militaires et des opérations visant à chasser les civils, les viols s'accompagnant toujours de circonstances analogues avec pour but précis de causer, non seulement à la victime, mais aussi à sa communauté, le plus de honte et d'humiliation possible, les crimes se situant à des moments bien déterminés en fonction des autres événements... Tout incite donc à conclure [...] que le viol a été systématiquement encouragé..., qu'il a fallu un certain degré d'organisation et d'action collective pour commettre une grande partie de ces abus... et qu'il faut ainsi considérer les sévices sexuels dans la perspective du « nettoyage ethnique ».<sup>47</sup>

À partir de la fin des années 1990, les violences sexuelles deviennent donc un enjeu important pour les défenseur·ses des droits des femmes. La reconnaissance des violences sexuelles comme une violation de ces droits permet de mettre en lumière le caractère stratégique de ces violences, menant ainsi à une réévaluation des conflits passés et une nouvelle analyse des conflits en cours<sup>48</sup>.

### ***1.1.2 Le viol comme arme de guerre : Une requalification des violences faites aux femmes en temps de guerre***

Ces luttes militantes associées à un intérêt grandissant des milieux de la recherche pour les violences sexuelles en temps de conflit vont amener de nombreux·ses acteur·rices à se mobiliser en faveur de la pénalisation du viol en temps de guerre. C'est le cas de Catharine A. MacKinnon qui a joué un rôle important dans la reconnaissance juridique du viol comme crime de guerre et acte génocidaire. Son travail a été déterminant dans les poursuites menées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal pénal

---

<sup>45</sup> Rhonda Copelon. « Toward Accountability for Violence Against Women in War: Progress and Challenges », dans *Sexual Violence in Conflict Zones*, par Elizabeth D. Heineman, From the Ancient World to the Era of Human Rights (University of Pennsylvania Press, 2011) : 232-256.

<sup>46</sup> « Le viol comme arme de guerre : Rapport de l'UNESCO », *Confluences Méditerranée* 64, n° 1 (2008) : 99.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Anne-Marie Roucayrol. *Op cit.*, 80.

international pour le Rwanda (TPIR) visant à sanctionner les violences sexuelles perpétrées dans ces deux pays<sup>49</sup>. En 1998, les deux Tribunaux reconnaissent respectivement le viol comme partie prenante de la torture et comme moyen de perpétrer un génocide<sup>50</sup>. Aujourd'hui, on considère que les contributions de Catherine A. MacKinnon ont participé à façonner le statut de la Cour pénale internationale qui, la même année, étend la notion de violences sexuelles aux viols, aux grossesses forcées et stérilisations forcées<sup>51</sup> et reconnaît le viol et d'autres formes de violence sexuelle comme des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité<sup>52</sup>.

En 2008, l'adoption de la Résolution 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU renforce la reconnaissance du viol et d'autres formes de violences sexuelles comme armes de guerre, en mettant en avant leur utilisation stratégique, systématique et collective dans les conflits. Elle révèle également un engagement politique international plus fort pour lutter contre ces crimes, tout en élargissant la prise en compte des victimes et en exigeant des mesures concrètes de prévention, de protection et de poursuites contre les auteur·ices<sup>53</sup>. Si cette promulgation est importante, puisqu'elle établit un lien direct entre les violences sexuelles et les crimes de guerre, elle soulève cependant des enjeux importants quant à l'approche adoptée pour traiter les violences sexuelles en temps de conflit et les défis liés à sa mise en application<sup>54</sup>. Bien que les révélations de ces formes d'instrumentalisation des corps des femmes n'aient pas directement abouti à des changements concrets, elles contribuèrent à la

---

<sup>49</sup> Vesna Kesic. « A Response to Catharine MacKinnon's Article "Turning Rape Into Pornography: Postmodern Genocide" », *Hastings Women's L.J* 5, n° 2 (1994) : 267.

<sup>50</sup> Anne-Marie Roucayrol. *Op cit.*, 82.

<sup>51</sup> *Ibid.*; Dara Kay Cohen et Ragnhild Nordås. *Op cit.*, 419.

<sup>52</sup> Catharine A. MacKinnon. « Equality », *Daedalus* 149, n° 1 (2020) : 213-221. ; Catharine A. MacKinnon. « The Recognition of Rape as an Act of Genocide – Prosecutor v. Akayesu » (International Criminal Court, 2008).

<sup>53</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 1820, Organisation des Nations Unies, 2008.

<sup>54</sup> J'ai ici fait le choix de ne pas traiter des limites qui ont été soulevées à propos de cette promulgation, considérant que cela dépasse le cadre du présent sujet. Voir Kerry F. Crawford, *Wartime Sexual Violence: From Silence to Condemnation of a Weapon of War* (Georgetown University Press, 2017) : 101.

théorisation du concept du *viol comme arme de guerre*, concept qui fait désormais l'objet de nombreuses études<sup>55</sup>.

Depuis, de nombreux travaux se consacrant au viol comme arme de guerre ont vu le jour. Selon ces études, l'objectif du viol comme arme de guerre est avant tout d'affaiblir l'ennemi·e. Pour paraphraser les propos de Véronique Nahoum-Grappe, il s'agit d'un crime de souillure<sup>56</sup>, c'est-à-dire d'un crime organisé visant à détruire l'aspect physique, moral et social de l'ennemi·e<sup>57</sup>. Ces viols sont majoritairement perpétrés contre les femmes et les filles, bien que les hommes en soient aussi victimes<sup>58</sup>. Si les victimes ne décèdent pas à la suite de telles violences, elles sont souvent condamnées à de terribles séquelles physiques et psychologiques. Ces violences engendrent également des répercussions sociales considérables, poussant parfois les victimes à l'exil, que ce soit pour des raisons économiques, politiques ou pour des raisons dites d'honneur notamment dans « les cultures où l'honneur des femmes est défini par leur refus d'une sexualité illégitime, par exemple leur virginité avant le mariage<sup>59</sup> ». Le viol comme arme de guerre est ainsi pensé comme une « arme de destruction sociale massive<sup>60</sup> » qui touche le tissu social dans son ensemble et qui s'inscrit dans des rapports genrés déjà préétablis<sup>61</sup>. Certain·es intellectuel·les comme la philosophe Jean Bethke Elshtain et l'écrivaine Anne McClintock vont même aller plus loin dans leurs analyses en établissant un lien étroit entre les viols commis sur les femmes et l'idéologie nationaliste<sup>62</sup>. Pour ces auteur·rices, les femmes seraient la cible de violences, car

---

<sup>55</sup> Véronique Nahoum-Grappe. *Op cit.* ; Véronique Moufflet. « Le paradigme du viol comme arme de guerre à l'Est de la République démocratique du Congo », *Afrique contemporaine* 3, n° 227 (2008) : 119-33. ; Jacky Roptin. *Op cit.* ; Anne-Marie Roucayrol. *Op cit.* ; Claudia Card. « Rape as a Weapon of War », *Hypatia* 11, n° 4 (1996) : 5-18.

<sup>56</sup> Véronique Nahoum-Grappe. *Op cit.*, 127.

<sup>57</sup> Ruth Seifert. « The Second Front: The Logic of Sexual Violence in Wars », *Women's Studies International Forum*, Links Across Differences: Gender, Ethnicity, and Nationalism, 19, n° 1 (1 janvier 1996) : 35.

<sup>58</sup> United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights. « Study on Sexual Violence Against Men and Boys in the Syria Crisis ». (UNHCR, 2017).

<sup>59</sup> Véronique Nahoum-Grappe. *Op cit.*, 129.

<sup>60</sup> Véronique Moufflet. *Op cit.*, 120.

<sup>61</sup> Megan Mackenzie. « Securitizing Sex?: Towards a Theory of the Utility of Wartime Sexual Violence », *International Feminist Journal of Politics* 12, n° 2 (1 juin 2010) : 202.

<sup>62</sup> Jean Bethke Elshtain, *Women and War* (Chicago, IL : University of Chicago Press, 1995); Anne McClintock, *Imperial Leather: Race, Gender, and Sexuality in the Colonial Contest* (New York, NY London : Routledge,

elles incarneraient symboliquement le corps politique de la nation et en ce sens, représenteraient une forme de collectivité nationale à atteindre<sup>63</sup>. Face à ces différentes analyses, les conclusions sont les mêmes, le viol comme arme de guerre est encore majoritairement impuni. C'est ce que montre, l'autrice Tamara Tompkins qui, à l'aide d'une étude détaillée de plusieurs conflits, conclut que ces viols sont des phénomènes anciens, perdurant depuis des siècles malgré les interdictions du droit international<sup>64</sup>.

La théorie du viol comme arme de guerre a permis d'importantes avancées et s'est imposée de manière dominante, tant dans le champ scientifique que dans les médias et au sein des institutions de défense des droits humains. Cette utilisation courante et son imposition comme unique grille de lecture des violences lors des conflits armés ont suscité plusieurs critiques. Bien que la majorité des auteur·rices n'en nie pas l'existence, ils et elles en montrent les risques<sup>65</sup>. Les recherches sur l'instrumentalisation du viol suggèrent que la focalisation sur le viol – pendant qu'un conflit a lieu – peut servir les récits politiques des forces opposées<sup>66</sup>. Par exemple, en accusant un groupe ennemi, il devient possible d'influencer les décisions des civil·es vivant dans un pays en guerre (notamment fuir ou rester). Une étude menée par l'Organisation palestinienne des droits humains<sup>67</sup> révèle que la peur du viol – alimentée à la fois par le risque réel et par la circulation de nombreux récits – est devenue une des raisons pour les réfugié·es de quitter les zones de combat<sup>68</sup>. Une Syrienne

---

1995).; Doris Buss. « Rethinking “Rape as a Weapon of War” », SSRN Scholarly Paper (Rochester, NY : Social Science Research Network, 6 avril 2009) : 148.

<sup>63</sup> *Ibid.*; Voir aussi Miranda Alison. « Wartime Sexual Violence: Women's Human Rights and Questions of Masculinity », *Review of International Studies* 33, n° 1 (2007) : 75-90. ; Michele L. Leiby. « Wartime Sexual Violence in Guatemala and Peru\* », *International Studies Quarterly* 53, n° 2 (1 juin 2009) : 445-68.

<sup>64</sup> Tamara Tompkins. « Prosecuting Rape as a War Crime: Speaking the Unspeakable », *Notre Dame Law Review* 70, n° 4 (1 juin 1999).

<sup>65</sup> Kerry F. Crawford, Amelia Hoover Green, et Sarah E. Parkinson. « Wartime Sexual Violence Is Not Just a ‘Weapon of War’ », *The Washington Post*, 24 septembre 2014. ; Sara Meger. « The Fetishization of Sexual Violence in International Security », *International Studies Quarterly* 60, n° 1 (2016) : 149-59. ; Stacy Banwell. « Security, Peace and Development: Unpacking Discursive Constructions of Wartime Rape and Sexual Violence in Syria », *International journal of peace and development studies* 9, n° 2 (2018) : 16.

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> Traduction libre de Palestinian Human Rights Organization.

<sup>68</sup> Rola Badran et al. « A Research on Palestinian Refugees Fleeing Syria to Lebanon » (Beyrouth : Palestinian Human Rights Organization, mars 2013) : 33.

explique à ce propos : « [c]hez nous on pense que chaque prisonnière est susceptible d'être violée, d'être mise au ban de la société et de jeter le déshonneur sur sa famille <sup>69</sup> ». Par ailleurs, l'analyse du viol comme arme de guerre peut faire de l'ombre sur une compréhension plus globale des violences sexuelles. C'est ce que montre l'autrice Véronique Moufflet, qui étudie le conflit en République Démocratique du Congo (RDC). Selon elle, « [l']ampleur des violences sexuelles dans l'est de la RDC ne relève peut-être pas seulement du paradigme des viols utilisés comme arme de guerre, mais aussi plus largement de celui de la légitimation de la violence comme instrument d'insertion sociale depuis plusieurs décennies<sup>70</sup> ». Autrement dit, la focalisation sur la dimension militaire et stratégique du viol tend à invisibiliser les autres formes de violences sexuelles, comme celles qui s'inscrivent dans des dynamiques sociales et structurelles plus anciennes. Cela limite ainsi la compréhension globale des mécanismes d'oppression.

### ***1.1.3 Au-delà du viol comme arme de guerre : d'autres formes de violences genrées***

Cela dit, le viol comme arme de guerre ne constitue pas l'unique grille d'analyse des violences à l'égard des filles et des femmes en période de conflit. D'autres théories ont cherché à appréhender les violences basées sur le genre en situation de conflits armés. Une recherche publiée en 2017, et rédigée par les professeures Sara E. Davies et Jacqui True, montre que la compréhension des violences fondées sur le genre en temps de conflit ne peut être pensée indépendamment des discriminations et des inégalités de genre présentes en période de « paix », mais aussi des inégalités économiques, institutionnelles, politiques et sociaux préexistantes<sup>71</sup>, ce que Jules Falquet a théorisé comme une guerre de basse intensité<sup>72</sup>. Bien que cette approche féministe de l'économie politique sera présentée plus en détails au chapitre deux de ce mémoire, j'ajouterai seulement que, selon ces autrices, il est

---

<sup>69</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 22.

<sup>70</sup> Véronique Moufflet. *Op cit.*, 120.

<sup>71</sup> Sara E. Davies et Jacqui True. « Connecting the Dots: Pre-existing Patterns of Gender Inequality and the Likelihood of Widespread and Systematic Sexual Violence », *Global Responsibility to Protect* 9, n° 1 (2017) : 79.

<sup>72</sup> Voir Valérie Pouzol. « Jules Falquet : Pax neoliberalia. Perspectives féministes sur (la réorganisation de) la violence », *Nouvelles Questions Féministes* 36, n° 2 (2017) : 133-36.

essentiel de considérer l'inégalité entre les genres comme un facteur de risque de violence généralisée dans les situations de conflit<sup>73</sup>.

D'autres auteur·rices vont également étudier la relation entre les violences commises en temps de paix et celles perpétrées en temps de guerre<sup>74</sup>. La sociologue Cynthia Cockburn explore le *continuum* de la violence à la lumière des violences fondées sur le genre en temps de conflit armé<sup>75</sup>. Si cette théorie sera elle aussi davantage expliquée dans le chapitre deux de cette étude, je souhaite tout de même la résumer ici en quelques lignes. En reprenant le concept développé par Liz Kelly, Cynthia Cockburn retrace les liens entre les violences genrées dans la vie quotidienne et les violences structurelles, qui, selon elle, s'étendrait des périodes de « paix » aux conflits armés. Elle emprunte par exemple le concept de *violences systémiques* pour analyser les dynamiques à l'œuvre avant les conflits. Elle observe dans les sociétés d'avant-guerre une augmentation des inégalités et des violences fondées sur le genre, phénomène qui s'expliquerait en partie par les transformations économiques comme les crises et les récessions<sup>76</sup>. Elle ajoute que d'autres facteurs comme la montée du nationalisme ou la persistance des inégalités de genre dans le leadership politique et les systèmes militaires peuvent aussi participer à asseoir ces violences. En revanche, certaines analyses<sup>77</sup>, sur lesquelles je ne vais pas m'attarder, remettent en cause l'idée selon laquelle les violences de genre ne feraient que s'intensifier en période de conflit et affirment que la guerre mène à de nouvelles formes de violences.

---

<sup>73</sup> *Ibid.*, 69.

<sup>74</sup> Cynthia Cockburn. « The Continuum of Violence: A Gender Perspective on War and Peace », dans *Gender and Conflict Zones*, 2004, 24-44.; Judith Herman, *Trauma and Recovery: The Aftermath of Violence—from Domestic Abuse to Political Terror*, Trauma and recovery: The aftermath of violence—from domestic abuse to political terror (New York, NY, US : Basic Books/Hachette Book Group, 2015). ; Sara Meger. « The Fetishization of Sexual Violence in International Security », *International Studies Quarterly* 60, n° 1 (2016) : 149-59. ; Jelke Boesten. « Of Exceptions and Continuities: Theory and Methodology in Research on Conflict-Related Sexual Violence », *International Feminist Journal of Politics* 19, n° 4 (2 octobre 2017) : 506-19.

<sup>75</sup> Cynthia Cockburn. *Op cit.*

<sup>76</sup> *Ibid.*, 31.

<sup>77</sup> Jocelyn Kelly et Alejandra Azuero Quijano. « A Tale of Two Conflicts: an Unexpected Reading of Sexual Violence in Conflict through the Cases of Colombia and Democratic Republic of the Congo », dans *Understanding and Proving International Sex Crimes* (Torkel Opsahl Academic EPublisher, 2012).

Enfin, d'autres chercheur·ses invitent à prendre en considération l'imbrication des rapports sociaux, des systèmes d'oppression et des identités sociales, afin de mieux saisir la complexité des expériences vécues<sup>78</sup>. Cette perspective intersectionnelle révèle comment le genre s'imbrique avec d'autres marqueurs sociaux (notamment la racialisation<sup>79</sup>) pour produire des vulnérabilités et des expériences différenciées en situation de conflit. Des pionnières de l'approche intersectionnelle, comme Patricia Hill Collins et Kimberlé Crenshaw, vont également contribuer à transformer la compréhension des violences basées sur le genre en mettant en lumière les lacunes des analyses qui tendent à homogénéiser les expériences des femmes victimes de violence<sup>80</sup>. À ce titre, de nombreux·ses auteur·rices vont étudier l'existence d'autres rapports de pouvoir pour comprendre les violences de genre en période de paix et de conflit<sup>81</sup>. C'est ce que met en avant l'anthropologue et journaliste Irma Alicia Velásquez Nimatuj et la Commissaire de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, Julissa Mantilla Falcón, qui montrent comment les femmes autochtones au Guatemala et au Pérou font face à une double voire triple discrimination comme femmes, autochtones et personnes déplacées<sup>82</sup>. Cette posture intersectionnelle permet de mettre en avant les interconnexions entre les inégalités, mais aussi de révéler le sexisme, le racisme et le classisme auxquels ont fait face les femmes autochtones.

---

<sup>78</sup> Joan Scott. « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », dans *Le genre : un outil nécessaire : Introduction à une problématique*, par Jeanne Bisilliat et Christine Verschuur (Genève, Paris : L'Harmattan, 2000) : 41-67.

<sup>79</sup> « La racialisation désigne le processus de catégorisation et de production des hiérarchies raciales au sein d'une société donnée ». Voir Suzie, Telep. « Racialisation », *Langage et société*, (2021) : 289.

<sup>80</sup> Patricia Hill Collins, « The Ties that Bind: Race, Gender and US Violence », *Ethnic and Racial Studies* n° 21 (1998) : 917-938 et Kimberlé Crenshaw, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre* n° 39 (2005) : 51-82. Cité dans Marylène Lieber. « Violences fondées sur le genre et intersectionnalité : de la théorie à l'action publique » (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP, Sciences Po, 2023).

<sup>81</sup> Jean Franco. « La violación: un arma de guerra », *Debate Feminista* 37 (2008) : 16-33. ; Michele L. Leiby. *Op cit.*

<sup>82</sup> Irma Alicia Velásquez Nimatuj. « Struggles and Obstacles in Indigenous Women's Fight for Justice in Guatemala », *Portal* 8, n° 11 (2016) : 23-26. ; Marta W. Torres Falcón. « Tortura y violencia sexual en situaciones de conflicto: Un debate de derechos humanos », dans *Formación para la crítica y construcción de territorios de paz*, dir. Claudia Luz Piedrahita Echandía, Pablo Vommaro, et María Cristina Fuentes Zurita (CLACSO, 2017) : 193-204.

En conclusion, les enquêtes sur les violences fondées sur le genre en période de conflits ont permis d'apporter plusieurs éclairages sur la manière de penser et de théoriser ces enjeux. Il a été question des limites que sous-tend une lecture stricte du viol comme arme de guerre qui tend à invisibiliser d'autres formes de violences tout aussi graves et répandues. Dans le cadre de cette recherche, je propose de mobiliser la théorie du *continuum* de la violence combiné à une approche féministe de l'économie politique de la violence pour tenter d'offrir une compréhension renouvelée des violences commises à l'égard des Syriennes durant le conflit de 2011 à 2024. Bien que la lecture proposée ait été appliquée à divers contextes, il est important de noter qu'à ma connaissance, elle n'a pas été mobilisée pour analyser le contexte de la Syrie, à l'exception du travail des chercheuses Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami<sup>83</sup> qui ont, entre autres, inspiré cette étude. Ce bricolage théorique, sur lequel j'aurai la chance de revenir, me semble nécessaire pour bien saisir les dynamiques internes et externes qui façonnent la compréhension des violences fondées sur le genre en Syrie.

## **1.2 Problématique, question de recherche et objectifs**

La littérature sur les violences fondées sur le genre en contexte de conflit armé s'est enrichie au fil des années, mettant en lumière la diversité, la complexité et le caractère systématique de ces violences. Nous l'avons vu, les analyses sur le viol comme arme de guerre convergent sur un constat majeur : ce dernier demeure encore largement impuni, et son usage, loin d'être un phénomène nouveau, s'inscrit dans une histoire longue de violences sexuelles perpétrées dans les contextes de guerre, et ce, malgré les interdictions du droit international. Les études de cas, notamment sur la Bosnie-Herzégovine, la RDC ou le Rwanda, ont contribué à forger une compréhension globale du viol de guerre, désormais reconnu comme crime de guerre et crime contre l'humanité.

Cependant, l'utilisation courante de la théorie du viol comme arme de guerre et sa diffusion dans les médias et les organisations non gouvernementales (ONG) ont fortement

---

<sup>83</sup> Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. *Op cit.*

été mises en avant, parfois au détriment d'une analyse plus contextualisée des violences de genre. Comme je l'ai précédemment mentionné, si la majorité des auteur·rices ne nient pas l'existence ni l'ampleur de ce type de violences, plusieurs voix soulignent les risques d'une telle focalisation, d'une part parce qu'elle tend à invisibiliser d'autres formes de violences de genre et d'autre part, parce que cette approche, contribue parfois à négliger la pluralité des contextes et des acteur·rices impliqués dans les conflits contemporains.

Dans le cas syrien, cette focalisation sur le viol comme arme de guerre est particulièrement marquée. Depuis le début du conflit en 2011, les rapports d'ONG, d'organisations internationales et d'agences onusiennes ont documenté l'ampleur des violences sexuelles commises notamment par les forces du régime et Daesh. Les témoignages font état de viols systématiques lors de perquisitions, de détentions, aux points de contrôle, ou encore lors d'enlèvements. Le viol est ainsi devenu un symbole de la brutalité du conflit syrien, relayé par les médias internationaux et les campagnes de plaidoyer. Or, cette mise en avant du viol comme arme de guerre occulte notamment les mariages précoces ou forcés, les violences économiques liées à la précarisation extrême, l'utilisation de femmes enceintes comme boucliers humains, ou encore les violences psychologiques et institutionnelles.

Cette focalisation est aggravée par le traitement médiatique qui privilégie les récits les plus sensationnels, comme ce fut le cas avec les violences perpétrées par Daesh<sup>84</sup>, et néglige la documentation des violences moins visibles, mais tout aussi destructrices. La littérature académique sur la Syrie souffre souvent d'un manque de contextualisation : les analyses se concentrent majoritairement sur les exactions commises par Daesh et les forces du gouvernement de Bachar Al-Assad, sans toujours prendre en compte la complexité du territoire syrien, marqué par les clivages dans la société civile, la succession Assad père-fils, la guerre par procuration<sup>85</sup> et la multiplicité des belligérants. Enfin, peu d'études articulent les enjeux géopolitiques et les dynamiques de violence de genre, alors que ces dimensions

---

<sup>84</sup> Stacy Banwell. *Op cit.*, 16.

<sup>85</sup> L'expression « guerre par procuration » diffère ici de l'usage que je fais des termes « guerre » ou « conflit armé » dans ce mémoire. J'entends par là une situation dans laquelle des puissances extérieures soutiennent, financent ou arment des acteurs locaux (États ou groupes armés non étatiques), poursuivant ainsi leurs propres intérêts stratégiques sans nécessairement s'impliquer sur le terrain.

sont indissociables pour comprendre la situation des femmes syriennes et la manière dont elles subissent, mais aussi résistent à, ces violences.

Ainsi, tel qu'évoqué, la **problématique** de cette étude s'articule autour de l'idée selon laquelle cette focalisation quasi exclusive sur le viol comme arme de guerre laisse dans l'ombre d'autres formes de violences de genre subies par les filles et les femmes. Ce constat m'a menée à développer la **question de recherche suivante** : comment appréhender les multiples formes de violences fondées sur le genre dans le cadre du conflit armé syrien ? En ce sens, je poursuis **deux objectifs complémentaires**, à savoir :

1. Objectif empirique : rendre compte de la diversité des violences fondées sur le genre en Syrie. Il s'agit de recenser et d'analyser les différentes formes de violences vécues par les femmes et les filles syriennes, en tenant compte du contexte spécifique du conflit, des dynamiques sociales, des évolutions du régime et de la multiplicité des belligérants.
2. Objectif théorique : proposer une grille de lecture qui permette de saisir l'ensemble des violences de genre tout en analysant le contexte économique et politique dans lequel elles ont lieu.

En somme, ce travail aspire à contribuer à la reconnaissance des besoins des Syriennes et à encourager la mobilisation des ressources nécessaires pour leur apporter le soutien qu'elles méritent.

### **1.3 Conclusion : pertinence sociale et scientifique**

À travers un survol des études sur les violences fondées sur le genre et les conflits armés, ce chapitre a permis de mettre de l'avant les travaux sur lesquels je m'appuierai - en partie - pour développer mon cadre théorique présenté au chapitre suivant. Je souhaite conclure ce chapitre en soulignant la pertinence sociale de cette enquête. Cette dernière réside dans la nécessité de rendre visibles l'ensemble des violences fondées sur le genre subies par les Syriennes en contexte de conflit armé. Ce travail est une étape préalable à la lutte contre l'impunité des agresseurs et la marginalisation des femmes dans les processus de justice et de reconstruction. Ma démarche s'inscrit aussi dans une volonté de participer au travail de

mémoire, car, pour reprendre les propos de Samar Yazbek « [...] les écrivains et les intellectuels ont un devoir moral vis-à-vis des victimes, celui de lutter contre l'oubli »<sup>86</sup>.

Enfin, sur le plan scientifique, cette étude aspire à combler un certain vide dans le champ des études sur la Syrie et, plus largement, sur les conflits armés contemporains. En dépassant la théorie du viol comme arme de guerre, elle tente de mettre en lumière le *continuum* de violences subies par les femmes afin d'enrichir la compréhension des dynamiques complexes à l'œuvre dans les situations de conflit. En définitive, il s'agit d'une invitation – avec les études que je mobilise – à multiplier les analyses des violences commises en contexte de guerre, sur plus d'un territoire.

---

<sup>86</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 12.

## **CHAPITRE 2 : THÉORISER LES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE EN PÉRIODE DE CONFLIT : VIOL COMME ARME DE GUERRE, *CONTINUUM* ET ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA VIOLENCE**

Après avoir exploré les apports et limites de la littérature existante sur les violences genrées en période de conflit, ce chapitre se consacre à l'élaboration du cadre théorique associant le *continuum* de la violence à une approche féministe de l'économie politique de la violence. Ce bricolage théorique propose une lecture globale des violences genrées, en intégrant à la fois leurs dimensions structurelles, systémiques et économiques.

Le *continuum de la violence*, souvent mobilisé pour étudier l'ensemble des comportements et propos qui portent atteintes à l'intégrité physique et psychologique des personnes, offre un cadre analytique pertinent pour saisir les interconnexions entre les différentes formes de violence. Cependant, cette théorie n'explore pas systématiquement leurs ancrages économiques. À l'inverse, l'approche de l'économie politique de la violence met en lumière les logiques de profit, d'exploitation et de contrôle qui alimentent les conflits, mais peine parfois à rendre compte des dimensions microsociales et culturelles des violences.

En croisant ces deux théories, ce chapitre ambitionne de construire un modèle explicatif permettant de mieux comprendre les multiples formes de violences genrées dans le cadre du conflit syrien. Ce chapitre s'organisera en quatre temps : un retour sur les concepts mobilisés au cours de cette recherche (genre, masculinité, militarisme, violences genrées), une présentation du *continuum* de la violence, une analyse des fondements de l'économie politique de la violence, puis une synthèse qui articule ces théories pour proposer un cadre d'analyse des violences.

### **2.1 Les violences fondées sur le genre : Constitution d'un champ d'analyse et tentative de définition**

Pour poser les bases de mon cadre théorique, je souhaite d'abord revenir sur les notions de genre et de violences genrées, en insistant sur leur lien avec les inégalités et les rapports de pouvoir. Puis, j'aborderai les concepts de militarisation et de militarisme, en

étudiant leur impact sur les relations de genre et leur rôle dans le maintien des violences genrées.

### **2.1.1 Définir l'usage du « genre » dans cette recherche**

Théorisé dans les années 1970 par la sociologue britannique Ann Oakley, le concept de *gender* gagne de l'influence dans l'espace anglo-saxon, marquant une étape importante dans l'évolution de la pensée féministe et sociologique<sup>87</sup>. Cette approche constructiviste remet en question l'idée voulant que les différences entre hommes et femmes seraient purement naturelles ou biologiques<sup>88</sup>. Elle met plutôt l'accent sur la façon dont la société et la culture façonnent les rôles, les comportements et les identités associés au masculin et au féminin<sup>89</sup>. Cette définition du genre ouvre la voie à des théoriciennes comme Judith Butler qui, par exemple, suggère que le genre et le sexe sont des constructions sociales et culturelles<sup>90</sup>. Elle affirme que le genre est performatif, c'est-à-dire qu'il est la somme d'énoncés et d'actes répétés, souvent inconscients (je suis une femme, ou je suis un homme)<sup>91</sup>.

À partir des années 1980, le concept fait son apparition dans l'espace intellectuel francophone où il est mis en relation avec des notions semblables, comme le *sexe social* ou les *rappports sociaux de sexe*<sup>92</sup>. En tant que construction sociale, le genre façonne les rapports du pouvoir et les rôles au sein des sociétés<sup>93</sup>. En partant de ce postulat, les violences fondées sur le genre peuvent ainsi être comprises comme « l'ensemble des violences, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologiques, interpersonnelles ou institutionnelles, [...] exercées

---

<sup>87</sup> Pinar Ferry. « Ann Oakley, Sex, Gender and Society », *Lectures*, 2 décembre 2015.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> Lorena Parini. « Le concept de genre : Constitution d'un champ d'analyse, controverses épistémologiques, linguistiques et politiques », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n° 5 (13 avril 2010) : 4.

<sup>90</sup> Butler, Judith. *Gender Trouble: Feminism and Subversion of Identity*. New York: Routledge, 1999.

<sup>91</sup> Gurdeep Singh. « The Social Construction of Gender: An exploration of Judith Butler's Ideas », *International Research Journal of Education and Technology* 6, n° 3 (2024) : 285.

<sup>92</sup> Lorena Parini. *Op cit.*, 3.

<sup>93</sup> Juliette Grange. « Genre et sexe : Nouvelles catégories épistémologiques des sciences humaines », *Cités* 44, n° 4 (2010) : 108.

tant dans les sphères publique que privée<sup>94</sup>», et commises envers les filles et femmes en raison de leur identité de leur assignation à cette identité de genre<sup>95</sup>. Comme le souligne Cynthia Cockburn, ces violences sont enracinées dans les structures sociales et les relations de pouvoir inégalitaires entre les genres<sup>96</sup>. En d'autres termes, ces violences ne constituent pas des actes isolés, mais sont plutôt le reflet du patriarcat qui valorise le masculin au détriment du féminin. Le concept de patriarcat que je mobilise ici, désigne les « structures et pratiques sociales par lesquelles les hommes dominant, oppriment et exploitent les femmes<sup>97</sup> ». Il est ici appréhendé au pluriel, dans une approche non essentialiste, afin de tenir compte de la diversité des formes que peuvent prendre les systèmes de domination masculine selon les contextes historiques, culturels et politiques. En parallèle, j'associe ce concept à celui de rapports de genre, qui permet d'interroger les relations entre hommes et femmes comme des constructions sociales, historiques et situées, fondées sur des rapports de pouvoir<sup>98</sup>. Cette approche me permet d'ancrer l'analyse des violences dans une lecture systémique, tout en restant attentive aux spécificités du contexte syrien.

Comme indiqué au chapitre un, la compréhension des violences fondées sur le genre que je retiens est façonnée par le concept du *continuum* de la violence, d'abord élaboré par Liz Kelly<sup>99</sup> puis repris par Cynthia Cockburn<sup>100</sup>. Cette théorie me permet d'appréhender les violences comme un ensemble interconnecté et enraciné dans des systèmes d'oppression plus larges, comme le sexisme, le racisme, le classisme et d'autres formes de discrimination. Appliquée au contexte syrien, cette théorie permet de révéler la dimension genrée des conflits armés et de mieux appréhender les multiples formes de violences vécues par les Syriennes. Lorsque les informations disponibles le permettent, il est ainsi possible de mettre en lumière

---

<sup>94</sup> Ilaria Simonetti. « Violence (et genre) », dans *Encyclopédie critique du genre*, Hors collection Sciences Humaines (La Découverte, 2021) : 681.

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> Cynthia Cockburn. « War and Security, Women and Gender: An Overview of the Issues », *Gender and Development* 21, n° 3 (2013) : 433-52. Cité dans Ragnhild Nordås et Dara Kay Cohen. *Op cit.*, 199.

<sup>97</sup> Sylvia Walby. *Theorizing the Patriarchy*. (Oxford, Basil Blackwell : 1990), 20 dans Éric Macé. « Théoriser l'après-patriarcat : de l'historicité des arrangements de genre », *Travail, genre et sociétés* 38, n° 2 (8 novembre 2017) : 175-179.

<sup>98</sup> Éric Macé. *Op cit.*

<sup>99</sup> Liz Kelly. *Op cit.*

<sup>100</sup> Cynthia Cockburn. *The Continuum of Violence: A Gender Perspective on War and Peace. Op cit.*

la double oppression vécue par les femmes kurdes, liée à leur genre et à leur identité ethnique<sup>101</sup>, ou encore les défis spécifiques auxquels font face les femmes arabes vivant dans les zones contrôlées par des groupes extrémistes<sup>102</sup>.

En ce sens, il est essentiel de revenir sur la catégorie « femme » pour en éviter son essentialisation et reconnaître la diversité des expériences au sein de ce groupe. Le terme « femme » est ici principalement utilisé pour désigner les femmes cisgenres, puisque les études sur lesquels se base mon étude ne font pas état des violences exercées contre les minorités de genre. Les réalités et les violences spécifiques auxquelles sont confrontées les personnes des diversités sexuelles et de genre dans ce contexte de guerre demeurant largement méconnues et sous-étudiées. S'inspirant des travaux de la sociologue Chandra Mohanty, cette recherche vise à transcender la conception des « femmes » comme une catégorie fixe et homogène<sup>103</sup>. Chandra Mohanty critique l'universalisation des expériences féminines, soulignant l'importance de reconnaître la pluralité des identités et des vécus au sein même de cette catégorie sociologique<sup>104</sup>. Cette compréhension de la catégorie « femme » permet également de m'interroger brièvement sur les représentations parfois réductrices des femmes comme « victimes passives » ou « butins de guerre »<sup>105</sup>. Des autrices comme Jill Davies et Sharon Lamb critiquent notamment cette image dominante des femmes victimes de violences, en soulignant que leurs expériences sont souvent homogénéisées, niant ainsi les multiples réalités<sup>106</sup>. L'appréhension des violences de genre exige donc d'adopter une

---

<sup>101</sup> Human Rights Watch. « Syria: Abuses, Impunity in Turkish-Occupied Territories », 29 février 2024. <https://www.hrw.org/news/2024/02/29/syria-abuses-impunity-turkish-occupied-territories>.

<sup>102</sup> Miriam Cooke. « Murad vs. ISIS: Rape as a Weapon of Genocide », *Journal of Middle East Women's Studies* 15, n° 3 (1 novembre 2019) : 266. ; Human Rights Watch. « “We Are Still Here”: Women on the Front Lines of Syria's Conflict » (Syrie : Human Rights Watch, 2 juillet 2014).

<sup>103</sup> Iris Young. « Le genre, structure sérielle : Penser les femmes comme un groupe social », *Recherches féministes* 20, n° 2 (2007) : 9.

<sup>104</sup> Chandra Mohanty. « Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourses », *Feminist Review* 30, n° 1 (1 novembre 1988) : 61-88. Cité dans Iris Young. *Op cit.*, 9.

<sup>105</sup> Maria Eriksson Baaz et Maria Stern, *Sexual Violence as a Weapon of War? Perceptions, Prescriptions, Problems in the Congo and Beyond* (Bloomsbury Publishing, 2013) : 16. ; Amy Leisenring. « Confronting “Victim” Discourses: The Identity Work of Battered Women », *Symbolic Interaction* 29, n° 3 (2006) : 311.

<sup>106</sup> Jill Davies, Eleanor Lyon, et Diane Monti-Catania, *Safety Planning with Battered Women: Complex Lives/Difficult Choices* (SAGE Publications, Inc, 1998) ; Sharon Lamb, *The Trouble with Blame: Victims, Perpetrators, and Responsibility*, Revised ed. edition (Cambridge, Mass : Harvard University Press, 1999). Cité dans Amy Leisenring. *Op cit.*, 311.

perspective inclusive de la notion de « victime ». Bien que mon corpus soit centré sur la victimisation des femmes, il ne s'agit pas non plus de nier leur agentivité : loin d'être passives, elles déploient des stratégies de résistance et de survie sur lesquelles j'aurais la chance de revenir dans la conclusion de ce mémoire.

Ainsi, cette étude s'efforce de ne pas faire abstraction des contextes sociaux, culturels et politiques complexes qui façonnent les expériences des femmes dans les zones de conflit. Lorsque les données le permettent (elles le permettent malheureusement peu), je m'efforce de prendre en compte la diversité confessionnelle qui caractérise la société syrienne – composée notamment de Kurdes, de Sunnites, de Chiites, d'Alaouites, de Druzes ou encore de Chrétiens – ainsi que les multiples appartenances culturelles et religieuses qui influencent les rapports de genre, les normes sociales et les formes de violence subies. Au contraire d'une lecture homogénéisante, l'analyse proposée s'applique ainsi à mettre l'accent sur l'intersectionnalité des identités et des oppressions, pour mieux appréhender la complexité des violences et leurs racines dans les structures sociales existantes<sup>107</sup>.

### ***2.1.2 Spécificités des violences fondées sur le genre en période de conflit : liens entre masculinité, militarisme et violence à l'égard des femmes***

Plusieurs chercheur·ses ont approfondi l'analyse des violences fondées sur le genre dans les contextes de conflit armé, mettant en lumière leurs caractéristiques spécifiques. Les travaux de Khuloud Alsaba, Anuj Kapilashrami, Katrina Lee-Koo, Jacqui True et Sara E. Davies sur les violences fondées sur le genre soulignent notamment qu'elle atteint des proportions élevées lors des conflits armés<sup>108</sup>. Sur le plan structurel d'abord, l'effondrement des systèmes de protection sociale et juridique, exacerbé par les déplacements forcés et la précarité économique, favorise une augmentation des formes de violences<sup>109</sup>. Selon la politologue Jacqui True, l'absence d'un filet de sécurité sociale étatique expose les femmes,

---

<sup>107</sup> Jacqui True et Sara E. Davies. « Reframing Conflict-Related Sexual and Gender-Based Violence: Bringing Gender Analysis Back In ». *Security Dialogue* 46, n° 6 (2015) : 496.

<sup>108</sup> Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. *Op cit.*, 7. ; Katrina Lee-Koo. « Gender-Based Violence Against Civilian Women in Postinvasion Iraq: (Re)Politicizing George W. Bush's Silent Legacy ». *Violence Against Women* 17, n° 12 (1 décembre 2011) : 1622. ; Jacqui True et Sara E. Davies. *Op cit.*, 501.

<sup>109</sup> « Montreal Principles on Women's Economic, Social and Cultural Rights », *Human Rights Quarterly* 26, n° 3. Cité dans Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. *Op cit.*, 10.

à un risque accru de violence, en particulier lors des fluctuations économiques<sup>110</sup>. Cette vulnérabilité peut s'étendre à la sphère conjugale et familiale où la perte du statut socio-économique des hommes, combinée à une masculinité associée au rôle de pourvoyeur et à la militarisation de la société, peut se traduire par une réaffirmation violente du pouvoir au sein des foyers<sup>111</sup>. Prenant l'exemple du conflit en Bosnie-Herzégovine, l'autrice Sarah Maguire explique « [i]n the buildup to the war in the former Yugoslavia, groups providing support to women victims of domestic violence in Belgrade reported that demand for their services increased significantly and that violence occurred particularly after militaristic TV programs that hyped up “national honor”<sup>112</sup> ». Elle met ainsi en lumière les liens entre les tensions sociales, exacerbées par le militarisme, et l'intensification des violences genrées, tant dans l'espace public que privé.

Sur le plan institutionnel, la militarisation des masculinités associant la virilité à la domination et le recours à la force, est renforcée par les armées et groupes armés. Comme l'explique la chercheuse en psychologie Eileen L. Zurbriggen, cette socialisation masculine traditionnelle, marquée par des comportements agressifs en temps de paix, s'intensifie durant les conflits, favorisant des violences extrêmes contre les femmes<sup>113</sup>. Les autrices Carol Cohn et Laura Sjoberg montrent que cette militarisation des masculinités normalise la violence comme expression légitime de pouvoir<sup>114</sup>. Pour la chercheuse Katrina Lee-Koo, ces violences reflètent des attitudes liées à des rôles de genre qui sont ancrés dans des dynamiques de

---

<sup>110</sup> Jacqui True. « The Political Economy of Violence Against Women: A Feminist International Relations Perspective ». *Australian Feminist Law Journal* 32, n° 1 (2010): 51. ; Davies, Sara E., et Jacqui True. *Op cit.*, 69.

<sup>111</sup> Jacqui True, *The Political Economy of Violence Against Women* (Oxford University Press, 2012) : 32.

<sup>112</sup> Sarah Maguire. « Researching “A Family Affair”: Domestic Violence in Former Yugoslavia and Albania », *Gender and Development* 6, n° 3 (1998) : 60-66. Cité dans Cynthia Cockburn. *The Continuum of Violence: A Gender Perspective on War and Peace. Op cit.*, 32.

<sup>113</sup> Eileen L. Zurbriggen. « Rape, War, and the Socialization of Masculinity: Why Our Refusal to Give up War Ensures That Rape Cannot Be Eradicated », *Psychology of Women Quarterly* 34, n° 4 (2010) : 538-49. ; Diane Otto et Gina Heathcote. « Rethinking Peacekeeping, Gender Equality and Collective Security: An Introduction », dans *Rethinking Peacekeeping, Gender Equality and Collective Security* (Palgrave Macmillan London, 2014).

<sup>114</sup> Laura Sjoberg. Laura Sjoberg, *Gender, Justice, and the Wars in Iraq: A Feminist Reformulation of Just War Theory* (Rowman Littlefield, 2006) ; Carol Cohn. *Women & War* (Cambridge : Polity Press, 2013).

domination<sup>115</sup>. C'est également ce que souligne Cynthia Cockburn qui montre comment la militarisation et la guerre renforcent et exacerbent les inégalités genrées existantes<sup>116</sup>. Elle souligne notamment que les cultures masculines au sein des institutions militaires favorisent le lien par la violence ritualisée et l'objectivation des femmes.

Ces dynamiques sont amplifiées par le militarisme, qui valorise l'agressivité et renforce les inégalités de genre<sup>117</sup>. Dans ses travaux sur le militarisme, la chercheuse Cynthia Enloe souligne que les sociétés militarisées reposent sur des constructions rigides de masculinité et féminité : les hommes sont socialisés comme protecteurs et guerriers, tandis que les femmes sont perçues comme nécessitant protection ou incarnant l'honneur de la communauté<sup>118</sup>. Cette dichotomie renforce non seulement les normes patriarcales, mais crée également un contexte dans lequel les violences à l'égard des femmes deviennent normalisées et même instrumentalisées pendant les conflits<sup>119</sup>.

Pour Claudia Card, les violences genrées et notamment sexuelles, apparaissent comme un symbole de conquête et de domination indiquant l'incapacité des hommes à protéger « leurs » femmes<sup>120</sup>. Dans le cas du conflit au Rwanda<sup>121</sup> et en Bosnie-Herzégovine<sup>122</sup> par exemple, le viol systématique vise non seulement à humilier l'ennemi, mais aussi à détruire le tissu communautaire en ciblant celles perçues comme « gardiennes de la vie<sup>123</sup> ». Comme mentionné au chapitre un, Anne McClintock et Jean Bethke Elshtain expliquent que le viol repose sur une symbolique genrée du pouvoir où les femmes incarnent

---

<sup>115</sup> Katrina Lee-Koo. « Gender-Based Violence Against Civilian Women in Postinvasion Iraq: (Re)Politicizing George W. Bush's Silent Legacy », *Violence Against Women* 17, n° 12 (1 décembre 2011) : 1630.

<sup>116</sup> Cynthia Cockburn. *The Continuum of Violence: A Gender Perspective on War and Peace*. *Op cit.*, 31-32.

<sup>117</sup> Megan Mackenzie. *Op cit.*, 207.

<sup>118</sup> Cynthia Enloe, *Globalization and Militarism: Feminists Make the Link, Second Edition* (Rowman & Littlefield Publishers, 2007). Cité dans Megan Mackenzie. *Op cit.*, 207.

<sup>119</sup> Cynthia Cockburn. *War and Security, Women and Gender*. *Op cit.*, 439.

<sup>120</sup> Claudia Card. *Op cit.*, 7.

<sup>121</sup> Édith Mukakayumba. « Rwanda : la violence faite aux femmes en contexte de conflit armé généralisé ». *Recherches féministes* 8, n° 1 (1995) : 145-154.

<sup>122</sup> Denisa Kostovicova, Vesna Bojicic-Dzelilovic, et Marsha Henry. « Drawing on the Continuum: A War and Post-War Political Economy of Gender-Based Violence in Bosnia and Herzegovina ». *International Feminist Journal of Politics* 22, n° 2 (2020) ; Véronique Nahoum-Grappe. « La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995 », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 5 (1 avril 1997).

<sup>123</sup> Cynthia Cockburn. *War and Security, Women and Gender*. *Op cit.*, 441.

l'honneur de la nation, faisant de leur corps un territoire à conquérir<sup>124</sup>. En ce sens, cette conception tient compte des liens entre les temps dits de paix et ceux de guerre, élément sur lequel je reviendrai dans la suite de ce chapitre. La sociologue Christine Delphy analyse dans le contexte français cette instrumentalisation du corps des femmes à travers sa théorie des « deux patriarcats », montrant comment des systèmes masculins opposés utilisent les femmes qui portent le foulard pour affirmer leur pouvoir respectif<sup>125</sup>. Elle explique également que ces femmes subissent une double oppression : d'une part, l'exploitation patriarcale (dans la sphère familiale et conjugales) et d'autre part, des discriminations raciales, montrant ainsi l'imbrication du genre et de la racialisation. Bien que son analyse s'applique à un contexte différent, elle permet de montrer que les violences genrées peuvent aussi être comprises comme un moyen de communication entre hommes : en s'appropriant les corps des femmes de l'ennemi, le dominant signale sa supériorité sur les femmes et sur les hommes, réaffirmant ainsi les hiérarchies de pouvoir. Pertinente pour notre étude, cette idée rejoint celle de la politologue Carole Pateman qui montre elle aussi que les « systèmes masculins dominants »<sup>126</sup> ne se limitent pas à une opposition entre hommes et femmes, mais engendrent également une hiérarchisation des masculinités<sup>127</sup>. Ces masculinités, inégales et variées, se définissent non seulement par leur domination sur les femmes, mais aussi par leur position relative au sein d'un ordre masculin. Ainsi, les travaux de Christine Delphy et de Carole Pateman convergent pour révéler que les violences genrées sont également des mécanismes par lesquels les hommes négocient et affirment leur pouvoir entre eux.

## **2.2 Les approches des violences fondées sur le genre en période de conflit armé**

Nous l'avons vu, les violences fondées sur le genre en période de conflit ont fait l'objet de l'intérêt des chercheur·ses, qui ont développé des approches théoriques pour tenter de comprendre, d'expliquer et d'analyser ces dynamiques. Parmi ces cadres théoriques, on

---

<sup>124</sup> Doris Buss. *Op cit.*, 148.

<sup>125</sup> Christine Delphy, *L'ennemi principal - tome 1 : Économie politique du patriarcat*, *Op cit.* ; Christine Delphy. *L'ennemi principal - tome 2 : Penser le genre*. *Op cit.*

<sup>126</sup> Traduction libre.; Cynthia Cockburn. *The Continuum of Violence: A Gender Perspective on War and Peace*. *Op cit.*, 29.

<sup>127</sup> Carole Pateman, *The Sexual Contract*, 1st edition (Stanford, Calif : Stanford University Press, 1988). Cité dans Cynthia Cockburn. *The Continuum of Violence: A Gender Perspective on War and Peace*. *Op cit.*, 29.

peut citer la théorie du viol comme arme de guerre, celle du *continuum* de la violence, et l'approche féministe de l'économie politique de la violence.

### **2.2.1 Apports théoriques et limites du viol comme arme de guerre**

Rappelons que le concept du viol comme arme de guerre est apparu dans les années 1990 pour souligner l'usage des violences sexuelles en temps de guerre et notamment le recours systématique du viol. Nous l'avons vu, ces viols sont liés à la logique patriarcale et au militarisme, où le contrôle sur les corps des femmes sert à atteindre des objectifs politiques et militaires, tels que le nettoyage ethnique et la déstabilisation de la communauté, mais aussi à communiquer la domination entre les adversaires masculins<sup>128</sup>. Je reprendrai ici les propos de Véronique Nahoum-Grappe qui, selon moi, illustre ces dynamiques : « [c]hez la victime masculine (il tue) la masculinité, et chez la victime féminine, la valeur de sa capacité de reproduction<sup>129</sup> ». En ce sens, il s'inscrit dans des rapports genrés déjà préétablis, comme l'expliquent Sara E. Davies et Jacqui True : « [t]he gendered power relations in a given society inform the rationality of sexual violence as a 'weapon'. In other words, the utility of sexual violence is rooted in gender norms<sup>130</sup> ».

Reposant sur ces dynamiques socioculturelles, le viol devient donc un outil militaire visant non seulement les femmes en tant qu'individues, mais également en raison de leur statut dans la société (celui de mère), tout en consolidant les hiérarchies patriarcales et les systèmes de domination qui existent en amont du conflit<sup>131</sup>. Comme mentionné au chapitre un, cette théorie a été essentielle pour mettre en lumière le caractère systématique des violences sexuelles dans les conflits armés et a contribué de manière significative à l'évolution des cadres juridiques internationaux, notamment dans la reconnaissance du viol comme crime de guerre<sup>132</sup>. J'ai aussi souligné les limites de son utilisation précédemment, sur lesquelles je ne reviendrai donc pas ici. Cela étant, l'utilisation stratégique du viol en

---

<sup>128</sup> Megan Mackenzie. *Op cit.* ; Cynthia Enloe. *Op cit.* ; Cynthia Cockburn. *The Continuum of Violence: A Gender Perspective on War and Peace. Op cit.*

<sup>129</sup> Nahoum-Grappe, Véronique. *Violences sexuelles en temps de guerre. Op cit.*, 129.

<sup>130</sup> Sara E. Davies et Jacqui True. *Op cit.*, 77.

<sup>131</sup> Doris Buss, *Op cit.*, 148.

<sup>132</sup> Jacqui True, et Sara E. Davies. *Op cit.*, 498.

temps de conflit s'avère pertinente pour mon enquête notamment parce qu'elle me permet de traiter des actes commis entre autres par le régime de Bachar Al-Assad dans le contexte syrien. Pour produire une analyse plus complète, il me semble essentiel d'articuler cette théorie avec celle du *continuum* de la violence.

### 2.2.2 *Le continuum de violence*

La théorie du *continuum* de la violence, développé par Liz Kelly, offre ici un cadre pertinent pour analyser les violences fondées sur le genre en Syrie. En guise de rappel, le *continuum* de la violence souligne l'absence de frontières nettes entre les différentes formes de violence, puisque celles-ci s'entremêlent et se renforcent mutuellement<sup>133</sup>. Liz Kelly montre que la majorité des femmes sont confrontées à une forme de violence au cours de leur existence, sans établir de hiérarchie entre ces différentes formes. Elle critique notamment les analyses qui placent l'agression sexuelle parmi les actes les plus graves à l'extrémité du spectre des violences. Selon les participantes à son enquête, le harcèlement de rue serait plus « grave » que l'agression, car il entraîne davantage de conséquences du fait de sa fréquence.

Initialement axée sur les violences sexuelles contre les femmes, la théorie du *continuum* a depuis été élargie pour englober diverses formes de violence fondée sur le genre. S'appuyant sur le travail de Liz Kelly, Cynthia Cockburn mobilise à son tour le concept du *continuum* de la violence pour analyser les violences de genre lors de conflit armé<sup>134</sup>. Elle soutient que les conflits armés n'engendrent pas de nouvelles formes de violence, mais qu'ils exacerbent plutôt celles qui existent déjà dans une société. Selon elle, une distinction nette entre la paix et la guerre n'est pas pertinente puisque les violences de genre persistent à travers les phases de préconflit, de conflit, d'établissement de la paix et de reconstruction. Elle identifie trois aspects clés pour expliquer ce phénomène : la militarisation, la détresse économique et les changements idéologiques<sup>135</sup>. Elle affirme que les rapports de pouvoir, la hiérarchisation des genres et les formes d'oppression existant en temps de paix s'accroissent durant la guerre, affectant ce qu'elle nomme « la spécificité des corps masculins et

---

<sup>133</sup> Liz Kelly. *Op cit.*

<sup>134</sup> Cynthia Cockburn. *The Continuum of Violence: A Gender Perspective on War and Peace. Op cit.*

<sup>135</sup> *Ibid.*, 30.

féminins », la place qu'occupent les hommes et les femmes dans la société ou les tâches qui sont assignées en fonction du genre et « les idéologies de genre en jeu<sup>136</sup> ». Ainsi, les discriminations existantes envers les femmes et les filles s'aggravent lors de conflits armés, augmentant le risque de violation de leurs droits et les exposant davantage aux violences<sup>137</sup>. Elle souligne également l'importance d'une approche intersectionnelle pour comprendre comment les facteurs économiques, sociaux et culturels façonnent différemment les expériences de violence ; et établis un lien entre la militarisation, le nationalisme et le patriarcat dans la perpétuation des conflits.

L'évolution du concept du *continuum* de la violence illustre sa flexibilité et son applicabilité dans divers contextes. Les autrices telles que Mona Lena Krook, Aisling Swaine ou encore Jelke Boesten mobilisent également ce concept pour mettre en évidence l'interconnexion des différentes formes de violence, qui se dissimulent et s'alimentent mutuellement<sup>138</sup>. Des chercheur·ses comme Jules Falquet, ont quant à eux·elles mobilisé le *continuum* pour penser les violences coloniales patriarcales<sup>139</sup>.

En somme, je retiens plusieurs éléments du concept de *continuum* de la violence pour mon analyse. D'abord, il met en lumière l'absence de frontières claires entre les différentes formes de violences fondées sur le genre : celles-ci s'entremêlent, se renforcent et ne peuvent être hiérarchisées selon leur gravité ou leur visibilité. Cette perspective me permet de prendre en considération aussi bien les violences dites « ordinaires » (comme le harcèlement ou les discriminations quotidiennes) que les violences extrêmes, telles que le viol utilisé comme arme de guerre. Enfin, je retiens que les conflits armés ne conduisent pas à de nouvelles

---

<sup>136</sup> *Ibid.*, traduction libre.

<sup>137</sup> *Ibid.*, 36.

<sup>138</sup> Mona Lena Krook. « A Continuum of Violence », dans *Violence against Women in Politics*, dir. Mona Lena Krook (Oxford University Press, 2020). ; Aisling Swaine. « Beyond Strategic Rape and Between the Public and Private: Violence Against Women in Armed Conflict ». *Human Rights Quarterly* 37, n° 3 (2015): 755-86. ; Jelke Boesten. *Op cit.*

<sup>139</sup> Jules Falquet. « V. Le quadruple continuum des violences : Apports féministes matérialistes et décoloniaux à l'analyse de la violence, à partir des féminicides en Abya Yala », dans *On tue une femme* (Hermann, 2019), 129-148.

violences, mais intensifient celles déjà présentes dans la société, prolongeant ainsi le *continuum* à travers les périodes de paix, de guerre et de reconstruction.

### 2.2.3 *La théorie de l'économie politique de la violence*

Les théoricien·nes de l'économie politique de la violence soulignent la manière dont l'économie et la politique influencent les dynamiques et rapports sociaux, et notamment les violences fondées sur le genre<sup>140</sup>. Ces intellectuel·les postulent que les violences genrées ne sont pas des phénomènes isolés ou exceptionnels, mais des manifestations d'inégalités structurelles enracinées dans l'économie politique locale et internationale. Ainsi, les violences à l'égard des femmes sont liées à leur statut économique et à leur accès aux ressources. Par ailleurs, ils et elles affirment que la mondialisation et les politiques économiques néolibérales participent à la marginalisation des femmes, accentuant leur vulnérabilité face à diverses formes de violence<sup>141</sup>. En s'appuyant sur une analyse critique des dynamiques du capitalisme, du patriarcat et des conflits armés, cette approche met donc en lumière les interactions entre les structures socio-économiques et la vulnérabilité des femmes face aux violences. Conséquemment, ceci me permettra de mettre en exergue comment les rapports de genre, associés au contexte politico-économique d'avant-guerre, peuvent être mis en relation pour appréhender les violences pendant le conflit armé.

Jacqui True, dans son ouvrage *The Political Economy of Violence Against Women*, part du postulat voulant que les violences à l'égard des femmes sont intrinsèquement liées aux structures politiques et économiques globales, lesquelles maintiennent et reproduisent les inégalités de genre.<sup>142</sup> Elle critique les approches dominantes qui tendent à considérer la guerre et les conflits comme des anomalies par rapport à une norme supposée non violente<sup>143</sup>. Au contraire, elle affirme que les conflits violents sont à la fois une rupture avec la normalité

---

<sup>140</sup> Sara Meger. *Op cit.* ; Jacqui True. *The Political Economy of Violence Against Women. Op cit.* ; Denisa Kostovicova, Vesna Bojicic-Dzelilovic, et Marsha Henry. *Op cit.* ; Yakin Ertürk. *Op cit.*

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> Jacqui True. *The Political Economy of Violence Against Women. Op cit.*

<sup>143</sup> Carolyn Nordstrom, *Shadows of War: Violence, Power, and International Profiteering in the Twenty-First Century* (Berkeley : University of California Press, 2004). Cité dans Kumudini Samuel, Claire Slatter, et Vagisha Gunasekara, *Économie politique des conflits et de la violence à l'égard des femmes : Cas du Sud* (Fiji : DAWN, 2024).

et qu'ils font partie d'un *continuum* de violence structurelle qui persiste avant, pendant et après les guerres. Ces violences sont ancrées dans les processus d'accumulation économique, souvent marqués par la coercition et l'exploitation genrée<sup>144</sup>. L'enseignante Yakin Ertürk, qui a étudié les violences faites aux femmes sous l'angle de l'économie politique, souligne que le patriarcat aggrave cette vulnérabilité, en reproduisant des hiérarchies genrées qui normalisent les violences <sup>145</sup>.

La division sexuelle du travail constitue un élément central de cette théorie. La sociologue Maria Mies<sup>146</sup> et la philosophe Silvia Federici<sup>147</sup> ont montré que le capitalisme repose historiquement sur l'exploitation des femmes, de la nature et des populations marginalisées comme bases de son accumulation. Cette division genrée confine les femmes à des rôles subalternes dans la sphère privée (travail domestique non rémunéré) tout en exploitant leur force de travail dans des conditions précaires dans la sphère publique<sup>148</sup>. Jacqui True illustre ce propos à travers l'exemple des zones comme Ciudad Juarez au Mexique, où les travailleuses migrantes sont exposées à des abus systématiques tels que le harcèlement sexuel et le féminicide, dans un contexte où leur travail est considéré comme « bon marché » et facilement remplaçable<sup>149</sup>.

Dans les contextes de conflits armés, les travaux sur l'économie politique de la violence mettent en lumière l'utilisation stratégique des violences sexuelles comme moyen

---

<sup>144</sup> Jacqui True. *The Political Economy of Violence Against Women*. *Op cit.*, 44, 121.

<sup>145</sup> Yakin Ertürk. *Yakin Ertürk. Promotion and Protection of All Human Rights, Civil, Political, Economic, Social and Cultural Rights, Including the Right to Development. Report of the Special Rapporteur on Violence against Women, Its Causes and Consequences*. Eleventh Session, Agenda Item 3, A/HRC/11/6/Add.6, (Human Rights Council : 23 juin 2009) : 11-12.

<sup>146</sup> Maria Mies, *Patriarchy and Accumulation on a World Scale: Women in the International Division of Labour*, 3e édition (London : Zed Books, 2023). Cité dans Kumudini Samuel, Claire Slatter, et Vagisha Gunasekara. *Op cit.*, 22.

<sup>147</sup> Silvia Federici, *Caliban and the Witch: Women, the Body and Primitive Accumulation*, Illustré édition (Brooklyn, NY : Autonomedia, 2004). Cité dans Kumudini Samuel, Claire Slatter, et Vagisha Gunasekara. *Op cit.*, 22.

<sup>148</sup> *Ibid.*; Jacqui True. *The Political Economy of Violence Against Women: A Feminist International Relations Perspective*. *Op cit.*, 48. ; Sara Meger. « Toward a Feminist Political Economy of Wartime Sexual Violence: The case of the Democratic Republic of Congo », *International Feminist Journal of Politics* 117, n° 3 (2015) : 424, 427.

<sup>149</sup> Jacqui True. *The Political Economy of Violence Against Women: A Feminist International Relations Perspective*. *Op cit.*, 48.

de contrôle ou d'extraction des ressources. La chercheuse Meredith Turshen montre comment, en Ouganda, le viol a été employé pour empêcher les femmes de travailler dans l'agriculture, réduisant ainsi l'approvisionnement alimentaire de la communauté ennemie<sup>150</sup>. Ces pratiques illustrent la manière dont les violences fondées sur le genre sont intégrées aux stratégies militaires et économiques, ce qui est fort pertinent pour mon enquête. Jacqui True critique également les approches internationales qui se concentrent exclusivement sur les violences sexuelles en temps de guerre sans examiner ses causes structurelles. Elle explique notamment comment les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur « Femmes, paix et sécurité » tendent à traiter les femmes comme des victimes nécessitant une protection plutôt que comme des actrices autonomes capables de transformer leurs conditions socio-économiques<sup>151</sup>. Enfin, elle montre comment les processus de reconstruction après conflits ou catastrophes naturelles reproduisent souvent les inégalités structurelles qui rendent les femmes vulnérables aux violences<sup>152</sup>. Par exemple, après le tsunami de 2004 en Asie du Sud-Est, elle explique que les compensations économiques ont été principalement attribuées aux hommes, privant les survivantes de ressources et de protections sociales adéquates<sup>153</sup>.

En somme, cette approche offre un cadre analytique permettant de comprendre comment le capitalisme et le patriarcat interagissent pour perpétuer ces violences. Elle met en lumière l'importance d'une analyse prenant en considération le contexte socioéconomique. Bien que l'on pourrait reprocher à cette théorie de privilégier les facteurs structurels au détriment des dynamiques individuelles, ou encore de simplifier des situations complexes, elle offre une grille d'analyse pertinente pour comprendre comment les dimensions genrées des conflits interagissent avec les structures du marché et de l'État. Ces interactions contribuent à renforcer les inégalités entre les genres et à exposer les femmes à des formes spécifiques de violence.

---

<sup>150</sup> Meredith Turshen. « The Political Economy of Violence against Women During Armed Conflict in Uganda », *Social Research* 67, n° 3 (2000) : 803. Cité dans Jacqui True. *The Political Economy of Violence Against Women: A Feminist International Relations Perspective. Op cit.*, 54.

<sup>151</sup> Jacqui True. *Op cit.*, 45.

<sup>152</sup> *Ibid.*, 46

<sup>153</sup> *Ibid.*

### 2.3 Conclusion : Un bricolage théorique

J'ai donc choisi de réaliser un maillage théorique qui articule la théorie du viol comme arme de guerre, celle du *continuum* de la violence et de l'économie politique de la violence. De la théorie du viol comme arme de guerre, je retiens l'importance de comprendre la dimension stratégique et systématique des violences sexuelles dans le conflit syrien. Cette approche me permettra d'éclairer la manière dont le viol a été utilisé comme outil politique et militaire notamment par le régime de Bachar Al-Assad.

À l'aide de la théorie du *continuum*, j'aborderai plusieurs formes de violences, sans les hiérarchiser, ni produire de frontières nettes entre violences politiques, économiques, sexuelles ou institutionnelles. Je démontrerai aussi que ces violences ne se limitent pas à la période du conflit armé, mais s'inscrivent dans un contexte sociopolitique préalable, prolongeant ainsi leur impact au-delà des combats. Enfin, j'en retiens la nécessité de lier les violences genrées à la dégradation des conditions économiques, à la militarisation de la société et à la marginalisation politique des femmes, grâce à l'économie politique de la violence. Cette perspective me permet d'analyser comment la guerre a amplifié des dynamiques de domination et de précarité déjà présentes, transformant les violences de genre en outils de contrôle. J'accorde une attention particulière aux inégalités économiques, à la division genrée du travail et aux politiques autoritaires du régime syrien, exacerbées par les sanctions internationales, qui ont renforcé la vulnérabilité des femmes. Avant 2011, la Syrie était déjà marquée par des inégalités structurelles et un patriarcat institutionnalisé, où les femmes subissaient des discriminations en matière d'accès aux ressources, à l'emploi et à la propriété<sup>154</sup>. Je m'appuierai sur l'analyse de Jacqui True pour montrer comment les violences faites aux Syriennes sont produites, reproduites et intensifiées, révélant là encore, la continuité entre la période dite de paix et celle de guerre.

---

<sup>154</sup> Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. *Op cit.* ; Zakaria Taha. « La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique : un statut fragile et minorisant ». *Maghreb - Machrek* 2, n° 236 (2018) ; Diana Sarkis Fernández. « Le devenir controversé des femmes syriennes. Regards croisés sur le travail, le mariage et la domesticité ». *Nouvelles Questions Féministes* 27, n° 3 (2008).

Ce bricolage théorique me permet donc de saisir la complexité et la continuité des violences fondées sur le genre dans le contexte syrien, en les replaçant dans leurs dimensions historiques, économiques et sociales. En outre, mon cadre théorique bénéficiera de l'éclairage de la perspective intersectionnelle visant à reconnaître que les violences que subissent les femmes syriennes sont façonnées par plusieurs axes d'oppression, tels que le statut de déplacement, l'âge, l'état matrimonial et les facteurs socio-économiques<sup>155</sup>. Cette perspective intégrée me permet de voir comment ces violences s'inscrivent à la fois dans des stratégies militaires délibérées (viol comme arme de guerre), dans des structures sociales et culturelles enracinées qui produisent diverses formes de violences (*continuum* de la violence), et dans des dynamiques économiques et politiques plus larges (économie politique de la violence). En outre, ce cadre m'a permis d'identifier les contextes et les positionnalités qui rendent les femmes plus à risque de subir certaines formes de violences. Ce cadre théorique me servira ainsi de fondement à l'étude des situations concrètes abordées dans les chapitres suivants.

---

<sup>155</sup> Rahaf Aldoughli. « Missing Gender: Conceptual Limitations in the Debate on “Sectarianism” in the Middle East », *Middle East Critique* 33, n° 1 (2 janvier 2024) : 143-162.

## **CHAPITRE 3 : ANCRAGES ÉPISTÉMOLOGIQUES ET ÉTUDE DE CAS**

### **– LE CAS SYRIEN**

Sur la base des considérations conceptuelles et théoriques que je viens d'exposer, ce chapitre présente l'approche méthodologique élaborée pour guider mon analyse. En guise de rappel, l'objectif empirique de ce mémoire est de rendre compte des diverses formes de violence en tenant compte du contexte syrien. Il s'imbrique à mon second objectif, cette fois théorique, qui est de proposer une lecture qui tient compte de l'ensemble des violences fondées sur le genre lors de conflit armé, et pas seulement de l'agression sexuelle ou du « viol comme arme de guerre ». Dans un premier temps, je présente la perspective féministe qui a guidé la formulation de la problématique, de la question de recherche et du développement de mon objet d'étude. Puisque cette perspective influence grandement mes choix méthodologiques, j'examine également les considérations méthodologiques et épistémologiques qui en découlent ainsi que les stratégies adoptées pour dépasser les limites liées à ma position de chercheuse du Nord qui étudie le Sud global. J'explique ensuite le choix de la Syrie comme cas d'étude, puis je présente les principaux thèmes, le corpus analysé et la méthode d'analyse retenue. Je termine en exposant les limites et les apports inhérents à cette recherche.

#### **3.1 Recherche féministe : Épistémologie, positionnement et positionnalité**

La recherche féministe offre une perspective qui permet ici de mettre en lumière les expériences spécifiques des filles et des femmes dans des contextes de conflit, mais aussi de remettre en question les structures de pouvoir qui influencent la production de connaissances sur ces réalités. Je mobilise ainsi une réflexion critique sur la manière dont nous appréhendons, étudions et représentons les expériences des filles et des femmes en situation de violence en période de conflit, tout en reconnaissant l'importance de ma propre position en tant que chercheuse dans ce processus.

### 3.1.1 *Épistémologie, recherche et positionnement féministe*

Le positivisme qui a longtemps dominé le champ des sciences sociales promeut les notions d'objectivité et de neutralité dans la production de savoirs<sup>156</sup>. Selon cette épistémologie, les chercheur·ses doivent résolument s'écarter de leur subjectivité afin de proposer une analyse dépeignant « le réel tel qu'il est, de manière objective et universelle<sup>157</sup> ». Cependant, les réflexions épistémologiques au cœur des théories féministes ont mis en évidence le caractère androcentrique inhérent à la production des savoirs en sciences sociales<sup>158</sup>. Ce faisant, elles soulignent la tendance à considérer le seul point de vue masculin, notamment celui des hommes blancs, hétérosexuels et cisgenres, comme universel et objectif, alors qu'il s'agit selon elles d'une perspective ancrée dans un contexte donné, et façonnée par des dynamiques de pouvoir<sup>159</sup>. L'épistémologie féministe met donc en avant le concept de « connaissances situées »<sup>160</sup>, soulignant que tout savoir est produit dans un contexte spécifique et, est influencé par la position sociale de la personne qui étudie le sujet en question<sup>161</sup>. Plusieurs courants féministes interrogent ainsi la notion de positionnalité<sup>162</sup>. Conceptualisée entre autres par les féministes afro-américaines, *chicanas*, autochtones, marxistes, socialistes et radicales, la notion de positionnalité décrit le processus par lequel le ou la chercheur·se prend conscience de sa position de dominant·e et/ou de dominé·e au sein des relations de pouvoir<sup>163</sup>. Cette reconnaissance des différentes positionnalités pensées au

---

<sup>156</sup> Isabelle Clair. « Faire du terrain en féministe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 213 (2016) : 69.

<sup>157</sup> Camille Bertereau, Éléonore Marbot, et Pierre Chaudat. « Positionnement épistémologique et orientation de la recherche : un focus sur l'étude des stéréotypes », *Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise* 8, n° 34 (2019) : 57.

<sup>158</sup> Hélène Charron et Isabelle Auclair. « Démarches méthodologiques et perspectives féministes », *Recherches féministes* 29, n° 1 (2016) : 1.

<sup>159</sup> *Ibid.*

<sup>160</sup> Traduit de l'anglais « Standpoint ».

<sup>161</sup> Isabelle Auclair et al. « Analyse féministe de la positionnalité : Réflexions depuis des expériences d'enseignement et de recherche en contexte québécois », *Les cahiers du CEDREF*, n° 26 (2023).

<sup>162</sup> Lena Hübner et Hélène Bourdeloie. « Introduction : Faire de la recherche féministe : défis épistémologiques et méthodologiques au Québec et en France », *Les cahiers du CEDREF*, n° 26 (2023).

<sup>163</sup> Kimberle Crenshaw. « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *The University of Chicago Legal Forum*, n° 1 (1989) : 139-171. ; Patricia Hill Collins, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, 2<sup>e</sup> éd. (New York; London : Routledge, 2000) ; Gloria Anzaldúa, *Making Face, Making Soul: Haciendo Caras* (San Francisco : Aunt Lute Press, 1990) ; Kathy Absolon et Cam Willett. « Aboriginal Research: Berry Picking and Hunting in

sein de systèmes d'oppressions et de privilèges<sup>164</sup> va de pair avec le développement de nouvelles connaissances élaborées par, pour et sur les groupes marginalisés<sup>165</sup>. Ces connaissances portent de visée de transformation sociale. La recherche féministe s'établit donc dans un contexte où la légitimité des savoirs dominants est remise en question, en s'inscrivant historiquement dans une démarche politique visant à faire entendre des expériences jusque-là passées sous silence<sup>166</sup>.

L'épistémologie féministe propose ainsi une vision de la recherche sociologique partielle et partiale<sup>167</sup>. En d'autres termes, elle suggère une approche plus modeste et réflexive de la recherche, reconnaissant l'importance du contexte, de la subjectivité et de la complexité dans la production du savoir. Elle nous invite ainsi à reconnaître que toute connaissance est liée à un point de vue particulier<sup>168</sup>. Il s'agit, au final, d'une invitation à faire preuve d'une plus grande rigueur intellectuelle et d'une plus grande humilité face à la complexité du monde social<sup>169</sup>.

En ce sens, l'utilisation du « je » dans ce mémoire, plutôt que du « nous » plus traditionnel, reflète cette démarche épistémologique visant à mettre en lumière la dimension subjective inhérente à la production de connaissances<sup>170</sup>. Il me permet également de

---

the 21st Century », *First Peoples Child & Family Review* 1, n° 1 (2004) : 5-17. ; Donna Haraway. « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies* 14 (1988) : 575-599. ; Sandra Harding. « Rethinking Standpoint Epistemology: What Is "Strong Objectivity?" », *The Centennial Review* 36, n° 3 (1992) : 437-470. ; Isabelle Auclair et al. *Op cit.*

<sup>164</sup> Isabelle Auclair et al. *Op cit.*

<sup>165</sup> Hélène Charron et Isabelle Auclair. *Op cit.*, 4.

<sup>166</sup> Sarah Bracke, María Puig de la Bellacasa, et Isabelle Clair. « Le féminisme du positionnement. Héritages et perspectives contemporaines », *Cahiers du Genre* 54, n° 1 (2013) : 52.

<sup>167</sup> Danielle Juteau-Lee. « Visions partielles, visions partiales : Visions des minoritaires en sociologies », *Sociologie et sociétés* 13, n° 2 (1981) : 33-48. Cité dans Mélissa Blais. « Masculinisme et violences contre les femmes : Une analyse des effets du contremouvement antiféministe sur le mouvement féministe québécois » (Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2018) : 49.

<sup>168</sup> Isabelle Auclair et al. *Op cit.*

<sup>169</sup> Mélissa Blais. *Op cit.*, 49-50.

<sup>170</sup> Marie Mathieu et al. « Pour un usage fort des épistémologies féministes », *Nouvelles Questions Féministes* 39, n° 1 (23 juillet 2020) : 11.

reconnaître explicitement ma positionnalité en tant que chercheuse et de remettre en question les modes d'expression traditionnels de la recherche universitaire<sup>171</sup>.

Enfin, choisir d'étudier la Syrie en tant que femme blanche et laïque<sup>172</sup> implique de prendre conscience de la position que j'occupe, à la fois extérieure à l'expérience syrienne et porteuse d'un regard façonné par mon propre contexte culturel. Cette démarche nécessite humilité et réflexivité, car les violences de genre en Syrie, exacerbées par la guerre, s'inscrivent dans des dynamiques sociales, politiques et culturelles complexes, souvent invisibles ou tuées à cause de la stigmatisation et de la honte qui entourent les victimes. En tant que femme, mon regard sur ces violences est d'abord un regard de solidarité, mais il doit aussi s'accompagner d'une vigilance quant au risque de projeter des schémas eurocentrés sur des réalités qui me sont étrangères. Les témoignages recueillis montrent des expériences à la fois communes et variées. Mon étude se veut donc attentive à la parole des femmes syriennes, à la diversité de leurs vécus et à la nécessité de ne pas parler à leur place, tout en contribuant à briser le silence autour de ces violences, et à participer à la production et la diffusion de savoirs sur la Syrie.

### **3.1.2 Posture de recherche et limites**

Avant même d'entreprendre cette étude, je me suis interrogée sur la légitimité et la possibilité de mener une enquête sur les femmes syriennes et les violences qu'elles subissent au sein de leur communauté en tant que femme blanche européenne cisgenre et laïque. L'article de la docteure en droit et en philosophie Anne Iavarone-Turcotte<sup>173</sup> explorant son propre positionnement dans sa relation avec les sujets de son enquête s'est présenté comme une source d'inspiration pour la rédaction de ce mémoire. Elle y expose le processus réflexif qu'elle a entrepris lors de la rédaction de sa thèse de doctorat et la manière dont elle a tenté d'aller au-delà de la simple reconnaissance – bien qu'essentielle – de ses biais de recherche.

---

<sup>171</sup> Gayle Letherby, *Feminist Research in Theory and Practice* (Buckingham ; Philadelphia : Open University Press, 2003) : 7. Cité dans Mélissa Blais. *Op cit.*, 49.

<sup>172</sup> Par laïque, j'entends ici que je n'ai pas été élevée dans une culture religieuse, ce qui peut impliquer une certaine distance qui nécessite un effort de compréhension vis-à-vis des pratiques et référents religieux qui me sont étrangères.

<sup>173</sup> Anne Iavarone-Turcotte. « Un terrain miné, un travail de déminage ou comment parler de l'oppression des femmes minorisées en tant que chercheuse de la majorité », *Les cahiers du CEDREF*, n° 26 (2023).

J'ai moi-même entrepris ce processus réflexif pour interroger mon positionnement, reconnaissant que mon extériorité vis-à-vis des violences basées sur le genre dans le contexte du conflit syrien peut limiter ma compréhension des subtilités culturelles et des expériences vécues par les Syriennes. Cette démarche réflexive guide l'ensemble de ma démarche d'enquête et se traduit par une analyse continue de mes propres présupposés et de la manière dont ils pourraient influencer mon travail. J'accorde ainsi une attention particulière (1), à la manière dont ma position de chercheuse européenne peut influencer la collecte et l'interprétation des données (notamment lorsqu'il est question de « crime d'honneur ») (2), à l'intégration de diverses perspectives critiques visant à enrichir l'analyse et à contrer les lacunes de ma posture d'extériorité, (3) au dialogue entre ma position de chercheuse et les réalités du terrain<sup>174</sup>. Mon but est de mener une enquête qui, tout en reconnaissant les limites inhérentes à ma position, s'efforcera de les dépasser pour offrir une analyse respectueuse des expériences des Syriennes.

À cet égard, j'ai pris soin de rester attentive aux limites potentielles d'une approche féministe issue du Nord, développée pour analyser des expériences de femmes musulmanes – la Syrie étant majoritairement de confession musulmane (sunnite, chiite et alaouite). En effet, les représentations des femmes et des féministes arabo-musulmanes par les auteur·rices du Nord sont souvent influencées par l'héritage de l'orientalisme, qui a historiquement construit l'« Orient » comme un « Autre » féminisé, « exotique », contrairement à l'« Occident » masculin, rationnel et supérieur<sup>175</sup>. Ce regard orientaliste s'est souvent focalisé sur le harem et le voile comme symboles de l'oppression des femmes musulmanes, réduisant leurs expériences à un récit homogène d'assujettissement et de victimisation<sup>176</sup>. Certain·es chercheur·ses féministes ont critiqué cet orientalisme en soutenant qu'il perpétue un discours colonial et patriarcal qui nie l'agentivité et la voix aux femmes et féministes

---

<sup>174</sup> Cette approche est inspirée de multiples recherches portant sur la recherche féministe dont l'article de Lena Hübner et Hélène Bourdeloie, et celui de Anne Iavarone-Turcotte que j'ai mobilisé au cours de cette recherche.

<sup>175</sup> Reina Lewis. « The Harem: Gendering Orientalism », dans *Orientalism and Literature*, dir. Geoffrey P. Nash, Cambridge Critical Concepts (Cambridge : Cambridge University Press, 2019), 166-184. ; Roxane Caron et Dominique Damant. « Le féminisme postcolonial à l'épreuve : Comment échapper au « piège binaire » ? », *Nouvelles pratiques sociales* 26, n° 2 (2014) : 146. ; Azadeh Kian. « Féminisme postcolonial : Contributions théoriques et politiques », *Cités* 72, n° 4 (21 décembre 2017) : 74.

<sup>176</sup> Roxane Caron et Dominique Damant. *Op cit.*, 146.; Azadeh Kian. *Op cit.*, 64, 73.

arabo-musulmanes<sup>177</sup>. À cela s'ajoutent les formes d'essentialisation et d'homogénéisation des réalités des femmes arabo-musulmanes les définissant uniquement à travers leur religion, ne permettant pas de reconnaître le caractère intersectionnel des oppressions qu'elles vivent<sup>178</sup>. Cette approche perpétue non seulement une relation hiérarchique et coloniale entre « l'Occident » et le « monde musulman », mais elle ne reconnaît pas non plus les diverses expressions de la pensée féministe dans les contextes musulmans<sup>179</sup>.

Cet enjeu s'accompagne bien souvent du récit persistant voulant qu'il faille « sauver » les femmes arabo-musulmanes de leur oppression véhiculée dans les ouvrages de certaines auteur·rices du Nord<sup>180</sup>. Ici, on peut citer le travail de l'anthropologue Lila Abu-Lughod dans son ouvrage « Femmes musulmanes : ont-elles besoin d'être sauvées ? » dans lequel elle déconstruit les représentations sensationnalistes des femmes arabo-musulmanes comme une « masse opprimée homogène<sup>181</sup> ». Face à cette représentation, les chercheuses Roxane Caron et Dominique Damant mettent en garde contre ce qu'elles nomment « le piège binaire », un procédé où les auteur·rices oscillent souvent entre la victimisation et l'idéalisation des femmes arabo-musulmanes qui, selon elles, ne permettent pas de saisir les réalités de la vie de ces femmes<sup>182</sup>. On retrouve cette même analyse chez Lila Abu-Lughod, qui soutient que cette dichotomie simpliste est insuffisante pour comprendre les dynamiques qui façonnent la vie des femmes arabo-musulmanes, lesquelles sont influencées par une multitude de facteurs au-delà de la religion, comme la pauvreté, l'autoritarisme et les forces politiques mondiales<sup>183</sup>. Ce type de récit contribue à renforcer les dynamiques de pouvoir colonial, et à nier l'autodétermination des mouvements féministes arabo-musulmans.

En somme, cette perspective féministe a guidé ma démarche tout au long du processus d'enquête. En mobilisant ces apports, j'ai souhaité construire une recherche attentive à ses

---

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> *Ibid.*; Stéphanie Latte Abdallah. « Féminismes islamiques et postcolonialité au début du XXI<sup>e</sup> siècle », *Revue du Tiers Monde* 1, n° 209 (2012) : 54.

<sup>180</sup> Roxane Caron et Dominique Damant. *Op cit.*, 147.; Azadeh Kian. *Op cit.*, 71.

<sup>181</sup> Lila Abu-Lughod, *Femmes musulmanes : ont-elles besoin d'être sauvées ?* (Éditions Fenêtres, 2023).

<sup>182</sup> Roxane Caron et Dominique Damant. *Op cit.*, 146-147.

<sup>183</sup> Lila Abu-Lughod. *Op cit.*

propres limites, soucieuse d'éviter les écueils de l'ethnocentrisme et de l'essentialisation, et ainsi, d'offrir une analyse que j'espère plus juste, nuancée et respectueuse des expériences et des voix des femmes syriennes. Concrètement, j'ai veillé à croiser systématiquement les sources issues de la littérature académique du Nord avec les apports des pensées postcoloniales et des féminismes décoloniaux, comme Chandra Mohanty, Lila Abu-Lughod, Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami ou encore Yakin Ertürk, afin de nourrir ma réflexion et de développer une lecture qui évite de reconduire une vision universalisante ou essentialisante des femmes syriennes<sup>184</sup>. De plus, tel que mentionné précédemment, j'ai interrogé la pertinence de certaines catégories d'analyse notamment celle de « crime d'honneur »<sup>185</sup>. Plutôt que d'en proposer une lecture culturaliste, j'ai cherché à en comprendre les ancrages sociaux, historiques et politiques dans le contexte syrien. Pour ce faire, je me suis appuyée sur des récits et témoignages ancrés dans les expériences vécues par les Syriennes, tels que ceux recueillis par Samar Yazbek ou encore dans le film documentaire réalisé par Annick Cojean, Mathilde Loizeau et Souad Wheidi<sup>186</sup>. Ces sources m'ont permis d'appréhender la complexité des dynamiques à l'œuvre, en mettant en lumière la parole des premières concernées. J'ai également veillé à inscrire l'analyse des violences dans une compréhension plus large de l'histoire politique et communautaire de la Syrie.

### 3.2 Méthode qualitative

Le contexte syrien est particulièrement intéressant lorsqu'on s'intéresse aux violences de genre, notamment parce que le pays est en proie à des dynamiques complexes, mais aussi pour la diversité des belligérants et l'ampleur des violences perpétrées. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi ce pays comme étude de cas. Les professeur·es Isabelle Bourgeois et

---

<sup>184</sup> Chandra Mohanty. *Op cit.* ; Lila Abu-Lughod. *Op cit.* ; Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. *Op cit.* ; Yakin Ertürk. *Op cit.*

<sup>185</sup> Le terme *crime d'honneur* est critiqué car il tend à désigner prioritairement des violences subies par des femmes issues de communautés perçues comme « musulmanes ». Pour des faits similaires commis dans d'autres contextes culturels ou religieux, on utilise plus souvent le terme féminicide. Cette distinction lexicalement contribue à exotiser certaines violences, comme si elles relevaient d'une altérité culturelle spécifique, plutôt que de reconnaître qu'il s'agit de violences sexistes présentes dans toutes les sociétés. (Voir Conseil du Statut de la Femme. « Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action » (Conseil du Statut de la Femme, 2013) : 19).

<sup>186</sup> Samar Yazbek. *Op cit.* ; Manon Loizeau, Souad Wheidi, Annick Cojean. *Op cit.*

Benoit Gauthier définissent l'étude de cas comme « une approche de recherche qui consiste à enquêter sur un phénomène, un événement, une organisation ou un groupe d'individus bien délimités, afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes<sup>187</sup>».

Pour mener à bien mon étude sur les violences fondées sur le genre en Syrie, j'ai choisi d'adopter une approche qualitative pour analyser mes données secondaires, principalement constituées de témoignages et de récits collectés par d'autres chercheur·ses, organisations humanitaires ou institutions internationales. Bien que ce choix permette de saisir la complexité et la diversité des expériences vécues par les femmes syriennes, il est avant tout motivé par des contraintes d'accès au terrain et des risques pour les personnes concernées<sup>188</sup>. Je reste néanmoins tributaire des choix méthodologiques et des angles retenus par les auteur·rices de ces documents. Cela étant, leur travail me permet d'éclairer les dynamiques de genre, de mieux saisir les formes de violence subies ainsi que leurs conséquences, tout en offrant la possibilité de croiser différents points de vue et contextes. Cette approche qualitative, centrée sur l'interprétation des voix déjà recueillies, permet de ne pas exposer davantage les victimes à des risques, notamment pour leur sécurité, que peut occasionner la collecte de nouvelles données.

### **3.2.1 L'analyse qualitative inductive et méthode de collecte**

L'analyse qualitative des données secondaires s'appuie sur une démarche inductive. Cela signifie que je n'ai pas cherché à confirmer une hypothèse déjà définie, mais que j'ai plutôt laissé les données orienter ma réflexion et façonner progressivement mon analyse. En m'appuyant sur les entretiens, les témoignages et les documents consultés, j'ai fait émerger des thèmes et des sujets récurrents – sur lesquels je reviendrai –, en restant attentive à la diversité et à la singularité des expériences recueillies. Ainsi, si mes recherches portaient initialement sur le viol et les violences sexuelles, l'exploration des différents belligérants m'a

---

<sup>187</sup> Isabelle Bourgeois et Benoit Gauthier, *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données*, 6<sup>e</sup> éd. (Presses de l'Université du Québec, 2020) : 199.

<sup>188</sup> Christelle Hamel et L'équipe Virage. « Chapitre 1 : Faire une enquête sur les violences de genre », dans *Violences et rapports de genre : Enquête sur les violences de genre en France*, dir. Elizabeth Brown, Alice Debauche, et Magali Mazuy, *Grandes Enquêtes* (Paris : Ined Éditions, 2020) : 39-86.

amenée à m'interroger sur les autres formes de violences (économique et psychologique par exemple). Cette démarche m'a permis de développer une compréhension plus exhaustive des violences vécues par les Syriennes, sans m'enfermer dans un cadre théorique prédéfini.

Sur le plan de la collecte de données, j'ai d'abord entrepris une recherche documentaire qui a permis l'identification des sources de données pertinentes, y compris des rapports d'ONG et d'institutions internationales et régionales, des articles de journaux, des documentaires et des reportages liés aux expériences des Syriennes pendant la guerre et aux violences fondées sur le genre. Pour ce faire, j'ai employé des mots clés en français et en anglais sur différents moteurs de recherche (JStor, Érudit, Cairn, Routledge). J'ai utilisé les termes : conflit, guerre, Syrie, viol ; puis j'ai peaufiné ma recherche à l'aide de nouveaux mots clés tels que : Hezbollah, Daesh, Iran, Russie, femmes, filles, violences, économie, politique, genre et confessionnalisme. J'ai également consulté des reportages vidéo en arabe, sous-titrés en anglais, pour collecter d'autres témoignages. Mon corpus compte au total trois sources journalistiques, huit rapports d'ONG et quatre d'institutions internationales, deux reportages, un documentaire et un livre sur les femmes syriennes que je présenterai dans la partie suivante. J'ai également mobilisé dix-sept sources qui détaillent des aspects plus spécifiques des violences et que je discuterai aussi par la suite.

### **3.2.2 *Choix du corpus***

Mon matériel d'analyse est donc à la fois composé de récits directs (à travers les journaux et les reportages/documentaire) et des extraits de témoignages recueillis par les ONG et les institutions internationales (voir annexe 1). J'ai choisi d'inclure dans ce corpus les documents fournissant des informations pertinentes sur les différentes formes de violences genrées, les contextes dans lesquels elles se manifestent et par qui elles sont commises. J'ai également sélectionné des écrits me permettant de croiser ou de corroborer les témoignages recueillis. À cela s'ajoute les documents apportant des spécificités concernant certaines populations, contribuant ainsi à enrichir la diversité des perspectives. À l'inverse, j'ai écarté les documents ne traitant que de manière marginale des violences commises envers les filles et les femmes, ainsi que ceux rédigés exclusivement en arabe, lorsque je ne pouvais garantir la fiabilité de la traduction. J'ai donc conservé huit rapports

d'ONG et institutions internationales qui ont été publiés par International Federation for Human Rights, Human Rights Watch (HRW), International Rescue Committee (IRC), INSAMER, Euro-mediterranean Human Rights Network, Syrian Network for Human Rights (SNHR) et Syrian Observatory for Human Rights (SOHR). Quatre sont issus des agences ou des organes des Nations unies comme United Nations Population Fund (UNFPA), le Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. À cela s'ajoute deux reportages du média Syria TV et trois articles de journaux provenant du Monde, de The Atlantic et de Courrier international. J'ai également retenu le documentaire de Manon Loizeau, Souad Wheidi et Annick Cojean qui retracent les expériences de violences vécues par différentes femmes (membres du régime, victimes du régime). Enfin, j'ai retenu le livre 19 femmes de Samar Yazbek qui retracent les parcours de plusieurs Syriennes. Ceux-ci totalisent les dix-neuf documents (tous identifiés dans l'annexe 1 comme sources principales). Ces sources, publiées entre 2012 et 2024, offrent une vue d'ensemble sur les violences vécues par les Syriennes au cours du conflit qui couvre cette période.

Une dizaine de documents ont été intégrés pour enrichir l'analyse (identifiée comme sources secondaires dans l'annexe 1). Il s'agit de six rapports d'ONG et d'institutions internationales dont Amnesty International, le Centre de recherches pour le développement international, l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire, IRC et UKaid, et la Banque mondiale. À cela s'ajoutent sept reportages écrits (Amnesty International, HRW, Zero Impunity, The Tahrir Institute for Middle East Policy et SNHR) et un vidéo (Brut), ainsi que quatre articles de journaux (Al Majalla, the Washington Post, Courrier international et the National). Ces sources sont plus spécifiques et permettent d'approfondir certains aspects comme les violences économiques, l'utilisation de civil·es comme bouclier humain ou encore la torture et les violences sexuelles dans les centres de détention.

Bien que ces rapports et documents décrivent parfois les violences en quelques pages seulement, ils m'offrent la possibilité de comparer et valider les informations sur les violences perpétrées en Syrie durant la période étudiée repérables dans d'autres documents. Par exemple, plusieurs documents traitent des violences exercées dans les prisons et aux points de contrôle, des crimes attribués au gouvernement de Bachar Al-Assad au regard du

droit international et humanitaire, ainsi que des crimes commis par Daesh. En revanche, j'ai un nombre plus limité de données sur les violences fondées sur le genre perpétrées par les soldats de l'armée libre, du Hezbollah, les groupes chiites iraniens et pro-Assad, ainsi que les forces armées russes. Par chance, le SNHR et le SOHR ont notamment documenté les violences fondées sur le genre commises par ces belligérants.

Les reportages de Syria TV et le documentaire de Manon Loizeau, Souad Wheidi et Anick Cojean qui donnent la parole à des femmes syriennes (membre de l'opposition, du régime, non affiliée, etc.) ayant toutes subi différentes formes de violences et de sévices sexuels constituent ici une source de données très intéressantes<sup>189</sup>. Enfin, les articles et analyses journalistiques que j'ai retenus offrent, malgré le sensationnalisme qui en émane parfois, des témoignages de victimes non négligeables pour cette étude.

Il est intéressant de mentionner qu'un paradoxe a longtemps persisté entre le nombre important d'articles journalistiques dénonçant les violences genrées (quasiment exclusivement le viol et les violences sexuelles et les trajectoires migratoires) et les articles scientifiques qui traitent du sujet. En effet, il existe aujourd'hui une quantité relativement importante d'articles, de reportages, de vidéos et de témoignages au sujet des violences perpétrées à l'égard des civil·es et notamment sur les viols. Inversement, les difficultés d'accès au terrain et la complexité du conflit ont pendant longtemps nuit à la production de données et d'études scientifiques. Les efforts déployés par la Commission d'enquête internationale indépendante, l'ONU et les différentes ONG pour rendre compte de la situation en Syrie ont en effet été complexes à bien des égards. Le conflit syrien constituait en lui-même un environnement dangereux et instable qui entravait la libre circulation des journalistes et des différentes enquêteur·rices. Cet accès limité rendait difficile la collecte d'informations de première main sur les violences fondées sur le genre. Par ailleurs, le gouvernement syrien a systématiquement tenté de bloquer l'accès de la Commission d'enquête internationale indépendante et au personnel humanitaire à certaines régions, en

---

<sup>189</sup> Manon Loizeau, Souad Wheidi, Anick Cojean. *Op cit.*

particulier celles sous le contrôle de l'opposition<sup>190</sup>. Malgré ces obstacles, de multiples acteur·ices ont continué de produire des rapports sur la Syrie, en s'appuyant sur des techniques de surveillance à distance, des entretiens avec des réfugié·es et des informations provenant d'organisations partenaires. La capacité des chercheur·ses à collecter des informations et à présenter un tableau complet de la situation a donc été limitée. Cette situation a mené à un manque de recherche donnant la parole aux Syriennes, qu'elles soient survivantes de violences, prestataires de soins de santé ou témoins<sup>191</sup>.

### 3.3 Processus de thématisation des données

J'ai analysé les données recueillies de manière à faire émerger des thèmes récurrents qui se sont imposés au gré de ma lecture des témoignages, des reportages et des documents consultés. Dans le cadre de cette analyse, j'ai procédé au repérage, au regroupement et à l'examen des données, comme le suggèrent Pierre Paillé et Alex Mucchielli dans l'ouvrage *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*<sup>192</sup>. J'ai donc retranscrit les passages des entretiens dans les films et documentaires qui présentaient un intérêt particulier pour mon objet de recherche. J'ai retenu ceux qui faisaient apparaître des formes spécifiques de violences ainsi que les contextes dans lesquels elles se sont produites. J'ai donc pris en compte la diversité des formes de violences (physiques, sexuelles, psychologiques, institutionnelles, etc.), l'identité des belligérants impliqués (forces gouvernementales, groupes armés, milices, etc.), la fréquence relative de ces violences (celles qui apparaissent comme plus courantes ou plus exceptionnelles), ainsi que les appartenances confessionnelles des victimes lorsque celles-ci étaient mentionnées. Par ailleurs, j'ai relevé et intégré l'ensemble des citations extraites de rapports et livres dans lesquels figuraient des témoignages de violences. J'ai d'abord organisé ces extraits sous forme de tableau afin d'en

---

<sup>190</sup> Conseil des droits de l'homme. « Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne », Point 4 de l'ordre du jour Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil (Syrie : Conseil des droits de l'homme, 13 août 2021).

<sup>191</sup> Claudia Akik, Hala Ghattas, Joelle Mesmar, Sawzan Abdou, Rawan Ashkar, Ghada Kadri, et Eman Nasr. « The United Nations Responded to Protect Women's Health in Syria. » *International Journal of Gynecology & Obstetrics* 144, n° 2 (2019) : 241-248.

<sup>192</sup> Pierre Paillé et Alex Mucchielli. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin, (2012).

faciliter la lecture comparative, puis j'ai fusionné les données issues des différentes sources. Ce travail de mise en commun a permis de faire émerger des thèmes qui ont structuré la suite de mon travail, en offrant une grille de lecture adaptée à la complexité du phénomène étudié et en mettant en lumière les dynamiques sous-jacentes aux violences fondées sur le genre dans le contexte syrien.

J'ai donc retenu deux thèmes principaux : le premier thème se concentre sur les violences fondées sur le genre, tandis que le second s'articule autour des différents acteurs impliqués dans le conflit syrien. Concernant les belligérants, trois catégories distinctes ont été établies. La première se concentre sur les violences attribuées au régime de Bachar Al-Assad. La deuxième catégorie concerne celles commises par Daesh. Enfin, une troisième catégorie englobe les autres acteurs du conflit, incluant notamment la Russie et divers groupes armés non étatiques. Pour le thème des violences, les données relatives au viol comme arme de guerre ont été isolées, tandis que les autres formes de violence ont été regroupées dans des catégories différentes. Cette distinction permet de mettre en lumière l'utilisation stratégique du viol dans le contexte du conflit syrien, tout en reconnaissant la diversité des autres formes de violence perpétrées. Pour affiner l'analyse des violences fondées sur le genre et permettre une catégorisation plus précise des données, un système de sous-thèmes a été élaboré dans lequel le viol a été placé. Cette classification comprend les violences physiques, sexuelles, socioculturelles, économiques, ainsi que conjugales et familiales. Les violences physiques englobent les agressions corporelles directes, allant des coups et blessures à la torture. Les violences sexuelles incluent le viol, les agressions sexuelles, et l'exploitation sexuelle. La catégorie des violences socioculturelles couvre les pratiques discriminatoires ancrées dans les traditions et les normes sociales, telles que les mariages et les divorces ou les restrictions de mouvement imposées aux femmes. Les violences économiques se réfèrent à la privation de ressources financières et à l'exploitation économique, et les violences conjugales et familiales englobent les abus perpétrés au sein du foyer ou par des membres de la famille. Dans l'élaboration de ces sous-thèmes, j'ai croisé deux perspectives : celle des formes de violence et celle des contextes dans lesquels elles se produisent. Si certaines violences — comme les violences physiques et sexuelles — peuvent

évidemment avoir lieu en contexte conjugal ou familial, j'ai choisi de les traiter comme catégories distinctes afin de mieux en souligner les spécificités. De même, j'ai décidé de ne pas intégrer les violences conjugales et familiales dans les catégories « physiques » ou « sexuelles », car ces contextes impliquent plusieurs formes de violences imbriquées dans des dynamiques relationnelles particulières qui justifient une analyse à part. Ce qui me permet de mettre en lumière des violences souvent invisibilisées dans les analyses de genre en contexte de conflit armé, car considérées comme faisant partie du quotidien des femmes. À l'exception de quelques travaux sur les déplacements et les camps de réfugié·es, peu d'études les abordent dans ces contextes, la violence conjugale et familiale étant le plus souvent problématisée dans des situations de stabilité politique. Ce découpage vise à rendre compte à la fois de la nature des actes et du cadre dans lequel ils s'inscrivent, sans réduire la complexité des expériences vécues.

Ces thèmes, bien que distincts, s'entremêlent souvent dans les sources analysées, reflétant ainsi la logique de *continuum* de la violence qui constitue le cadre théorique de ce mémoire. À cet effet, j'ai relevé des formes de violence psychologique qui se mêlent aux autres formes de violence identifiées, ce qui m'a conduit à ne pas les isoler en une catégorie distincte. Si certaines études abordent uniquement les crimes liés au viol comme arme de guerre, soulignant son utilisation systémique par des groupes armés, d'autres élargissent leur analyse en examinant l'ensemble des violences genrées. À cette complexité, s'en ajoute une seconde : certains rapports se concentrent uniquement les violences perpétrées par des groupes définis (comme les forces gouvernementales ou les milices), tandis que d'autres adoptent une perspective plus globale, intégrant les violences commises par l'ensemble de groupes présents sur le territoire. Cela met en lumière la complexité des dynamiques à l'œuvre en Syrie et souligne l'importance d'une analyse systémique des mécanismes de violence, conformément à la perspective offerte par la théorie du *continuum* de la violence.

Toutefois, cette démarche méthodologique s'est avérée complexe, reflétant les multiples formes de violences. La catégorisation s'est parfois heurtée à la difficulté de classer des témoignages qui contiennent plusieurs formes de violence. Par exemple, certains récits décrivaient des situations où les violences physiques et sexuelles étaient liées. De même, des

cas de violences économiques pouvaient être étroitement associés à des formes de contrôle socioculturel, brouillant les frontières entre ces catégories. Cette complexité souligne l'interconnexion des différentes formes de violence dans l'analyse des données. De nouveau, elle rend compte de la nécessité de mobiliser la théorie du *continuum* de la violence, où les violences se renforcent mutuellement et s'inscrivent dans un système plus large de domination genrée. Cette réalité a exigé une flexibilité dans l'application de la grille d'analyse, permettant de capturer la richesse et la complexité des expériences vécues sans les réduire à des catégories trop rigides.

Cette complexité dans la catégorisation des violences trouve un écho dans les travaux d'Elisabeth Jean Wood, qui propose une typologie du viol en contexte de guerre en distinguant le viol utilisé comme stratégie de guerre et celui comme pratique tolérée<sup>193</sup>. Cette approche met en lumière la difficulté de classifier les violences selon des logiques univoques et souligne la nécessité d'adopter des grilles d'analyse souples qui reflètent la pluralité des contextes. Dans mon propre travail, cette perspective m'a aidée à concevoir une méthode de thématisation ouverte, tenant compte à la fois de la nature des violences, de leurs auteurs, de leur fréquence perçue, mais aussi de leur enchevêtrement. Cette articulation entre différentes formes de violences m'a amenée à construire les thèmes progressivement, au fil de l'analyse. Cela correspond à ce que Pierre Paillé et Alex Mucchielli appellent une *thématisation continue* : une méthode où les thèmes ne sont pas définis à l'avance, mais se développent peu à peu en fonction de ce que l'on découvre dans les données<sup>194</sup>. Ainsi, plutôt que de plaquer des catégories rigides sur des témoignages souvent multidimensionnels, j'ai cherché à construire une lecture des violences, inspirée de ce type de réflexion.

Enfin, pour consolider la validité et la fiabilité des résultats, une triangulation des données a été réalisée. Cette étape a consisté à confronter et à croiser systématiquement les informations provenant de diverses sources. Cette méthode a permis de vérifier la cohérence

---

<sup>193</sup> Elisabeth Jean Wood. « Rape as a Practice of War: Toward a Typology of Political Violence », *Politics & Society* 46, n° 4 (1 décembre 2018) : 513-537.

<sup>194</sup> Pierre Paillé et Alex Mucchielli. « Chapitre 11 - L'analyse thématique », dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (Armand Colin, 2012) : 237.

des informations, d'identifier les convergences et les divergences dans les données, et de mettre en lumière des aspects qui auraient pu être négligés en se basant sur une seule source. Par exemple, ce processus a révélé des convergences liées au caractère systématique des violences sexuelles comme arme de guerre, confirmée par des sources multiples (rapports de l'ONU, récits de victimes).

### **3.4 Conclusion : les limites de la recherche**

Cette recherche étant basée sur l'analyse de données secondaires, il est important de reconnaître les limites et les défis potentiels qui sont sous-jacents à ce type de corpus. La documentation ne permet pas de saisir de façon satisfaisante toutes les réalités du terrain, en particulier sur un sujet comme celui-ci, où les violences restent souvent un crime silencieux et caché. Je reprendrai ici les termes de Sara E. Davies et Jacqui True « [e]ven in situations where humanitarian access is unrestricted and documentation of [Sexual and Gender-Based Violence] is taking place, reports may be the tip of iceberg in terms of actual violence<sup>195</sup> ». Les zones d'ombre concernent, par exemple, la déclaration des violences en raison de la stigmatisation, de la peur des représailles et des normes culturelles qui normalisent ou justifient certaines formes de violence<sup>196</sup>. Les sources de données secondaires, comme les rapports d'organisations internationales ou de droits humains ne peuvent que saisir les cas de violence les plus graves ou les plus visibles, tandis que celles moins visibles ou survenant dans des contextes privés peuvent être sous-représentées<sup>197</sup>. J'ai tenté de contourner cet obstacle en collectant des sources variées qui m'ont offert un regard plus complet sur les violences.

J'aimerais aussi souligner que je ne maîtrise pas l'arabe, ce qui a restreint l'accès direct aux sources rédigées dans cette langue et constitue une limite de cette enquête<sup>198</sup>. Bien que des traductions étaient proposées et que je les ai utilisées pour analyser des entretiens

---

<sup>195</sup> Sara E. Davies, Jacqui True. *Op cit.*, 71.

<sup>196</sup> Lindsay Stark et al. « Evaluating the Reliability and Validity of Secondary Reporting to Measure Gender-Based Violence in Conflict and Disaster », *Conflict and Health* 14, n° 1 (6 août 2020).

<sup>197</sup> *Ibid.*

<sup>198</sup> Voir Lydia Ayame Hiraide. « Postcolonial, Decolonial, Anti-Colonial: Does it Matter? », *New Voice in Postcolonial Studies*, 9 juillet 2021.

vidéo, cette dépendance à des intermédiaires linguistiques introduit un risque de perte de nuances culturelles ou sémantiques. Cette contrainte a également limité la capacité à explorer des sources non traduites, comme des rapports locaux ou des médias syriens, qui auraient pu enrichir l'analyse. Cette restriction souligne les défis inhérents à une recherche multilingue et la nécessité d'une vigilance accrue dans l'interprétation des données traduites.

Enfin, il est important de reconnaître que les garçons et les hommes sont également touchés par ces violences. Pour la faisabilité de cette étude, j'ai toutefois choisi de limiter mon enquête aux violences commises contre les Syriennes, sans compter qu'il existe peu d'études sur certaines violences (dont les violences sexuelles) perpétrées contre les hommes. Il s'agit pourtant d'une réalité qui mérite d'être étudiée.

Toujours est-il que porter les récits des femmes syriennes victimes de violences à la connaissance du public francophone permet de dépasser l'abstraction des statistiques et des analyses générales, pour révéler la résilience et la singularité de chaque parcours. Ce faisant, j'espère maintenir l'attention sur la situation des femmes syriennes, contrer l'indifférence et encourager une mobilisation plus large en faveur de la reconnaissance de leurs droits et de la lutte contre toutes les formes de violences de genre.

En somme, ce chapitre a permis de clarifier la méthodologie qui sous-tend mon analyse, en articulant les objectifs empiriques et théoriques de ce mémoire. J'ai pris soin d'expliquer la perspective épistémologique et méthodologique qui a entouré ce travail. Conséquemment, j'ai abordé ce chapitre avec une volonté de faire état de ma réalité et des impacts de ma positionnalité dans mon processus de recherche et de rédaction. Qui plus est, j'ai discuté de chacune des étapes qui ont été nécessaires à la réalisation de mon enquête, des limites auxquelles j'ai pu faire face et des stratégies développées pour y répondre. Il convient maintenant de discuter du régime syrien qui, même en temps de « paix » connaît son lot de violences basés sur le genre.

## CHAPITRE 4 : DE HAFEZ AL-ASSAD À BACHAR AL-ASSAD

Les violences en période de conflit sont un phénomène mondial auquel les Syriennes n'échappent pas. Dès le début du conflit en 2011, elles ont grandement été touchées par ces violences et l'instabilité qui régnaient dans le pays. Pendant plus de treize ans, elles en ont fait les frais, tant en Syrie que dans les pays limitrophes où elles se réfugiaient. La multiplicité des acteurs présents sur le territoire, les intérêts des puissances régionales et internationales ainsi que l'effondrement des structures sociales et économiques ont contribué à accroître ces violences. Pour les comprendre, il m'apparaît essentiel de les replacer dans le contexte politique, social et économique qui a précédé le conflit et qui en a façonné les dynamiques. Cette démarche, qui réfute la traditionnelle dichotomie entre paix et conflit armé, permet de mettre en évidence les racines des violences fondées sur le genre<sup>199</sup>. Je reprends ainsi des principes de l'économie politique féministe<sup>200</sup> pour proposer une lecture du conflit syrien qui intègre les rapports de genre, les mécanismes de marginalisation et les formes de violence systémique présentes en Syrie.

### 4.1 Le régime de Hafez Al-Assad comme fondation du régime de Bachar Al-Assad

Dans cette partie, je m'intéresse aux mécanismes structurels liant pouvoir autoritaire, politiques économiques et rapports de genre sous le régime de Hafez Al-Assad pour mieux comprendre comment ces dynamiques ont contribué à renforcer les inégalités de genre et la vulnérabilité des femmes face aux violences sous Bachar Al-Assad, puis pendant la guerre.

#### 4.1.1 *Politiques économiques et implications sociales du gouvernement Baath' et de Hafez Al-Assad*

L'accession au pouvoir du parti Baath en 1963 a marqué l'instauration d'un régime fondé sur le nationalisme arabe et le socialisme (nationalisation de secteurs clés de l'économie, réforme agraire, gratuité des soins de santé et des services éducatifs<sup>201</sup>),

---

<sup>199</sup> Kumudini Samuel, Claire Slatter, et Vagisha Gunasekara. *Op cit.*,14.

<sup>200</sup> Jacqui True. *The Political Economy of Violence Against Women. Op cit.*; Yakin Ertürk. *Op cit.*

<sup>201</sup> Abdulazim Mugarbal, Khaled Al-Terkawi, et Mohammed Said Masry. « The Economy of the Syrian Regime: Approaches and Policies 1970-2024 » (Jusoor for Center Studies, 2024) : 1. ; Zakaria Taha. « La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique : un statut fragile et minorisant ». *Maghreb - Machrek* 2, n° 236 (2018) : 26.

s'inscrivant dans les aspirations postcoloniales de l'époque<sup>202</sup>. Les historiens David W. Lesch et James A. Reilly expliquent que ces réformes économiques bouleversent les structures sociales traditionnelles et contribuent à accentuer les tensions entre la bourgeoisie sunnite, les grands propriétaires terriens et le parti Baath<sup>203</sup>. Les tensions internes et celles avec les groupes d'opposition, notamment en raison des divergences religieuses, se traduisent par des purges fréquentes dans les institutions militaires, favorisant une surreprésentation des Alaouites et des Druzes, pourtant minoritaires dans le pays, tandis que les Sunnites<sup>204</sup> non affiliés au parti Baath' sont marginalisés<sup>205</sup>.

C'est dans ce contexte que, l'ancien ministre de la Défense et de confession alaouite<sup>206</sup>, Hafez Al-Assad prend le contrôle du pays à la suite d'un coup d'État en 1970, consolidant rapidement son emprise sur le parti et les institutions syriennes<sup>207</sup>. S'il a contribué à faire de la Syrie une puissance régionale à part entière, ce fut au détriment des libertés sociales et politiques d'une certaine partie de la population<sup>208</sup>. Les femmes, en particulier, subissent un renforcement des inégalités structurelles sous son mandat<sup>209</sup>.

Il maintient, dans un premier temps, les politiques agraires lancées par son parti, s'assurant le soutien des populations rurales et ralliant d'autres groupes à son régime<sup>210</sup>. Il met en œuvre des programmes de redistribution des terres qui lui permettent de garder le

---

<sup>202</sup> Nora Benkorioh. « Aux origines du Baath : Le Baath syrien est bien loin aujourd'hui des promesses des fondateurs », *L'Histoire - Les Collections* 52, n° 3 (2011) ; Fabrice Balanche. « L'État au Proche-Orient arabe entre communautarisme, clientélisme, mondialisation et projet de Grand Moyen Orient », *L'Espace Politique* 2, n° 11 (2010) : 11. ; Zakaria Taha. *Op cit.*, 26.

<sup>203</sup> David W Lesch. « Militaires et politique étrangère en Syrie (1946-1970) : De l'indépendance à la dictature ». *Vingtème Siècle. Revue d'histoire* 124, n° 4 (20 octobre 2014) : 79. ; James A. Reilly. *Fragile Nation, Shattered Land: The Modern History of Syria*. (L.B Tauris, 2018) : 76.

<sup>204</sup> Les Sunnites représentent plus de 75% de la population syrienne à cette période.

<sup>205</sup> David W Lesch. *Op cit.*, 80.

<sup>206</sup> Les Alaouites sont une communauté religieuse musulmane formant une branche du chiisme. Bien qu'influent en Syrie, les Alaouites sont une minorité religieuse dans le pays et dans le monde musulman. Ils sont aussi connus sous le nom de Nusayris.

<sup>207</sup> Yasser Munif. « The Syrian Revolt and the Politics of Bread », Transnational Institute, 29 mars 2025. <https://www.tni.org/en/article/the-syrian-revolt-and-the-politics-of-bread>.

<sup>208</sup> James A. Reilly. *Op cit.*, 81-82.

<sup>209</sup> Diana Sarkis Fernández. « Le devenir controversé des femmes syriennes. Regards croisés sur le travail, le mariage et la domesticité », *Nouvelles Questions Féministes* 27, n° 3 (2008) : 42-56. ; Zakaria Taha. *Op cit.*, 30.

<sup>210</sup> Adam Baczko, Gilles Dorransoro, et Arthur Quesnay. *Op cit.*, 20.

contrôle sur les activités agricoles et de renforcer la dépendance des agriculteur·rices envers l'État<sup>211</sup>. Ce système donne naissance à un réseau clientéliste qui favorise la loyauté envers Hafez Al-Assad tout en écartant les élites traditionnelles. Les élites proches du régime vont mobiliser ce réseau de clientélisme pour s'enrichir, conduisant à la captation des richesses et à l'accroissement des inégalités<sup>212</sup>. En outre, le soutien étatique accordé aux populations rurales favorables au pouvoir<sup>213</sup> a pour effet d'aggraver les tensions entre les commerçant·es sunnites des villes et les bénéficiaires alaouites des réformes agraires<sup>214</sup>. Cette situation a entraîné des fractures sociales et économiques qui ont débouché sur des épisodes de violence dans plusieurs villes du pays<sup>215</sup>. Enfin, les années 1980 vont être marquées par une crise économique importante<sup>216</sup>, contraignant le gouvernement à abandonner les subventions et les politiques volontaristes qu'il avait mises en place, délaissant par la même occasion la population rurale qui le soutenait<sup>217</sup>.

#### **4.1.2 Rôles sociaux et droits des femmes syriennes**

Parmi les réformes mises en place par le gouvernement syrien dans le cadre du projet de développement national figurent des mesures en faveur de l'émancipation des femmes<sup>218</sup>. Le programme de « libération des femmes » repose ici sur trois axes principaux : leur intégration au sein du système gouvernemental, leur accès à l'éducation et leur participation au marché du travail, notamment dans les zones rurales<sup>219</sup>. Cette dynamique n'est toutefois pas propre à la Syrie, comme le souligne le chercheur Zakaria Taha, qui explique qu'à cette

---

<sup>211</sup> Yasser Munif. *Op cit.*

<sup>212</sup> Steven Heydemann et Rachel Bouyssou. « D'Assad à Assad : La politique syrienne n'est pas un théâtre d'ombres », *Critique internationale*, 9, n° 1 (2000) : 40. ; Fabrice Balanche. *Op cit.*, 11.

<sup>213</sup> C'est notamment le cas des agriculteur·rices, majoritairement alaouites, vivant dans la région côtière a qui le gouvernement octroie en 1994 « 40,4 % des prêts à moyen terme distribués dans toute la Syrie et de 51,1 % des prêts à long terme » voir Fabrice Balanche, *La région alaouite et le pouvoir syrien* (Karthala, 2006).

<sup>214</sup> Yasser Munif. *Op cit.*

<sup>215</sup> *Ibid.* (comme Hama et Alep à la fin des années 1970 et au début des années 1980).

<sup>216</sup> Cette crise économique résulte entre autres de la chute du prix du pétrole et de l'alliance de la fin de l'aide financière des États arabes riches, due à l'alliance de la Syrie avec l'Iran pendant la guerre Iran-Irak (voir James A. Reilly, *Op cit.*, 75).

<sup>217</sup> *Ibid.*; Adam Baczeko, Gilles Dorronsoro, et Arthur Quesnay. *Op cit.*, 19-20.

<sup>218</sup> Diana Sarkis Fernández, Diana. *Op cit.*, 45.

<sup>219</sup> *Ibid.*; Zakaria Taha. « La population rurale et le Baath sous le régime autoritaire de Hafez et Bachar al-Assad en Syrie. Clientélisation et marginalisation », *Les Cahiers d'EMAM*, n° 22 (30 janvier 2014) : 127.

même période, des réformes modernisatrices similaires sont mises en œuvre dans d'autres pays arabes comme la Tunisie, l'Algérie et l'Égypte<sup>220</sup>.

Si ces politiques de modernisation ont permis d'améliorer certains aspects de la vie des Syriennes, elles ont également participé à maintenir certaines formes d'inégalités. L'absence de données fiables de l'époque limite néanmoins la compréhension de l'impact, positif ou négatif, qu'elles ont pu avoir sur les expériences des femmes. Par ailleurs, la diversité des conditions de vie des Syriennes, influencée par des facteurs économiques, politiques, sociaux et géographiques, complexifie l'élaboration d'un portrait homogène de leurs réalités. Cependant, les analyses féministes, notamment celles de Jacqui True, Sara Meger et Yakin Ertürk sur l'économie politique de la violence, que j'utilise ici, me permettent de mettre en lumière l'expérience commune vécue par les femmes, façonnée par les rapports de genre ainsi que par les structures économiques et politiques<sup>221</sup>.

#### **4.1.2.1 Politiques de « libération des femmes » : Les mesures ayant contribué à l'amélioration des conditions féminines**

Dans le cadre d'une volonté de « libérer des femmes », le parti va donc instaurer des programmes de scolarisation au début des années 1960 permettant d'accroître le taux de scolarisation des filles de 30 % en 1960 à 97 % en 2000<sup>222</sup> et d'atteindre ainsi une parité entre filles et garçons dans le système éducatif<sup>223</sup>. En parallèle, le taux d'analphabétisme féminin, qui touchait environ 85 % des femmes âgées de 15 à 49 ans en 1960, a diminué pour atteindre environ 37,8 % en 1990<sup>224</sup>. Ces progrès ont positionné la Syrie parmi les pays arabes les plus

---

<sup>220</sup> Zakaria Taha. La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique. *Op cit.*, 26.

<sup>221</sup> Jacqui True. The Political Economy of Violence Against Women: A Feminist International Relations Perspective. *Op cit.*, 45. ; Sara Meger. Toward a Feminist Political Economy of Wartime Sexual Violence. *Op cit.*, 420. ; Yakin Ertürk. *Op cit.*

<sup>222</sup> Dominique Tabutin et Bruno Schoumaker. « La démographie du monde arabe et du Moyen-Orient des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique », *Population* 60, n° 5-6 (2005). Cité dans Diana Sarkis Fernández. *Op cit.*, 46.

<sup>223</sup> Youssef Courbage. « Évolution démographique et attitudes politiques en Syrie », *Population (French Edition)* 49, n° 3 (1994) : 737.

<sup>224</sup> *Ibid.*

avancés en matière d'éducation, aux côtés du Liban et de la Jordanie, surpassant des pays comme l'Égypte et ceux du Maghreb<sup>225</sup>.

Dans le domaine de la santé, la réduction de la mortalité infantile et juvénile est souvent attribuée à la stabilité instaurée par le gouvernement de Hafez Al-Assad<sup>226</sup>. Cette amélioration a eu un impact direct sur la santé des Syriennes, entraînant une augmentation du nombre moyen d'enfants survivants par femme, passant de 4,91 en 1960 à 6,57 en 1981<sup>227</sup>.

En revanche, l'intégration des femmes au sein du gouvernement reste limitée. Bien que quelques femmes<sup>228</sup> aient accédé à des postes de haut niveau – comme Najah al-Attar, ministre de la Culture et seule femme ministre de l'époque, ou Ghada Murad, première femme juge du pays – leur représentation politique est restée marginale à l'Assemblée du peuple syrien. Ce n'est qu'en 1973 qu'une femme a été élue pour la première fois à l'Assemblée du peuple syrien<sup>229</sup>. Entre 1973 et 1998, le nombre de femmes qui occupent des postes législatifs passera de 4 à 26, avec une majorité membre du parti Baath.

#### **4.1.2.2 *Division genrée du travail et impact des politiques néolibérales***

Cette même ambivalence se retrouve dans l'accès des femmes au marché du travail, où les réformes néolibérales du régime Baath ont restructuré les rapports de genre et de classe, mais ont également transformé la nature du travail rémunéré. En effet, avant la mise en place des réformes néolibérales, les Syriennes participaient activement aux travaux agricoles et domestiques, assumant un rôle central dans l'économie rurale à travers des activités de subsistance et de soins, essentiellement non rémunérées<sup>230</sup>. L'anthropologue et historienne Diana Sarkis Fernández dans son étude ethnographique sur le village d'Al-Uyun,

---

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> Khuloud Alsaba, Anuk Kapilashrami. *Op cit.*, 7. ; Zakaria Taha. La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique. *Op cit.*, 26-27 et 32.

<sup>227</sup> Youssef Courbage. *Op cit.*, 735.

<sup>228</sup> Selon les informations trouvées, il semblerait que les femmes nommées en politique l'étaient en raison des intérêts du parti, qui privilégiait davantage leur loyauté et leur alignement avec les objectifs du pouvoir plutôt qu'une réelle promotion des droits ou de l'autonomisation des femmes.

<sup>229</sup> « Syrian Arab Republic - People's Assembly », IPU Parline. Consulté le 6 mars 2025. <https://data.ipu.org/parliament/SY/SY-LC01/data-on-women>.

<sup>230</sup> Diana Sarkis Fernández. *Op cit.*, 50.

montre que la marchandisation des terres et la libéralisation économique, promues sous Hafez Al-Assad, ont transformé les structures agraires traditionnelles, dépossédant les femmes de leur ancrage productif traditionnel et les reléguant à des emplois informels ou précaires dans un marché du travail segmenté<sup>231</sup>. Ce constat s’aligne avec ceux de Jacqui True et Yakin Ertürk qui soulignent que les politiques néolibérales contribuent à la précarisation des femmes en les confinant à des emplois faiblement rémunérés ou informels, tout en rendant invisible leur apport essentiel au travail domestique<sup>232</sup>.

En outre, le discours de l’État syrien, valorisant un travail « productif » associé au salariat masculin, reproduit une division genrée du travail. Cette division, renforcée par le capitalisme, dévalue les activités reproductives et agricoles traditionnellement assumées par les femmes, pourtant centrales dans l’économie rurale prélibérale<sup>233</sup>. Les restructurations économiques syriennes, en favorisant l’émigration masculine vers les secteurs urbains, ont alourdi la charge de travail non rémunéré des femmes restées en zone rurale et place ces habitantes en périphérie des centres urbains<sup>234</sup>. Cette marginalisation se traduit par une paupérisation généralisée, une précarisation de l’emploi, et une exclusion croissante des femmes du marché du travail salarié, particulièrement dans les secteurs formels et étatiques, où l’accès est souvent réservé aux groupes les plus proches du pouvoir ou des réseaux clientélistes urbains. Davantage de femmes, notamment dans les milieux ruraux, se voient ainsi reléguées au rôle de femmes au foyer. Ce « processus de domestication des femmes » analysé par Maria Mies dans les champs de plantations implique bien souvent des formes de violences physiques (exploitation), sexuelles et psychologiques genrées<sup>235</sup>. Ces violences sont perpétrées non seulement par les hommes, mais aussi par des femmes issues de milieux privilégiés, reproduisant ainsi des rapports de pouvoir de genre et de classe. Par exemple, les femmes issues de classes dominantes qui supervisent le travail domestique, bien qu’elles

---

<sup>231</sup> *Ibid.*, 51-52.

<sup>232</sup> Jacqui True. *The Political Economy of Violence Against Women: A Feminist International Relations Perspective. Op cit.*, 45.

<sup>233</sup> Diana Sarkis Fernández. *Op cit.*, 51-52.

<sup>234</sup> *Ibid.*

<sup>235</sup> Maria Mies. *Op cit.* Cité dans Samuel, Kumudini, Claire Slatter, et Vagisha Gunasekara. *Op cit.*, 48.

soient elles-mêmes soumises au patriarcat à d'autres niveaux, exercent un pouvoir hiérarchique et disciplinaire sur les femmes prolétaires.

Les Syriennes des familles défavorisées ou ouvrières subissent une double marginalisation : d'une part, elles ont perdu l'accès à la terre et à l'emploi agricole en raison de la marchandisation de l'économie et des récentes réformes agraires ; d'autre part, les emplois publics et les opportunités économiques se concentrent entre les mains des élites urbaines ou des familles proches du pouvoir, les excluant ainsi des circuits économiques formels<sup>236</sup>. Diana Sarkis Fernández montre que les femmes des classes populaires se retrouvent confinées à la domesticité ou à des formes de travail informel et non reconnu, tandis que les femmes des classes aisées sont parfois dépossédées par les pratiques d'héritage ou ne bénéficient que de façon marginale aux rares opportunités professionnelles disponibles en périphérie<sup>237</sup>.

#### ***4.1.2.3 Lien entre précarité économique et limites des réformes juridiques***

Pour certaines Syriennes, le mariage précoce s'impose alors comme une stratégie de survie économique. Les réformes juridiques, bien qu'apportant des avancées symboliques, échouent à remettre en cause les hiérarchies genrées ancrées dans l'économie politique syrienne et illustrent comment les structures économiques néolibérales et les cadres juridiques se renforcent pour entraver l'émancipation des femmes<sup>238</sup>. En Syrie, le recours au mariage comme capital symbolique pour des familles appauvries, reflète l'absence d'alternatives économiques, liée à la fois au clientélisme d'État et à la marchandisation néolibérale des terres<sup>239</sup>. Les Syriennes, exclues des circuits formels de production et confinées à l'informel, deviennent dépendantes de stratégies matrimoniales pour assurer leur survie, perpétuant ainsi les rapports de domination genrés.

---

<sup>236</sup> *Ibid.*, 52.

<sup>237</sup> *Ibid.*

<sup>238</sup> Dans son étude ethnographique, Diana Sarkis Fernández, montre que les jeunes filles ont tendance à vouloir se marier plus tôt pour des raisons économiques et de sécurité. Cette analyse n'est pas nouvelle et n'est pas propre à la Syrie, ce phénomène a été étudiée en Palestine, en Guinée et au Zimbabwe par exemple.

<sup>239</sup> Diana Sarkis Fernández. *Op cit.*, 51-52.

Or, les révisions du Code du statut personnel en Syrie sont marquées par une certaine ambivalence : certaines réformes ont accordé des droits spécifiques aux femmes (limitation de la polygamie, garde des enfants), tandis que d'autres continuent de restreindre leurs droits (accès à la nationalité, héritage)<sup>240</sup>, montrant ainsi que ces avancées restent limitées et ne suffisent pas à combler l'écart persistant entre droits juridiques formels et autonomie économique réelle<sup>241</sup>. Pour paraphraser Silvia Federici, les réformes légales, sans transformation des rapports économiques sous-jacents, ne sont donc qu'illusoire<sup>242</sup> : en maintenant la tutelle masculine, l'inégalité successorale et la répudiation unilatérale, Zakaria Taha montre que le Code syrien perpétue un système où les femmes, même « protégées » juridiquement, demeurent des sujets de seconde zone dans l'accès à la propriété, au crédit ou à l'emploi<sup>243</sup>. Ces dispositions renforcent leur dépendance envers les hommes, les rendant vulnérables aux violences conjugales et aux stratégies d'alliance économiquement contraintes. Il convient d'ailleurs de souligner qu'aucune loi n'existe pour protéger les Syriennes des violences conjugales et familiales. Ces réformes ne s'accompagnent ni d'une redistribution des ressources ni d'une lutte contre la précarité qui affecte particulièrement les femmes. Sous le règne de Hafez Al-Assad, la société syrienne est restée dominée par des institutions patriarcales et conservatrices. Les milices affiliées au régime ont renforcé cette incohérence en adoptant des comportements violents envers les femmes, comme le harcèlement sexuel dans l'espace public, dénoncé par la journaliste syrienne Nahed Badawia<sup>244</sup>.

Enfin, l'organisation politique des femmes auparavant très active a été instrumentalisée par le régime baathiste<sup>245</sup>. L'Union générale des femmes, créée en 1967 et

---

<sup>240</sup> Daad Mousa. « Syrian Personal Status Law » (Friedrich-Ebert-Stiftung, 2018) : 9.

<sup>241</sup> Zakaria Taha. La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique. *Op cit.*, 30-31.

<sup>242</sup> Sylvia Federici. *Op cit.*, 12-15.

<sup>243</sup> Zakaria Taha. La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique. *Op cit.*, 29.

<sup>244</sup> Ghaïss Jasser. « Nahed Badawia, militante syrienne. « Pas de démocratie en Syrie sans que les femmes soient totalement libérées » », *Nouvelles Questions Féministes* 35, n° 2 (21 novembre 2016) : 63.

<sup>245</sup> Il est intéressant de noter qu'avant l'arrivée au pouvoir du parti Baath', les organisations féministes syriennes étaient fortement politisées et influencées par les dynamiques anticoloniales, le militantisme pour des causes nationales, et la lutte pour la Palestine. Malgré leur mobilisation et leurs recommandations souvent ignorées,

affiliée au parti Baath, était censée représenter les intérêts des Syriennes, mais fonctionnait davantage comme un outil idéologique servant les objectifs du régime plutôt qu'une plateforme indépendante de défense des droits des femmes<sup>246</sup>. En dépit de quelques avancées symboliques, comme l'accès à des postes politiques pour certaines figures féminines, ces efforts n'ont pas permis une véritable transformation structurelle en faveur de l'égalité homme-femme<sup>247</sup>. Cette situation a limité la marge de manœuvre des mouvements féministes indépendants, qui étaient souvent marginalisés ou forcés de recourir à la clandestinité pour poursuivre leurs activités. Malgré ces obstacles, de nombreuses Syriennes ont continué à s'engager pour la défense de leurs droits, organisant des réunions secrètes, distribuant des tracts ou menant d'autres formes de mobilisation, parfois au péril de leur liberté<sup>248</sup>. Certaines ont été victimes de tortures et ont même été violées pour défendre leurs idées<sup>249</sup>.

#### ***4.1.3 Hafez Al-Assad et l'opposition : Violence et régime de torture***

Hafez Al-Assad fait approuver en 1973 une nouvelle Constitution lui conférant le rôle de secrétaire général du parti Baath' et du commandant en chef des forces armées<sup>250</sup>. Alors que les Frères musulmans – principale opposition du régime – s'opposent à l'adoption de la Constitution, leur chef – Marwan Hadid – meurt des suites de torture, menant à la grève de plusieurs syndicats d'avocat·es, de docteurs·resses et d'ingénieur·es qui requiert le respect des droits fondamentaux<sup>251</sup>. Hafez Al-Assad dissout ces groupes, fait arrêter plusieurs membres et s'attaque ouvertement aux Frères musulmans, faisant disparaître plus de 17 000 Syrien·nes.<sup>252</sup>

---

elles ont obtenu des avancées significatives en matière de droits politiques et sociaux, comme le droit de vote en 1949 et l'éligibilité en 1953.

<sup>246</sup> Zakaria Taha. La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique. *Op cit.*, 36.

<sup>247</sup> *Ibid.*

<sup>248</sup> Ghäiss Jasser. *Op cit.*, 62-63.

<sup>249</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 124.

<sup>250</sup> Syrians for Truth & Justice. « How Violence Against Women Written into Syrian Laws and Society? » (STJ, novembre 2021) : 10.

<sup>251</sup> *Ibid.*, 21-22.

<sup>252</sup> Robert Fisk. « Trente ans de terreur », *Courrier international*, (2011).

Ayant très largement contribué à la professionnalisation de l'armée et des services de renseignement et de sécurité *Mukhabarat*<sup>253</sup> ainsi qu'au développement des pratiques de torture – inspiré par des figures comme Aloïs Brunner (ancien nazi impliqué dans la mise en place de techniques de torture)<sup>254</sup> –, le dirigeant syrien mobilise leurs services pour obtenir des informations sur tous les individus et réseaux hostiles à son régime. Il est ici important de mentionner que la professionnalisation des *Mukhabarat* et les éléments qui vont suivre contribueront très largement à l'escalade des violences physiques et sexuelles pendant le conflit armé de 2011-2024, comme nous le verrons au chapitre cinq. Permis par la promulgation de l'état d'urgence mis en vigueur depuis le coup d'État, les forces gouvernementales bénéficient ainsi d'une marge de manœuvre leur permettant d'arrêter, de torturer et de tuer tous les membres et supposé·es membres de l'opposition<sup>255</sup>. Des milliers d'hommes et de femmes soupçonné·es d'adhérer aux idées des Frères musulmans ont donc été transporté·es au sein des centres de détention militaires, avant d'être sévèrement battu·es et torturé·es<sup>256</sup>. Le système de traques, d'emprisonnements et de sévices pensé et orchestré par le régime de Hafez Al-Assad s'illustre lors du massacre de Hama en 1982<sup>257</sup> où de nombreux·ses habitant·es sont assassiné·es. Des témoin·tes affirmeront plus tard que les hommes seront assassinés et que les femmes seront violées en public avant d'être exécutées<sup>258</sup>.

Plusieurs séries de purges au sein du corps militaire et de la société civile ont lieu et permettent au chef d'État d'éliminer celles et ceux qu'il perçoit comme des menaces pour la

---

<sup>253</sup> Hafez al-Assad a considérablement élargi et habilité le *Mukhabarat* (services de renseignement) pendant son règne de 1971 à 2000. Le *Mukhabarat* est devenu un réseau redouté d'agences de renseignement calqué sur la police secrète des anciens pays du bloc soviétique.

<sup>254</sup> Grégoire Sauvage. « Répression en Syrie : Aloïs Brunner, le criminel de guerre nazi au service du clan Assad », (*France 24*, 11 décembre 2024), sect. Moyen-orient.

<sup>255</sup> Adam Baczkó, Gilles Dorronsoro, et Arthur Quesnay. *Op cit.*, 88.

<sup>256</sup> Nikolaos Van Dam. *Op cit.*, 87.; Adam Baczkó, Gilles Dorronsoro, et Arthur Quesnay. *Op cit.*, 88.; Ismael Quiades. « Le massacre de Hama - février 1982 », (*SciencesPo*, 12 octobre 2009). <https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/le-massacre-de-hama-fa-vrier-1982.html>.

<sup>257</sup> Le massacre de Hama est un événement qui a eu lieu en 1982 dans la ville de Hama sous le régime de Hafez Al-Assad. En réponse à l'insurrection menée par les Frères musulmans, Hafez Al-Assad lance une offensive militaire d'environ trois semaines durant laquelle entre 10 000 et 40 000 civil·es sont tué·es.

<sup>258</sup> *Ibid.*, 51. ; James A. Reilly, *Op cit.*, 288-625. ; Ismael Quiades, *Op cit.*

sûreté de son régime<sup>259</sup>. En parallèle, il impose un véritable culte de sa personnalité<sup>260</sup>. L'historien Patrick Seale explique que cette stratégie servait à faire oublier l'angoisse économique et les violences perpétrées par les forces gouvernementales<sup>261</sup>. Selon la politologue Lisa Weeden, l'instauration de ce culte était aussi une manière de maintenir les Syrien·nes dans l'obéissance et les isoler les un·es des autres<sup>262</sup>. Certains témoignages mentionnent que cette politique de dissimulation est parvenue à enseigner aux jeunes une dévotion absolue au président<sup>263</sup>. Cette dévotion permettait aux tortionnaires de justifier les actes de privation, de torture et d'humiliation dont ils faisaient preuve au nom de leur chef d'État.

Dans sa volonté de mettre fin à tout acte de rébellion potentiel, le gouvernement crée des centres pénitentiaires destinés à toutes les membres des groupes contestataires. Ces prisons regroupent des adhérent·es au parti communiste et aux Frères musulmans, des intellectuel·les et toute autre personne s'opposant au régime. Bien qu'une large documentation existe sur les crimes perpétrés envers les hommes et notamment sur ceux commis dans la prison de la Palmyre<sup>264</sup>, peu de données sont disponibles sur l'incarcération des femmes à cette même période. Pourtant, le croisement de certaines informations me permet de montrer que les femmes ont bel et bien été arrêtées et torturées. Le témoignage de Nahed Badawia explique que lors de son arrestation en 1987, plus d'une centaine de militantes ont été emprisonnées et violentées<sup>265</sup>. Une autre Syrienne témoigne dans l'ouvrage

---

<sup>259</sup> Nikolas Van Dam. *Op cit.*, 66-88.

<sup>260</sup> Patrick Seale, *Asad: The Struggle for the Middle East* (University of California Press, 1989).

<sup>261</sup> *Ibid.*

<sup>262</sup> Lisa Weeden, *Ambiguities of Domination: Politics, Rhetoric, and Symbols in Contemporary Syria* (The University of Chicago Press, 2015).

<sup>263</sup> Catherine Gouëset. « Palmyre: “Nous étions des insectes, les geôliers des machines à broyer” », (L'Express, 24 avril 2023). [https://www.lexpress.fr/monde/proche-moyen-orient/syrie-nous-etions-des-insectes-les-geoliers-des-machines-a-broyer\\_1243618.html](https://www.lexpress.fr/monde/proche-moyen-orient/syrie-nous-etions-des-insectes-les-geoliers-des-machines-a-broyer_1243618.html) ; Moustafa Khalifé, *La coquille : Prisonnier politique en Syrie* (Babel, 2012).

<sup>264</sup> La prison de la Palmyre en Syrie a été utilisée pendant des décennies comme centre de détention pour les opposant·es du régime de Hafez Al-Assad. Les conditions de détention y étaient extrêmement dures, avec des rapports faisant état de torture systématique, de mauvais traitements, d'exécutions sommaires ainsi que d'un massacre en 1980 en représailles à une tentative d'assassinat contre Hafez Al-Assad.

<sup>265</sup> Ghaïss Jasser. *Op cit.*, 63-64.

de Samar Yazbek de son arrestation en 1993 – après avoir vécu six ans dans la clandestinité – en raison de son implication contre le gouvernement<sup>266</sup>. Elle raconte avoir été libérée six ans plus tard, à la mort de Hafez Al-Assad et après avoir subi de nombreux sévices physiques et sexuels. La même année, Amnesty international publie un rapport mentionnant l'existence d'un centre pénitentiaire pour femmes dans la ville de Qatana, au sud-ouest de la Syrie<sup>267</sup>. En outre, un rapport publié en 2024 par le Syrian Center for Legal Studies and Researches documente des cas de détention, de torture et de violences infligées à des femmes sous le régime de Hafez Al-Assad<sup>268</sup>. Selon ces témoignages, ces femmes ont été arrêtées en raison de leur opposition ou leurs critiques adressées au régime. Certaines d'entre elles appartenaient ou entretenaient des relations avec des organisations politiques comme la Ligue d'Action communiste, le Parti travailleur communiste, les Frères musulmans ou encore le Parti Baath irakien<sup>269</sup>. D'autres, notamment des étudiantes et des intellectuelles, ont été arrêtées pour avoir dénoncé la corruption du régime ou critiqué son intervention militaire au Liban. Un autre rapport d'Amnistie internationale datant de 1985, dédiée spécifiquement aux femmes dans le monde et à la torture, montre que les violences vécues par les femmes s'inscrivent dans une réalité différente de celles des hommes :

[L]es femmes sont parfois détenues et torturées en raison non seulement de leurs propres activités, mais aussi des activités dont on accuse des parents ou des amis à elles recherchés par la police ; ou alors, elles sont prises en otages pour obtenir que ces parents ou amis se livrent aux autorités. En Syrie, des prisonnières ont été montrées à leur famille après avoir été torturées, pour que leur famille les persuade d'avouer afin d'échapper à de nouvelles tortures.<sup>270</sup>

Les arrestations de femmes syriennes sous le régime de Hafez Al-Assad ne visaient pas uniquement leur appartenance à des groupes d'opposition, mais également ce qu'elles représentaient dans le cadre des normes patriarcales de la société syrienne. Le régime a délibérément exploité les vulnérabilités créées par les systèmes de subordination légalisée

---

<sup>266</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 135.

<sup>267</sup> Amnesty International. Syrie. *Op cit.*

<sup>268</sup> Joumana Seif et Wejdan Nassif. « Words Against Silence » (Syrian Center for Legal Studies and Researches, 8 mars 2020).

<sup>269</sup> Joumana Seif et Wejdan Nassif. *Op cit.*

<sup>270</sup> Amnesty International. « Les femmes oubliées » (Amnesty International, 1985) : 6.

des femmes (Code du statut personnel syrien et structures juridiques discriminatoires). En ciblant les femmes en raison de leurs rôles de mères, d'épouses ou de sœurs, le régime déployait une double violence : répressive envers les opposantes directes, mais également destructrice du tissu social de la résistance. Dans une société où « l'honneur familial » était étroitement lié à la « protection » des femmes, leur emprisonnement et les violences physiques et sexuelles systématiques qu'elles subissaient infligeaient une humiliation collective dévastatrice aux familles et communautés visées. Ces pratiques reflètent une certaine compréhension par le régime des dynamiques genrées, transformant les inégalités structurelles en mécanismes de contrôle politique et de dissolution des solidarités communautaires.

En conclusion, le fait que le régime d'Hafez Al-Assad cible les femmes et les filles est une question aux multiples facettes, enracinée dans des dimensions politiques et sociales. Leur participation active aux mouvements d'opposition en a fait des cibles de choix pour les arrestations, la torture et d'autres formes de violence. En outre, les structures patriarcales ont exacerbé les violences vécues par les femmes dont il sera question au chapitre cinq. En raison de leur statut social et de ce qu'elles incarnent dans la société syrienne, les femmes sont délibérément visées par le régime pour pénétrer le tissu social et infliger des traumatismes profonds.

Si, à l'origine, le parti baathiste prônait l'équité et les valeurs socialistes, il s'est rapidement érigé comme une antithèse de ces propres idéaux<sup>271</sup>. Reposant sur un système de corruption et de terreur, le régime de Hafez Al-Assad s'illustre par la mise en place d'un gouvernement concentrant son pouvoir au sein d'un cercle très restreint d'individues ciblées en raison de leur appartenance politique et ethnique<sup>272</sup>. Pour reprendre les termes de la chercheuse Isabelle Feuerstoss :

[I]es institutions « d'apparence » démocratiques (gouvernement, Conseil du peuple, magistrature et syndicats) sont doublées par un système parallèle

---

<sup>271</sup> Nikolas Van Dam. *Op cit*, 87.

<sup>272</sup> *Ibid.*, 88.

reposant sur des principes archaïques d'« esprit de corps », réunissant autour de la figure du président des officiers alaouites.<sup>273</sup>

Le décès de Hafez Al-Assad en 2000 et l'arrivée au pouvoir de son fils, Bachar Al-Assad, a suscité de nombreuses réactions aussi bien auprès des Syrien·nes que des spécialistes du pays. Pour le peuple syrien et certains pays du Nord, Bachar Al-Assad offre la possibilité d'un avenir différent et réformiste. Néanmoins, en octobre 2000, soit trois mois seulement après le début de son mandat, des auteur·rices et chercheur·ses comme Steven Heydemann et Rachel Bouyssou prévoyaient déjà que « Bachar continuera sur la trajectoire empruntée par le pays depuis la fin des années quatre-vingt<sup>274</sup> ».

#### **4.2 L'arrivée au pouvoir de Bachar Al-Assad : Entre espoir et continuité**

Autant le régime de Hafez Al-Assad a institutionnalisé une économie politique fondée sur le clientélisme d'État et la militarisation des structures sociales, autant celui de son fils Bachar, à partir de 2000, se caractérise par une modernisation néolibérale autoritaire qui approfondit les inégalités genrées tout en renforçant l'appareil sécuritaire.

La nomination au pouvoir de Bachar Al-Assad a d'abord suscité un vent d'espoir au sein de la population syrienne. Il semble incarner un esprit nouveau, sensible aux enjeux économiques, sociaux et politiques de son temps<sup>275</sup>. Initialement destiné à une carrière en ophtalmologie, le décès prématuré de son frère et héritier du pouvoir, Bassel Al-Assad<sup>276</sup>, l'amène à rejoindre l'élite politique et militaire à la tête du pays. Tout comme son père, il est donc placé à la tête de l'État, de l'armée et du parti soutenu par les élites au pouvoir<sup>277</sup>.

Dans cette section, il sera plus précisément question des réformes économiques des années 2000-2010, couplées à la répression de 2011, qui ont exacerbé la précarisation des

---

<sup>273</sup> Isabelle Feuerstoss. « Guerre civile en Syrie : le retour du refoulé », *Politique étrangère* Automne, n° 3 (26 septembre 2012) : 603.

<sup>274</sup> Steven Heydemann, et Rachel Bouyssou. *Op cit.*, 42.

<sup>275</sup> James A. Reilly. *Op cit.*, 19.

<sup>276</sup> Bassel Al-Assad (1962-1994) a été élevé afin d'être le futur président syrien, successeur de son père, Hafez Al-Assad. Il était chef de la garde présidentielle quand il décéda dans un accident de voiture en 1994.

<sup>277</sup> Steven Heydemann, et Rachel Bouyssou. *Op cit.*, 37.

femmes et systématisé les violences genrées comme outil de contrôle politique. J'étudie ici comment le régime de Bachar Al-Assad a poursuivi la centralisation autoritaire du pouvoir mise en place par son père, tout en adaptant ses mécanismes de domination, posant ainsi les prémices de la guerre.

#### **4.2.1 L'économie politique du régime de Bachar Al-Assad**

À son arrivée au pouvoir, Bachar Al-Assad s'affirme comme un véritable réformiste voulant remodeler le modèle économique et social du pays<sup>278</sup>. Ses premières prises de parole semblent positives et se traduisent notamment par une ouverture économique naissante basée sur la modernisation du système financier. Pourtant, elle s'accompagne aussi d'un réseau de clientélisme consolidé et d'une captation des richesses par une élite proche du pouvoir. Le « capitalisme des copains », concept développé par Fabrice Balanche, désigne ces pratiques où la privatisation des secteurs économiques stratégiques devient un instrument pour enrichir les fidèles du régime tout en maintenant l'emprise étatique sur les ressources<sup>279</sup>. Ce modèle économique, hérité du système mis en place par Hafez Al-Assad, repose sur la redistribution sélective des bénéfices et des opportunités économiques aux groupes loyaux, renforçant les inégalités sociales et économiques<sup>280</sup>. Ainsi, malgré les apparences de réforme, Bachar Al-Assad perpétue les mécanismes de contrôle et d'exclusion qui ont caractérisé le règne de son père, exacerbant les tensions sociales déjà présentes dans le pays.

Bachar Al-Assad se distingue toutefois en ouvrant le marché syrien aux investissements étrangers et, en se faisant, promet des avancées économiques pour le pays. Afin de transformer l'image de la Syrie sur le plan international, il lance des projets de rénovations dans des villes comme Damas, Homs ou Alep, où il développe le secteur du tourisme<sup>281</sup>, crée des dispensaires et des écoles dans les grandes villes et rend disponible

---

<sup>278</sup> Elizabeth Picard. « Syrie : La coalition autoritaire fait de la résistance », *Politique étrangère* Hiver, n° 4 (2005) : 760.

<sup>279</sup> Fabrice Balanche. « Syrie : Guerre civile et internationalisation du conflit », *Eurorient*, n° 49 (1 mai 2013) : 14.

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> Bachar Al-Assad lance une véritable politique autour du secteur du tourisme qu'il voit comme le nouveau pétrole de la Syrie. Son objectif est de le développer pour attirer des investisseurs et faire de la Syrie la porte du monde arabe.

Internet sur tout le territoire. Des biens et services de luxe apparaissent dans la capitale, ce qui n'avait jamais eu lieu sous le régime socialiste de Hafez Al-Assad. Cette image idyllique des grandes villes du pays permet de projeter, à l'international, les changements mis en place par le nouveau gouvernement<sup>282</sup>. Néanmoins, malgré une apparente modernisation dans les rues de Damas, les inégalités et la corruption des élites syriennes déjà répandues sous le régime de Hafez Al-Assad se poursuivent<sup>283</sup>. Le régime abandonne peu à peu les politiques publiques favorables aux classes populaires entraînant une baisse du niveau de confiance dans les institutions<sup>284</sup>. Les avantages socio-économiques des membres proches du pouvoir continuent ainsi de croître, tandis que les populations les plus défavorisées s'appauvrissent davantage et vivent de plus en plus dans la précarité<sup>285</sup>.

Les tentatives du gouvernement échouent à réformer le système administratif ou à créer de nouveaux emplois entraînant ainsi la désertion du marché du travail. En raison des politiques néolibérales et de l'absence de protections juridiques, les difficultés financières se multiplient pour une grande partie de la population<sup>286</sup>. À cela s'ajoute, le traité de libre-échange avec la Turquie, signé en 2008, qui a de terribles conséquences sur le marché syrien, en particulier sur l'industrie manufacturière syrienne, qui se montre inapte à lutter contre la concurrence turque<sup>287</sup>. La crise économique mondiale qui émerge cette même année, combinée aux sécheresses qui ont lieu entre 2006 et 2010, appauvrissent les populations rurales et amplifient la précarité sociale par la baisse des revenus et la hausse du coût de la vie, contribuant à creuser les inégalités et à fragiliser la cohésion sociale. En effet, les mesures de libéralisation et de désengagement du gouvernement touchent alors massivement ces populations, qui migrent vers les grandes villes syriennes développant « autour d'elles des

---

<sup>282</sup> *Clientélisme politique et Moyen-Orient : Agnès Levallois et Pierre Conesa*, (Thinkerview, 2019). Vidéo YouTube. [https://www.youtube.com/watch?v=MdtXJxaF\\_0w](https://www.youtube.com/watch?v=MdtXJxaF_0w)

<sup>283</sup> *Ibid.*

<sup>284</sup> Adam Baczko, Gilles Dorronsoro, et Arthur Quesnay. *Op cit.*, 22.

<sup>285</sup> *Ibid.*

<sup>286</sup> Khuloud Alsaba, et Anuj Kapilashrami. *Op cit.*, 8.

<sup>287</sup> Fabrice Balanche. Syrie. *Op cit.*, 4.

ceintures de misères autrefois inconnues<sup>288</sup> ». Le régime ne parvient pas à mettre en place des politiques d'urbanisation efficaces. Cela conduit les nouveaux·lles arrivant·es à s'entasser dans des logements insalubres<sup>289</sup>. Enfin, malgré l'obtention de diplômes, les jeunes issu·es des classes moyennes peinent à accéder au marché du travail en raison d'un manque de capital économique, tandis que celles et ceux issu·es de milieux populaires sont relégué·es aux secteurs informels, perpétuant ainsi un cycle de pauvreté<sup>290</sup>.

Comme l'a montré Cynthia Cockburn, la crise économique mondiale, l'endettement croissant, la libéralisation forcée et les politiques d'ajustement structurel aggravent la pauvreté, la précarité et les tensions sociales, préparant ainsi le terrain à la violence ouverte<sup>291</sup>. Ce cadre peut ici être appliqué à la Syrie où les réseaux de clientélisme ont mené à la captation des richesses et à l'augmentation des inégalités entre d'une part, les réseaux loyalistes, mais aussi entre les zones urbaines et rurales. En outre, l'ouverture du marché syrien aux entreprises étrangères, combinée à l'absence de réformes urbaines, a fragilisé tant économiquement que socialement le régime, contribuant à la crise qui a précédé la guerre.

#### ***4.2.2 Quelles places pour les femmes dans la Syrie de Bachar Al-Assad ?***

Bien que le régime de Bachar Al-Assad ait promu des réformes économiques et juridiques présentées comme une « ouverture » économique et juridique à travers, par exemple, des amendements au Code du statut personnel ou la ratification de conventions internationales comme la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), ces avancées restent en grande partie superficielles<sup>292</sup>. En réalité, elles ont souvent perpétué, voire aggravé, les inégalités structurelles héritées de l'ère de Hafez Al-Assad.

---

<sup>288</sup> Fabrice Balanche. L'État au Proche-Orient arabe entre communautarisme, clientélisme, mondialisation et projet de Grand Moyen Orient. *Op cit.*, 12.

<sup>289</sup> Adam Baczko, Gilles Dorransoro, et Arthur Quesnay. *Op cit.*, 22.

<sup>290</sup> *Ibid.*, 23.

<sup>291</sup> Cynthia Cockburn. The Continuum of Violence: A Gender Perspective on War and Peace. *Op cit.*, 29-31.

<sup>292</sup> Sanja Kelly et Julia Breslin, *Women's Rights in the Middle East and North Africa: Progress Amid Resistance* (Rowman & Littlefield Publishers, 2010) : 9. ; Zakaria Taha. La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique. *Op cit.*, 32.

Sous Bachar, la division genrée du travail s'est reconfigurée : la fermeture d'entreprises publiques et la marchandisation des terres ont poussé les hommes vers l'émigration urbaine ou le chômage, alourdissant la charge de travail domestique et informel des femmes (travail agricole non rémunéré, soins aux dépendants)<sup>293</sup>. Si les données peinent à rendre compte de cette réalité, les études féministes<sup>294</sup> mettent là encore en lumière une expérience commune : malgré la diversité des conditions, les Syriennes subissent une double marginalisation – économique et politique. C'est cette dynamique que j'explore ici.

#### ***4.2.2.1 Libéralisation économique : Quels impacts pour les Syriennes ?***

Si les femmes syriennes sont de plus en plus scolarisées et diplômées de l'enseignement supérieur, leur accès au marché du travail demeure très limité<sup>295</sup>. Le taux d'alphabétisation, déjà en forte progression sous Hafez Al-Assad, a continué d'augmenter sous Bachar Al-Assad. Selon l'UNIFEM, la proportion de femmes diplômées des universités syriennes atteignait 40,6 % en 2000, et celle des diplômées des instituts professionnels 49 % la même année<sup>296</sup>. Pourtant, cette hausse du taux de scolarisation ne se traduit pas par une participation équivalente à la vie professionnelle. Le taux d'activité des hommes reste supérieur à 90 % entre 25 et 45 ans, tandis que celui des femmes atteint un maximum de 21,3 % à la fin de la vingtaine, avant de chuter à des niveaux comparables à ceux de l'adolescence dès la trentaine<sup>297</sup>. Cette diminution s'explique en grande partie par l'effet du mariage : les femmes mariées sont nettement moins susceptibles d'exercer une activité professionnelle que les célibataires, si bien que les femmes de moins de 30 ans représentent 58 % de la population féminine active<sup>298</sup>. Les obstacles à l'emploi sont multiples. Selon l'enquête sur la transition de l'école au travail menée en 2005, les principaux motifs d'inactivité des femmes sont le

---

<sup>293</sup> Khuloud Alsaba, et Anuj Kapilashrami. *Op cit.*, 7-8. ; Zakaria Taha. *La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique. Op cit.*, 33.

<sup>294</sup> Jacqui True. *The Political Economy of Violence Against Women. Op cit.* ; Meger, Sara. *Toward a Feminist Political Economy of Wartime Sexual Violence. Op cit.* ; Mies, Maria. *Op cit.*

<sup>295</sup> Elizabeth Buckner et Saba Khuloud. « Syria's Next Generation: Youth Un/Employment, Education, and Exclusion », *Education Business and Society Contemporary Middle Eastern Issues*, (2010).

<sup>296</sup> Country Research Section of the Refugee Review Tribunal. « RRT Research Response: Syria » (Refugee Review Tribunal Australia, 2007).

<sup>297</sup> Elizabeth Buckner et Saba Khuloud. *Op cit.*, 88.

<sup>298</sup> *Ibid.*

refus de la famille de les laisser travailler (33,3 %), les tâches domestiques (31,5 %) et les responsabilités liées à la garde des enfants (12,2 %) <sup>299</sup>. Ainsi, bien qu'essentielle, l'éducation ne suffit pas à déjouer les mécanismes systémiques favorisant l'accumulation de richesses et de pouvoir par les hommes, perpétuant une économie politique où le capital symbolique des femmes – leurs diplômes – ne se concrétise pas en autonomie effective.

Cette difficulté d'accès à l'autonomie économique se trouve aggravée par les politiques de libéralisation économique mises en œuvre par le gouvernement. Entre 2001 et 2010, leur taux d'activité a diminué, passant de 21% en 2001 à 12,9% en 2010 <sup>300</sup>. Ce déclin s'explique en partie par la désintégration du secteur agricole (politique néolibérale, sécheresse) qui, comme nous l'avons vu, constituait historiquement une source majeure d'emplois féminins <sup>301</sup>. Tout comme sous Hafez Al-Assad, elles n'ont d'autres choix que de se tourner vers des emplois informels. Parallèlement, elles continuent de se heurter à une exclusion des secteurs formels, où l'accès aux ressources (terres, crédits) et aux opportunités économiques stables (fonction publique, industries) reste largement réservé aux hommes <sup>302</sup>. Cette double précarité – perte des moyens de subsistance ruraux et verrouillage des secteurs professionnels urbains – met en évidence une dynamique d'économie politique de dépossession genrée : tandis que les hommes consolident leur capital économique et social, les femmes, cantonnées à des rôles reproductifs et informels, voient leur autonomie se réduire. Leur travail, bien qu'indispensable à la survie des ménages (cultures agricoles, soins des enfants), reste invisibilisé et non valorisé, renforçant leur dépendance envers des structures patriarcales qui participent à les priver de pouvoir décisionnel.

À partir des travaux menés par Diana Sarkis Fernández, Zakaria Taha, Wasim Maziak, Taghrid Asfar et d'autres, il est donc possible d'affirmer que la dépossession agraire,

---

<sup>299</sup> Sufyan Alissa. « The School-to-Work Transition of Young People in Syria » (International Labor Organization, 2007) Cité dans Elizabeth Buckner et Saba Khuloud. *Op cit.*, 88.

<sup>300</sup> Rabie Nasser et Zaki Mehchy. « Determinants of Labor Force Participation in Syria (2001 – 2010) » (Economic Research Forum, 2012) : 3-4. <https://erf.org.eg/publications/determinants-labor-force-participation-syria-2001-2010/>

<sup>301</sup> *Ibid.*

<sup>302</sup> Diana Sarkis Fernández. *Op cit.*, 45.

la marginalisation du travail féminin et le clientélisme d'État ont créé des terrains propices où l'oppression économique et les violences genrées se renforcent mutuellement. Les politiques de libéralisation n'ont donc pas « libéré » les femmes, mais plutôt complexifié leur oppression en articulant exploitation de classe et patriarcat. Je reprendrais ici les termes de Jacqui True qui, à mon sens, résume parfaitement cette réalité :

[L]e pouvoir opère non seulement par la coercition directe, mais aussi par les relations structurées de production et de reproduction qui régissent la distribution et l'utilisation des ressources, des avantages, des privilèges et de l'autorité au sein du foyer et de la société transnationale en général.<sup>303</sup>

#### 4.2.2.2 *Changements juridiques : Quelles réalités pour les Syriennes ?*

En 2003, le régime de Bachar Al-Assad a ratifié la CEDEF, marquant une avancée dans la reconnaissance internationale des droits des femmes. Cette ratification s'est accompagnée de mesures concrètes, comme la création de comités spécialisés (Comité des femmes travailleuses, Comité des femmes ingénieures) et l'intégration d'objectifs genrés dans le IX<sup>e</sup> Plan quinquennal (2001-2005)<sup>304</sup>. Des lois ont été adoptées, notamment sur l'héritage des pensions de retraite (2001) et l'extension du congé maternité (2002)<sup>305</sup>.

Cependant, ces progrès restent fragmentaires et inaboutis. Le régime a émis des réserves sur des articles clés de la CEDEF liés à la nationalité, au divorce ou à la protection contre les mariages d'enfants, au motif de leur incompatibilité avec la charia et les lois nationales<sup>306</sup>. Le Code de la nationalité maintient l'interdiction pour les femmes de transmettre leur citoyenneté à leurs enfants si le père est étranger, créant une génération apatride privée d'accès à l'éducation, aux soins et à la propriété<sup>307</sup>. Les élites traditionnelles et religieuses ont bloqué les réformes structurelles, notamment dans le droit familial. Le Code du statut personnel, bien qu'amendé en 2003, conserve des dispositions discriminatoires :

---

<sup>303</sup> Jacqui True. *The Political Economy of Violence Against Women*. *Op. cit.*, 44. Cité dans Samuel, Kumudini, Claire Slatter, et Vagisha Gunasekara. *Op. cit.*, 22.

<sup>304</sup> ONU Femmes. « Syrian Arab Republic » (ONU Femmes, 2004). <https://www.un.org/womenwatch/daw/Review/responses/SYRIAN-ARAB-REPUBLIC-English.pdf>.

<sup>305</sup> *Ibid.*

<sup>306</sup> *Ibid.*, 9. ; Zakaria Taha. La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique. *Op. cit.*, 25.

<sup>307</sup> *Ibid.*

inégalités successorales, tutelle masculine et âge légal du mariage plus bas pour les femmes (17 ans contre 18 pour les hommes)<sup>308</sup>. La loi d'urgence<sup>309</sup> (1963-2011) a paralysé l'accès à la justice pour les femmes, tandis que le Code pénal impose des peines plus lourdes pour l'adultère féminin<sup>310</sup>.

En outre, la corruption et le manque d'indépendance des tribunaux rendent difficile l'accès à un traitement équitable. Les tribunaux religieux traitant des questions personnelles comme les conflits familiaux et l'héritage exercent un contrôle important sur la vie des individus, et notamment des femmes. Les femmes juges et procureures ne représentent que 13% à l'échelle nationale. Celles qui cherchent la justice dans le système juridique sont souvent découragées, ce qui les empêche d'entrevoir un quelconque changement. L'évolution des droits des femmes est donc rendue complexe par le manque de leviers permettant la contestation des lois, des politiques et des comportements discriminatoires<sup>311</sup>. Certains groupes, comme les *qubaysiyat*<sup>312</sup> — mouvement fondé par Munira al-Qubaysi, caractérisé par son rigorisme et sa culture du secret — parviennent toutefois à établir des réseaux scolaires en nouant des alliances avec le pouvoir syrien, notamment au sein des classes supérieures. D'autres femmes s'organisent clandestinement pour faire entendre leurs voix bien qu'elles ne parviennent pas toujours à exercer une réelle pression sur l'État en raison du caractère précaire de leur organisation<sup>313</sup>. C'est notamment le cas de la ligue des femmes syriennes, créée en 1947, qui éprouve des difficultés à mener des enquêtes, à collecter des fonds ou même à organiser des rencontres<sup>314</sup>. De plus, certaines lois susceptibles

---

<sup>308</sup> « Women's Rights in the Middle East and North Africa - Syria », Refworld. <https://www.refworld.org/reference/countryrep/freehou/2005/en/50728>.

<sup>309</sup> Cette loi d'exception permettait aux autorités syriennes de suspendre de nombreuses garanties constitutionnelles et de restreindre les libertés publiques, au nom de la sécurité nationale et de la lutte contre les menaces extérieures, principalement la confrontation avec Israël., voir Organisation des Nations Unies. « Le maintien de l'État d'urgence en place en Syrie depuis 38 ans vivement critiqué par les experts du comité des droits de l'Homme », 30 mars 2001. <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2009/10/default-title-166>

<sup>310</sup> « Women's Rights in the Middle East and North Africa - Syria ». *Op cit.*

<sup>311</sup> Zakaria Taha. La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique. *Op cit.*, 33.

<sup>312</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 96.

<sup>313</sup> *Ibid.*

<sup>314</sup> *Ibid.*, 37.

d'empêcher ou de limiter la participation des femmes sont conservées malgré les recommandations du 10e Congrès régional, la plus haute instance du pays<sup>315</sup>. Conscientes des discriminations et de leur exclusion des espaces décisionnels, certaines femmes, comme Nahed Badawia, s'engagent dans des mouvements prodémocratiques<sup>316</sup>. Toutefois, nombreuses sont celles – à l'image des membres du Parti de l'Action communiste – contraintes d'adopter de fausses identités pour échapper aux campagnes menées contre leur organisation<sup>317</sup>. D'autres, percevant une marge de manœuvre plus grande que celle des hommes — les femmes étant souvent considérées comme moins menaçantes — participent activement à des actions démocratiques. Or, cette marge d'action demeure limitée : elles se heurtent rapidement à la répression et aux arrestations, subissant le même sort que leurs homologues masculins.

En conclusion, les régimes de Hafez puis Bachar Al-Assad ont façonné une économie politique clientéliste et néolibérale qui, en marginalisant les populations rurales et en concentrant les richesses entre les mains d'une élite loyale, a créé un terreau propice aux violences structurelles. Cette violence structurelle, ancrée dans une distribution inégale du pouvoir, engendre des tensions sociales que le régime gère par la militarisation et la glorification de la famille Assad et de leurs alliés. Comme le souligne Cynthia Cockburn, ce processus renforce un cercle vicieux : le militarisme, expression exacerbée d'une masculinité dominante, institutionnalise la violence comme mode de gouvernance, tandis que le patriarcat légitime la subordination des femmes au nom de la « protection nationale »<sup>318</sup>. En écho à ce qui vient d'être discuté, l'imbrication entre politiques, économie et rapports sociaux met en évidence comment les rapports de domination, ancrés dans l'économie politique, servent à la fois de socle et d'accélérateur aux violences en période de crise, démontrant leur rôle systémique plutôt que conjoncturel.

---

<sup>315</sup> *Ibid.*

<sup>316</sup> Ghaïss Jasser. *Op cit.*, 66.

<sup>317</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 124.

<sup>318</sup> Zakaria Taha. La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique. *Op cit.*, 32.; Cynthia Cockburn. « Gender Relations as Casual in Militarization and War: A Feminist Standpoint », *International Feminist Journal of Politics* 12, n° 2 (2010) : 139-157.

Agnès Levallois, spécialiste du monde arabo-musulman analysant la trajectoire syrienne, identifie dans ce cocktail – clientélisme, lois d’urgence permanentes, omniprésence des services de sécurité – les signes avant-coureurs d’un conflit sur le point d’éclater<sup>319</sup>. La guerre a agi comme un catalyseur de ces dynamiques, provoquant l’effondrement des institutions et bouleversant les structures sociales. Ce contexte a conduit de nombreuses femmes à assumer des rôles de cheffes de famille, tout en les exposant à des formes accrues de violences ciblées, notamment les violences physiques et sexuelles, les mariages forcés ou les déplacements.

#### **4.3 Tension et mobilisation : Le début de la guerre**

Ce sont les événements qui vont se dérouler en Tunisie, en Égypte et ailleurs qui marquent le point de départ du conflit syrien tel que nous le connaissons aujourd’hui. En 2010, le peuple tunisien s’élève contre le gouvernement en place dénonçant la précarité, le chômage ou encore la corruption des élites au pouvoir. Suivi de près par les pays voisins, ces contestations trouvent écho dans la région, menant à ce que certains scientifiques appelleront « le printemps arabe »<sup>320</sup>. Ces mouvements, en rupture avec les pouvoirs étatiques, s’inscrivent comme des appels à l’exercice de la citoyenneté et à l’obtention de droits politiques et sociaux<sup>321</sup>. Si certaines de ces révolutions ont conduit à la fin de régimes autoritaires, comme ceux des chefs d’États Mouammar Kadhafi en Libye et Hosni Moubarak en Égypte, d’autres ont signé le départ de véritables guerres civiles. Ce fut le cas au Yémen, en Lybie et en Syrie, où les conflits perdurent depuis plusieurs années. En Syrie, la guerre civile a fait près de 528 500 décès<sup>322</sup>, 6 millions de réfugié·es et a conduit plus de la moitié de la population à se déplacer<sup>323</sup>.

---

<sup>319</sup> *Clientélisme politique et Moyen-Orient. Op cit.*

<sup>320</sup> Michel Camau. « Un printemps arabe ? L’émulation protestataire et ses limites », *L’Année du Maghreb*, n° VIII (12 octobre 2012) : 27-47.

<sup>321</sup> Sonia Dayan-Herzbrun. « Révolutions arabes : Quel printemps pour les femmes ? », *Les Cahiers de l’Orient* 1, n° 109 (2013) : 89.

<sup>322</sup> Radio Canada. « La guerre en Syrie a fait plus de 528 500 morts en près de 14 ans, selon l’OSDH », 1 janvier 2025. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2130152/guerre-syrie-plus-528500-morts-14-ans-osdh>.

<sup>323</sup> United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights. « Syria Refugee Crisis Explained », (13 mars 2025). <https://www.unrefugees.org/news/syria-refugee-crisis-explained/>.

#### 4.3.1 *D'une révolution au début de la guerre civile*

En 2011, alors que les tensions s'accroissent dans tout le pays, la capture et la torture d'adolescents<sup>324</sup> qui auraient réalisé des graffitis à l'encontre de Bachar Al-Assad, et dont les autopsies auraient révélé des marques de tortures et de violences sexuelles commises par les soldats du régime, plongent le pays dans une succession de contestations populaires dans un premier temps pacifique<sup>325</sup>. Lors de ces événements, les manifestant·es demandent la fin des privilèges du *mukhabarat* et du parti Baath, la fin de l'état d'urgence en vigueur depuis 1963 et le droit à l'exercice de la démocratie. Inspiré·es par les révolutions arabes dans d'autres pays, plusieurs Syrien·es se réunissent de manière informelle pour discuter de l'actualité<sup>326</sup>. Bien que simples en apparence, ces rassemblements constituent déjà une forme d'engagement politique risqué, car considérés comme criminels par le régime. Ils ont notamment joué un rôle important dans la formation de la mobilisation, servant à la fois d'espaces d'échange d'informations, d'évaluation des risques et des avantages, et de planification d'actions futures<sup>327</sup>. Avec le temps, ces groupes informels se sont transformés en véritables réseaux<sup>328</sup>. Les militant·es vont très rapidement adopter un discours pro-démocratique, revendiquant leurs droits en tant que citoyen·es et exprimant leur opposition à un régime perçu illégitime comme l'illustre ce témoignage recueilli par les politologues Adam Baczko, Gilles Dorronsoro et Arthur Quesnay : « [n]ous manifestons pour nos droits en tant que Syriens. Au début, je me suis mobilisé par solidarité avec le reste de la population contre un régime qui a confisqué le pouvoir<sup>329</sup> ».

En avril 2011, Bachar Al-Assad abroge l'état d'urgence pour tenter d'éteindre la flamme. Mais ces soulèvements aux origines locales vont prendre de l'ampleur dans tout le

---

<sup>324</sup> Adam Baczko, Gilles Dorronsoro, et Arthur Quesnay. *Op cit.*, 39.

<sup>325</sup> Bien que cet événement soit souvent présenté comme le déclencheur du soulèvement syrien, il doit être replacé dans un contexte géopolitique et historique marqué par la répression du régime, les arrestations arbitraires et les actes de torture déjà pratiqués sous Bachar Al-Assad, ainsi que par les tensions sociales et régionales préexistantes.

<sup>326</sup> Adam Baczko, Gilles Dorronsoro, et Arthur Quesnay. *Op cit.*, 44.

<sup>327</sup> *Ibid.*, 45.

<sup>328</sup> *Ibid.*

<sup>329</sup> Adam Baczko, Gilles Dorronsoro, et Arthur Quesnay. « Mobilisations par délibération et crise polarisante : Les protestations pacifiques en Syrie (2011) », *Revue française de science politique* 63, n° 5 (29 novembre 2013) : 829.

pays et nombreux·ses sont celles et ceux qui vont participer à des *sit-in*, des grèves et aux rassemblements à l'encontre du chef d'État, malgré la crainte, pour certain·es, de retourner en prison<sup>330</sup>. Les cortèges de manifestations sont principalement composés de jeunes hommes, avec une participation notable des femmes, souvent regroupées au centre ou à l'arrière des mobilisations<sup>331</sup>. Les Syriennes<sup>332</sup> ont également organisé des rassemblements pacifiques exclusivement féminins, dont 26 manifestations en juin 2011, suivies de 12 autres en octobre de la même année<sup>333</sup>. Ces dernières ont développé des modèles d'action spécifiques, comme le jet de riz ou les youyous<sup>334</sup>, contribuant à la diversité des formes de protestation<sup>335</sup>. En réponse à cela, le pouvoir met en place une répression impitoyable marquée par l'omniprésence des violences psychologiques, physiques et sexuelles<sup>336</sup>. Les Syrien·nes vivant à l'étranger qui dénoncent le régime et soutiennent les manifestations voient les membres de leurs familles être arrêté·es en représailles<sup>337</sup>. Face à ce danger, les liens sociaux au sein des groupes de manifestant·es se renforcent au point où certain·es parleront d'une véritable « seconde famille »<sup>338</sup>. Cette cohésion les a parfois conduit·es à s'engager de plus en plus dans l'opposition, allant jusqu'à basculer dans la clandestinité ou même l'action violente. Parallèlement, les femmes organisent des *sit-in* privés exclusivement féminins<sup>339</sup>. Ces rassemblements sont filmés et diffusés sur les réseaux sociaux, permettent aux femmes de s'exprimer tout en préservant leur anonymat. Cette pratique s'est largement

---

<sup>330</sup> Nombre de Syriens et de Syriennes ont longtemps été emprisonné·es sous le régime de Hafez Al-Assad pour s'y être opposé·es. Ceux·celles qui en sont sorti·es évoquent ces événements avec une certaine appréhension, tandis que les plus jeunes, n'ayant pas connu cette période, tendent à s'engager plus activement.

<sup>331</sup> Adam Baczko, Gilles Dorronsoro, et Arthur Quesnay. Syrie. *Op cit*, 47.

<sup>332</sup> Comme la romancière Samar Yazbek qui a témoigné des exactions du régime ou encore l'actrice alaouite Fadwa Soleiman.

<sup>333</sup> *Le Monde*. « Hommage aux femmes syriennes dans la révolution ». 3 février 2012.

<sup>334</sup> Il s'agit de cris longs, aigus et modulés, émis par les femmes du Maghreb, du Moyen-Orient et de certains pays d'Afrique subsaharienne, destinés à exprimer collectivement une émotion lors de rassemblements ou d'événements particuliers. Voir Anne-Caroline Rendu Loisel. « Chapitre 4. Cris de joie, cris de deuil : Lorsque l'émotion intime se fait cri communautaire », dans *Les Chants du monde : Le paysage sonore de l'ancienne Mésopotamie*, Tempus (Toulouse : Presses universitaires du Midi, 2016), 93-126.

<sup>335</sup> Adam Baczko, Gilles Dorronsoro, et Arthur Quesnay. Mobilisations par délibération et crise polarisante. *Op cit.*, 830.

<sup>336</sup> *Ibid.*, 83.

<sup>337</sup> Amnesty international. Syrie. Le scandale de la campagne visant à réduire au silence les manifestants à l'étranger (octobre 2011). <https://www.amnesty.org/fr/documents/pre01/496/2011/fr/>

<sup>338</sup> Adam Baczko, Gilles Dorronsoro, et Arthur Quesnay. Syrie. *Op cit*, 50.

<sup>339</sup> France Culture. « Syrie : Révolutionnaires dépossédées, résistantes acharnées ».

répandue entre 2011 et 2016, offrant un espace de contestation sécurisé et allant au-delà des clivages confessionnels<sup>340</sup>. D'autres vont également utiliser ces plateformes pour transmettre des preuves visuelles aux médias internationaux. C'est le cas par exemple de Sara, une Syrienne de vingt ans ayant participé aux manifestations, et qui après avoir été témoin de plusieurs meurtres et massacres, a entrepris de documenter ces crimes en recensant les victimes et leurs noms<sup>341</sup>. Elle explique ensuite avoir choisi de filmer les événements auxquels elle assistait et de devenir correspondante de plusieurs médias internationaux<sup>342</sup>. Le fait de filmer les exactions du régime permet de diffuser la contestation du régime<sup>343</sup>. Les réseaux sociaux numériques ont aussi contribué à la formation d'un mouvement national malgré l'absence de structures hiérarchiques formelles<sup>344</sup>.

Pour enterrer les soulèvements, Bachar Al-Assad tente d'abord de fragmenter la population. Cela se traduit par la mise en place des points de contrôle autour des grandes villes, par la fermeture des routes ainsi que par la diffusion de fausses informations laissant croire que les violences s'exercent dans un espace restreint. Pour dissuader les Syriennes de rejoindre l'opposition, l'État crée un régime de terreur. Les services de sécurité tirent à balle réelle sur les manifestant·es, mais aussi sur les familles qui tentent de fuir les villes. Des arrestations et détentions arbitraires ont lieu et conduisent à des actes de tortures et au décès de nombreuses personnes<sup>345</sup>. Le système d'arrestations et de tortures orchestré par Hafez Al-Assad permet à Bachar Al-Assad d'apeurer la population. Toutes les personnes susceptibles d'être membres de l'opposition sont arrêtées, battues et torturées pour obtenir toutes informations sur les groupes de l'Armée libre. Malgré ce risque, de nombreux·ses civil·es vont continuer de mener des actions contre le régime de Bachar Al-Assad. Si les hommes se

---

<sup>340</sup> *Ibid.*

<sup>341</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 28.

<sup>342</sup> *Ibid.*

<sup>345</sup> Amnesty International. Un rapport révèle les crimes contre l'humanité commis dans une ville syrienne (Juin 2011). <https://www.amnesty.org/fr/documents/pre01/338/2011/fr/>

sont plus fréquemment engagés dans le combat armé, les Syriennes — bénéficiant dans un premier temps d'un certain « laxisme » de la part des autorités <sup>346</sup>— vont par exemple financer l'armement de combattant·es de l'ASL<sup>347</sup>, ou encore coordonner les actions entre les différentes factions armées et le conseil militaire de Damas<sup>348</sup>. Toutefois, cette relative liberté d'action n'est que passagère puisqu'elles sont vite confrontées aux mêmes sanctions que les hommes. Elles ne cessent cependant pas de participer ; au contraire, elles persistent dans leurs actions, comme le raconte cette jeune Syrienne : « [l]es femmes étaient associées à toutes les activités, mais pour des raisons de sécurité elles devaient dissimuler leurs visages et leurs noms. De fait, elles n'étaient pas visibles, mais en réalité elles faisaient un travail de terrain très important <sup>349</sup>».

Dans ce contexte d'engagement malgré la répression, la mobilisation de la société civile, et notamment des femmes, trouve également un écho dans le travail des organisations internationales, qui documentent et dénoncent les violences du régime. Très rapidement, plusieurs ONG et associations œuvrant pour la défense des droits humains publient des rapports détaillés des violences perpétrées à l'égard de la population syrienne. Entre mars 2011 et janvier 2012, Amnesty international a publié plus de trente-huit documents faisant état des violences commises par le gouvernement Assad<sup>350</sup>. En parallèle, plusieurs témoignages sont relayés dans les journaux illustrant les outils de torture mis en place par les geôliers.

#### **4.3.2 *Militarisation des violences contre les populations civiles***

La guerre civile syrienne s'est donc rapidement transformée en un conflit brutal caractérisé par une violence généralisée contre les civil·es. Durant la première année du conflit, Bachar Al-Assad a pu compter sur l'approche de contre-insurrection mise en place

---

<sup>346</sup> Dans l'ouvrage de Samar Yazbek, plusieurs femmes racontent avoir, dans un premier temps, été « oubliées » par leurs geôliers. L'une d'elles précise par exemple : « ils ne battaient pas encore les femmes à ce moment-là » (p. 73).

<sup>347</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 74-75.

<sup>348</sup> *Ibid.*

<sup>349</sup> *Ibid.*, 78.

<sup>350</sup> Voir site Amnesty International : Research Syria.

par son père, en poursuivant les mesures sévères devant réprimer les premières formes de contestation<sup>351</sup>.

#### **4.3.2.1 La répression militarisée et les attaques contre les civil-es**

Grâce à la professionnalisation de l'armée et des services de sécurité syriens orchestrés par Hafez Al- Assad, le régime de Bachar Al-Assad a pu déployer ses forces militaires contre les populations civiles, utilisant des chars d'assaut et de l'artillerie, livrés par la Russie, dans les zones urbaines pour arrêter les manifestations<sup>352</sup>. D'après le média *DefenseOne*, cette artillerie militaire aurait été aperçue pour la première fois dans la ville de Dara'a en avril 2011 et aurait fait environ 25 victimes<sup>353</sup>. Cette utilisation des chars d'assaut a été reconduite dans plusieurs villes du pays et a entraîné des pertes civiles importantes.

Dans les villes qui étaient devenues des centres d'opposition, comme Bāniyās et Homs, le gouvernement a mis en œuvre des tactiques de siège, coupant les services publics essentiels comme l'électricité et l'eau et les moyens de communication pour isoler et soumettre les résident-es<sup>354</sup>. Cette privation des services a eu de terribles conséquences sur les populations civiles qui étaient en situation de malnutrition et de déshydratation, et qui manquaient également d'accès au soin de santé. Ces mesures agressives ont entraîné une forte augmentation du nombre de victimes civiles comme en témoignent les nombreux articles de presse publiés entre 2011 et 2014. En août 2011, cinq mois seulement après le début des premières contestations, les Nations Unies estimaient que les forces de sécurité syriennes avaient tué plus de 2200 personnes<sup>355</sup>.

L'année 2013 marque un tournant majeur dans l'histoire du conflit, puisque des vidéos et des témoignages prouvent l'utilisation d'armes chimiques par le gouvernement de

---

<sup>351</sup> Joseph Holliday. « The Assad Regime: From Counterinsurgency to Civil War » (Institute for the Study of War, mars 2013).

<sup>352</sup> Ben Watson. « Weapons of the Syrian War: Tanks », (*Defense One*, 19 juillet 2019). <https://www.defenseone.com/ideas/2016/07/weapons-syrian-war-tanks/129621/>.

<sup>353</sup> *Ibid.*

<sup>354</sup> Britannica. « Syrian Civil War », Britannica, 2025. <https://www.britannica.com/event/Syrian-Civil-War>.

<sup>355</sup> *Ibid.*

Bachar Al-Assad à l'égard des civil·es dans la région de Ghouta<sup>356</sup>. Cette région au nord-est de Damas a été la cible d'une attaque aux armes chimiques utilisant du sarin, un agent neurotoxique extrêmement dangereux<sup>357</sup>. L'ampleur et la nature de cette attaque sont d'autant plus marquantes qu'elles interviennent dans un contexte où l'usage d'armes chimiques est exceptionnel depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) en 1997, ratifiée par la quasi-totalité des États du monde<sup>358</sup>. En effet, l'histoire contemporaine ne compte que de rares précédents à une telle violence<sup>359</sup>, notamment les attaques menées par le régime de Saddam Hussein contre les populations kurdes d'Irak en 1988, ainsi que l'utilisation d'armes chimiques par l'Irak durant la guerre irano-irakienne contre des soldats iraniennes et des civil·es<sup>360</sup>.

Dans la Ghouta, l'attaque à l'arme chimique a fait plus de 1400 victimes dont plus de la moitié étaient des femmes et des enfants<sup>361</sup>. Entre décembre 2012 et août 2020, le régime aurait mené entre 217 et 519 attaques utilisant des armes chimiques sur tout le territoire syrien<sup>362</sup>. L'Institut mondial de politique publique rapporte que les femmes et les enfants représentent 43% des décès confirmés dus aux armes chimiques<sup>363</sup>. Cette proportion élevée est en partie due à la nature de ces attaques, qui ciblent souvent des zones résidentielles où les femmes sont plus susceptibles d'être présentes pendant la journée. En outre, la protection

---

<sup>356</sup> Christophe Wasinski. « « Tabou chimique » et conflit en Syrie », *Cultures & Conflicts Forum* (25 avril 2014) ; « Éditorial. La Syrie et les responsabilités occidentales », *Esprit*, n° 10 (11 octobre 2013) : 3-4.

<sup>357</sup> Dana Alboz. « Attaques chimiques dans la Ghouta en Syrie : comment juger l'horreur ? Les exilés demandent justice », (France 24, 31 mai 2024).

<sup>358</sup> « Armes chimiques : Mettre fin à l'impunité », (Ambassade de France au Canada, 2018). <https://ca.ambafrance.org/Armes-chimiques-mettre-fin-a-l-impunite> ; Yasmin Naqvi. « Emploi d'armes chimiques en Syrie : la ligne rouge a été franchie et que faire maintenant ? », *Revue internationale de la Croix Rouge* 99 (2017) : 71-72.

<sup>359</sup> Les États-Unis ont cependant accusé la Russie d'avoir utilisé des armes chimiques dans le cadre de l'invasion de l'Ukraine.

<sup>360</sup> Michel Deléan. « Armes chimiques irakiennes : La justice vise des entreprises françaises », (Mediapart, 23 septembre 2013). <https://www.mediapart.fr/journal/international/200913/armes-chimiques-irakiennes-la-justice-vise-des-entreprises-francaises>.

<sup>361</sup> *Ibid.*

<sup>362</sup> Syrian Network for Human Rights. « The 10th Anniversary of Two Ghoutas Attack: The Largest Chemical Weapons Attack by the Syrian Regime on Syrian Citizens », *SNHR*, (2023) : 3.; Tobias Schneider et Inji El Bakry. « The Last Straw: How Chemical Weapons Impact Women and Break Communities » (Global Public Policy Institute, février 2021).

<sup>363</sup> Tobias Schneider, et Inji El Bakry, *Op cit.*

diplomatie de la Russie au Conseil de sécurité de l'ONU a par ailleurs garanti l'impunité du régime de Bachar Al-Assad pendant des années, malgré les preuves accablantes documentées par des ONG et des instances internationales.

Les conséquences pour les survivantes vont bien au-delà des blessures physiques immédiates. Nombreuses sont celles qui sont confrontées à des problèmes de santé à long terme et celles qui doivent vivre avec des traumatismes psychologiques<sup>364</sup>. En ciblant les femmes et les enfants, le régime s'assure ainsi de produire des dommages immédiats, mais a aussi des effets durables sur les structures familiales, la cohésion sociale et la résilience des collectivités.

#### ***4.3.2.2 Destruction des infrastructures, déplacements forcés et violences genrées***

En outre, les infrastructures civiles ont été volontairement visées par le régime afin de briser la volonté de l'opposition et de les punir. Cela a impliqué des attaques systématiques contre les écoles et les hôpitaux, privant les communautés de services essentiels d'éducation et de soins de santé, et mettant les femmes et les enfants davantage en danger<sup>365</sup>. Ces attaques ont imposé un fardeau supplémentaire aux femmes, qui sont souvent les principales aidantes dans leur famille et leur communauté<sup>366</sup>. En détruisant ces infrastructures, le régime a grandement limité l'accès aux services essentiels et à l'aide humanitaire.

Les femmes et les filles dans les camps de réfugié·es sont ainsi exposées à des risques accrus de violence fondée sur le genre, y compris la violence conjugale, l'exploitation sexuelle et le harcèlement dont il sera question au prochain chapitre. Le manque de vie privée et de sécurité dans les camps surpeuplés exacerbe ces risques, laissant de nombreuses femmes vulnérables aux abus.

---

<sup>364</sup> *Ibid.*

<sup>365</sup> Brent Eng et José Ciro Martínez. « Why the Syrian Regime Has Been Targeting Civilian Infrastructure », (*Washington Post*, 16 avril 2018). <https://www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2018/04/16/why-the-syrian-regime-has-been-targeting-civilian-infrastructure/>.

<sup>366</sup> Farah Youssef. « Examining Chemical Weapons Attacks in Syria through a Gendered Lens », (*Arab Reform Initiative*, 28 août 2023). <https://www.arab-reform.net/publication/examining-chemical-weapons-attacks-in-syria-through-a-gendered-lens/>.

Alors que les multiples attaques du régime ont conduit les populations civiles à se déplacer, le gouvernement de Bachar Al-Assad a mis en place un système de points de contrôle lui permettant de garder la main sur ses citoyen·nes et d'intercepter les membres ou supposé·es membres de l'opposition<sup>367</sup>. Ces points de contrôle ont servi les stratégies du régime, en donnant la possibilité aux forces du gouvernement de surveiller et de restreindre voire empêcher les déplacements des civil·es notamment dans les zones soupçonnées de protéger ou de soutenir l'opposition. L'objectif du régime était entre autres d'isoler les populations pour faire pression, mais aussi pour limiter la coopération entre les réseaux de l'opposition.

Devenus des lieux notoires de harcèlement, d'extorsion et de détention, nombreux·ses sont celles et ceux qui craignent de passer dans ces lieux. Les forces du gouvernement sont notamment connues pour cibler les individu·es en fonction de différents critères comme leur participation aux manifestations ou leur appartenance à des zones d'opposition, ainsi que pour violer et torturer les personnes qu'ils considèrent comme des dangers pour le régime<sup>368</sup>. Les tactiques employées à ces postes de contrôle, y compris le recours à la violence et à l'intimidation a contribué à instaurer la peur auprès des civil·es. Dès les premières années du conflit, le régime de Bachar Al-Assad a mobilisé les réseaux militaires professionnalisés par son père pour se maintenir au pouvoir et contrôler l'opposition. Ne parvenant pas à arrêter les manifestations à son égard, il envoie très rapidement les forces armées afin d'écraser toute opposition et consolider son contrôle<sup>369</sup>.

#### ***4.3.3 De national à l'international - d'une guerre civile à une guerre par proxy***

Dès le début du conflit syrien, l'intervention de puissances étrangères comme la Russie et l'Iran a intensifié la violence et prolongé la guerre, aggravant les souffrances des civil·es, en particulier des femmes et des filles. Le régime de Bachar Al-Assad a bénéficié d'un soutien militaire et diplomatique de la Russie et de l'Iran. Face à ce régime, l'opposition

---

<sup>367</sup> Joseph Holliday. *Op cit.*, 12.

<sup>368</sup> Conseil des droits de l'homme. « "I Lost My Dignity": Sexual and Gender-Based Violence in the Syrian Arab Republic » (Syrie : Conseil des droits de l'homme, 2018).

<sup>369</sup> Adam Baczko, Gilles Dorransoro, et Arthur Quesnay. *Op cit.*, 56.

s'est structurée autour de groupes variés, dont l'Armée Syrienne Libre (ASL), soutenue par la Turquie, et Hayat Tahrir al-Cham, tandis que les États-Unis et leurs alliés ont appuyé l'opposition ainsi que les forces kurdes, menant aussi des frappes contre Daesh. La multiplicité des acteurs a fragmenté le conflit, entraînant une escalade des violences et une complexité accrue sur le terrain, avec des conséquences dramatiques pour les populations civiles.

#### ***4.3.3.1 L'armée libre syrienne et l'opposition anti-régime***

Initialement caractérisée par des manifestations pacifiques exigeant des réformes démocratiques et la fin de l'autoritarisme, l'opposition est rapidement devenue un spectre diversifié de groupes politiques et armés alors que le conflit se transformait en une guerre civile à grande échelle. Parmi eux, l'ASL, fondée en 2011 par des soldats ayant quitté de leur gré les forces armées syriennes, a incarné la principale force armée de l'opposition, bien que marquée par une organisation décentralisée et des difficultés à unifier ses différentes factions<sup>370</sup>. Parallèlement, des structures politiques en exil, comme le Conseil national syrien et la Coalition nationale syrienne, ont cherché à représenter l'opposition sur la scène internationale<sup>371</sup>.

L'opposition a bénéficié de soutiens extérieurs variés : la Turquie, l'Arabie Saoudite et le Qatar ont apporté une aide financière et militaire, tandis que les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont soutenu certaines factions, notamment après l'usage d'armes chimiques par le régime en 2013. Toutefois, l'engagement nord-américain et européen est resté limité et fluctuant, et la levée de l'embargo sur les armes a surtout permis un approvisionnement accru pour l'ASL<sup>372</sup>. La Turquie, tout en s'opposant au régime de Bachar Al-Assad, a également poursuivi ses propres objectifs sécuritaires, notamment vis-à-vis des forces kurdes

---

<sup>370</sup> Thomas Pierret. « La révolution syrienne : morphologie d'une militarisation ». *Les Cahiers de l'Orient* 107, n° 3 (2012): 75. ; Charles Lister. « The Free Syrian Army: A Decentralized Insurgent Brand. » (Brookings Institution, Novembre 2016).

<sup>371</sup> Robert Mackey. « The Civil War in Syria: The Variety of Opposition to the Syrian Regime. » IEMED (2013).

<sup>372</sup> France 24. « Levée de l'embargo européen sur les armes pour les rebelles syriens », (France 24, 28 mai 2013). <https://www.france24.com/fr/20130528-syrie-levée-embargo-union-europeenne-armes-rebelles-syriens>.

dans le nord du pays. Elle a également accueilli de nombreuses personnes réfugiées sur son territoire, dont 500 000 uniquement en 2013<sup>373</sup>.

#### **4.3.3.2 Les soutiens du régime de Bachar Al-Assad**

Depuis le début du conflit, le régime de Bachar Al-Assad a bénéficié d'un soutien décisif de la Russie et de l'Iran, deux alliés historiques. La Russie, forte de liens établis dès l'époque soviétique, a fourni une aide militaire massive, notamment à partir de 2015, avec des frappes aériennes et un appui logistique qui ont permis au régime de reprendre le contrôle de nombreux territoires<sup>374</sup>. Elle s'oppose, avec le soutien de la Chine, à toutes résolutions de l'ONU allant à l'encontre du régime syrien. Tout au long du conflit, elle est restée la principale alliée de la Syrie. Depuis le début de son intervention militaire en septembre 2015, les forces russes ont été responsables de la mort de 6954 civil·es, dont 2046 enfants et 978 femmes<sup>375</sup>. Plus de 1246 attaques ont été comptabilisées contre des installations civiles vitales, dont 223 écoles et 207 établissements médicaux<sup>376</sup>.

L'Iran, pour sa part, a engagé un soutien militaire, financier et logistique dès 2011, mobilisant ses propres forces, des milices chiites étrangères et le Hezbollah libanais pour appuyer le régime syrien<sup>377</sup>. Cette alliance stratégique a permis au régime de mener des offensives majeures, comme la reprise de Daraa, souvent accompagnées de violations graves

---

<sup>373</sup> Tancrede Jossieran. « Syrie – Turquie : un siècle d'incompréhension ». *Stratégie* 103, n° 2 (2013) : 245-259.

<sup>374</sup> Frédéric Pichon. « La Syrie, quel enjeu pour la Russie ? », *Politique étrangère*, n° 1 (27 mars 2013) : 107-118.

<sup>375</sup> Syrian Network for Human Rights. « SNHR's Eighth Annual Report on the Most Notable Violations by Russian Forces Since the Launch of Russia's Military Intervention in Syria on September 30, 2015 » (SNHR, 28 septembre 2023).

<sup>376</sup> *Ibid.*

<sup>377</sup> Clément Therme. « L'Iran et ses relations avec la Syrie : Des intérêts stratégiques convergents. » *Confluences Méditerranée* 89, n° 2 (2014) : 95. ; Ahmet Haj-Assad et Pierre Blanc. « L'Iran et ses alliés en Syrie : Les répertoires du religieux, du politique et du militaire », *Confluences Méditerranée* 113, n° 2 (20 juillet 2020) : 193-207.

des droits humains et de déplacements forcés<sup>378</sup>. Entre 2011 et 2017, plus de 20 627 filles et femmes (11663 femmes et 8964 filles) ont été tuées par la coalition irano-syrienne.

Enfin, la présence de groupes armés alliés, tels que le Hezbollah, a renforcé la capacité du régime à mener des opérations militaires de grande ampleur<sup>379</sup>. Ces interventions conjointes ont accentué la brutalité du conflit et aggravé la vulnérabilité des civil·es qui se retrouvent exposé·es à la fois à la violence directe des combats, à la destruction de leur environnement et à l'insécurité persistante lors des déplacements forcés

#### **4.3.3.3 Identification des acteurs indépendants**

L'émergence de Daesh en Syrie à partir de 2013 a aggravé la situation des civil·es, en particulier des femmes et des filles. Daesh est né d'Al-Qaïda en Irak et a pris de l'ampleur lors de la guerre civile syrienne en prenant le contrôle de vastes territoires en Syrie et en Irak. Bien que son contrôle territorial ait été largement éradiqué, le groupe représente encore une menace en menant des attentats et diverses activités terroristes dans la région. Profitant du chaos, Daesh a instauré un régime de terreur dans les zones qu'il contrôle en imposant une interprétation conservatrice et rigoriste de la loi islamique et en commettant des actes violents (massacres, esclavage sexuel, exécutions publiques). Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, les femmes et les jeunes filles ont été spécifiquement ciblées, soumises à l'enlèvement, à la traite, au mariage forcé et à l'exploitation sexuelle.

D'autres groupes armés indépendants, comme Hay'at Tahrir al-Sham (HTS)<sup>380</sup>, ont joué un rôle majeur, surtout dans le nord-ouest du pays. Dominant la région d'Idlib, HTS a imposé son contrôle par la force, menant des arrestations arbitraires et des violences contre

---

<sup>378</sup> SNHR. « Widespread Violations Committed by the Syrian and Iranian Regimes against Daraa after Taking Control Over It in July 2018 to Crush Any Opposition to the Syrian Regime » (The Syrian Network for Human Rights, 2021).

<sup>379</sup> Matthieu Cimino. « Le Hezbollah et la guerre en Syrie », *Politique étrangère*, n° 2 (6 juin 2016) : 115-127.

<sup>380</sup> Hay'at Tahrir al-Sham est une coalition de groupes djihadistes formée en janvier 2017, principalement issue de la transformation de Jabhat al-Nusra après sa rupture officielle avec al-Qaïda. En 2024, le groupe a lancé une offensive majeure contre le régime syrien, qui a abouti à la chute du régime de Bachar Al-Assad. Après la chute du régime, Ahmed al-Sharaa est devenu une figure centrale du nouveau gouvernement de transition en Syrie.

les opposant·es<sup>381</sup>. Les combats entre factions et les opérations militaires ont provoqué de nouveaux déplacements, exposant les femmes à des risques de violences sexuelles, de harcèlement et d'exploitation dans les zones de conflit et les camps de déplacés. D'autres groupuscules sont également présents dans la région comme Jabhat al-Nusra<sup>382</sup>.

Enfin, la question kurde s'est imposée avec la montée en puissance des forces kurdes dans le nord de la Syrie, qui ont lutté à la fois contre Daesh et contre l'opposition du régime, tout en subissant la pression de la Turquie<sup>383</sup>. Les femmes kurdes, engagées dans les forces armées et dans la vie communautaire, ont été à la fois actrices et victimes du conflit, exposées à la violence des combats, aux représailles et à la précarité liée aux déplacements forcés<sup>384</sup>.

#### 4.4 Conclusion

Une analyse féministe de l'économie politique du régime de Hafez puis de Bachar Al-Assad m'a permis de souligner la marginalisation systémique des femmes, à la fois dans les structures économiques et les réformes institutionnelles. Derrière l'apparence d'une modernisation ou d'une certaine émancipation, les politiques menées ont en réalité enfermé les femmes dans des rôles subalternes, limité leur accès aux ressources économiques et institutionnalisés leur dépendance à l'égard du foyer et du contrôle masculin. La professionnalisation des services de renseignement (*mukhabarat*) et la généralisation de la torture ont, par ailleurs, fait des femmes des cibles privilégiées de la répression, que ce soit pour briser l'opposition ou pour asseoir l'ordre patriarcal du régime. Malgré la résilience et l'engagement de nombreuses Syriennes, la domination et la violence d'État ont freiné toute avancée réelle vers l'égalité, soulignant combien la « libération » des femmes est indissociable d'une transformation des structures politiques, économiques et sécuritaires du pays.

---

<sup>381</sup> Engin Yüksel. « Strategies of Turkish Proxy Warfare in Northern Syria » (Clingendael Institute, 2019).

<sup>382</sup> Jabhat al-Nusra est un groupe djihadiste salafiste formé en 2012 en Syrie. Affilié à al-Qaïda jusqu'en 2016, il a joué un rôle important dans le conflit syrien en s'opposant à la fois au régime de Bachar al-Assad et à d'autres factions rebelles.

<sup>383</sup> Jordi Tejel. « Les paradoxes du printemps kurde en Syrie », *Politique étrangère*, n° 2 (2 juillet 2014) : 51-61.

<sup>384</sup> Human Rights Watch. « Syrie : Événements de 2024 », (Human Rights Watch, 6 janvier 2025). <https://www.hrw.org/fr/world-report/2025/country-chapters/syria>.

## CHAPITRE 5 : DIMENSION GENRÉE DU CONFLIT ET TENDANCE ÉMERGENTES DE LA VIOLENCE

Les conflits armés, loin de constituer une rupture radicale avec les périodes de « paix », révèlent et amplifient les fractures d'une société. En Syrie, la guerre n'a pas seulement mis en exergue les faiblesses du régime autoritaire des Al-Assad – héritées de décennies de politiques économiques excluantes et de clientélisme d'État –, elle a aussi actualisé, sous des formes souvent brutales, des violences ancrées dans des rapports de genre.

Dans ce chapitre, je m'efforce de mettre en lumière les multiples formes de violences subies par les femmes syriennes au cours du conflit. Ces récits incluent des cas de détentions arbitraires, de disparitions forcées, de violences physiques et sexuelles, ainsi que des discriminations et des violations des droits fondamentaux. Mon intention est d'apporter une lecture aussi globale que possible de ces phénomènes, en mobilisant la notion de *continuum* de la violence développée par Liz Kelly et repris par Cynthia Cockburn. Je développe ici l'idée que les violences conjugales et familiales, physiques, économiques et socioculturelles en temps de guerre s'inscrivent dans une dynamique d'accumulation et d'enchevêtrement. J'aimerais toutefois rappeler qu'il n'existe pas de frontières claires entre chaque forme de violence répertoriée, et que l'exercice de catégorisation m'est nécessaire uniquement à des fins d'analyse. Toujours est-il que ma démarche me permet tout autant de critiquer la focale mise sur le viol comme arme de guerre lorsqu'elle tend à invisibiliser les autres formes de violences vécues par les Syriennes.

### 5.1 Les violences physiques

Les rapports d'organisations nationales et internationales qui ont recueilli des témoignages de survivantes me permettent dans un premier temps d'explorer les violences physiques subies par les Syriennes pendant le conflit. Ces violences, bien que souvent réduites à la torture, s'inscrivent dans un *continuum*, où agressions, détentions arbitraires et disparitions s'entrelacent avec les violences sexuelles, familiales et économiques. Les récits révèlent une réalité complexe : les passages à tabac, la torture, les bombardements et les exécutions ciblées ne sont pas des actes isolés, mais des manifestations d'un système pensé

et orchestré par le régime, renforcé par la militarisation et le patriarcat. En Syrie, comme ailleurs, les violences physiques à l'égard des femmes sont un outil de contrôle politique et social, visant à terroriser et punir les communautés.

Les chiffres rapportés par le SNHR entre mars 2011 et novembre 2023 (organisme dont les données sont importantes pour mon enquête<sup>385</sup>), illustrent l'ampleur de ces violences. Il dénombre plus de 28 900 filles et femmes ayant perdu la vie dans le conflit syrien<sup>386</sup>. Parmi ces victimes, 117 sont décédées des suites de tortures, révélant la brutalité extrême des méthodes employées contre les femmes<sup>387</sup>. La responsabilité de ces violences incombe en grande partie au régime syrien et à ses alliés. Un rapport de 2017 publié à l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes indique que le régime de Bachar Al-Assad et ses partisans sont responsables du décès de 91% des 23 502 femmes tuées au cours des six premières années du conflit<sup>388</sup>. Cette statistique met en évidence le caractère systématique et délibéré des attaques contre les civils, et en particulier contre les femmes, par les forces gouvernementales<sup>389</sup>.

### ***5.1.1 Restrictions de circulation et d'habillement : Un facteur de risque de violences physiques***

Au danger des forces gouvernementales et progouvernementales, s'ajoute celui de Daesh et d'autres groupes terroristes qui perpétuent de nombreuses violences à l'égard des filles et des femmes. Si les médias du Nord mettent souvent en avant les violences sexuelles et l'exploitation orchestrées par Daesh, la réalité quotidienne dans ces zones est aussi plus alarmante : les femmes y sont isolées, privées de droits fondamentaux et exposées à des

---

<sup>385</sup> Le SNHR a été fondé en juin 2011 afin de documenter les violations de droits humains en temps réel. S'il devait initialement recueillir des informations sur les exactions du régime de Bachar Al-Assad, il a étendu son champ d'action pour couvrir les violations commises par tous les acteurs. Ses rapports et données ont été utilisés par des agences des Nations Unies, des commissions d'enquête internationales et des organisations de défense des droits de l'homme comme Amnesty International et Human Rights Watch, en faisant ainsi une source de référence indispensable pour quiconque étudie le conflit syrien et ses conséquences sur les droits humains.

<sup>386</sup> Syrian Network for Human Rights. « International Day for the Elimination of Violence Against Women: Tenth Annual Report on Violations against Females in Syria Mostly at the Hands of the Syrian Regime » (SNHR, 25 novembre 2021).

<sup>387</sup> *Ibid.*

<sup>388</sup> Syrian Network for Human Rights. « International Women's Day, a Comment from Syria », mars 2017.

<sup>389</sup> *Ibid.*; Annick Cojean. *Op cit.*

sanctions d'une extrême sévérité. Daesh s'est d'abord attaqué à la liberté des femmes en interdisant aux femmes de travailler et en imposant des codes vestimentaires stricts, exigeant le port du *hijab*, du *niqab* et de l'*abaya*<sup>390</sup>. Dans les zones contrôlées par Daesh, la liberté des Syriennes a été aussi restreinte. Elles ne peuvent sortir qu'accompagnées d'un homme de leur famille proche, comme leur père, leur frère ou leur fils, limitant ainsi considérablement leur autonomie et leur participation à la vie sociale et économique<sup>391</sup>. Elles subissent régulièrement des violences physiques pour des infractions mineures aux règles de Daesh. Des rapports indiquent qu'au moins 693 femmes et 21 filles ont été arrêtées, avec 13 décès résultant de la torture<sup>392</sup>. Ces chiffres sont toutefois à relativiser étant donné la difficulté d'obtenir des informations précises dans les zones contrôlées par Daesh. Plusieurs cas dépeignent ces violences comme celui d'un enfant de 12 ans qui a été battu en public pour avoir pris le maquillage de sa sœur le jour de son mariage ou celui d'un enfant de 10 ans qui a été flagellée pour ne pas avoir suivi le code vestimentaire imposées par Daesh<sup>393</sup>. L'organisation terroriste a également mis en place un système de « police religieuse » qui inflige des punitions brutales, y compris des exécutions publiques<sup>394</sup>. Les femmes accusées d'adultère ou de contact non autorisé avec des hommes sont parfois lapidées<sup>395</sup>. L'emprisonnement, la torture et les sévices à l'égard des femmes sont des pratiques courantes sous le régime de Daesh. L'instrumentalisation du corps et de la vie des femmes s'accompagne d'une intention politique : les femmes deviennent à la fois des cibles et des outils de propagande de Daesh<sup>396</sup>. Comme l'explique Jacqui True et Sara E. Davies dans leur analyse sur le conflit bosniaque :

[i]n contexts where women's and girls' bodies and dress become symbolic of group identity and difference, particularly in ethnic, nationalist and extremist

---

<sup>390</sup> Human Rights Watch. "We Are Still Here". *Op cit.*, 23. ; Conseil des droits de l'homme. *Op cit.*, 16-18.

<sup>391</sup> Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 26.

<sup>392</sup> The Tahrir Institute for Middle East Policy. « Violence Against Women in Detention », 2017.

<sup>393</sup> Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 17-18.

<sup>394</sup> *Ibid.*

<sup>395</sup> *Ibid.*, 16-18.

<sup>396</sup> The Carter Center. *Les Femmes dans Daesh : Décomposer la dynamique complexe des genres dans la propagande de recrutement de Daesh.* (Février 2017).

groups, controlling women's mobility and public participation is part of the dynamic of intergroup conflict and itself a way of further carrying out conflict.<sup>397</sup>

Celles qui vivent dans les zones contrôlées par Jabhat al-Nusra ont aussi été fortement conseillées de porter le foulard. Celles qui portaient des pantalons, bien que voilées, pouvaient se faire arrêter<sup>398</sup>. Cette obligation s'étend jusqu'aux enfants de 6 ou 7 ans depuis mars 2014. Le non-respect de ces règles entraîne des punitions sévères, allant des coups de fouet à l'exécution. Une femme raconte « [t]hey said, 'If we see you like this again, we will kill you. If we ever see you in this area, we will hang you<sup>399</sup> ». Jabhat al-Nusra a également interdit aux femmes de travailler dans les zones qu'il contrôlait<sup>400</sup>. De même, le groupe HTS a imposé des codes vestimentaires religieux stricts et restreint la liberté de déplacement des femmes et des filles, causant d'importants préjudices psychologiques et physiques<sup>401</sup>.

Le contrôle des corps, la restriction de la mobilité et la surveillance permanente sont alors autant de moyens de renforcer et de montrer la domination masculine du groupe armé dans la sphère privée et publique.

### **5.1.2 Violence armée : Armes chimiques, boucliers humains, engagement et raids militaires**

De leur côté, les bombardements du régime et de ses alliés ont été particulièrement meurtriers, causant la mort de 65% des femmes tuées<sup>402</sup>. Ces frappes envers les populations civiles étaient délibérées et faisaient partie d'une stratégie finement orchestrée comme l'illustre ce témoignage : « [L]orsque les gens tentaient de récupérer les corps sous les décombres après un bombardement, les avions revenaient pour les mitrailler<sup>403</sup> ». À cette pratique, s'ajoute les frappes russes, qui, entre 2015 et 2016 ont tué plus de 5000 personnes dont plus de 2000 femmes et enfants<sup>404</sup>. Ces attaques ont non seulement coûté la vie à des

---

<sup>397</sup> Jacqui True et Sara E. Davies. *Op cit.*, 505.

<sup>398</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 113.

<sup>399</sup> Human Rights Watch. "We Are Still Here". *Op cit.*, 23. ; Conseil des droits de l'homme. « "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 16-18.

<sup>400</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 50.

<sup>401</sup> Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 26.

<sup>402</sup> *Ibid.*

<sup>403</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 29.

<sup>404</sup> Syrian Network for Human Rights. SNHR's Eighth Annual Report. *Op. cit.*, 76.

milliers de filles et de femmes, mais ont également détruit des infrastructures essentielles, aggravant leurs conditions de vie déjà précaires. À titre illustratif, plus de 200 écoles et 200 centres médicaux ont été bombardés par la Russie depuis son engagement militaire<sup>405</sup>. Par ailleurs, de nombreux civil·es ont été blessé·es physiquement, perdant l'usage d'un de leur membre ou d'un sens. Les blessures des femmes étaient particulièrement terribles, car comme le raconte cette Syrienne, « [l]e personnel féminin était peu nombreux, et les hommes, même médecins, refusaient d'intervenir. C'était devenu une règle <sup>406</sup>».

En outre, l'utilisation d'armes chimiques a fait de nombreuses victimes parmi les Syriennes<sup>407</sup>. Le SNHR a recensé 217 attaques à l'arme chimique attribuées au régime de Bachar Al-Assad, causant la mort de 262 femmes et 214 enfants, dont de nombreuses jeunes filles<sup>408</sup>. L'attaque à l'arme chimique sur la Ghouta en août 2013 reste l'un des épisodes les plus sombres du conflit, illustrant l'horreur des méthodes employées par le régime contre les populations civiles<sup>409</sup>.

D'autres stratégies militaires adoptées par le régime syrien ciblent directement les civil·es, et plus particulièrement les femmes et les enfants. Plusieurs témoignages recueillis révèlent que le corps des femmes a été instrumentalisé comme bouclier humain dans les zones de conflit, une pratique qui consiste à exposer délibérément des civil·es non combattant·es au danger immédiat des hostilités. C'est ce qu'illustre notamment l'expérience de ces deux femmes qui tentaient de fuir les zones de combat dans la région de Damas :

[i]n December 2012, Samia and her friend Lubna were stopped by governmental forces at Al-Arbaeen checkpoint on the road connecting AlMoadamieh and Daria (Damascus Suburb). While the security personnel were searching the women, an exchange of fire between armed groups and government troops broke out. As the clash intensified, the commander of the intelligence unit used the two women to

---

<sup>405</sup> *Ibid.*, 13.

<sup>406</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 90.

<sup>407</sup> Yasmin Naqvi. *Op cit.*

<sup>408</sup> Syrian Network for Human Rights. The 10th Anniversary of Two Ghoutas Attack. *Op cit.*

<sup>409</sup> *Ibid.*

shield himself, pushing them into the line of fire until the troops managed to reach a safe area and leave the scene.<sup>410</sup>

Certains témoignages relevés par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies font état d'une cinquantaine de femmes ayant servi de bouclier humain devant des chars d'assaut à Homs<sup>411</sup>. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international humanitaire et des principes fondamentaux de protection des civil-es en temps de conflit armé. Cet usage des forces gouvernementales a été confirmé par Khaled Youssef Al-Hmoud, un transfuge de l'armée syrienne devenu commandant de l'ASL. Il explique : « [t]he Syrian army forced women and children to climb on board the tanks, while patrolling and raiding, fearing attacks from the Free Army and the revolutionaries<sup>412</sup> ». L'utilisation stratégique des femmes et des enfants servant de moyens de protection ou de dissuasion n'est toutefois pas propre à la Syrie ; elle a été documentée en Palestine, en Birmanie ou au Nigéria par exemple<sup>413</sup>. L'analyse croisée des sources montre par ailleurs que des groupes armés non étatiques, comme Daesh, ont également employé des tactiques similaires, d'instrumentalisation des civil-es à des fins défensives ou pour dissuader les attaques adverses<sup>414</sup>. Par exemple, des réunions ou le stockage d'armes étaient parfois organisés dans des hôpitaux ou des lieux civils, illustrant ainsi comment la présence de femmes et de civil-es était exploitée comme tactique de protection. En outre, il n'est pas rare que les femmes soient visées par les snipers du régime; une Syrienne dénonce notamment : « [i] was in the middle of the street trying to buy vegetables [...]. The bullet entered me on the back of the neck It was all civilians who were shot and all in the same neighborhood<sup>415</sup> ». Le simple fait de se déplacer représente donc un danger supplémentaire en particulier dans les zones de combat.

Les femmes ont également pris part au conflit en tant que combattantes, que ce soit au sein des forces loyalistes, des milices ou des groupes terroristes, illustrant ainsi des

---

<sup>410</sup> Sema Nasar. « Violence against Women, Bleeding Wound in the Syrian Conflict » (Syrie : Euro-mediterranean human rights network, novembre 2013) : 11.

<sup>411</sup> Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity": 7.

<sup>412</sup> *Ibid.*

<sup>413</sup> Romain Douillard. « Les boucliers humains dans les conflits contemporains » (Institut de recherche stratégique de l'École militaire, 2021) : 2.

<sup>414</sup> *Ibid.*

<sup>415</sup> Human Rights Watch. "We Are Still Here": 24.

dynamiques complexes où s’entremêlent engagement volontaire et pressions diverses. Les combattantes qui ont volontairement rejoint les forces du gouvernement étaient désignées sous le nom de « Assad female fighters <sup>416</sup> » et étaient surtout présentes dans les régions de Damas et de Homs. Les modalités concrètes de leur recrutement demeurent souvent obscures, comme le rappellent Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami<sup>417</sup>. Selon un rapport du SNHR, 69 femmes auraient notamment été enrôlées de force en 2015 par les milices kurdes — une forme manifeste de violence exercée à l’encontre de ces femmes<sup>418</sup>. Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami insistent également sur l’importance des éléments socio-économiques et historiques pour comprendre ces réalités. Elles prennent l’exemple des régions préconflit de Hassaka et des zones périurbaines d’Alep et Lattaquié, où elles expliquent que la pauvreté structurelle a contribué à un recrutement particulièrement élevé de femmes kurdes<sup>419</sup>. Tandis que sous Hafez Al-Assad, un certain nombre de femmes issues de la communauté alaouite et celles du clan Assad, étaient intégrées à l’armée, en raison des logiques clientélistes et communautaires analysées au chapitre quatre.

Les femmes qui fuient les zones de combat et qui restent dans leurs foyers ne sont pas pour autant à l’abri des violences. Celles qui ont tenté de fuir doivent franchir des points de contrôle et faire face aux forces de Bachar Al-Assad ou d’autres groupes armés, illustrant entre autres le danger que représente les multiples belligérants. Une femme raconte le sentiment de honte et la violence de ces passages : « [j]’ai vu des soldats du Hezbollah. Ils nous ont arrêtés et fouillés minutieusement. [...] Ils nous ont jeté du pain. C’était humiliant. [...] Un soldat du Hezbollah a vu la caméra que j’avais dissimulée dans le sac de ma belle-sœur. Il l’a violemment frappée alors qu’elle était sur le point d’accoucher<sup>420</sup>».

---

<sup>416</sup> Chiara Palazzo. « Syrian Conflict: Bashar Al-Assad’s Female Fighters, in Pictures », *The Telegraph*, 23 mars 2015. <https://www.telegraph.co.uk/news/picturegalleries/worldnews/11489803/Syrian-conflict-Bashar-al-Assads-female-fighters-in-pictures.html>. Cité dans Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. *Op cit.*, 10.

<sup>417</sup> Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. *Op cit.*, 10.

<sup>418</sup> Syrian Network for Human Rights. « Syrian Women in the Eye of the Storm » (Syrie : SNHR, 27 novembre 2015), cité dans Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. *Op cit.*, 10.

<sup>419</sup> Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. *Op cit.*, 11.

<sup>420</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 46.

En outre, entre 2011 et 2015, les forces armées et alliées de Bachar Al-Assad ont mené de nombreux raids dans les maisons de celles et ceux qu'ils soupçonnaient être membres de l'opposition<sup>421</sup>. Ces raids se caractérisent par divers châtiments corporels et psychologiques, parfois à caractère sexuel, dans le but d'obtenir des informations ou de détruire psychologiquement les victimes<sup>422</sup>. Une victime explique :

[j]'étais assise chez moi, seule. Les membres des forces de sécurité sont entrés ... Ils cherchaient mon mari, mais il était déjà parti. Ils cherchaient mes frères et voulaient que je leur dise où ils étaient. J'ai dit que je ne savais pas. Ils ont commencé à me frapper. Je leur répétais que je ne savais rien. Ils ont amené des barres métalliques et m'ont frappée à la tête, puis dans le dos. Ils se sont mis à me fouetter ... Après le premier coup sur la tête, j'ai commencé à perdre l'équilibre et je n'y voyais plus clair. J'ai perdu conscience...

Selon un rapport publié par le Conseil des droits de l'Homme en 2018, ces raids étaient l'occasion de « montrer les représailles<sup>423</sup> » qu'encourageaient les Syrien·nes qui rejoignaient ou soutenaient les forces de l'opposition. Les Syriens, qui étaient arrêtés pendant ces raids, étaient souvent battus et témoins des violences que subissaient leurs proches, alors que les filles et les femmes étaient davantage victimes de sévices sexuels<sup>424</sup>. Le professeur Joshua S. Goldstein explique que cette différenciation des violences selon le genre, commune en période de conflit, s'enracine dans des constructions sociales, selon laquelle les violences exercées contre les hommes visent à affirmer la supériorité de l'ennemi, tandis que les violences sexuelles contre les femmes cherchent à détruire « l'honneur »<sup>425</sup>. Selon lui, la guerre constitue un espace où les rapports de genre sont reconfigurés et mobilisés comme instruments de domination. Il souligne entre autres que la division genrée de la guerre est le résultat de rôles sociaux culturellement construits, bien plus que de différences biologiques.

---

<sup>421</sup> Chiara Palazzo. *Op cit.* Cité dans Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. *Op cit.*, 10.

<sup>422</sup> Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. *Op cit.*, 6.

<sup>423</sup> *Ibid.*

<sup>424</sup> *Ibid.*

<sup>425</sup> Joshua S. Goldstein, *War and Gender: How Gender Shapes the War System and Vice Versa*, (New York : Cambridge University Press, 2009). Cité dans Ibtisam Ahmed. « Does Gender Shape the War System and Vice Versa? », (*E-International Relations*, 16 novembre 2014). <https://www.e-ir.info/2014/11/16/does-gender-shape-the-war-system-and-vice-versa/>

Les raids ont également permis aux forces pro-régime d'arrêter arbitrairement de nombreux·ses civil·es. Selon les données recueillies par le SNHR, entre mars 2011 à août 2024, bien qu'une grande majorité des détenus soit des hommes âgés de plus de 15 ans, 10 221 femmes ont été arrêtées par les forces du régime et plus d'une centaine sont mortes sous la torture<sup>426</sup>. Certaines sont avocates ou reportrices, d'autres ont participé à des *sit-in* pacifiques, avoir été actives sur les réseaux sociaux ou prodigués des soins à des personnes blessées<sup>427</sup>. Certaines ont été arrêtées dans le but d'exercer une pression sur les familles ou sur la simple base de soupçons de soutien à l'opposition<sup>428</sup>. Selon le SNHR, entre 2011 et 2013, plus de 5400 femmes ont été arrêtées par le régime, dont 1200 étudiantes<sup>429</sup>. Pour celles dont les familles avaient des ressources financières suffisantes, elles pouvaient être libérées en échange de pot de vin, illustrant la corruption du système en place<sup>430</sup>.

### **5.1.3 Violence physique, détention et torture : le quotidien des Syriennes incarcérées**

Ces femmes qui sont détenues dans les centres de détention syriens sont soumises à de multiples formes de torture. Le film documentaire de Manon Loizeau, Souad Wheidi et Annick Cojean, intégré à mon corpus, rassemble de nombreux témoignages qui mettent en lumière cette réalité<sup>431</sup>. Des femmes ayant participé à ce film ont aussi livré des récits détaillés lors d'entretiens pour Syria TV; des ressources précieuses pour comprendre l'ampleur de ces violences. Ces témoignages illustrent le caractère cruel et déterminé des tortionnaires, qui ne se limitent pas à infliger une douleur physique immédiate, mais qui visent aussi à briser psychologiquement les victimes et à détruire le tissu social de communautés entières. Une femme raconte qu'un géôlier lui a imposé un nouveau nom, cherchant ainsi à lui faire oublier son identité, et qu'elle était torturée si elle ne répondait pas

---

<sup>426</sup> Syrian Network for Human Rights. « Record of Arbitrary Arrests », 30 août 2024.; United Nations Population Fund. « Voices from Syria 2024: Assessment Findings of the Humanitarian Needs Overview » (Fonds des Nations unies pour la population, 10 novembre 2024) : 38. ; A. Hümeyra Kutluoğlu Karayel, Kadriye Sinmaz, et Zülfiye Zeynep Bakir. « Captive Women in the Prisons of Syria », *INSAMER*, (février 2019) : 8.

<sup>427</sup> *Ibid.*, 9.

<sup>428</sup> *Ibid.*

<sup>429</sup> Sema Nassar. *Op cit.*, 15.

<sup>430</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 57.

<sup>431</sup> Manon Loizeau, Souad Wheidi, Annick Cojean. *Op cit.*

à ce dernier<sup>432</sup>. Les sévices incluent des coups ciblés sur des zones sensibles entraînant des séquelles permanentes<sup>433</sup>. Une ancienne détenue rapporte à Amnesty International : « [i]ls m’ont administrée des décharges électriques. J’étais enceinte à l’époque. L’interrogateur le savait, il m’a dit : “Je vais te forcer à faire une fausse couche”, et c’est ce qu’il a fait<sup>434</sup> ». Certaines détenues racontent que les interrogatoires ne comportaient aucun questionnement réel. Au lieu de cela, elles subissaient des violences physiques répétées jusqu’à perdre connaissance<sup>435</sup>. Celles qui étaient issues de familles riches et connues pouvaient parfois se soustraire à des formes de torture extrême, bien que cela dépende des intérêts des geôliers<sup>436</sup>. Elles décrivent aussi des actes de torture impliquant l’usage de l’électricité et du feu<sup>437</sup> et rapportent des atteintes profondes à leur dignité et leur intégrité physique à travers des coupes forcées de leurs cheveux. Une ancienne femme détenue explique avoir été battue et torturée à de multiples reprises, avant d’être transférée dans plusieurs prisons et d’être condamnée sans jugement<sup>438</sup>.

L’ensemble des récits collectés révèle des pratiques de torture institutionnalisées et systématiques, illustrant une fois de plus la dimension organisée et délibérée de ces violences par le régime syrien, et s’instaurant dans la continuité du régime répressif de Hafez Al-Assad. Selon le psychologue William Gorman, l’un des objectifs fondamentaux de la torture est précisément de déshumaniser et d’humilier les victimes<sup>439</sup>. Cette dynamique s’enracine fréquemment dans des normes sociales et culturelles associées à la masculinité : la professeure Kristin Anderson explique que la valorisation de la domination, de l’agressivité

---

<sup>432</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 60.

<sup>433</sup> *Son mari l’a dénoncée aux forces de sécurité... et elle a été arrêtée et soumise aux pires formes de torture, y compris le viol !*, (YouTube : Syria TV, 2018).

<sup>434</sup> Amnesty International. « Syrie. Nombreux décès, actes de torture et violations des droits humains infligés aux personnes détenues au lendemain de la défaite de l’État islamique », 15 avril 2024.

<sup>435</sup> *Son mari l’a dénoncée aux forces de sécurité. Op cit.*

<sup>436</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 57.

<sup>437</sup> *Son mari l’a dénoncée aux forces de sécurité. Op cit. ; Lula Al-Agha a été arrêtée et agressée devant son mari.* (YouTube: Syria TV, 2019).

<sup>438</sup> *Son mari l’a dénoncée aux forces de sécurité... et elle a été arrêtée et soumise aux pires formes de torture, y compris le viol !. Op cit.*

<sup>439</sup> William Gorman, « *Refugee Survivors of Torture: Trauma and Treatment* », *Professional Psychology: Research and Practice* 32, n° 5 (2001) : 443.

et de la négation du féminin encourage le recours à la violence pour affirmer le pouvoir<sup>440</sup>. Tel que vu au chapitre deux, Eileen Zurbriggen affirme quant à elle que cette socialisation masculine, déjà présente en temps de « paix », s'intensifie en période de conflit, ouvrant la voie à des formes de violence extrême contre les femmes<sup>441</sup>. Ainsi, la torture en détention ne s'explique pas uniquement par les violences institutionnelles propres aux contextes de guerre, mais s'inscrit aussi dans un système de valeurs patriarcales qui les légitime et les perpétue.

Rappelons que les méthodes répressives héritées de Hafez Al-Assad, caractérisées par une centralisation autoritaire et l'usage systématique de la torture, ont structuré les pratiques oppressives déployées durant la guerre civile. Sous Hafez, l'appareil sécuritaire a institutionnalisé un système de surveillance et de contrôle fondé sur la peur, avec un culte de la personnalité et une répression violente des opposant·es. Ces mécanismes ont été renforcés par son fils, qui a poursuivi la militarisation de l'État, s'appuyant sur les *moukhabarat* et une législation restrictive (comme l'état d'urgence maintenu jusqu'en 2011) pour écraser toute contestation. Les fractures sociales, marquées par une surreprésentation alaouite au sein des corps sécuritaires contrastant avec la diversité confessionnelle des détenu·es, reflètent des clivages préexistants, complexifiés par la guerre. Parallèlement, la diabolisation de l'« ennemi » – qu'il soit opposant politique, sunnite ou kurde –, caractéristique des dynamiques conflictuelles, a pu faciliter une banalisation de la violence d'État. Comme l'ont analysé Lisa Weeden et Reinoud Leenders, cette rhétorique de l'autre comme menace sert à légitimer l'oppression en la présentant comme une nécessité de survie du régime<sup>442</sup>.

À la torture s'ajoutent les conditions d'incarcération qui sont souvent marquées par l'insalubrité et la surpopulation des prisons. Le traitement des détenues malades dans certaines prisons, notamment à Homs, révèle une cruauté délibérée de la part des geôliers.

---

<sup>440</sup> Kristin Anderson, « *Violence Against Women: State Responsibilities in International Human Rights Law to Address Harmful Masculinities* », *Netherlands Quarterly of Human Rights* 26, n° 2 (2008) : 173-197. Cité dans Isabel Marcus, « *Reframing Domestic Violence as Terrorism or Torture* », *Collection of Papers, Faculty of Law* 67, n° 13 (2014).

<sup>441</sup> Eileen Zurbriggen. *Op cit.*, 539.

<sup>442</sup> Lisa Weeden. *Op cit.*; Reinoud Leenders. « Social Movement Theory and the Onset of the Popular Uprising in Syria », *Arab Studies Quarterly* 35, n° 3 (2013).

Le SNHR et le rapport d'EuroMed – anciennement Euro-mediterranean Human Rights Network – rapportent que les gardiens adoptent une politique de privation intentionnelle de médicaments ou de produits d'hygiène mettant ainsi en danger la vie des prisonnières<sup>443</sup>. En m'appuyant sur le *continuum*, qui met en lumière l'imbrication des différentes formes de violences<sup>444</sup>, je considère que les privations de soins et de produits d'hygiène en détention constituent un prolongement logique de cette violence physique et psychologique. Elles s'inscrivent dans une stratégie de brutalisation et de déshumanisation, où la négligence institutionnalisée vise à briser physiquement et symboliquement les femmes, renforçant leur subordination dans un contexte militarisé<sup>445</sup>. Les geôliers justifient leur refus de fournir des soins médicaux en affirmant ouvertement leur indifférence face à l'éventualité du décès des femmes incarcérées. Cette situation est corroborée par plusieurs témoignages, dont celui d'une ancienne détenue qui explique :

[w]hile we were in the Adra prison (Damascus central prison), a girl from Sa'sa in the countryside of Damascus became ill. She started convulsing and fell to the floor. We implored the security officers to take her to the hospital. They took her to the hospital after hours and returned her to the prison the same day, claiming that she requested to return to prison and left the hospital at her own risk. After the incident, she suffered from at least nine epileptic seizures each day in her cell. Not a single soldier offered her any form of medication to calm her seizures.<sup>446</sup>

Ces violences ne connaissent pas de limite d'âge, touchant aussi bien les jeunes filles que les femmes âgées. Elles laissent des séquelles pouvant aller jusqu'à la paralysie et au suicide pour certaines victimes<sup>447</sup>. Ces violences constituent une forme d'anéantissement qui relève des crimes contre l'humanité au sens de l'article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI)<sup>448</sup>.

En somme, les violences physiques, les détentions arbitraires et les bombardements ciblés révèlent une violence systémique, ancrée dans des structures patriarcales et

---

<sup>443</sup> Sema Nasar. *Op cit.*, 18.

<sup>444</sup> Cynthia Cockburn. *The Continuum of Violence. Op cit.* ; Liz Kelly. *Op cit.* ; Jacqui True. *The Political Economy of Violence against Women. Op cit.*

<sup>445</sup> Cynthia Cockburn. *The Continuum of Violence. Op cit.*, 36.

<sup>446</sup> Sema Nasar. *Op cit.*, 18.

<sup>447</sup> Annick Cojean. *Op cit.*

<sup>448</sup> Statut de Rome de la Cour pénale internationale. *Op cit.*, art. 7.

militarisées. À la suite de Cynthia Cockburn, Jacqui True, et Sara Meger, j'estime que ces violences ne constituent pas une rupture, mais s'inscrivent dans un *continuum* de rapports genrés, où le corps des femmes est simultanément cible, outil et symbole de contrôle<sup>449</sup>. En Syrie, les bombardements, la torture et les restrictions de mouvements illustrent que les violences à l'égard des femmes n'est pas le simple fait du viol. Pourtant, ces violences physiques restent souvent marginalisées dans les récits médiatiques et juridiques, qui tendent à focaliser sur le viol comme symbole ultime des violences genrées. Cette occultation ignore comment le régime syrien instrumentalise l'ensemble du spectre des violences pour assoir son pouvoir.

## **5.2 Les violences sexuelles**

Les violences sexuelles en Syrie, en particulier le viol, ont largement été documentées par les médias et les ONG, qui soulignent leur instrumentalisation comme arme de guerre par les forces du régime de Bachar Al-Assad. Je souhaite ainsi rappeler que la théorie du viol comme arme de guerre, bien que comportant certaines limites, demeure pertinente puisqu'elle met en lumière la dimension collective et organisée de ces violences en montrant comment elles visent à terroriser, humilier et détruire des communautés entières. Si cette interprétation correspond à une réalité et sera analysée dans cette section, il s'agit également de replacer ces violences dans un cadre plus large, en les mettant en perspective avec les autres formes de violences genrées. Cette partie entend ainsi dépasser la vision du viol comme une exception propre au temps de guerre, pour montrer qu'il s'inscrit dans une continuité de violences genrées, en lien avec l'ensemble des dynamiques de domination déjà à l'œuvre en temps de paix. Par ailleurs, lorsque les données le permettent, cette étude s'attache à mettre en lumière l'importance des dimensions telles que la confession religieuse ou la classe sociale, même si leur exploration reste parfois limitée par la disponibilité des informations.

---

<sup>449</sup> Cynthia Cockburn. *The Continuum of Violence. Op cit.* ; Jacqui True. *The Political Economy of Violence against Women. Op cit.* ; Sara Meger. *Toward a Feminist Political Economy of Wartime Sexual Violence. Op cit.*

### 5.2.1 *Viol et exploitation sexuelle : Les expériences des femmes en dehors des centres de détention*

Comme nous allons le voir, les données recueillies depuis le début du conflit révèlent l'ampleur des violences sexuelles en Syrie, tout comme l'utilisation stratégique qu'en fait le régime de Bachar Al-Assad. Selon le SNHR, au moins 11 523 cas de violence sexuelle contre des filles et des femmes ont été signalés depuis 2011<sup>450</sup>. Le régime syrien est le principal responsable puisqu'il serait à l'origine d'environ 70% des cas, tandis que les 30% restants sont attribués à divers groupes armés d'opposition, dont Daesh<sup>451</sup>.

Autrement dit, les rapports des Nations unies et de nombreuses ONG mettent en évidence le fait que les violences sexuelles ont été utilisées par le régime comme une véritable arme de guerre, visant à terroriser la population, punir l'opposition et briser les liens sociaux. D'après les preuves collectées par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, les officiers de l'armée syrienne étaient non seulement informés des viols systématiques, mais jouaient aussi un rôle actif dans leur perpétration<sup>452</sup>. Abdel Karim Rihaoui, président de la Ligue syrienne des droits de l'homme, expliquait déjà en 2014 dans *le Monde* que, selon lui, la torture et les violences sexuelles étaient utilisées par Bachar Al-Assad par volonté politique d'endiguer la Révolution<sup>453</sup>. Il précisait que certains auteurs de viols affirmaient avoir agi sur ordre de leurs supérieurs. Plusieurs avocates présentes en Syrie partageaient cette conviction, bien que les preuves matérielles aient alors été rares. Sema Nassar, par exemple, rapportait : « [j]'ai des photos de boîtes de stimulants [sexuels] dont se munissent les miliciens avant de partir en raid dans un village<sup>454</sup> ». Toujours selon *le Monde*, de nombreux témoignages faisaient également état de l'injection de produits paralysants dans la cuisse des femmes avant les viols, illustrant la dimension systématique et organisée de ces exactions. Des récits font également état de situations où des femmes ont été brutalement arrachées à leur domicile

---

<sup>450</sup> Syrian Network for Human Rights. « On International Women's Day: Nearly 9,264 Women Still Arrested/Forcibly Disappeared, and Targeted Due to their Work » (SNHR, 8 mars 2021) : 3.

<sup>451</sup> *Ibid.*, 16.

<sup>452</sup> Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 11.

<sup>453</sup> Annick Cojean. *Op cit.*

<sup>454</sup> *Ibid.*

pour être violées en pleine rue, parfois assassinées ensuite<sup>455</sup>. Des campagnes de viols ont été menées au sein même des foyers syriens par les milices progouvernementales, souvent accompagnées d'humiliations publiques, comme le fait de forcer les victimes à marcher nues devant la population ou les chars d'assaut, selon le témoignage recueilli par l'écrivaine syrienne Samar Yazbek<sup>456</sup>. Cela montre que les violences sexuelles ne se manifestent jamais seules ; à l'instar des violences physiques, elles s'accompagnent d'autres formes de violences, s'inscrivant ainsi dans un *continuum*.

Si le régime syrien est le principal responsable, d'autres groupes armés, notamment Daesh, ont également eu recours au viol et à l'esclavage sexuel comme instruments de terreur et de domination, en particulier contre les femmes et filles yézidiées. Amnesty International rapporte que des centaines, voire des milliers de femmes et de jeunes filles ont été enlevées, mariées de force, vendues ou offertes à des combattant·es de Daesh, subissant des viols répétés et des conversions forcées<sup>457</sup>. Beaucoup de ces victimes étaient mineures, parfois âgées de moins de 14 ans, et ces violences étaient utilisées de manière systématique.

Par ailleurs, selon Abdel Karim Rihaoui, les zones à majorité sunnite ont été particulièrement ciblées par les violences sexuelles, avec une implication significative des combattant·es du Hezbollah libanais et de la Brigade Abou al-Fadl al-Abbas, une milice chiite irakienne<sup>458</sup>. Il était notamment possible de lire sur les murs des rues de Dara'a : « your men in our prisons, your women on our laps<sup>459</sup> », un message qui, bien qu'attribué par certains au régime, ne peut être formellement relié à ses auteur·rices, mais reste suffisamment explicite pour illustrer la menace sexuelle et l'atmosphère de terreur qui régnaient alors. Le témoignage de Abdel Karim Rihaoui met là aussi en lumière la dimension intersectionnelle des violences : les femmes ne sont pas seulement visées en raison de leur genre, mais

---

<sup>455</sup> Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 7. ; Human Rights Watch. « Syria: Abuses, Impunity in Turkish-Occupied Territories », (Human Rights Watch, 29 février 2024).

<sup>456</sup> Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 6. ; A. Hümeyra Kutluoğlu Karayel, Kadriye Sinmaz, et Zülfiye Zeynep Bakir. *Op cit.*, 9. ; Annick Cojean. *Op cit.*

<sup>457</sup> Amnesty International. « Irak. Les autorités de la région du Kurdistan manquent à leur devoir envers les victimes de violence domestique », 3 juillet 2024.

<sup>458</sup> Annick Cojean. *Op cit.*

<sup>459</sup> *Ibid.*

également - dans certains cas - en raison de leur appartenance religieuse ou communautaire. Comme le rappelle la chercheuse Nancy Farwell, une analyse simpliste des violences sexuelles – réduisant les victimes à leur seule identité genrée – risque d’occulter les dynamiques complexes de pouvoir (ethniques, religieuses, socio-économiques) à l’œuvre dans les conflits<sup>460</sup>.

Burhan Ghalioun, ancien président du Conseil national syrien explique également que de nombreuses filles et femmes sont agressées et violées devant leurs pères et leurs maris<sup>461</sup>. Cette information est également rapportée par le Conseil des droits de l’Homme de l’ONU et par l’organisation Human Right Watch qui mentionnent notamment des viols sur des petites filles âgées de neuf ans, mais aussi des viols collectifs lors des raids et sur des places publiques<sup>462</sup>. Certains viols collectifs sont filmés puis envoyés aux familles, notamment aux hommes influents de l’opposition<sup>463</sup>. Dans son travail de documentation des violences vécues en Syrie, Annick Cojean a également rencontré un psychologue qui témoigne du vécu de ses patient·es, il explique qu’après l’enlèvement de sa femme et de son enfant de 4 ans, son patient a été amené dans une maison privée pour se faire torturer :

“[t]u ferais mieux de parler ! Ta femme et ton fils sont là ! – Amenez-les d’abord !” La jeune femme est exsangue : “Ne dénonce personne ! Ce que tu redoutais est déjà arrivé”. On les a violemment frappés tous les deux. Puis, alors qu’il était suspendu au mur par les poignets, on a violé sa femme devant lui. “Tu parles ou tu veux qu’on continue ? ”. La femme a alors bondi, s’est emparée d’une petite hache utilisée par les bourreaux et s’est ouvert le crâne. Le petit sera plus tard égorgé sous ses yeux.<sup>464</sup>

Ce récit met en lumière les autres formes de pression du régime, qui en exploitant les liens familiaux des opposant·es, tentent d’obtenir des informations ou renforcer l’intimidation psychologique. Les proches deviennent ainsi des instruments de chantage, utilisés pour affaiblir la détermination des opposant·es en s’appuyant sur leur attachement affectif et leur

---

<sup>460</sup> Nancy Farwell. « War Rape: New Conceptualizations and Responses », *Affilia* 19, n° 4 (1 novembre 2004) : 395.

<sup>461</sup> *Ibid.*

<sup>462</sup> Conseil des droits de l’homme. “I Lost My Dignity”. *Op cit.*, 6.

<sup>463</sup> Annick Cojean. *Op cit.*

<sup>464</sup> *Ibid.*

sens de la responsabilité envers leur famille. Cette stratégie vise là encore à briser toute résistance en transformant la vulnérabilité des liens familiaux en levier de coercition. En outre, ce récit révèle le danger que constituent les enlèvements. Cette menace d'enlèvement et de viol a poussé de nombreuses familles à fuir leur foyer dans plusieurs gouvernorats, dont Homs, Damas, Deraa et Idlib<sup>465</sup>. Ces enlèvements sont souvent suivis de périodes prolongées de captivité, durant lesquelles les victimes subissent des tortures, des viols répétés et même de grossesses non désirées<sup>466</sup>.

Enfin, l'Observatoire syrien des droits humains documente plusieurs cas d'exploitation sexuelle à des fins commerciales ont été rapportés, touchant particulièrement les femmes célibataires, veuves ou divorcées<sup>467</sup>. D'après une étude réalisée par le Comité international de Secours, 6,5% des femmes célibataires, 4,8% des veuves et 4,8% des divorcées auraient subi ce type d'exploitation au cours de leur vie<sup>468</sup>. Ces chiffres illustrent le fait que toutes les Syriennes ne sont pas exposées aux mêmes risques ni de la même manière. Les femmes célibataires, veuves ou divorcées, souvent privées de la « protection » d'un homme dans un contexte patriarcal, sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle et à la traite, que ce soit à l'intérieur du pays ou dans les camps de réfugiés à l'étranger. Comme le montre Jacqui True, la guerre et l'effondrement des structures économiques augmentent la précarité de certaines catégories de femmes, les rendant plus dépendantes de réseaux informels ou de l'aide humanitaire, où les risques d'exploitation sont démultipliés<sup>469</sup>. Il apparaît ainsi que l'expérience des violences sexuelles en Syrie est dans une certaine mesure marquée par la situation matrimoniale, le statut social et l'accès aux ressources, des facteurs d'autant plus déterminants que le cadre juridique syrien a toujours été défavorable aux femmes, aussi bien sous Hafez qu'au temps de Bachar Al-Assad.

---

<sup>465</sup> Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 13.

<sup>466</sup> *Ibid.*

<sup>467</sup> *Ibid.*

<sup>468</sup> Kathryn Falb, Julianne Stennes, Jeannie Annan, et Alexandra Blackwell. « Cash Transfers in Raqqa Governorate: Syria Changes Over Time in Women's Experiences of Violence and Wellbeing ». (Londres : International Rescue Committee; UKaid, 2019) : 37.

<sup>469</sup> Jacqui True. *The Political Economy of Violence Against Women. Op cit.*

### 5.2.2 *Violences et tortures sexuelles : Le calvaire des centres de détention*

Les stratégies mises en place par Bachar Al-Assad se poursuivent dans les centres de détention syriens où on estime qu'en 2017, plus de 50 000 Syriennes auraient été incarcérées et 90% d'entre elles auraient été violées<sup>470</sup>. De nombreuses organisations comme l'ONU, Amnesty International, Human Right Watch, ont répertorié plusieurs de ces cas de violences et sévices sexuels. Des survivantes décrivent par exemple des situations où les officiers ordonnaient à leurs subordonnées de déshabiller les détenues, une femme explique : « [t]he perpetrators started to laugh afterwards while they were drinking, then, the mass rape started. Officer Suliman and two of his friends took turns on raping me<sup>471</sup> ». D'autres victimes et personnes en ayant été témoins de ce type de violences mentionnent aussi des viols, des pénétrations avec des objets, des tâtonnements sexuels, de la nudité forcée prolongée, des électrochocs et des coups aux organes génitaux<sup>472</sup>. Véronique Nahoum-Grappe explique que les sévices sexuels sont perpétrés à des fins stratégiques, d'abord pour asservir les victimes puis les détruire<sup>473</sup>. Cette violence est dépeinte dans un témoignage recueilli par la journaliste Annick Cojean où une ancienne détenue explique :

[j]'ai tout eu ! Les coups, le fouet avec des câbles d'acier, les mégots de cigarette dans le cou, les lames de rasoir sur le corps, l'électricité dans le vagin. J'ai été violée – les yeux bandés – chaque jour par plusieurs hommes qui puaient l'alcool et obéissaient aux instructions de leur chef, toujours présent. Ils criaient : “Tu voulais la liberté ? Eh bien la voilà !”<sup>474</sup>

Certains récits font état d'actes de torture particulièrement sadiques, comme le rapporte Abdel Karim Rihaoui qui mentionne le cas d'une adolescente de 15 ans originaire de Deraa ayant subi des sévices sexuels impliquant un rat<sup>475</sup>. Ces cas de violences et sévices sexuels sur des adolescent·es sont également rapportés par Amnesty International<sup>476</sup>.

---

<sup>470</sup> *En Syrie, le viol des femmes comme arme de guerre*, (YouTube : Brut, 2017).

<sup>471</sup> Syrian Network for Human Rights. « Sexual Abuse: “A Scar of a Lifetime” Rape in Syrian Security Branches: Seven Raped Women in Hama Security Branch » (SNHR, 24 juin 2015) : 6.

<sup>472</sup> Human Rights Watch. “We Are Still Here”. *Op cit.* ; Amnesty International. « Syria: Former Refugees Tortured, Raped, Disappeared After Returning Home », 7 septembre 2021. ; Annick Cojean. *Op cit.*; Manon Loizeau, Souad Wheidi, Annick Cojean. *Op cit.*

<sup>473</sup> Véronique Nahoum-Grappe. *Op cit.*, 136.

<sup>474</sup> Annick Cojean. *Op cit.*

<sup>475</sup> *Ibid.*

<sup>476</sup> Amnesty International. « “Je voulais mourir” : Témoignages » (Amnesty International, mars 2012).

L'organisation a documenté des cas d'enfants allant de trois semaines jusqu'à seize ans détenus arbitrairement. Parmi eux, certains ont été victimes d'actes de torture et de mauvais traitements<sup>477</sup>. D'autres témoignages recueillis par la coalition de défense de droits humains EuroMed Rights font également état de violences envers des enfants et en particulier des jeunes filles âgées de neuf ans<sup>478</sup>.

Le viol collectif de femmes devant des membres de leurs familles également détenus est une méthode récurrente dans les pratiques de torture employées par le régime. Un témoignage recueilli auprès d'un ancien détenu illustre cette pratique : des groupes successifs d'hommes détenus étaient contraints d'assister au viol répété d'une jeune femme nue et attachée par un officier, tandis que son mari était forcé de regarder<sup>479</sup>. Il raconte :

[à] côté de nous, le brigadier, son second et trois autres matons étaient assis sur un canapé. Ils assistaient à ce crime comme à un film. Ils riaient à gorge déployée et nous insultaient, ainsi que la femme et son mari. Quand nous détournions nos yeux de cette horrible scène, ils menaçaient de nous torturer si nous ne continuions pas à regarder. (...) Ils nous disaient : "*C'est ce qui attend vos sœurs si vous ne faites pas des aveux complets.*" Puis ils ont pris un troisième groupe, puis un quatrième pour qu'ils assistent au viol de cette femme sans défense. Cela a duré quelque chose comme une demi-heure.<sup>480</sup>

Ces viols collectifs poursuivent plusieurs objectifs imbriqués et révélateurs des dynamiques genrées et politiques du conflit. Pour les théoricien·nes du viol comme arme de guerre, telle que Véronique Nahoum-Grappe et Claudia Card, attaquer les femmes devant leurs maris, pères ou frères ne vise pas seulement à leur infliger une souffrance directe : il s'agit aussi de saper l'autorité masculine, de remettre en cause le statut social des hommes et d'atteindre leur masculinité<sup>481</sup>. Même s'il ne faut pas oublier que les femmes sont les principales victimes, il convient néanmoins de citer Véronique Nahoum-Grappe lorsqu'elle avance que : « [l]e message du viol s'adresse aux hommes, pères ou maris, qui seuls ou collectivement portent désormais les stigmates psychologiques ou sociaux d'un viol qui les

---

<sup>477</sup> *Ibid.*

<sup>478</sup> Nasar, Sema. *Op cit.* 13.

<sup>479</sup> All4Syria. « Syrie. Viols dans les geôles d'Assad », (*Courrier international*, 12 octobre 2011). <https://www.courrierinternational.com/article/2011/10/13/viols-dans-les-geoles-d-assad>.

<sup>480</sup> *Ibid.*

<sup>481</sup> Véronique Nahoum. *Violences sexuelles en temps de guerre. Op cit.*, 129. ; Claudia Card. *Op cit.*, 7.

concerne directement<sup>482</sup> ». Cette citation rappelle en effet que, bien que les femmes soient les premières victimes du viol, ce crime rejoint la logique des « deux patriarcats » théorisée par Christine Delphy. Autrement dit, les hommes de leur entourage – pères, maris ou frères – portent collectivement ou individuellement la marque sociale et psychologique du viol. En outre, ces actes visent à détruire la « valeur reproductive » des femmes en transformant leur corps en enjeu de pouvoir. Comme le souligne Claudia Card, ces violences genrées fonctionnent comme des marqueurs de domination<sup>483</sup> : elles affirment une masculinité hégémonique tout en renforçant des rapports de force entre communautés, où la « protection » des femmes devient un prétexte pour légitimer des violences d’État. Dans ce contexte, les violences genrées servent non seulement à humilier les hommes opposés au régime de Bachar Al-Assad, mais aussi à affirmer la supériorité des forces gouvernementales.

Le témoignage cité précédemment révèle également le caractère systémique et institutionnalisé : le viol n’est pas seulement infligé à la victime et son mari, mais exhibé devant d’autres prisonniers, renforçant une logique d’humiliation de la « nation des perdants », comme le décrit Jacky Roptin<sup>484</sup>. Cette scénarisation de la violence, où les geôliers rient et humilient publiquement, sert à ancrer la terreur dans les corps et les esprits, tout en légitimant l’impunité des bourreaux. Elle poursuit également un objectif qui dépasse la seule atteinte individuelle en visant la destruction du tissu social, comme le montre Sara Meger<sup>485</sup>. En ce sens, les femmes étant perçues comme porteuses de l’identité de la communauté, les agresseurs cherchent à humilier et fracturer les familles, à semer la terreur et à briser la cohésion communautaire. Ces actes entraînent la stigmatisation et l’exclusion sociale des survivantes, la dislocation des liens familiaux, et peuvent même provoquer des déplacements massifs de population, la fuite ou le suicide de victimes, et la transmission de traumatismes sur plusieurs générations. S’en prendre aux femmes revient ainsi à instrumentaliser le rôle qu’elles occupent dans la société en temps de paix, pour le détourner à des fins stratégiques

---

<sup>482</sup> Véronique Nahoum. La purification ethnique et les viols systématiques. *Op cit.*

<sup>483</sup> Claudia Card. *Op cit.*, 7.

<sup>484</sup> Jacky Roptin. *Op cit.*, 5.

<sup>485</sup> Sara Meger. « Rape of the Congo: Understanding Sexual Violence in the Conflict in the Democratic Republic of Congo », *Journal of Contemporary African Studies* 28, n° 2 (2010) : 126.

en période de guerre. Enfin, comme l'explique Dara Kay Cohen, ces violences collectives répondent à une logique de cohésion groupale : les rires et les moqueries des tortionnaires, partagés durant ces séances de torture, renforcent les liens entre les membres des forces répressives<sup>486</sup>. Cette complicité dans la cruauté consolide leur sentiment de puissance et de supériorité, transformant les violences sexuelles et notamment le viol, en rituel de loyauté au sein du système militaro-patriarcal.

Plusieurs femmes rapportent que les viols collectifs étaient fréquents et organisés selon un horaire établi par les geôliers<sup>487</sup>. Ces violences étaient souvent accompagnées d'autres formes de torture physique et psychologique. Les victimes subissaient des blessures graves, menant parfois à de graves saignements, où certaines recevaient même des soins médicaux afin de les maintenir en état de subir d'autres interrogatoires<sup>488</sup>. Les témoignages révèlent que, confrontées à des sévices physiques et psychologiques intenses et prolongés, de nombreuses détenues ont été poussées à leurs limites<sup>489</sup>. Sous la pression constante et l'épuisement total causés par ces violences, plusieurs femmes ont fini par céder et admettre des actes qu'elles n'avaient en réalité jamais commis<sup>490</sup>, comme l'illustre ce récit :

[n]ous ne pouvions pas nous allonger. Pas le droit de nous laver, y compris pendant nos règles. Et nous étions violées tous les jours aux cris de : "Nous les alaouites allons vous écraser." Une seule protestation et on avait le bâton électrique dans le vagin ou l'anus. On m'a tellement battue qu'on m'a cassé la jambe. Elle est devenue noire, on m'a opérée n'importe comment avant de me remettre dans ma cellule. Ma famille n'a eu aucune nouvelle pendant six mois. Comme je ne sais ni lire ni écrire, j'ai signé avec l'empreinte de mon index n'importe quel aveu.<sup>491</sup>

Ces terribles pratiques, bien qu'interdites par le droit international et humanitaire, sont courantes dans les centres de détention.

---

<sup>486</sup> Dara Kay Cohen. « The Ties That Bind: How Armed Groups Use Violence to Socialize Fighters », *Journal of Peace Research* 54, n° 5 (2017) : 704.

<sup>487</sup> Human Rights Watch. "We Are Still Here". *Op cit.*

<sup>488</sup> *Ibid.*; Sema Nasar. *Op cit.*, 14.

<sup>489</sup> Sema Nasar. *Op cit.*, 13.

<sup>490</sup> *Ibid.*; Human Rights Watch. "We Are Still Here". *Op cit.*

<sup>491</sup> Sema Nasar. *Op cit.*, 13.

Aux violences physiques et psychologiques s'ajoute le risque d'une grossesse non désirée et de suicide. Une femme raconte :

[w]e were forced to walk over the blood accumulated on the floor after torturing. I, and many women like me, and young girls, were raped again and again. No matter how hard we resisted and tried to protect ourselves, they never stopped torturing, beating, insulting and, worst of all, raping us. No one could hear our voice. We could not even sleep due to screams of the tortured. Many of our friends got pregnant because of the rapes. In fact, some of them gave birth to 2-3 children. Everything was so horrible and inhuman. It is very hard for me even to remember those days. I attempted to commit suicide 4 times after that day.<sup>492</sup>

De nombreuses détenues ont rapporté avoir accouché dans des conditions inhumaines, leurs nouveau-nés souffrant de la malnutrition et des mauvais traitements<sup>493</sup>. Une mère mentionne avoir été séparée de son bébé de 10 mois, gravement malade, avant de subir d'autres formes de violences<sup>494</sup>. Des femmes enceintes de sept mois ont été violées, tandis que d'autres ont fait des fausses couches à la suite des agressions qu'elles ont subies<sup>495</sup>. Ces actes entraînent des séquelles physiques irréversibles (lésions obstétricales et organiques) et des traumatismes psychologiques profonds (stress post-traumatique, dépression). Après leur libération, de nombreuses survivantes ont eu de multiples interventions chirurgicales. Cette réalité a été observé dans de nombreux conflits, notamment par le médecin Denis Mukwege, qui s'est engagé pour les dénoncer<sup>496</sup>.

En définitive, la théorie du viol comme arme de guerre me semble pertinente, car elle met en lumière la dimension stratégique et systématique des violences sexuelles commises en Syrie, en montrant comment le gouvernement s'en est servi pour terroriser, punir et désorganiser la société. Toutefois, si ce cadre éclaire l'instrumentalisation politique du viol dans les conflits, il tend parfois à isoler ce phénomène en le présentant comme une exception propre à la guerre, tout en négligeant d'autres formes de violences et leurs racines

---

<sup>492</sup> A Hümeyra Kutluoğlu Karayel, Kadriye Sinmaz, et Zülfiye Zeynep Bakir. *Op cit.*, 13.

<sup>493</sup> *Ibid.*, 17.

<sup>494</sup> *Ibid.*

<sup>495</sup> *Ibid.*

<sup>496</sup> Magdaline Boutros. « Le viol, une « arme puissante » dans les conflits armés », *Le Devoir*, 4 décembre 2024. <https://www.ledevoir.com/monde/825161/viol-arme-puissante-conflits-armes>.

structurelles, ainsi que l'a montré Véronique Moufflet à propos de la RDC<sup>497</sup>. Comme l'analysent Claudia Card, Carol Cohn, Laura Sjoberg et Jean Bethke Elshtain, dans une société patriarcale, les femmes sont fréquemment prises pour cibles parce que l'un des moyens les plus accessibles pour un homme de réaffirmer ou de restaurer son pouvoir consiste à exercer ce que certain·es féministes appellent le « privilège sexuel masculin<sup>498</sup> ». Autrement dit, revendiquer un accès au corps des femmes pour son propre bénéfice. Le viol s'impose alors comme un instrument efficace de réaffirmation du statut de genre masculin, tout en dévalorisant celui des autres, et les violences sexuelles deviennent un moyen de démonstration de supériorité sociale, autant dans la sphère domestique que dans les dynamiques collectives et politiques, comme le souligne Laura Sjoberg<sup>499</sup>.

C'est ici que la théorie du *continuum* de la violence révèle toute sa force : elle permet de comprendre que le viol et les autres violences sexuelles ne sont pas des ruptures soudaines, mais le prolongement de rapports de domination et d'inégalités structurelles déjà à l'œuvre avant la guerre, et exacerbés par celle-ci. Cette perspective éclaire la pluralité et l'entrelacement des violences, leur banalisation dans la vie quotidienne, et rappelle que les victimes sont confrontées à un système global de contrôle et de dépossession qui ne disparaît pas avec la fin des hostilités. Par ailleurs, les institutions militaires et paramilitaires reproduisent et renforcent des normes de masculinité hégémonique fondées sur la domination, l'agressivité et le contrôle. La militarisation des masculinités, pensée par Cynthia Enloe, alimente à la fois la brutalité des conflits et la perpétuation des inégalités de genre, créant un cercle vicieux où guerre et patriarcat se renforcent mutuellement<sup>500</sup>.

---

<sup>497</sup> Véronique Moufflet. *Op cit.*, 120.

<sup>498</sup> Carole Olive Moschetti. « Conjugal Wrongs Don't Make Rights: International Feminist Activism, Child Marriage and Sexual Relativism » (PhD thesis, The University of Melbourne, 2005). Et Carole Pateman. *Op cit.* Cité dans Sara Meger. *Toward a Feminist Political Economy of Wartime Sexual Violence. Op cit.*, 426., voir également Claudia Card. *Op cit.*; Carol Cohn. *Op cit.* ; Laura Sjoberg, « Agency, Militarized Femininity, and Enemy Others », *International Feminist Journal of Politics* 8, n° 3 (2007). ; Jean Bethke Elshtain. *Op cit.*

<sup>499</sup> Laura Sjoberg. *Op cit.*, 95.

<sup>500</sup> Cynthia Enloe. *Op cit.*

### 5.3 Les violences conjugales et familiales

Si la guerre en Syrie a mis en lumière l'extrême brutalité des violences sexuelles et des tortures institutionnalisées, il ne faut toutefois pas oublier les formes de violences plus « invisibles », souvent reléguées à la sphère privée : les violences conjugales et familiales. Trop souvent perçues comme des affaires intimes ou secondaires, ces violences constituent pourtant un enjeu central pour comprendre la condition des femmes syriennes en temps de conflit. En effet, le bouleversement des structures sociales, la précarisation économique, la militarisation de la société et l'effondrement des mécanismes de protection ont contribué à renforcer la vulnérabilité des femmes et des enfants au sein même de leur foyer.

#### 5.3.1 *Le mariage : refuge, contrainte ou calcul – quelles conséquences pour les femmes ?*

Si le mariage peut consolider les réseaux familiaux et communautaires, il constitue aussi un levier socio-économique historiquement ancré dans les stratégies de survie, notamment pour les familles défavorisées. Nous l'avons vu au chapitre quatre, cette pratique servait d'outil de subsistance pour certains ménages qui se voyaient parfois contraints de marier leurs filles jeunes pour réduire les charges financières. Avec la guerre, le mariage précoce est devenu une stratégie de protection paradoxale : les familles, confrontées à l'extrême pauvreté et à l'insécurité, y voient un moyen de « sauver » leurs filles des violences ou de l'exploitation sexuelle<sup>501</sup> : « [g]irls are reportedly married earlier (sometimes as young as 12) as an act of “protection” by their families. Additionally, girl-child survivors of rape are frequently married to their older cousins or other male members of the community, to “save their honor”<sup>502</sup> ». Toutefois, cette pratique, justifiée ici par la préservation de l'« honneur » des filles et par extension celui de la famille, expose les adolescentes à des risques accrus d'abus – violences conjugales, grossesses précoces, déscolarisation –, transformant parfois le mariage en piège<sup>503</sup>. Aujourd'hui, on estime que cette pratique touche

---

<sup>501</sup> International Rescue Committee. « Syrian Women & Girls: Fleeing Death, Facing Ongoing Threats and Humiliation ». (Syrie : International Rescue Committee, 12 octobre 2012) : 6.

<sup>502</sup> *Ibid.*

<sup>503</sup> Alexa Keefe. « Divorcées à 15 ans : les femmes enfants syriennes », (*National Geographic*, 22 janvier 2018) ; Conseil des droits de l'homme. “I Lost My Dignity”. *Op cit.*, 18.

les filles dès l'âge de 12 ans<sup>504</sup>. Les statistiques révèlent d'ailleurs une augmentation des mariages entre des jeunes filles syriennes et des hommes beaucoup plus âgés, un phénomène jamais criminalisé par le régime de Bachar Al-Assad, qui autorisait avant la guerre le mariage des filles dès 13 ans, perpétuant un cadre légal hérité de Hafez Al-Assad. En 2012, 16,2% des Syriennes mariées entre 15 et 17 ans l'étaient avec des hommes ayant au moins 15 ans de plus qu'elles, un taux plus de deux fois supérieur à celui observé chez les Palestiniennes ou les Jordaniennes d'après les informations disponibles<sup>505</sup>.

La précarité économique joue également un rôle majeur dans l'intensification de cette pratique. Le mariage forcé est par exemple perpétué dans les camps de réfugiées et les communautés déplacées où l'insécurité économique et la crainte des violences sexuelles poussent là aussi de nombreuses familles à marier leurs filles prématurément<sup>506</sup>. Ces unions, parfois négociées en échange d'une réduction de loyer ou d'une aide financière ponctuelle, révèlent des rapports de genre et de classe inégalitaires<sup>507</sup>. Ces mariages précipitent un cycle de pauvreté intergénérationnelle : les filles mariées, privées d'éducation et de revenus, restent prisonnières de leur dépendance économique, renforçant leur vulnérabilité face aux violences conjugales et aux grossesses précoces.

Ce phénomène, généralement populaire dans les milieux ruraux en raison des difficultés à se nourrir et à survivre, l'est aussi en Syrie :

[e]specially in rural communities where families lived with more modest means, many were persuaded by the money and benefits offered in exchange for the marriage. One less mouth to feed was a reason often cited countrywide for early marriage, and increased poverty brought about by the conflict encouraged this harmful practice.<sup>508</sup>

Enfin, cette réalité est d'autant plus marquée dans les zones contrôlées par Daesh. Ces pratiques s'inscrivent dans un système où le corps des femmes devient un enjeu de pouvoir

---

<sup>504</sup> International Rescue Committee. *Op cit.*, 6.

<sup>505</sup> International Rescue Committee. « Are We Listening? Women in Syria Report » (International Rescue Committee, 14 janvier 2015) : 11.

<sup>506</sup> Alexa Keefe. *Op cit.*

<sup>507</sup> International Rescue Committee. *Are We Listening? Op cit.*, 6.

<sup>508</sup> Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 18.

et d'idéologie, à la fois pour affirmer la domination masculine et pour imposer le contrôle collectif des hommes sur la communauté. Un rapport du Conseil des droits de l'homme explique notamment que :

[u]nmarried women and girls over the age of puberty are perceived by ISIL as a threat to its ideology and enforced social order. As a result, ISIL fighters began to forcibly marry Sunni girls and women living in areas under its control, a trend that became particularly visible from 2014 onwards.<sup>509</sup>

Cette politique de mariages forcés vise d'abord à contrôler la sexualité et la vie des femmes, en les soumettant à l'autorité des hommes et en les privant de toute autonomie. Ce contrôle s'exerce de façon d'autant plus brutale que les mariages concernent de très jeunes filles, parfois âgées de seulement 12 ans, ce qui témoigne d'une volonté de domination totale sur leur corps et leur avenir. Par ailleurs, cette politique revêt une dimension communautaire : Daesh cible en priorité les femmes et filles sunnites dans une logique d'homogénéisation confessionnelle et d'affirmation identitaire. Dans certains cas, comme pour les femmes yézidies, le mariage forcé s'accompagne d'une entreprise de conversion et d'effacement culturel, voire d'un véritable nettoyage ethnique par l'asservissement sexuel et les violences systématiques<sup>510</sup>. L'analyse féministe intersectionnelle permet ici de mettre en lumière la manière dont ces violences ne s'exercent pas uniquement sur la base du genre, mais s'articulent aussi avec d'autres formes de discriminations, telles que l'appartenance ethnique, religieuse ou sociale. Les femmes yézidies, par exemple, subissent une double voire une triple oppression : en tant que femmes, en tant que membres d'une minorité religieuse, et en tant que groupe ciblé par une politique de domination et d'effacement identitaire.

### **5.3.2 Les violences conjugales en période de guerre : Quelles réalités ?**

Les données que j'ai retenues dans le cadre de ce mémoire documentent aussi les cas de violences conjugales. Selon une étude réalisée avant le conflit, soit en 2003 à Alep, par le Comité international de Secours auprès des Syriennes à faible revenu, 23% des participantes

---

<sup>509</sup> *Ibid.*

<sup>510</sup> Tessa Berenson Rogers. « New Report Details ISIS's Harrowing Sexual Violence Toward Yezidi Women », (Time, 23 décembre 2014).

ont signalé des cas de violences exercées par leur partenaire<sup>511</sup>. Parmi les femmes mariées, 26 % déclarent avoir été victimes de violence physique. Cette recherche montre une différence significative entre les zones rurales et urbaines, avec 44,3% des femmes sondées signalant des violences physiques contre 18,8% des habitantes de la ville<sup>512</sup>. Une autre enquête, réalisée en 2005, révèle que 67% des Syriennes déclarent avoir été « punies » devant leur famille, 87% de ces punitions impliquant des coups<sup>513</sup>. De plus, 21,8 % des femmes ont déclaré avoir été exposées à la violence, dont 80,4 % ont été commises par des membres de leur famille, tels que les maris et les pères<sup>514</sup>. À la fin 2011, peu de temps après le début de la guerre, une autre enquête estime qu'une femme sur trois était victime de violences conjugales<sup>515</sup>. Les témoignages recueillis sont édifiants. Une femme réfugiée au Liban explique : « [m]any girls are being beaten by their husbands. She [a community member] is only 16 years old and beaten every day.... God help these girls. Girls should not be married. They are getting miscarriages, they are being beaten, they are getting married so young<sup>516</sup> ». Une autre raconte « [I] was once in the village with my son. My husband told me that we must return home. I went back home and he starts hitting us and throwing rocks at us<sup>517</sup> ». Les violences conjugales atteignent parfois des niveaux extrêmes, pouvant aller jusqu'au féminicide. Des témoignages recueillis dénoncent cette absence de réaction institutionnelle : « [i]f a man kills his wife, no one does anything. It just happens<sup>518</sup> ». Ce constat fait écho à l'analyse de la chercheuse Pauline Delage, qui souligne la banalisation sociohistorique des violences conjugales comme problème privé plutôt que structurel<sup>519</sup>. Cette déclaration souligne également le sentiment d'abandon et d'impuissance ressenti par les victimes face à un système qui ne leur offre aucun recours et reflète une normalisation des violences

---

<sup>511</sup> Wasim Maziak et Taghrid Asfar. « Physical Abuse in Low-Income Women in Aleppo, Syria », *Health Care for Women International* 24, no 4 (1 avril 2003) : 313.

<sup>512</sup> *Ibid.*

<sup>513</sup> Kelly Sanja and Julia Breslin., *Op cit.*, 11.

<sup>514</sup> *Ibid.*

<sup>515</sup> *Ibid.*

<sup>516</sup> *Ibid.*, 12.

<sup>517</sup> Kathryn Falb, Julianne Stennes, Jeannie Annan, et Alexandra Blackwell. *Op cit.*, 36.

<sup>518</sup> International Rescue Committee. *Syrian Women & Girls. Op cit.*, 6.

<sup>519</sup> Joseph Cacciari. « Pauline Delage, Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique, Paris, Presses de Science Po., 2017, 262 p. », *Terrains/Théories*, n° 9 (11 décembre 2018).

patriarcales documentée par les études féministes<sup>520</sup>. L'analyse féministe des violences structurelles de l'historienne Christelle Taraud révèle que ces dynamiques ne sont pas spécifiques aux conflits, mais s'enracinent dans des inégalités préexistantes, ce que les statistiques mobilisées plus haut tendent à démontrer. La guerre amplifie ces rapports de pouvoir patriarcaux, où les corps des femmes et des enfants deviennent des variables d'ajustement des crises sociales<sup>521</sup>.

Les femmes ne sont pas les seules touchées par ces formes de violences, les enfants en sont aussi parfois victimes comme le révèle cette mère : « [m]en are becoming angry—they can't provide for their family [...]. He is extremely irritated all the time and takes it out on the kids. He is violent towards the kids; he is violent towards me<sup>522</sup> ». La violence de leur époux associés aux bouleversements engendrés par la guerre a un impact profond sur certaines femmes, qui reconnaissent avoir recours aux violences physiques envers leurs propres enfants : « [w]hen his pockets are empty, yes, I am beaten by my husband. I handle it by taking it out on the kids<sup>523</sup> ». Une autre admet « [i]'m depressed; I'm short-tempered—I never was before. But here... I beat my daughters—this one I beat every two to three days; this other all the time. I don't want to; I just—I'm angry all the time<sup>524</sup> ». Les mères, elles-mêmes victimes des violences du conflit, se retrouvent parfois à reproduire des comportements violents au sein de leur foyer, perpétuant ainsi le cycle de la violence. Les travaux du sociologue Michael P. Johnson sur la violence situationnelle éclairent ces réalités, expliquant qu'elles seraient liées à l'effondrement des repères socio-économiques plutôt qu'à une stratégie de domination<sup>525</sup>.

---

<sup>520</sup> Geneviève Lessard et al. « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs », *Enfances, Familles, Générations*, n° 22 (2015) : 3.

<sup>521</sup> Marie France Labrecque. « Christelle Taraud, Féminicides. Une histoire mondiale, Paris, La Découverte, 2022, 928 p. », *Recherches féministes* 36, n° 1 (2023) : 275-283.

<sup>522</sup> *Ibid.*, 10.

<sup>523</sup> *Ibid.*

<sup>524</sup> *Ibid.*

<sup>525</sup> Isabelle Côté et Simon Lapierre. « La typologie de la violence conjugale de Johnson : Quand une contribution proféministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antiféministe », *Intervention*, n° 140 (2014).

### 5.3.3 *Violences familiales ou l'« érosion des liens de solidarité et de confiance »*<sup>526</sup>

En Syrie, les violences conjugales et familiales s'inscrivent dans le contexte de guerre et de crise humanitaire qui exacerbe les vulnérabilités des femmes. Les violences sexuelles, les mariages forcés et les sévices psychologiques sont courants, aggravés par la peur constante d'être agressée, enlevée ou harcelée, notamment lors des déplacements ou au passage des points de contrôle. Les témoignages de femmes ayant survécu à la détention révèlent une stigmatisation extrême : la simple présomption de viol suffit à entraîner des violences verbales, l'isolement social, voire le suicide ou le féminicide, comme en témoigne le cas d'une jeune fille de Lattaquié « [...] a girl released from detention returned to her home in Latakia governorate. Convinced that his daughter had been raped, the father verbally abused her and she eventually committed suicide<sup>527</sup> ». Plusieurs témoignages montrent que le viol est perçu comme une honte, condamnant ainsi certaines victimes à un rejet total, non seulement par leur époux, mais aussi par l'ensemble de la famille et de la communauté<sup>528</sup>. Une femme syrienne rapporte ainsi : « [w]e face cultural issues: If I tell him [what happened], my husband will say I am a shamed woman. He will tell me it's correct [halal] to kill me <sup>529</sup> ». Ce témoignage illustre la menace de violence et d'exclusion qui pèse sur les survivantes. Ce climat de peur et de contrôle social favorise la banalisation des violences conjugales et familiales, tout en entravant l'accès à l'aide et à la justice pour les femmes. Les conséquences psychologiques sont majeures, allant de la dépression à un sentiment de honte extrême, et les femmes se retrouvent souvent privées de toute possibilité de soutien ou de reconstruction<sup>530</sup>,

---

<sup>526</sup> Expression reprise à Auréliane Belliard lorsqu'elle aborde la critique de la notion de « crime d'honneur », par l'anthropologue palestino-américaine Lila Abu-Lughod. Voir Andréanne Belliard. « Regards anthropologiques sur la victimisation des femmes musulmanes », dans *Regards croisés sur la violence* (Éditions Anthro, 2019) : 31.

<sup>527</sup> Conseil de Sécurité. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 21.

<sup>528</sup> *Ibid.*; International Rescue Committee. Syrian Women & Girls. *Op cit.* 8.

<sup>529</sup> Lizzie Porter. « Raped, Shamed, Surviving: The Legacy of War for Syria's Women », (*The National*, 27 juin 2018).

<sup>530</sup> Face à ce manque de soutien extérieur, plusieurs groupes de femmes se coordonnent pour mettre en place des réseaux de soutien psychologique permettant de mettre en contact des victimes avec des psychologues (voir Samar Yazbek. *Op cit.*, 323-327.)

piégées dans un cycle de violence et de silence imposé par la peur du jugement et le sentiment de honte<sup>531</sup>.

Pour celles qui donnent naissance à des enfants issus du viol, la réalité est tout aussi brutale. C'est ce qu'explique la journaliste Annick Cojean dans le Monde : « [à] Lattaquié, une jeune femme s'est suicidée de n'avoir pu avorter. Une autre a été précipitée par son père du balcon du premier étage. Des nouveau-nés ont été trouvés au petit jour dans des ruelles de Deraa<sup>532</sup> ». D'autres familles font subir des examens gynécologiques invasifs aux femmes ayant été détenues illustrant ainsi la persistance de normes sociales oppressives<sup>533</sup>. Plus encore, certaines vont jusqu'à recourir à des interventions chirurgicales de reconstruction de l'hymen, dans l'espoir de préserver les perspectives de mariage de leurs filles<sup>534</sup>. Ces pratiques perpétuent des stéréotypes sur la valeur et l'« honneur féminin ».

Finalement, l'effondrement des institutions judiciaires et étatiques en Syrie a engendré un climat d'impunité qui favorise les violences conjugales et familiales, notamment en raison d'un prétendu honneur familial ou féminin. Cette situation est illustrée par ce témoignage :

[o]ne girl was accused of having dishonoured her family and they killed her, although she was innocent. Many girls were killed for honour. Honour crimes happen a lot, and whenever they want to get rid of a girl, they accuse her of dishonour. For example, for the sake of the inheritance, they would accuse a girl of dishonour and kill her so that they take her share.<sup>535</sup>

Pourtant, en 2011, la Syrie a changé la loi sur les féminicides<sup>536</sup> commis sous le motif de l'honneur; crimes qui auparavant n'étaient pas condamnés<sup>537</sup>.

Cette impunité renforce le sentiment de vulnérabilité des femmes et les dissuade de chercher de l'aide ou de signaler les abus. Depuis 2019, de nombreuses organisations de défense des droits humains et des droits des femmes ont documenté les crimes commis dans

---

<sup>531</sup> *Ibid.*, 318, 400.

<sup>532</sup> Cojean, Annick. *Op cit.*

<sup>533</sup> Conseil de Sécurité. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 20.

<sup>534</sup> *Ibid.*

<sup>535</sup> United Nations Population Fund. Voice from Syria 2024. *Op cit.*, 24.

<sup>536</sup> La loi concerne ce qui est communément appelé homicides, mais que j'ai ici choisi de nommer féminicides.

<sup>537</sup> International Rescue Committee. Are We listening?. *Op cit.* 7.

le cadre familial et conjugal<sup>538</sup>. Leurs rapports font état de plus de 185 crimes d'honneur recensés, soulignant la persistance de cette forme extrême de violence basée sur le genre. En outre, au moins 20 femmes ont perdu la vie dans le cadre de violences conjugales<sup>539</sup>. Cependant, ce travail de documentation, mais aussi de soutien, est parfois complexe, comme en témoignent les membres de l'Association des femmes syriennes : « [w]hen we, as a women's association, attempted to help the girl, who was demonstrably traumatized by what she had suffered, we were kicked out by her parents, and she was married the next day<sup>540</sup> ». De plus, les violences psychologiques envers les femmes sont ancrées dans certaines communautés syriennes, où elles sont souvent banalisées et considérées comme normales<sup>541</sup>. Il est courant et socialement accepté qu'un mari réprimande sa femme en public ou devant leurs enfants, l'insultant sans retenue<sup>542</sup>.

Les violences conjugales et familiales en Syrie s'inscrivent donc dans un contexte complexe où s'entremêlent traditions patriarcales, instabilité politique et précarité économique. Les violences familiales sont renforcées par l'insécurité et l'effondrement des structures de soutien, qui enferment les femmes dans un cycle de vulnérabilité et de silence. Ces constats illustrent la nécessité d'analyser les violences genrées à travers le prisme des contextes politiques et économiques, plutôt que de les réduire à des facteurs culturels ou religieux. Cette approche intersectionnelle, défendue par les féministes décoloniales telles que Lila Abu-Lughod ou Françoise Vergès, met en lumière l'imbrication du patriarcat, du racisme, du colonialisme et du capitalisme dans la production de ces violences, pour éviter l'essentialisation des cultures du Sud global<sup>543</sup>.

#### **5.4 Les violences économiques**

Le conflit qui sévit dans le pays n'a pas été sans conséquence sur le plan économique, en particulier pour les Syriennes qui subissent de multiples formes de violences. Si les

---

<sup>538</sup> United Nations Population Fund. « Unbroken: Stories of Syrian Adolescent Girls » (UNFPA, 2021) : 14.

<sup>539</sup> *Ibid.*

<sup>540</sup> FIDH. *Op cit.*, 15.

<sup>541</sup> United Nations Population Fund. *Voices from Syria 2024. Op cit.*, 25.

<sup>542</sup> *Ibid.*

<sup>543</sup> Lila Abu-Lughod. *Op cit.* ; Françoise Vergès, *Un féminisme décolonial* (Paris : La Fabrique, 2019).

violences économiques sont souvent oubliées des analyses sur les violences fondées sur le genre<sup>544</sup>, notamment en période de conflit, elles ont pourtant des conséquences tout aussi considérables sur leur quotidien. Privations matérielles, exclusion des circuits financiers, exploitation professionnelle et dépendance forcée constituent des violences d'ordre économique, à la fois structurelles et symboliques, qui renforcent leur vulnérabilité et limitent leur capacité à se reconstruire.

#### ***5.4.1 Économie politique de la guerre : Dynamiques de reproduction et de transformation sociale***

Bien que l'économie syrienne ait commencé à se fragiliser avant 2011, le déclenchement du conflit a plongé la grande majorité de la population dans une pauvreté extrême. Ces répercussions se font sentir bien après le conflit. Selon l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés, en 2021, plus de 90% des Syrien·nes vivaient sous le seuil de pauvreté et 12,4 millions sont en situation d'insécurité alimentaire<sup>545</sup>. Les femmes ont été particulièrement affectées par ces changements économiques. En effet, après avoir été longtemps marginalisées sur le marché du travail et avoir subi de plein fouet les effets des politiques de libéralisation des Assad, elles se retrouvent seules à devoir assurer la subsistance de leur famille – au-delà d'assurer les soins de leur famille –, dans une société où ce rôle est traditionnellement réservé aux hommes<sup>546</sup>. D'après un rapport du SOHR qui s'appuie sur des données des Nations Unies, un million de femmes auraient perdu leur époux depuis le début du conflit<sup>547</sup>. Selon OXFAM, près d'un tiers d'entre elles auraient pris la tête de leur ménage<sup>548</sup>.

Face à cette situation économique, de nombreuses Syriennes ont développé de nouvelles stratégies, notamment en s'orientant vers des domaines professionnels qui leur

---

<sup>544</sup> Khuloud Alsaba et Anuj Kapilashrami. *Op cit.*, 5-6.

<sup>545</sup> Ahmed Bathoul. « En Syrie, des millions de personnes vivent dans le dénuement après une décennie de souffrances », (HCR, 15 mars 2021).

<sup>546</sup> Sufyan Alissa. *Op cit.*, 88.; Diana Sarkis Fernández. *Op cit.*, 45.

<sup>547</sup> Syrian Observatory for Human Rights. « SOHR Booklet ». (Syrie: SOHR, 2021) : 5.

<sup>548</sup> Oxfam International. « Les droits des femmes, premières victimes des conflits », 25 mai 2022.

étaient auparavant fermés ou plus difficilement accessibles (manufacture, livraison, restauration)<sup>549</sup>. Un fonctionnaire syrien raconte :

[L]es femmes font tous les métiers imaginables, de la vente de cigarettes dans la rue à la direction de banques privées. J'ai visité une usine qui comptait huit entrepôts dont six étaient gérés par des femmes. Il y avait des femmes qui portaient de lourdes caisses, qui réparaient des machines, je n'arrivais pas à y croire.<sup>550</sup>

Pour certaines femmes, la guerre a donc ouvert l'accès au marché du travail, favorisant une forme d'autonomie économique et, dans certains cas, une émancipation sociale. Cependant, cette réalité contraste avec le vécu d'autres Syriennes, qui perçoivent le travail comme une régression, leur besoin n'étant plus assuré par leurs époux<sup>551</sup>. Enfin, nombreuses sont celles qui se heurtent à des discriminations structurelles – manque de formation, expérience limitée dans des secteurs masculinisés –, les confinant à des emplois précaires et sous-payés<sup>552</sup>. Cette dynamique est exacerbée par les destructions massives d'infrastructures et les déplacements forcés, qui ont privé des milliers de femmes de leurs moyens de subsistance traditionnels : terres agricoles confisquées, commerces réduits en cendres, ou emplois ruraux disparus.

À cela s'ajoute l'inflation qui aggrave encore cette situation en rendant les produits de première nécessité inabordable pour de nombreuses familles<sup>553</sup>. Face à cette situation, de nombreuses femmes sacrifient leur santé et leur bien-être pour subvenir aux besoins de leur famille<sup>554</sup>. Un grand nombre d'entre elles font face à un tel niveau de précarité, portant la charge invisible de la gestion de la pénurie et de la survie familiale, qu'elles sont obligées d'avoir recours à des solutions extrêmes pour assurer leur survie et celle de leur famille<sup>555</sup>. Certaines vont, par exemple, réduire drastiquement le nombre de repas ou opter pour une

---

<sup>549</sup> Alhasna Adra. « How Syria's War Forced Women to Break the Glass Ceiling », Al Majalla, (décembre 2023).

<sup>550</sup> Synaps. *Op cit.*

<sup>551</sup> *Ibid.*

<sup>552</sup> Alhasna Adra. *Op cit.*

<sup>553</sup> Banque Mondiale. « Syria: Growth Contraction Deepens and the Welfare of Syrian Households Deteriorates », 24 mai 2024.

<sup>554</sup> Synaps. *Op cit.*; Syrian Observatory for Human Rights. *Op cit.*, 5.; Oxfam International. *Op cit.*

<sup>555</sup> Syrian Observatory for Human Rights. *Op cit.*, 5.

nourriture moins chère et peu nutritive<sup>556</sup>. D'autres vont vendre ce qu'elles possèdent pour pouvoir répondre à leur besoin. C'est ce qu'explique notamment une femme interrogée par le Comité international de Secours : « [j]e vivais avec mes enfants et je souffrais du manque d'argent. J'ai été forcée de vendre le réfrigérateur et la machine à laver pour rembourser les dettes<sup>557</sup> ». La perte des moyens de subsistance traditionnels conduit également certaines femmes à se tourner vers des activités risquées ou illégales comme la prostitution ou le trafic de drogue par exemple<sup>558</sup>. Dans un autre rapport publié par le Comité international de Secours, les résultats sur la question du sexe pour survivre illustrent certaines de ces réalités :

[w]hen asked about a scenario involving survival sex, all groups (both male and female) acknowledged that there are women and girls within the community who have been forced to engage in sex in exchange for money, resources, or access to certain services and assets, particularly costs associated with rent and accommodation.<sup>559</sup>

En somme, les violences économiques en Syrie plongent de nombreuses femmes dans une précarité extrême, les exposant à des choix contraints et à des situations de vulnérabilité. La perte des moyens de subsistance, combinée à l'absence de protection sociale et à la dégradation du tissu économique, pousse certaines d'entre elles à recourir à des stratégies de survie qui comportent des risques majeurs, tant sur le plan physique que psychologique.

#### **5.4.2 Restrictions juridiques et enlèvements : d'autres visages des violences économiques**

Si certains hommes accueillent favorablement ces transformations sociales, l'autonomie financière des Syriennes est parfois de nouveau entravée par des discriminations structurelles et genrées qui limitent leur accès aux ressources financières aux différents services et opportunités<sup>560</sup>. Human Rights Watch a par exemple documenté des restrictions imposées aux femmes dans certaines régions du pays contrôlées par des groupes armés

---

<sup>556</sup> Oxfam International. *Op cit.*

<sup>557</sup> Kathryn Falb et al. *Op cit.*, 34.

<sup>558</sup> Syrian Observatory for Human Rights. *Op cit.*, 5.

<sup>559</sup> International Rescue Committee. *Syrian Women & Girls. Op cit.*, 6.

<sup>560</sup> Synaps. *Op cit.*

extrémistes, notamment à Alep, al-Hassakah, Idlib et Raqqa, limitant leur liberté de mouvement et donc leur accès à l'emploi et à l'éducation<sup>561</sup>. De plus, la société syrienne privilégie les garçons et les hommes au détriment des filles et des femmes, ce qui contribue à renforcer les inégalités de genre et à banaliser les violences exercées à l'encontre de ces dernières. C'est ce qu'illustre ce témoignage : « [c]ases of violence in the community are numerous and deeply rooted, and they are considered the norm, especially cases of economic violence, because the community prefers boys over girls in education and work, as well as in inheritance<sup>562</sup> ». Les époux étant les principaux détenteurs du patrimoine, les veuves se retrouvent souvent dans une situation d'insécurité juridique, les exposant entre autres au risque de perte du logement familial<sup>563</sup>. La répudiation restant légale en Syrie, elle permet aux hommes de divorcer unilatéralement de leur épouse sans justification, tandis que les femmes doivent recourir à des procédures judiciaires complexes et souvent infructueuses. Les femmes répudiées se retrouvent fréquemment sans logement ni ressources, contraintes de dépendre de réseaux familiaux ou caritatifs.

Cette précarité dépasse le seul aspect matériel : elle relève de la violence symbolique, concept théorisé par le sociologue Pierre Bourdieu. Cette forme de violence, non physique, mais systémique, désigne l'imposition de normes et de structures sociales inégalitaires par les groupes dominants, conduisant les dominé·es à intérioriser ces rapports de pouvoir comme légitimes<sup>564</sup>. En Syrie, l'invisibilisation et la marginalisation institutionnalisées des veuves illustrent ce mécanisme. Par exemple, le droit successoral, qui n'accorde aux femmes qu'un huitième de l'héritage de leur mari contre une part double pour les hommes, naturalise une hiérarchie genrée<sup>565</sup>. Ces normes juridiques, perpétuées par l'État, renvoient les femmes à un statut inférieur et font accepter cette inégalité comme un « ordre naturel ». Le fait que les femmes ne puissent pas être propriétaire sans autorisation du mari occasionne des conséquences sur plusieurs veuves et femmes cheffes de famille, y compris celles dont les

---

<sup>561</sup> Human Rights Watch. *We Are Still Here. Op cit.*, 5.

<sup>562</sup> United Nations Population Fund. *Op cit.*, 30.

<sup>563</sup> Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic. « Gendered Impact of the Conflict in the Syrian Arab Republic on Women and Girls » (OHCHR, 12 juin 2023) : 4.

<sup>564</sup> Jean-Michel Landry. « La Violence symbolique chez Bourdieu », *Aspects sociologiques* 13, n° 1 (2016).

<sup>565</sup> Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic. *Op cit.*, 4.

maris ont été victimes de disparitions forcées<sup>566</sup>. Pour espérer prétendre à leur part d'héritage, les Syriennes doivent officiellement déclarer le décès de leurs époux. Nombreuses sont celles qui se trouvent dans une situation ambivalente où d'un côté, elles entretiennent souvent l'espoir de le retrouver vivant et de l'autre, elles font face aux pressions des hommes de l'entourage familial de leurs époux qui tentent de les contraindre à y renoncer<sup>567</sup>. Des extorsions et saisies de propriétés visant particulièrement les femmes ont également lieu dans certaines zones contrôlées par des groupes armés<sup>568</sup>.

Sur le plan des enlèvements, certains visent à obtenir des rançons, comme en témoigne le cas d'une professeure de l'Université de Homs, assassinée après le paiement de la rançon exigée par ses ravisseurs<sup>569</sup>. Mais les motivations ne se limitent pas à l'argent : des femmes sont aussi prises en otage pour faire pression sur leurs proches, obtenir des informations, ou forcer la libération de prisonnier·es. Cette pratique a été observée par le SNHR, qui entre décembre 2012 et mai 2013, a recensé 125 cas de femmes et d'enfants utilisés comme monnaie d'échange, chaque femme pouvant être échangée contre plusieurs prisonniers masculins, ou contre une somme d'argent importante<sup>570</sup>. Une activiste des droits humains a dénoncé des « bureaux d'échange » qui ont été créés pour gérer ces transactions humaines – transactions qui attribuent une valeur d'échange à chaque personne enlevée – chaque femme valant cinq prisonniers masculins et chaque prisonnier valant 70 000 livres syriennes<sup>571</sup>. Elle explique également qu'avant l'existence de ces bureaux, la majorité des cas d'enlèvement se terminaient par la mort de la victime lors de l'échange<sup>572</sup>.

Selon les recherches de Dara Kay Cohen, spécialiste des violences genrées en situation de conflit, les enlèvements de femmes et d'enfants répondent à des logiques économique-politiques complexes : ils servent non seulement à isoler et terroriser les victimes,

---

<sup>566</sup> *Ibid.*

<sup>567</sup> *Ibid.*

<sup>568</sup> *Ibid.*

<sup>569</sup> Sema Nasar. *Op cit.*, 20.

<sup>570</sup> *Ibid.*, 21.

<sup>571</sup> *Ibid.*

<sup>572</sup> *Ibid.*

mais aussi à récompenser les combattant·es, que ce soit par des gains financiers (traite, rançons) ou par l'accès sexuel forcé aux personnes capturées<sup>573</sup>. La chercheuse Tara Chandra, spécialiste des questions de genre et de sécurité internationale, souligne qu'au-delà des considérations stratégiques, les enlèvements participent également à des dynamiques plus larges de contrôle social<sup>574</sup>. Ces pratiques traduisent ainsi une stratégie délibérée de terreur visant à affaiblir les solidarités familiales et communautaires.

Enfin, des femmes sont aussi enlevées pour les forcer à travailler gratuitement dans les centres de détention informels<sup>575</sup>. Cette situation est exacerbée par les difficultés économiques, comme le souligne ce témoignage : « [v]iolence happens because of financial pressures and lack of job opportunities for women, which makes men exploit women and force them to do things they don't want »<sup>576</sup>. Cela révèle la manière dont les crises économiques, en interaction avec les normes de genre et le conflit armé, renforcent la marginalisation des femmes et leur vulnérabilité à diverses formes de violences.

En conclusion, les violences économiques subies par les femmes syriennes depuis le début du conflit sont multiformes et ancrées dans les structures du pays. L'effondrement économique, la perte des moyens de subsistance et de premières nécessités, les discriminations dans l'accès aux ressources et aux opportunités, ainsi que les restrictions imposées par certains groupes armés, ont créé un environnement défavorable pour les femmes. Pourtant, face à ces défis, de nombreuses Syriennes ont fait preuve d'une capacité de résilience et d'adaptation. Beaucoup se sont retrouvées à la tête de leur foyer, assumant seules la charge économique et la survie de leur famille. Cette prise de responsabilité s'est souvent accompagnée d'une redéfinition des rôles traditionnels : alors que la participation féminine au marché du travail était historiquement faible en Syrie, la guerre a contraint un nombre croissant de femmes à chercher des sources de revenus, parfois au prix de leur sécurité ou au risque de subir la désapprobation sociale. Cette mobilisation ne doit pas

---

<sup>573</sup> Dara Kay Cohen. « Explaining Rape during Civil War: Cross-National Evidence (1980–2009) », *American Political Science Review* 107, n° 3 (2013) : 4.

<sup>574</sup> Matrix Podcast. « Gendered Violence in Insurgencies: Interview with Tara Chandra », (décembre 2024).

<sup>575</sup> Syrian Observatory for Human Rights. *Op cit.*, 5.

<sup>576</sup> United Nations Population Fund. *Voices from Syria 2024. Op cit.*, 53.

masquer la réalité des inégalités structurelles : les femmes syriennes ont continué de payer un tribut disproportionné à la crise, que ce soit par la malnutrition, l'accès limité à l'éducation et aux soins, ou l'exposition accrue des violences basées sur le genre.

## **5.5 Les violences socioculturelles**

La guerre a également exacerbé les violences socioculturelles préexistantes, créant un environnement particulièrement hostile pour les femmes et les filles. Ces violences englobent l'ensemble des comportements, pratiques et normes sociales qui, ancrés dans la culture et la société, perpétuent des rapports de domination, d'exclusion ou de stigmatisation à l'encontre des femmes. Elles peuvent se manifester par des discriminations, des restrictions de liberté ou l'exclusion de l'espace public. Très rapidement, les femmes se sont vues, par exemple, attribuer la prise en charge des enfants et certaines de celles qui se sont engagées dans l'opposition se sont faites attaquer en raison de leur genre et de leur engagement<sup>577</sup>. Dans cette partie, nous verrons que les normes sociales et les bouleversements liés au conflit, renforcent la prégnance de ces normes et accentuent la vulnérabilité des femmes face à ces violences.

### ***5.5.1 Stigmatisation et silence : un double fardeau pour les victimes***

Plusieurs rapports font état de la stigmatisation communautaire vécue par les femmes divorcées ou veuves<sup>578</sup>. Les Syriennes font notamment l'objet d'une surveillance accrue et de restrictions sévères imposées par leur famille et leur communauté<sup>579</sup>. « My father does not allow me to go out because I'm divorced and I need to protect my honor. Neighbors look at me when I [do] go out, even to a close place, as if I'm eccentric. I always hear that they talk badly about me. My eldest brother hits and insults me if I insist on going out<sup>580</sup> », raconte une femme divorcée. Ces propos illustrent les contraintes auxquelles sont soumises les Syriennes, qui se voient non seulement privées de leur liberté de mouvement, mais aussi

---

<sup>577</sup> Samar Yazbek. *Op cit.*, 42.

<sup>578</sup> Kathryn Falb, Julianne Stennes, Jeannie Annan, et Alexandra Blackwell. *Op cit.*, 49.; United Nations Population Fund. *Voices from Syria 2024. Op cit.*, 28.

<sup>579</sup> *Ibid.*

<sup>580</sup> International Rescue Committee. *Are We Listening? Op cit.*, 14.

confrontées aux violences au sein même de leur foyer. Ces stigmatisations servent parfois de justification pour commettre des violences physiques sur les femmes divorcées. C'est ce qu'explique cette jeune adolescente : « [d]ivorced or widowed adolescent girls are the most vulnerable to violence, especially by parents and caregivers, because of society's view of divorced and widowed women<sup>581</sup> ».

Cette stigmatisation ne se limite pas à la sphère familiale, mais s'étend à l'ensemble de la communauté. Les femmes divorcées sont constamment sujettes à des accusations infondées et leur moralité est parfois remise en question, comme l'illustrent ces propos : « [w]en we first came to this neighbourhood, I used to go out and buy fabrics for my sister-in-law because she works as a tailor. People started gossiping about me, where I go every day, and what I am doing when I am go out. They accuse me of doing bad things<sup>582</sup> ». Si les femmes voient leur liberté restreinte, elles sont aussi isolées socialement, ce qui a des conséquences négatives sur leurs chances de reconstruire leur vie et de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Les survivantes de violences physiques et sexuelles subissent non seulement les séquelles directes des agressions, mais aussi une victimisation secondaire via l'exclusion communautaire, la perte de statut social et l'accès restreint aux ressources économiques. Cette situation peut expliquer la réticence des familles à dénoncer la disparition ou l'incarcération de leurs filles<sup>583</sup>. Cette hésitation à alerter les autorités découle souvent d'une crainte que leurs filles ne soient victimes d'agressions sexuelles ou de harcèlement pendant leur détention<sup>584</sup>. Cette stigmatisation s'inscrit quant à elle dans des structures institutionnelles et sociales qui privent les femmes de recours juridiques et qui entraînent une rupture des solidarités communautaires, isolant les femmes et perpétuant un cycle de silence. Cette réalité reflète là encore les analyses de Liz Kelly sur le *continuum* de la violence : la stigmatisation n'est pas une conséquence annexe, mais un des nombreux

---

<sup>581</sup> United Nations Population Fund. Voice from Syria 2024. *Op cit.*, 40.

<sup>582</sup> *Ibid.*, 34. Kathryn Falb, Julianne Stennes, Jeannie Annan, et Alexandra Blackwell. *Op cit.*, 49.

<sup>583</sup> Sema Nasar. *Op cit.*, 8.

<sup>584</sup> *Ibid.*

rouages d'un système où dominations patriarcale, économique et politique se renforcent mutuellement, exacerbant les inégalités bien au-delà du conflit armé.

Pour celles qui se sont fait arrêter, elles restent bien souvent prisonnières d'une société qui les rejette et les stigmatise. Considérées comme « déshonorées » en raison des sévices subis en détention, ces femmes font face à une exclusion sociale, parfois même de la part de leur propre famille<sup>585</sup>. Cette ostracisation les pousse souvent à l'exil, incapable de reconstruire leur vie dans une société qui les juge et les condamne pour des violences dont elles sont victimes<sup>586</sup>. C'est ce qu'explique une femme syrienne qui a été arrêtée en 2011 à Alep :

[u]nfortunately, even if physical tortures ended after being released from the prison, social torturing continues. Imprisoned people are a source of disgrace in the eyes of the supporters of the regime and prevailing opinion of the society about them is that they were dishonored due to the things they experienced in prison. Therefore, an imprisoned person, regardless of its lawfulness, is forced to immigrate somewhere else after being released from the prison since she is excluded and rejected by the society, even by her family and husband and she could not hold on to life.<sup>587</sup>

Ce phénomène ne se limite pas aux anciennes détenues, mais s'étend à toutes les survivantes de violences sexuelles. La peur du rejet social et familial dissuade de nombreuses victimes de dénoncer les abus subis ou même d'en parler<sup>588</sup>.

### 5.5.2 *L'État et les femmes : Quand la législation perpétue les inégalités*

Dans cette section, je souhaite discuter de la manière dont les violences institutionnelles – portées par la législation et les pratiques administratives – se conjuguent et s'entremêlent avec les violences communautaires, issues des normes sociales et des traditions patriarcales. Les inégalités vécues par les femmes syriennes sont ici le résultat d'un système où institutions et communauté agissent ensemble pour maintenir et renforcer la domination de genre.

---

<sup>585</sup> A Hümeyra Kutluoğlu Karayel, Kadriye Sinmaz, et Zülfiye Zeynep Bakir. *Op cit.*, 15.

<sup>586</sup> *Ibid.*

<sup>587</sup> *Ibid.*

<sup>588</sup> FIDH. *Op cit.*, 14.; Amnesty International. "Je voulais mourir". *Op cit.*

En ce sens, les enjeux sur la garde des enfants illustrent une partie des inégalités de genre dans la société syrienne. De nombreuses mères se voient perdre la garde de leurs enfants après leurs divorces et ont parfois l'interdiction de les contacter<sup>589</sup>. Cette situation est parfois utilisée comme moyen de pression ou de punition par leur ex-conjoint<sup>590</sup>. Plusieurs témoignages révèlent comment le système juridique et les normes sociales favorisent systématiquement les pères, même dans des situations où ceux-ci sont reconnus comme violents ou négligents<sup>591</sup>. C'est ce que dénonce cette mère :

[m]y daughter is married and meets the needs of her husband and children without default, and he always harms her and humiliates her and treats her with lack of respect, and she does not do anything about it for the sake of the children, but her patience ran out and she got divorced, so the children were lost, as their father took them and threw them to his relatives from house to house.<sup>592</sup>

Ce cas reflète à la fois des inégalités juridiques, mais aussi cette conception voulant que les enfants demeurent la « propriété » du père. Les femmes qui trouvent la force de quitter un mariage violent se voient ainsi doublement punies : non seulement elles doivent affronter la stigmatisation sociale liée au divorce, mais elles risquent également de perdre tout accès à leurs enfants<sup>593</sup>. Cette réalité force de nombreuses femmes à endurer des situations de violence conjugale par peur de perdre leurs enfants, perpétuant ainsi un cycle de violence intergénérationnel. Cette réalité rejoint précisément l'analyse de Kimberlé Crenshaw dans son texte *Mapping the Margins* où elle montre que si l'on ne prend pas en compte les multiples dimensions de l'oppression – ici, le genre et la pauvreté – on échoue à comprendre les obstacles réels auxquels font face les femmes les plus marginalisées<sup>594</sup>. Ainsi, une femme issue d'un milieu défavorisé, sans ressources, sera bien plus dépendante du foyer conjugal et donc bien moins en mesure de quitter un partenaire violent, surtout si – comme c'est le cas ici – la loi ou la pratique sociale la prive de ses enfants en cas de séparation.

---

<sup>589</sup> United Nations Population Fund. *Voices from Syria 2024*. *Op cit.*, 53. ; Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 14.

<sup>590</sup> United Nations Population Fund. *Voices from Syria 2024*. *Op cit.*, 45.

<sup>591</sup> *Ibid*, 53.

<sup>592</sup> *Ibid*, 45.

<sup>593</sup> *Ibid*. ; Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 14.

<sup>594</sup> Kimberlé Crenshaw. *Cartographies des marges*. *Op cit.*

Le conflit syrien a également engendré des perturbations significatives au niveau administratif nuisant particulièrement au quotidien des femmes. En effet, dans les zones échappant au contrôle gouvernemental, nombreuses sont les Syriennes qui n'ont pas accès aux bureaux d'état civil du gouvernement et qui sont ainsi dans l'incapacité d'obtenir des documents officiels parfois essentiels à leur déplacement<sup>595</sup>. Cette situation les place dans une précarité juridique extrême, limitant leur accès aux services de base et compromettant leur capacité à faire valoir leurs droits<sup>596</sup>. La non-reconnaissance des documents émis par en dehors des zones dirigées par le régime de Bachar Al-Assad crée une situation oppressive où les femmes se retrouvent prises entre deux feux<sup>597</sup>. Celles qui tentent de les utiliser risquent cependant d'être perçues comme des sympathisantes de groupes opposés au gouvernement, s'exposant ainsi à des menaces d'arrestation, de harcèlements et de torture<sup>598</sup>. L'absence de documents officiels, notamment de contrats de mariage, expose davantage les femmes syriennes aux abus. Sans reconnaissance légale de leur union, ces femmes se retrouvent dans une situation de grande vulnérabilité juridique et sociale<sup>599</sup>. Les mariages non enregistrés privent les femmes de toute protection légale en cas de conflit conjugal, de séparation ou de décès du conjoint<sup>600</sup>. Même pour celles possédant des documents d'identité reconnus, la liberté de circulation n'est pas garantie. Les discriminations et les violences basées sur l'appartenance ethnique ou religieuse persistent, comme l'illustre ce récit :

[t]hey asked my family to show identification cards, and when they discovered that the family was Druze, one of the fighters loaded his weapon and began to shoot in the air. He looks like he was about to shoot and kill all us all. However, another fighter restrained him, reminding him that we had not committed any offense.<sup>601</sup>

---

<sup>595</sup> United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights. *Op cit.*

<sup>596</sup> *Ibid.* ; International Federation of Gynecology and Obstetrics. « Impact de la violence syrienne sur les femmes », (30 août 2013). [https://www.figo.org/fr/news/impact-de-la-violence-syrienne-sur-les-femmes](https://www.figo.org/fr/news/impact-de-la-violence-syrienne-sur-les-femmes;).; Martin Clutterbuck. « Documenter la vie et la mort lors de conflits : Le vécu des femmes en Syrie et en Iraq » (Ottawa : Centre de recherches pour le développement international, 2021) : 10.

<sup>597</sup> Clutterbuck, Martin. *Op cit.*, 10.

<sup>598</sup> *Ibid.*

<sup>599</sup> Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 12.

<sup>600</sup> Maha Abu Shama. « Mariage précoce et harcèlement des réfugiées syriennes en Jordanie », (Amnesty International, 5 septembre 2013).

<sup>601</sup> Sema Nasar. *Op cit.*, 20.

Cette précarité administrative les rend plus susceptibles de subir des violences conjugales, du harcèlement ou d'autres formes d'exploitation, sans possibilité de recours légal<sup>602</sup>. De plus, l'absence de documents officiels complique l'accès aux services essentiels et l'enregistrement des enfants, perpétuant ainsi, une fois de plus, le cycle de vulnérabilité intergénérationnel<sup>603</sup>.

Ces privations s'étendent aussi au niveau éducationnel puisqu'il n'est pas rare que certaines jeunes Syriennes se voient refuser l'accès à l'école. Cela s'explique en partie par certaines croyances patriarcales qui considèrent l'éducation des filles comme superflue, voire nuisible.

A girl shared that her family stopped letting her go to school when she was in third grade because they think she doesn't need to learn more. They say she'll just end up living at her husband's house and that knowing how to read and write is enough since she'll only need to work in the kitchen. Her brother even said that if he marries a girl who has finished school, he'd hang her diploma in the kitchen to show her that's where she belongs. Some guys don't like girls to study too much, so they tell their parents not to let them go to school.<sup>604</sup>

Cette vision réductrice des femmes, cantonnées aux tâches ménagères, est répandue et perpétuée par certains hommes. Sans accès à l'éducation, les filles se voient privées des outils nécessaires pour s'émanciper, participer pleinement à la société et contribuer au développement de leur pays.

En somme, cette partie met en évidence la manière dont la guerre en Syrie a exacerbé les formes de violences socioculturelles et structurelles déjà présentes avant le conflit. La stigmatisation sociale, l'isolement, la précarité juridique et l'exclusion économique s'entremêlent pour renforcer la vulnérabilité des Syriennes, en particulier celles qui sont divorcées, veuves, déplacées ou issues de minorités. Les témoignages recueillis illustrent comment les normes patriarcales, les discriminations institutionnelles et les ruptures administratives privent les femmes de droits fondamentaux, de recours et de perspectives d'émancipation. Cette accumulation de barrières, que l'on retrouve dans l'analyse du

---

<sup>602</sup> Conseil des droits de l'homme. "I Lost My Dignity". *Op cit.*, 12.

<sup>603</sup> Clutterbuck, Martin. *Op cit.*, 10.

<sup>604</sup> United Nations Population Fund. Voices from Syria 2024. *Op cit.*, 36.

*continuum* de la violence de Liz Kelly et dans l'approche intersectionnelle de Kimberlé Crenshaw, montre que les violences subies ne sont jamais isolées : elles se nourrissent et se renforcent mutuellement, produisant un cycle de vulnérabilité et de silence difficile à briser.

## **5.6 Conclusion**

Le conflit syrien a plongé les femmes dans un *continuum* de violences multiformes, où les frontières entre violences physiques, sexuelles, familiales, économiques et socioculturelles se brouillent et s'entremêlent. Les Syriennes ont été confrontées à la brutalité des combats, aux déplacements forcés, aux violences sexuelles utilisées comme arme de guerre, mais aussi à la précarité économique et à la marginalisation juridique et sociale, exacerbées par l'effondrement des structures familiales et communautaires. Ce chapitre montre ainsi que les violences subies par les Syriennes ne sont ni isolées ni accidentelles : elles s'inscrivent dans une continuité, de la sphère privée à la sphère publique, et sont structurées par des rapports de pouvoir politiques, économiques et culturels.

## CONCLUSION

La reconnaissance des violences fondées sur le genre a connu une forte progression dans les années 1990. Or, moins nombreuses sont les recherches qui traitent de l'ensemble des violences exercées contre les femmes dans le contexte du conflit syrien. Pour mieux comprendre la diversité des violences subies par les Syriennes, j'ai proposé un bricolage théorique offrant une lecture renouvelée et capable de lier « guerre » et « paix ».

La Syrie a longtemps été perçue comme un conflit complexe, d'une grande tragédie d'un point de vue humanitaire. Nous nous rappelons tous de la terrible photo de cet enfant syrien échoué sur une plage turque ou des divers articles de journaux sur l'utilisation d'armes chimiques. Les analyses ont souvent fait le parallèle entre le régime du père et celui du fils. D'autres se sont focalisées sur les enjeux politiques et géopolitiques impliquant la Syrie, l'Iran, la Russie, les États-Unis, la France, les groupes terroristes et d'autres puissances régionales.

Des femmes comme Annick Cojean, Waad Al-Kateab, Samar Yazbek et bien d'autres ont œuvré pour mettre en lumière les violences vécues par les Syriennes, portant leur voix sur la scène internationale. De nombreuses Syriennes ont également témoigné auprès d'ONG, d'associations et des médias, contribuant à faire connaître la réalité de leur vécu et à lutter contre l'impunité.

Cependant, en « Occident », les études qui analysent l'ensemble des formes de violences – sexuelles, physiques, psychologiques, conjugale, familiale, économiques et socioculturelles – que subissent les femmes syriennes, peinent encore à voir le jour. Les violences de genre sont encore largement analysées sous l'angle du viol comme arme de guerre, même si l'on observe un intérêt croissant pour le concept de *continuum* de la violence, tel que développé par Kelly. Cela dit, les défis demeurent nombreux, car les difficultés d'accès au terrain ont longtemps entravé la collecte de données et limité la production de connaissances sur ces réalités.

Ce mémoire avait ainsi pour ambition de répondre à la question suivante : « Comment appréhender les multiples formes de violences fondées sur le genre dans le cadre du conflit syrien ? » En articulant une analyse historique et géopolitique du conflit syrien avec l'étude des différentes formes de violence subies par les femmes en temps de guerre, ce mémoire a pu démontrer que les violences vécues par les femmes Syriennes vont bien au-delà du viol comme arme de guerre. Afin de proposer une compréhension plus globale de ces phénomènes, je me suis appuyée sur la théorie du *continuum* de la violence, développée par Liz Kelly et reprise par Cynthia Cockburn. Cette dernière permet non seulement de mettre en lumière la continuité entre les violences en temps de paix et celles en temps de guerre, mais aussi l'imbrication des différentes formes de violences subies par les femmes sans les hiérarchiser.

L'analyse des violences ne pouvait cependant pas être convaincante sans un examen précis du contexte syrien, qui révèle, par ailleurs, le caractère continu de l'exercice des violences de genre. À la suite de Khuloud Asaba et Anuj Kapilashrami, j'ai mobilisé une approche féministe de l'économie politique de la violence, inspirée par Jacqui True, me permettant de mettre en lumière les liens entre le contexte historico-économique du pays, le conflit armé et les violences fondées sur le genre.

Dans le chapitre quatre, j'ai traité de la manière dont les politiques économiques, gouvernementales et institutionnelles ont instauré un système structurellement défavorable aux femmes, posant ainsi les bases des violences qui se sont intensifiées pendant la guerre. Nous avons vu que les réformes agraires et la marginalisation des femmes, en particulier les plus précaires, sur le marché du travail, ont renforcé les inégalités et la dépendance envers les hommes. Par ailleurs, la professionnalisation des *Mukhabarat* et l'instauration d'un régime autoritaire fondé sur la répression et la torture ont servi les intérêts du pouvoir, facilitant la perpétuation des violences. Enfin, si Bachar Al-Assad a pu, à son arrivée au pouvoir, donner l'illusion d'un renouveau, l'évolution du conflit a démontré la continuité avec les pratiques de son père. Malgré quelques tentatives de libéralisation économique et une volonté affichée de modernisation, la répression des manifestations et la multiplication des acteurs en Syrie ont rapidement contribué à l'escalade et à la prolongation du conflit.

L'analyse des données secondaires m'a permis de forger une typologie des violences (physiques, sexuelles, conjugales et familiales, économiques et socioculturelles), dont les formes se montrent à voir parfois différemment en fonction des acteurs présents sur le territoire, l'appartenance politique, religieuse ou communautaire des femmes, leur classe sociale ou encore leur position dans les dynamiques de racialisation. Bien que les données disponibles ne m'aient pas toujours permis d'explorer en détail toutes ces dimensions, certains exemples – comme ceux des femmes kurdes, alaouites ou sunnites – illustrent les variations de traitement et de vulnérabilité selon les appartenances sociales et identitaires.

Au chapitre cinq, j'ai ainsi analysé les violences survenues en temps de guerre en m'appuyant sur un corpus d'une trentaine de rapports, d'articles de presse et de documentaires, afin de croiser les témoignages de survivantes et de dresser un panorama global des violences qu'elles ont subies. J'y montre d'abord que les violences physiques exercées par le régime sont facilitées par le soutien, notamment militaire, de la Russie, en particulier lors de l'utilisation d'armes chimiques. J'explique également comment Bachar Al-Assad s'appuie sur l'appareil sécuritaire hérité de son père pour torturer et emprisonner les opposant·es, les femmes arrêtées faisant état d'actes de torture d'une extrême brutalité. J'aborde ensuite les violences sexuelles, systématisées à la fois par le régime et par les groupes terroristes présents sur le territoire. Très vite, un lien se dessine entre violences physiques et sexuelles, révélant leur interdépendance et brouillant les frontières entre ces différentes formes de brutalité. L'analyse des violences familiales et conjugales met aussi en lumière l'imbrication des violences physiques, sexuelles et psychologiques au sein des familles, montrant là aussi le caractère heuristique de la théorie de *continuum* de la violence. Enfin, j'examine les violences économiques et socioculturelles en insistant régulièrement sur cet aspect : la militarisation de la société ne fait qu'exacerber l'ensemble de ces dynamiques, aggravant la vulnérabilité des femmes et des civiles.

Dans de futurs travaux, il serait pertinent d'élargir la recherche aux minorités de genre persécutées, ainsi qu'aux violences subies par les hommes, qui, comme cela a été observé en Libye, ont également été confrontés à des formes spécifiques de violence liées à leur genre.

Il s'agit là d'une invitation à approfondir l'étude des violences envers toutes les minorités, un aspect encore peu exploré.

Par ailleurs, j'ai fait le choix de ne pas traiter des actions que les Syriennes ont mises en place pour lutter contre les violences par manque d'espace et pour des raisons de cohérence avec ma question de recherche. J'aimerais donc profiter de cette conclusion pour en discuter rapidement. Certaines femmes ont mis en place des centres de soutien psychologiques et d'éducation pour les enfants, d'autres ont récolté des informations et dessiné des cartes avec l'emplacement des différents groupes armés pour soutenir l'ASL, tandis que de nombreuses femmes ont participé à distribuer l'aide alimentaire ou sont devenues journalistes. Leur rôle a majoritairement consisté à documenter les exactions du régime et des crimes dont elles pouvaient être témoins, de participer aux soins des personnes blessées et de participer à l'économie pour subvenir à leurs besoins et ceux de la communauté. Enfin, certaines de celles ayant pu fuir la Syrie avant la fin du conflit ont prolongé leur engagement en écrivant leurs mémoires ou en œuvrant avec détermination pour les Syriennes demeurées sur le territoire national comme pour celles contraintes à l'exil dans les camps de réfugiés.

Lorsque j'ai entrepris la rédaction de ce mémoire, Bachar Al-Assad était encore solidement installé au pouvoir, et rien ne laissait présager la fin imminente de son règne. Aujourd'hui, la situation a évolué : le contexte international, marqué par la guerre en Ukraine et le conflit en Palestine, a rebattu les cartes des alliances et des soutiens, notamment du côté russe. Le nouveau gouvernement syrien, longtemps qualifié de terroriste, est désormais reconnu par certains chefs d'État, illustrant la rapidité et la complexité des mutations politiques dans la région.

Dans ce contexte, il est crucial de rappeler que les femmes, et en particulier les Alaouites perçues comme proches de l'ancien régime, sont devenues la cible de nouvelles formes de violence et de représailles. Si l'avenir de la Syrie reste incertain, il est évident que les Syriennes devront encore surmonter de nombreux obstacles pour se reconstruire et participer pleinement à la reconstruction de leur pays. Leur engagement pendant la guerre –

que ce soit dans la sphère familiale, professionnelle ou militante – a déjà transformé leur place dans la société, et il est essentiel de reconnaître leur rôle moteur dans la société de demain.

Les dynamiques que j’ai relevé dans ce mémoire, ne sont toutefois pas propres à la Syrie : elles peuvent être transposées à d’autres conflits armés qui, malgré des contextes locaux différents, reproduisent les mêmes logiques de violence<sup>605</sup>. Par exemple, au Yémen, la militarisation extrême, la fragmentation des alliances et l’ingérence de puissances régionales comme l’Arabie saoudite et l’Iran se traduisent par des bombardements massifs, des déplacements forcés, des violences sexuelles et une précarisation économique qui fragilisent particulièrement les femmes et les enfants, prolongeant un continuum de violences<sup>606</sup>. En Ukraine, les bombardements ciblant des infrastructures dont des hôpitaux, l’usage documenté de la violence sexuelle comme arme de guerre<sup>607</sup>, l’effondrement socio-économique et les traumatismes psychologiques invite à renouveler les analyses des violences physiques, sexuelles, économiques et psychologiques commises contre les femmes. En Palestine, la combinaison de bombardements intensifs, de destructions massives, de répression, de détentions arbitraires, de marginalisation sociale et de violences directes ou indirectes exercées contre les populations civiles — en particulier les femmes et les enfants — illustre là encore l’imbrication des formes de brutalités que mon travail a mis en lumière<sup>608</sup>. Dans chacun de ces contextes, on retrouve le rôle central de la militarisation, de la légitimation ou de la tolérance institutionnelle des violences, et de l’appui de puissances extérieures qui, en se renforçant mutuellement, entretiennent un cycle durable d’insécurité et de vulnérabilité. Il s’agit là d’une proposition à poursuivre l’analyse des mécanismes complexes impliquant les violences de genre qui se manifestent dans d’autres conflits armés.

---

<sup>605</sup> Voir Sandrine Ricci, *Avant de tuer les femmes, vous devez les violer ! Rwanda : rapports de sexe et génocide des Tutsi* (Paris Québec : SYLLEPSE, 2019).

<sup>606</sup> Voir Martin Chave. « Les violences sexuelles dans les conflits du monde arabe : objectifs, conséquences et réponses à apporter à une arme de guerre » (Mémoire de Master, Science po Grenoble, 2018).

<sup>607</sup> Voir « Guerre en Ukraine: Les violences sexuelles seraient sous-estimées, décrit un rapport », *La Presse*, 19 juin 2025.

<sup>608</sup> « Poussées à bout : les femmes dans le Territoire palestinien occupé », Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l’homme, 20 mars 2025.

## Annexe 1

### Constitution du corpus

#### Sources principales

##### Rapports :

1. Conseil des droits de l'homme. « "I Lost My Dignity": Sexual and Gender-Based Violence in the Syrian Arab Republic ». Syrie : Conseil des droits de l'homme, 2018.
2. Human Rights Watch. « "We Are Still Here": Women on the Front Lines of Syria's Conflict ». Syrie : Human Rights Watch, 2 juillet 2014..
3. Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic. « Gendered Impact of the Conflict in the Syrian Arab Republic on Women and Girls ». OHCHR, 12 juin 2023.
4. International Federation for Human Rights. « Violence Against Women in Syria: Breaking the Silence ». FIDH, 2012.
5. International Rescue Committee. « Are We Listening? Women in Syria Report ». IRC, 14 janvier 2015.
6. International Rescue Committee. « Syrian Women & Girls: Fleeing Death, Facing Ongoing Threats and Humiliation ». Syrie : International Rescue Committee, 12 octobre 2012.
7. Karayel, A Hümeýra Kutluođlu, Kadriye Sinmaz, et Zülfiye Zeynep Bakir. « Captive Women in the Prisons of Syria ». INSAMER, février 2019.
8. Nasar, Sema. « Violence against Women, Bleeding Wound in the Syrian Conflict ». Syrie : Euro-mediterranean human rights network, novembre 2013.
9. The Syrian Network for Human Rights. « Sexual Abuse: "A Scar of a Lifetime" Rape in Syrian Security Branches: Seven Raped Women in Hama Security Branch ». SNHR, 24 juin 2015.
10. The Syrian Observatory for Human Rights. « SOHR Booklet ». Syrie : SOHR, 2021.
11. United Nations Population Fund. « Unbroken: Stories of Syrian Adolescent Girls ». UNFPA, 2021.
12. United Nations Population Fund. « Voices from Syria 2024: Assessment Findings of the Humanitarian Needs Overview ». Fonds des Nations unies pour la population, 10 novembre 2024.

##### Documentaires :

1. *Lula Al-Agha a été arrêtée et agressée devant son mari*. YouTube : Syria TV, 2019.
2. *Son mari l'a dénoncée aux forces de sécurité... et elle a été arrêtée et soumise aux pires formes de torture, y compris le viol !* YouTube : Syria TV, 2018.
3. Loizeau, Manon, Souad Wheidi, Annick Cojean. *Syrie, le cri étouffé*. Java Films, 2017.

### Articles de journaux :

1. Cojean, Annick. « Le viol, arme de destruction massive en Syrie ». *Le Monde*, 2014.
2. « SYRIE. Trente ans de terreur ». *Courrier international*, 31 mars 2011, sect. Moyen-Orient. <https://www.courrierinternational.com/article/2011/03/30/trente-ans-de-terreur>.
3. Wolfe, Lauren. « Syria Has a Massive Rape Crisis ». *The Atlantic*, 3 avril 2013. <https://www.theatlantic.com/international/archive/2013/04/syria-has-a-massive-rape-crisis/274583/>.

### Livre :

1. Yazbek, Samar. *Dix-neuf femmes, les Syriennes racontent*. Paris : Stock, 2019.

### **Sources secondaires**

#### Rapports :

1. Amnesty International. « “Je voulais mourir” : Témoignages ». Amnesty International, mars 2012.
2. Amnesty International. « Syrie: Torture par les forces de sécurité ». Amnesty International, 1987. Consulté le 31 mars 2022.
3. Banque Mondiale. « The Toll of War: The Economic and Social Consequences of the Conflict in Syria ». Banque Mondiale, 2017.
4. Clutterbuck, Martin. « Documenter la vie et la mort lors de conflits : Le vécu des femmes en Syrie et en Iraq ». Ottawa : Centre de recherches pour le développement international, 2021.
5. Douillard, Romain. « Les boucliers humains dans les conflits contemporains ». Institut de recherche stratégique de l'École militaire, 2021.
6. Falb, Kathryn, Julianne Stennes, Jeannie Annan, et Alexandra Blackwell. « Cash Transfers in Raqqa Governorate: Syria Changes Over Time in Women's Experiences of Violence and Wellbeing ». Londres : International Rescue Committee; UKaid, 2019.

#### Reportages :

1. Amnesty International. « Syrie. Nombreux décès, actes de torture et violations des droits humains infligés aux personnes détenues au lendemain de la défaite de l'État islamique ». *Amnesty internationale*, 15 avril 2024.
2. Human Rights Watch. « Syria: Sexual Assault in Detention ». *Human Rights Watch*, 15 juin 2012.
3. Minano, Leïla, et Cécile Andrzejewsk. « Les viols d'enfants, l'autre crime de guerre du régime Assad – Zero Impunity ». *Zero Impunity*.

4. SNHR. « International Women's Day, a Comment from Syria ». The Syrian Network for Human Rights, mars 2017.
5. Human Rights Watch. « Syrie: Des femmes activistes emprisonnées et victimes d'abus », 24 juin 2013.
6. Amnesty France. « Syrie : les voix des femmes ».
7. The Tahrir Institute for Middle East Policy. « Violence Against Women in Detention ». *The Tahrir Institute for Middle East Policy*, 2017.

Articles de journaux :

1. Adra, Alhasna. « How Syria's War Forced Women to Break the Glass Ceiling ». *Al Majalla*, 2023.
2. All4Syria. « Syrie. Viols dans les geôles d'Assad ». *Courrier international*, 12 octobre 2011, sect. Moyen-Orient.
3. Crawford, Kerry F., Amelia Hoover Green, et Sarah E. Parkinson. « Wartime Sexual Violence Is Not Just a 'Weapon of War' ». *The Washington Post*. 24 septembre 2014.
4. Porter, Lizzie. « Raped, Shamed, Surviving: The Legacy of War for Syria's Women ». *The National*, 27 juin 2018.

## Références

- A. Reilly, James. *Fragile Nation, Shattered Land: The Modern History of Syria*. L.B Tauris, 2018.
- Abdallah, Stéphanie Latte. « Féminismes islamiques et postcolonialité au début du XXI<sup>e</sup> siècle ». *Revue du Tiers Monde* 1, n° 209 (2012) : 53-70.
- Absolon, Kathy, et Cam Willett. « Aboriginal Research: Berry Picking and Hunting in the 21st Century ». *First Peoples Child & Family Review* 1, n° 1 (2004) : 5-17.  
<https://doi.org/10.7202/1069581ar>
- Abu-Lughod, Lila. *Femmes musulmanes : Ont-elles besoin d'être sauvées ?* Éditions Fenêtres, 2023.
- Adra, Alhasna. « How Syria's War Forced Women to Break the Glass Ceiling ». *Al Majalla*, 2023.  
<https://en.majalla.com/node/306266>.
- Ahmed, Ibtisam. « Does Gender Shape the War System and Vice Versa? » *E-International Relations*, 16 novembre 2014. <https://www.e-ir.info/2014/11/16/does-gender-shape-the-war-system-and-vice-versa/>.
- Akik, Claudia, Hala Ghattas, Joelle Mesmar, Sawsan Abdou, Rawan Ashkar, Ghada Kadri, et Eman Nasr. « The United Nations Responded to Protect Women's Health in Syria. » *International Journal of Gynecology & Obstetrics* 144, n° 2 (2019) : 241-48.
- Alboz, Dana. « Attaques chimiques dans la Ghouta en Syrie : Comment juger l'horreur ? Les exilés demandent justice ». France 24, 31 mai 2024.  
<https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/reporters/20240531-attaques-chimiques-dans-la-ghouta-en-syrie-comment-juger-l-horreur-les-exil%C3%A9s-demandent-justice>.
- Aldoughli, Rahaf. « Missing Gender: Conceptual Limitations in the Debate on “Sectarianism” in the Middle East ». *Middle East Critique* 33, n° 1 (2 janvier 2024) : 143-62.  
<https://doi.org/10.1080/19436149.2023.2243178>.
- Alison, Miranda. « Wartime Sexual Violence: Women's Human Rights and Questions of Masculinity ». *Review of International Studies* 33, n° 1 (2007) : 75-90.  
<https://doi.org/10.1017/S0260210507007310>.
- Alissa, Sufyan. « The School-to-Work Transition of Young People in Syria ». International Labor Organization, 2007.  
[https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed\\_emp/%40emp\\_policy/documents/publication/wcms\\_113894.pdf](https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed_emp/%40emp_policy/documents/publication/wcms_113894.pdf).
- All4Syria. « Syrie. Viols dans les geôles d'Assad ». *Courrier international*, 12 octobre 2011, sect. Moyen-Orient. <https://www.courrierinternational.com/article/2011/10/13/viols-dans-les-geoles-d-assad>.

- Alsaba, Khuloud, et Anuj Kapilashrami. « Understanding Women's Experience of Violence and the Political Economy of Gender in Conflict: The Case of Syria ». *Reproductive Health Matters* 24, n° 47 (1 mai 2016) : 5-17. <https://doi.org/10.1016/j.rhm.2016.05.002>.
- Ambassade de France au Canada. « Armes chimiques : Mettre fin à l'impunité », 2018. <https://ca.ambafrance.org/Armes-chimiques-mettre-fin-a-l-impunite>.
- Amnesty International. « Les femmes oubliées ». Amnesty International, 1985.
- Amnesty International. « Les crimes commis contre les femmes lors des conflits armés ». Amnesty International, 8 décembre 2004. Consulté le 17 avril 2021. <https://www.amnesty.org/download/Documents/88000/act770752004fr.pdf>.
- Amnesty International. « Syrie: Torture par les forces de sécurité ». Amnesty International, 1987. Consulté le 31 mars 2022. <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde24/009/1987/fr/>.
- Amnesty International. « Un rapport révèle les crimes contre l'humanité commis dans une ville syrienne ». Amnesty International, 6 juillet 2011. <https://www.amnesty.org/fr/documents/pre01/338/2011/fr/>.
- Amnesty International. « Syria: Former Refugees Tortured, Raped, Disappeared After Returning Home », 7 septembre 2021. <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2021/09/syria-former-refugees-tortured-raped-disappeared-after-returning-home/>.
- Amnesty International. « Syrie. Le scandale de la campagne visant à réduire au silence les manifestants à l'étranger ». Amnesty International, 4 octobre 2011. <https://www.amnesty.org/fr/documents/pre01/496/2011/fr/>.
- Amnesty International. « “Je voulais mourir” : Témoignages ». Amnesty International, mars 2012. <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/07/mde240162012fr.pdf>.
- Amnesty International. « Syrie. Nombreux décès, actes de torture et violations des droits humains infligés aux personnes détenues au lendemain de la défaite de l'État islamique », 15 avril 2024. <https://amnistie.ca/sinformer/2024/syrie/syrie-nombreux-deces-actes-de-torture-et-violations-des-droits-humains>.
- Amnesty International. « Irak. Les autorités de la région du Kurdistan manquent à leur devoir envers les victimes de violence domestique ». 3 juillet 2024. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/07/iraq-kurdistan-regions-authorities-failing-survivors-of-domestic-violence/>.
- Anderson, Kirsten. « Violence against Women: State Responsibilities in International Human Rights Law to Address Harmful 'Masculinities' ». *Netherlands Quarterly of Human Rights* 26, n° 2 (1 juin 2008) : 173-97. <https://doi.org/10.1177/016934410802600202>.

- Anzaldúa, Gloria. *Making Face, Making Soul: Haciendo Caras*. San Francisco : Aunt Lute Press, 1990.
- Auclair, Isabelle, Jade St-Georges, Lorena Suelves Ezquerro, et Noémie Gonzalez Bautista. « Analyse féministe de la positionnalité : Réflexions depuis des expériences d'enseignement et de recherche en contexte québécois ». *Les cahiers du CEDREF*, n° 26 (2023). <https://journals.openedition.org/cedref/1981>.
- Baaz, Maria Eriksson, et Professor Maria Stern. *Sexual Violence as a Weapon of War? Perceptions, Prescriptions, Problems in the Congo and Beyond*. Bloomsbury Publishing, 2013.
- Baczko, Adam, Gilles Dorronsoro, et Arthur Quesnay. « Mobilisations par délibération et crise polarisante : Les protestations pacifiques en Syrie (2011) ». *Revue française de science politique* 63, n° 5 (29 novembre 2013) : 815-39. <https://doi.org/10.3917/rfsp.635.0815>.
- Baczko, Adam, Gilles Dorronsoro, et Arthur Quesnay. *Syrie : Anatomie d'une guerre civile*. Paris : CNRS Éditions, 2016.
- Badran, Rola, Anis Mohsen, Maamoun Farhat, Malvina Abou Ardini, Jaber Abou Hawash, Raji Abd Al Salam, Afif Chmale, et Hani Al Araj. « A research on Palestinian Refugees Fleeing Syria to Lebanon ». Beyrouth : Palestinian Human Rights Organization, mars 2013. <http://www.palhumanrights.org/rep/ENG/Palestinian%20-%20Syrian%20refugees%20-2013.pdf>.
- Balanche, Fabrice. *La région alaouite et le pouvoir syrien*. Karthala, 2006.
- Balanche, Fabrice. « L'État au Proche-Orient arabe entre communautarisme, clientélisme, mondialisation et projet de Grand Moyen Orient ». *L'Espace Politique* 2, n° 11 (2010) : 1-12.
- Balanche, Fabrice. « Syrie : Guerre civile et internationalisation du conflit ». *Eurorient*, n° 49 (1 mai 2013) : 14.
- Banque Mondiale. « The Toll of War: The Economic and Social Consequences of the Conflict in Syria », (Banque Mondiale : 2017). <https://www.worldbank.org/en/country/syria/publication/the-toll-of-war-the-economic-and-social-consequences-of-the-conflict-in-syria>
- Banque Mondiale. « Syria: Growth Contraction Deepens and the Welfare of Syrian Households Deteriorates », 24 mai 2024. Consulté le 17 novembre 2024. <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2024/05/24/syria-growth-contraction-deepens-and-the-welfare-of-syrian-households-deteriorates>.
- Banwell, Stacy. « Security, Peace and Development: Unpacking Discursive Constructions of Wartime Rape and Sexual Violence in Syria ». *International journal of peace and development studies* 9, n° 2 (2018) : 15-30. <https://doi.org/10.5897/IJPDS2018.0318>.

- Barstow, Anne L. « Rape: Definition, Effects, Motivations, & Facts ». Britannica. Consulté le 6 mai 2025. <https://www.britannica.com/topic/rape-crime>.
- Bathoul, Ahmed. « En Syrie, des millions de personnes vivent dans le dénuement après une décennie de souffrances ». HCR, 15 mars 2021. <https://www.unhcr.org/fr/actualites/stories/en-syrie-des-millions-de-personnes-vivent-dans-le-denuement-apres-une-decennie>.
- Belliard, Andréanne. « Regards anthropologiques sur la victimisation des femmes musulmanes ». Dans *Regards croisés sur la violence*, 27-62. Éditions Anthro, 2019. [https://anthropo.umontreal.ca/public/FAS/anthropologie/Documents/5-Departement/Editions/2019\\_Lecomte\\_Regards\\_croises\\_violence.pdf](https://anthropo.umontreal.ca/public/FAS/anthropologie/Documents/5-Departement/Editions/2019_Lecomte_Regards_croises_violence.pdf).
- Benkorioh, Nora. « Aux origines du Baath : Le Baath syrien est bien loin aujourd’hui des promesses des fondateurs ». *L’Histoire - Les Collections* 52, n° 3 (2011). <https://doi.org/10.3917/lhc.052.0090>.
- Bertereau, Camille, Éléonore Marbot, et Pierre Chaudat. « Positionnement épistémologique et orientation de la recherche : un focus sur l’étude des stéréotypes ». *Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise* 8, n° 34 (2019) : 51-66.
- Blais, Mélissa. « Masculinisme et violences contre les femmes : Une analyse des effets du contremouvement antiféministe sur le mouvement féministe québécois ». Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2018. <https://archipel.uqam.ca/11768/1/D3452.pdf>.
- Boesten, Jelke. « Of Exceptions and Continuities: Theory and Methodology in Research on Conflict-Related Sexual Violence ». *International Feminist Journal of Politics* 19, n° 4 (2 octobre 2017) : 506-19. <https://doi.org/10.1080/14616742.2017.1367950>.
- Bourgeois, Isabelle, et Benoit Gauthier. *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données*. 6<sup>e</sup> éd. Presses de l’Université du Québec, 2020.
- Boutros, Magdaline. « Le viol, une «arme puissante» dans les conflits armés ». 4 décembre 2024, Le Devoir.
- Bracke, Sarah, María Puig de la Bellacasa, et Isabelle Clair. « Le féminisme du positionnement. Héritages et perspectives contemporaines ». *Cahiers du Genre* 54, n° 1 (2013) : 45-66.
- Brownmiller, Susan. *Against our Will: Men, Women and Rape*. New York : Open Road Media, 2013.
- Buckner, Elizabeth, et Saba Khuloud. « Syria’s Next Generation: Youth Un/Employment, Education, and Exclusion ». *Education Business and Society Contemporary Middle Eastern Issues*, 2010. <https://doi.org/10.1108/17537981011047934>.

- Buss, Doris. « Rethinking “Rape as a Weapon of War” ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY : Social Science Research Network, 6 avril 2009. Consulté le 11 avril 2022. <https://papers.ssrn.com/abstract=1373975>.
- Butler, Judith. *Gender Trouble: Feminism and Subversion of Identity*. New York : Routledge, 1999.
- Cacciari, Joseph. « Pauline Delage, Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique, Paris, Presses de Science Po., 2017, 262 p. » *Terrains/Théories*, n° 9 (11 décembre 2018). <https://doi.org/10.4000/teth.1834>.
- Camau, Michel. « Un printemps arabe ? L’émulation protestataire et ses limites ». *L’Année du Maghreb*, n° VIII (12 octobre 2012) : 27-47. <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.1383>.
- Card, Claudia. « Rape as a Weapon of War ». *Hypatia* 11, n° 4 (1996) : 5-18.
- Caron, Roxane, et Dominique Damant. « Le féminisme postcolonial à l’épreuve : Comment échapper au « piège binaire » ? » *Nouvelles pratiques sociales* 26, n° 2 (2014). <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2014-v26-n2-nps01770/1029267ar/>
- Chave, Martin. « Les violences sexuelles dans les conflits du monde arabe : objectifs, conséquences et réponses à apporter à une arme de guerre ». Mémoire de Master, Science po Grenoble, 2018. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02530281>.
- Charron, Hélène, et Isabelle Auclair. « Démarches méthodologiques et perspectives féministes ». *Recherches féministes* 29, n° 1 (2016) : 1-8.
- Cimino, Matthieu. « Le Hezbollah et la guerre en Syrie ». *Politique étrangère*, n° 2 (6 juin 2016) : 115-27. <https://doi.org/10.3917/pe.162.0115>.
- Clair, Isabelle. « Faire du terrain en féministe ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 213 (2016) : 66-83.
- Clientélisme politique et Moyen-Orient : Agnès Levallois et Pierre Conesa*. Thinkerview, 2019. Vidéo YouTube, 02:20:47. [https://www.youtube.com/watch?v=MdtXJxF\\_0w](https://www.youtube.com/watch?v=MdtXJxF_0w)
- Clutterbuck, Martin. « Documenter la vie et la mort lors de conflits : Le vécu des femmes en Syrie et en Iraq ». Ottawa : Centre de recherches pour le développement international, 2021. Consulté le 16 septembre 2021. <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/60071/IDL%20-%2060071.pdf?sequence=2>.
- Cockburn, Cynthia. « The Continuum of Violence: A Gender Perspective on War and Peace ». Dans *Gender and Conflict Zones*, 24-44, 2004.
- Cockburn, Cynthia. « The Continuum of Violence ». Dans *Cultures of Fear*, par David L. Altheide, Noam Chomsky, Cynthia Enloe, Henry A. Giroux, Nicholas Mirzoeff, Carolyn

- Nordstrom, Susan Sontag, et Slavoj Žižek, 158-73. sous la direction de Uli Linke et Danielle Taana Smith. *A Critical Reader*. Pluto Press, 2009. <https://www.jstor.org/stable/j.ctt183p6n7.18>.
- Cockburn, Cynthia. « Gender Relations as Casual in Militarization and War: A Feminist Standpoint ». *International Feminist Journal of Politics* 12, n° 2 (2010) : 139-57.
- Cockburn, Cynthia. « War and Security, Women and Gender: An Overview of the Issues ». *Gender and Development* 21, n° 3 (2013) : 433-52.
- Cohen, Dara Kay. « Explaining Rape during Civil War: Cross-National Evidence (1980–2009) ». *American Political Science Review* 107, n° 3 (2013). [https://www.wcfia.harvard.edu/files/wcfia/files/cohen\\_aprs\\_2013.pdf](https://www.wcfia.harvard.edu/files/wcfia/files/cohen_aprs_2013.pdf).
- Cohen, Dara Kay. « The Ties That Bind: How Armed Groups Use Violence to Socialize Fighters ». *Journal of Peace Research* 54, n° 5 (2017) : 701-14.
- Cohn, Carol. *Women & War*. Cambridge : Polity Press, 2013. <https://download.e-bookshelf.de/download/0003/9736/44/L-G-0003973644-0002485400.pdf>.
- Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. « Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne ». Nations Unies. 10 mars 2023. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G23/025/97/PDF/G2302597.pdf?OpenElement>.
- Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 1820, Organisation des Nations Unies, 2008. [https://docs.un.org/fr/S/Res/1820\(2008\)](https://docs.un.org/fr/S/Res/1820(2008))
- Conseil de Sécurité. « Des témoins de violences sexuelles liées au conflit en Syrie, Éthiopie et Iraq alimentent le débat sur l'impunité de ces crimes ». Organisation des Nations Unies, 13 avril 2022. <https://press.un.org/fr/2022/cs14860.doc.htm>.
- Conseil des droits de l'homme. « Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne ». Point 4 de l'ordre du jour Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil. Syrie : Conseil des droits de l'homme, 13 août 2021. [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/A\\_HRC\\_48\\_70\\_F.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/A_HRC_48_70_F.pdf).
- Conseil des droits de l'homme. « “I Lost My Dignity”: Sexual and Gender-Based Violence in the Syrian Arab Republic ». Syrie : Conseil des droits de l'homme, 2018. Consulté le 3 février 2022. <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/A-HRC-37-CRP-3.pdf>.
- Conseil du Statut de la Femme. « Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action ». Conseil du Statut de la Femme, 2013. <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-les-crimes-dhonneur-de-lindignation-a-laction.pdf>.

- Copelon, Rhonda. « Toward Accountability for Violence Against Women in War: Progress and Challenges ». Dans *Sexual Violence in Conflict Zones*, par Elizabeth D. Heineman, 232-56. From the Ancient World to the Era of Human Rights. University of Pennsylvania Press, 2011. <http://www.jstor.org/stable/j.ctt3fhfgp.17>.
- Cooke, Miriam. « Murad vs. ISIS: Rape as a Weapon of Genocide ». *Journal of Middle East Women's Studies* 15, n° 3 (1 novembre 2019) : 261-85. <https://doi.org/10.1215/15525864-7720627>.
- Côté, Isabelle, et Simon Lapierre. « La typologie de la violence conjugale de Johnson : Quand une contribution proféministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antiféministe ». *Intervention*, n° 140 (2014).
- Country Research Section of the Refugee Review Tribunal. « RRT Research Response: Syria ». Refugee Review Tribunal Australia, 2007. [https://www.ecoi.net/en/file/local/1088966/1930\\_1297706673\\_syr31333.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/1088966/1930_1297706673_syr31333.pdf).
- Courbage, Youssef. « Évolution démographique et attitudes politiques en Syrie ». *Population (French Edition)* 49, n° 3 (1994) : 725-49. <https://doi.org/10.2307/1533964>.
- Crawford, Kerry F. *Wartime Sexual Violence: From Silence to Condemnation of a Weapon of War*. Georgetown University Press, 2017. <https://www.jstor.org/stable/j.ctt1t89jxd>.
- Crawford, Kerry F., Amelia Hoover Green, et Sarah E. Parkinson. « Wartime Sexual Violence Is Not Just a 'Weapon of War' ». *The Washington Post*. 24 septembre 2014. <https://www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2014/09/24/wartime-sexual-violence-is-not-just-a-weapon-of-war/>.
- Crenshaw, Kimberle. « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics ». *The University of Chicago Legal Forum*, n° 1 (1989) : 139-67.
- Crenshaw, Kimberle. « Cartographies des marges : Intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur ». *Cahiers du Genre* 2, n° 39 (2005) : 51-82. <https://doi.org/10.2307/1229039>.
- Davies, Jill, Eleanor Lyon, et Diane Monti-Catania. *Safety Planning with Battered Women: Complex Lives/Difficult Choices*. SAGE Publications, Inc., 1998.
- Davies, Sara E., et Jacqui True. « Connecting the Dots: Pre-existing Patterns of Gender Inequality and the Likelihood of Widespread and Systematic Sexual Violence ». *Global Responsibility to Protect* 9, n° 1 (2017). <https://doi.org/10.1163/1875984X-00901005>.
- Dayan-Herzbrun, Sonia. « Révolutions arabes : Quel printemps pour les femmes ? » *Les Cahiers de l'Orient* 1, n° 109 (2013) : 89-98.

- Debauche, Alice, Christelle Hamel, et Marianne Kac-Vergne. « La violence comme contrôle social des femmes : Entretien avec Jalna Hanmer, sociologue britannique ». *Nouvelles Questions Féministes* 32, n° 1 (2013) : 96-111. <https://doi.org/10.3917/nqf.321.0096>.
- Deléan, Michel. « Armes chimiques irakiennes: la justice vise des entreprises françaises ». Mediapart, 23 septembre 2013. <https://www.mediapart.fr/journal/international/200913/armes-chimiques-irakiennes-la-justice-vise-des-entreprises-francaises>.
- Delphy, Christine. *L'ennemi principal - tome 1 : Économie politique du patriarcat*. 3e édition. Syllepse, 2013.
- Delphy, Christine. *L'ennemi principal - tome 2 : Penser le genre*. 3e édition. Syllepse, 2013.
- Douillard, Romain. « Les boucliers humains dans les conflits contemporains ». Institut de recherche stratégique de l'École militaire, 2021. [https://www.irsem.fr/storage/file\\_manager\\_files/2025/03/nr-irsem-112-douillard-boucliers.pdf](https://www.irsem.fr/storage/file_manager_files/2025/03/nr-irsem-112-douillard-boucliers.pdf).
- « Éditorial. La Syrie et les responsabilités occidentales ». *Esprit*, n° 10 (11 octobre 2013) : 3-4. <https://doi.org/10.3917/espri.1310.0003>.
- Elshtain, Jean Bethke. *Women and War*. Chicago, IL : University of Chicago Press, 1995.
- En Syrie, le viol des femmes comme arme de guerre*. YouTube : Brut, 2017.
- Eng, Brent, et José Ciro Martínez. « Why the Syrian Regime Has Been Targeting Civilian Infrastructure ». *Washington Post*, 16 avril 2018. <https://www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2018/04/16/why-the-syrian-regime-has-been-targeting-civilian-infrastructure/>.
- Enloe, Cynthia. *Globalization and Militarism: Feminists Make the Link, Second Edition*. Rowman & Littlefield Publishers, 2007. <https://rowman.com/ISBN/9781442265455/Globalization-and-Militarism-Feminists-Make-the-Link-Second-Edition>.
- Ertürk, Yakin. *Promotion and Protection of All Human Rights, Civil, Political, Economic, Social and Cultural Rights, Including the Right to Development. Report of the Special Rapporteur on Violence against Women, Its Causes and Consequences*. Human Rights Council, Eleventh Session, Agenda Item 3, A/HRC/11/6/Add.6, 23 juin 2009.
- Falb, Kathryn, Julianne Stennes, Jeannie Annan, et Alexandra Blackwell. « Cash Transfers in Raqqa Governorate: Syria Changes Over Time in Women's Experiences of Violence and Wellbeing ». Londres : International Rescue Committee; UKaid, 2019. Consulté le 28 janvier 2022. <https://www.rescue-uk.org/sites/default/files/document/1943/p856ircsyriacashtransfersreportlr.pdf>.

- Falcón, Marta W. Torres. « Tortura y violencia sexual en situaciones de conflicto: Un debate de derechos humanos ». Dans *Formación para la crítica y construcción de territorios de paz*, sous la direction de Claudia Luz Piedrahita Echandía, Pablo Vommaro, et María Cristina Fuentes Zurita, 193-204. CLACSO, 2017. <http://www.jstor.org/stable/j.ctvtwx34s.14>.
- Falquet, Jules. « V. Le quadruple continuum des violences : Apports féministes matérialistes et décoloniaux à l'analyse de la violence, à partir des féminicides en Abya Yala ». In *On tue une femme*, 129-48. Hermann, 2019.
- Farwell, Nancy. « War Rape: New Conceptualizations and Responses ». *Affilia* 19, n° 4 (1 novembre 2004) : 389-403. <https://doi.org/10.1177/0886109904268868>.
- Federici, Silvia. *Caliban and the Witch: Women, the Body and Primitive Accumulation*. New York: Autonomedia, 2004
- Ferry, Pinar. « Ann Oakley, Sex, Gender and Society ». *Lectures*, 2 décembre 2015. <https://doi.org/10.4000/lectures.19627>.
- Feuerstoss, Isabelle. « Guerre civile en Syrie: le retour du refoulé ». *Politique étrangère* Automne, n° 3 (26 septembre 2012) : 601-13.
- FIDH. « Violence Against Women in Syria: Breaking the Silence ». International Federation for Human Rights, 2012. Consulté le 28 janvier 2022. [https://www.fidh.org/IMG/pdf/syria\\_sexual\\_violence-web.pdf](https://www.fidh.org/IMG/pdf/syria_sexual_violence-web.pdf).
- Fisk, Robert. « Trente ans de terreur ». *Courrier international*, 2011. <https://www.courrierinternational.com/article/2011/03/30/trente-ans-de-terreur>.
- France 24. « Levée de l'embargo européen sur les armes pour les rebelles syriens », 28 mai 2013. <https://www.france24.com/fr/20130528-syrie-levee-embargo-europeenne-armes-rebelles-syriens>.
- France Culture. « Syrie : Révolutionnaires dépossédées, résistantes acharnées », 8 mars 2022. Consulté le 26 juillet 2024. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/cultures-monde/syrie-revolutionnaires-depossedees-resistantes-acharnees-7510635>.
- Gaggioli, Gloria. « Sexual Violence in Armed Conflicts: A Violation of International Humanitarian Law and Human Rights Law ». *International Review of the Red Cross* 96, n° 894 (2014) : 503-538.
- Gagnon, Yves-Chantal. *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Presses de l'Université du Québec, 2012.
- Goldstein, Joshua S. *War and Gender: How Gender Shapes the War System and Vice Versa*. New York : Cambridge University Press, 2009.

- Gorman, William. « Refugee Survivors of Torture: Trauma and Treatment ». *Professional Psychology: Research and Practice* 32, n° 5 (2001) : 443-51.
- Gouëset, Catherine. « Palmyre : “Nous étions des insectes, les géoliers des machines à broyer” ». *L'Express*, 24 avril 2023, sect. Proche et Moyen-Orient. [https://www.lexpress.fr/monde/proche-moyen-orient/syrie-nous-etions-des-insectes-les-geoliers-des-machines-a-broyer\\_1243618.html](https://www.lexpress.fr/monde/proche-moyen-orient/syrie-nous-etions-des-insectes-les-geoliers-des-machines-a-broyer_1243618.html).
- Grange, Juliette. « Genre et sexe : Nouvelles catégories épistémologiques des sciences humaines ». *Cités* 44, n° 4 (2010) : 107-21. <https://doi.org/10.3917/cite.044.0107>.
- « Guerre en Ukraine: Les violences sexuelles seraient sous-estimées, décrit un rapport ». *La Presse*, 19 juin 2025. <https://www.lapresse.ca/international/europe/2025-06-19/guerre-en-ukraine/les-violences-sexuelles-seraient-sous-estimees-decrit-un-rapport.php>.
- Haj-Assad, Ahmet, et Pierre Blanc. « L’Iran et ses alliés en Syrie : Les répertoires du religieux, du politique et du militaire ». *Confluences Méditerranée* 113, n° 2 (20 juillet 2020) : 193-207. <https://doi.org/10.3917/come.113.0193>.
- Hamel, Christelle, et L’équipe Virage. « Chapitre 1 : Faire une enquête sur les violences de genre ». Dans *Violences et rapports de genre : Enquête sur les violences de genre en France*, sous la direction de Elizabeth Brown, Alice Debauche, et Magali Mazuy, 39-86. Grandes Enquêtes. Paris : Ined Éditions, 2020. <https://doi.org/10.4000/books.ined.14814>.
- Hanmer, Jalna. « Violence et contrôle social des femmes ». *Questions Féministes*, n° 1 (1977) : 68-88.
- Hanmer, Jalna, et Catherine Itzin. *Home Truths About Domestic Violence Feminist Influences on Policy and Practice - A Reader*. Routledge, 2001.
- Haraway, Donna. « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective ». *Feminist Studies* 14 (1988) : 575-99.
- Harding, Sandra. « Rethinking Standpoint Epistemology: What Is “Strong Objectivity?” » *The Centennial Review* 36, n° 3 (1992) : 437-70.
- Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l’homme. « Poussées à bout : les femmes dans le Territoire palestinien occupé », 20 mars 2025. <https://www.ohchr.org/fr/stories/2025/03/brink-women-occupied-palestinian-territory>.
- Herman, Judith. *Trauma and Recovery: The Aftermath of Violence—from Domestic Abuse to Political Terror*. Trauma and recovery: The aftermath of violence—from domestic abuse to political terror. New York, NY, US : Basic Books/Hachette Book Group, 2015.

- Heydemann, Steven, et Rachel Bouyssou. « D'Assad à Assad : La politique syrienne n'est pas un théâtre d'ombres ». *Critique internationale* 9, n° 1 (2000) : 36-43. <https://doi.org/10.3406/criti.2000.1618>.
- Hill Collins, Patricia. *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*. 2<sup>e</sup> éd. New York; London : Routledge, 2000.
- Höglund, Anna T. « Justice for Women in War? Feminist Ethics and Human Rights for Women ». *Feminist Theology* 11, n° 3 (1 mai 2003) : 346-61. <https://doi.org/10.1177/096673500301100308>.
- Holliday, Joseph. « The Assad Regime: From Counterinsurgency to Civil War ». Institute for the Study of War, mars 2013. <https://www.understandingwar.org/sites/default/files/TheAssadRegime-web.pdf>.
- « Hommage aux femmes syriennes dans la révolution ». *Le Monde*, 3 février 2012. <https://www.lemonde.fr/blog/syrie/2012/02/03/hommage-aux-femmes-syriennes-dans-la-revolution/>.
- Hübner, Lena, et Hélène Bourdeloie. « Introduction : Faire de la recherche féministe : défis épistémologiques et méthodologiques au Québec et en France ». *Les cahiers du CEDREF*, n° 26 (2023). <https://journals.openedition.org/cedref/1921>.
- Human Rights Watch. « “We Are Still Here”: Women on the Front Lines of Syria’s Conflict ». Syrie : Human Rights Watch, 2 juillet 2014. Consulté le 4 août 2021. <https://www.hrw.org/report/2014/07/02/we-are-still-here/women-front-lines-syrias-conflict>.
- Human Rights Watch. « Syria: Abuses, Impunity in Turkish-Occupied Territories », 29 février 2024. <https://www.hrw.org/news/2024/02/29/syria-abuses-impunity-turkish-occupied-territories>.
- Iavarone-Turcotte, Anne. « Un terrain miné, un travail de déminage ou comment parler de l’oppression des femmes minorisées en tant que chercheuse de la majorité ». *Les cahiers du CEDREF*, n° 26 (2023). <https://journals.openedition.org/cedref/1933>.
- Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic. « Gendered Impact of the Conflict in the Syrian Arab Republic on Women and Girls ». OHCHR, 12 juin 2023. Consulté le 23 mars 2024. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/coisyria/policypaper/2023-06-12-Gendered-impact-women-girls-%20Syria.pdf>.
- International Federation of Gynecology and Obstetrics. « Impact de la violence syrienne sur les femmes », 30 août 2013. <https://www.figo.org/fr/news/impact-de-la-violence-syrienne-sur-les-femmes>.

- International Rescue Committee. « Are We Listening? Women in Syria Report ». International Rescue Committee, 14 janvier 2015. Consulté le 28 janvier 2022. <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/42957>.
- International Rescue Committee. « Syrian Women & Girls: Fleeing Death, Facing Ongoing Threats and Humiliation ». Syrie : International Rescue Committee, 12 octobre 2012. Consulté le 28 janvier 2022. <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/36572>.
- IPU Parline. « Syrian Arab Republic - People's Assembly ». Consulté le 6 mars 2025. <https://data.ipu.org/parliament/SY/SY-LC01/data-on-women>.
- Jasser, Ghaïss. « Nahed Badawia, militante syrienne. « Pas de démocratie en Syrie sans que les femmes soient totalement libérées » ». *Nouvelles Questions Féministes* 35, n° 2 (21 novembre 2016) : 62-71. <https://doi.org/10.3917/nqf.352.0062>.
- Josseran, Tancrede. « Syrie – Turquie : un siècle d'incompréhension ». *Stratégique* 103, n° 2 (2013): 245-59. <https://doi.org/10.3917/strat.103.0245>.
- Jullien, Bénédicte. « Prises de guerre ». *La Cause du Désir* 89, n° 1 (2015) : 82-85. <https://doi.org/10.3917/lcdd.089.0082>.
- Juteau-Lee, Danielle. « Visions partielles, visions partiales : Visions des minoritaires en sociologies ». *Sociologie et sociétés* 13, n° 2 (1981) : 33-48. <https://doi.org/10.7202/001373ar>.
- Karayel, A Hümeýra Kutluođlu, Kadriye Sinmaz, et Zülfiye Zeynep Bakir. « Captive Women in the Prisons of Syria ». INSAMER, février 2019.
- Khalifé, Moustafa. *La coquille : Prisonnier politique en Syrie*. Babel, 2012.
- Keefe, Alexa. « Divorcées à 15 ans : Les femmes enfants syriennes ». *National Geographic*, 22 janvier 2018, sect. Photographie. <https://www.nationalgeographic.fr/photographie/divorcees-a-15-ans-les-femmes-enfants-syriennes>.
- Kelly, Jocelyn, et Alejandra Azuero Quijano. « A Tale of Two Conflicts: An Unexpected Reading of Sexual Violence in Conflict through the Cases of Colombia and Democratic Republic of the Congo ». Dans *Understanding and Proving International Sex Crimes*, 437-93. Torkel Opsahl Academic EPublisher, 2012.
- Kelly, Liz. « Le continuum de la violence sexuelle ». *Cahiers du Genre* 1 (2019) : 17-36. <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0017>
- Kelly, Sanja, et Julia Breslin. *Women's Rights in the Middle East and North Africa: Progress Amid Resistance*. Rowman & Littlefield Publishers, 2010.

- Kesic, Vesna. « A Response to Catharine MacKinnon's Article "Turning Rape Into Pornography: Postmodern Genocide" ». *Hastings Women's L.J* 5, n° 2 (1994). <https://repository.uclawsf.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1041&context=hwlj>.
- Kian, Azadeh. « Féminisme postcolonial : Contributions théoriques et politiques ». *Cités* 72, n° 4 (21 décembre 2017) : 69-80. <https://shs.cairn.info/revue-cites-2017-4-page-69>
- Kostovicova, Denisa, Vesna Bojicic-Dzelilovic, et Marsha Henry. « Drawing on the Continuum: A War and Post-War Political Economy of Gender-Based Violence in Bosnia and Herzegovina ». *International Feminist Journal of Politics* 22, n° 2 (2020).
- Krook, Mona Lena. « A Continuum of Violence ». In *Violence against Women in Politics*, édité par Mona Lena Krook, 0. Oxford University Press, 2020.
- Labrecque, Marie France. « Christelle Taraud, Féminicides. Une histoire mondiale, Paris, La Découverte, 2022, 928 p. » *Recherches féministes* 36, n° 1 (2023) : 275-83. <https://doi.org/10.7202/1108779ar>.
- Lamb, Sharon. *The Trouble with Blame: Victims, Perpetrators, and Responsibility*. Revised ed. edition. Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 1999.
- Landry, Jean-Michel. « La Violence symbolique chez Bourdieu ». *Aspects sociologiques* 13, n° 1 (2016).
- « Le viol comme arme de guerre : Rapport de l'UNESCO ». *Confluences Méditerranée* 64, n° 1 (2008) : 99-104.
- Lee-Koo, Katrina. « Gender-Based Violence Against Civilian Women in Postinvasion Iraq: (Re)Politicizing George W. Bush's Silent Legacy ». *Violence Against Women* 17, n° 12 (1 décembre 2011) : 1619-1634. <https://doi.org/10.1177/1077801211436094>
- Leenders, Reinoud. « Social Movement Theory and the Onset of the Popular Uprising in Syria ». *Arab Studies Quarterly* 35, n° 3 (2013). [10.13169/arabstudquar.35.3.0273](https://doi.org/10.13169/arabstudquar.35.3.0273).
- Leiby, Michele L. « Wartime Sexual Violence in Guatemala and Peru\* ». *International Studies Quarterly* 53, n° 2 (1 juin 2009) : 445-68. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2478.2009.00541.x>.
- Leisenring, Amy. « Confronting "Victim" Discourses: The Identity Work of Battered Women ». *Symbolic Interaction* 29, n° 3 (2006) : 307-30. <https://doi.org/10.1525/si.2006.29.3.307>.
- Lessard, Geneviève, Lyse Montminy, Élisabeth Lesieux, Catherine Flynn, Valérie Roy, Sonia Gauthier, et Andrée Fortin. « Les violences conjugales, familiales et structurelles : Vers une perspective intégrative des savoirs ». *Enfances, Familles, Générations*, n° 22 (2015) : 1-26. <https://doi.org/10.7202/1031116ar>.

- Lesch, David W. « Militaires et politique étrangère en Syrie (1946-1970) : De l'indépendance à la dictature ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 124, n° 4 (20 octobre 2014) : 73-86. <https://doi.org/10.3917/vin.124.0073>.
- Letherby, Gayle. *Feminist Research in Theory and Practice*. Buckingham ; Philadelphia : Open University Press, 2003.
- Lewis, Reina. « The Harem: Gendering Orientalism ». Dans *Orientalism and Literature*, sous la direction de Geoffrey P. Nash, 166-84. Cambridge Critical Concepts. Cambridge : Cambridge University Press, 2019. <https://doi.org/10.1017/9781108614672.010>.
- Lieber, Marylène. « Violences fondées sur le genre et intersectionnalité : de la théorie à l'action publique ». Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP, Sciences Po), 2023. <https://sciencespo.hal.science/hal-04246205>.
- Lister, Charles. « The Free Syrian Army: A Decentralized Insurgent Brand. » Brookings Institution, Novembre 2016.
- Loizeau, Manon, Souad Wheidi, Annick Cojean. *Syrie, le cri étouffé*. Java Films, 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=djqLnSaAR6w>
- Macé, Éric. « Théoriser l'après-patriarcat : de l'historicité des arrangements de genre ». *Travail, genre et sociétés* 38, n° 2 (8 novembre 2017) : 175-79. <https://doi.org/10.3917/tgs.038.0175>.
- Mackenzie, Megan. « Securitizing Sex?: Towards a Theory of the Utility of Wartime Sexual Violence ». *International Feminist Journal of Politics* 12, n° 2 (1 juin 2010) : 202-21. <https://doi.org/10.1080/14616741003665250>.
- Mackey, Robert. « The Civil War in Syria: The Variety of Opposition to the Syrian Regime. » IEMED, 2013.
- MacKinnon, Catharine A. *Feminism Unmodified Discourses on Life and Law*. Harvard University Press, 1988. <https://www.hup.harvard.edu/books/9780674298743>.
- MacKinnon, Catharine A. « Rape: On Coercion and Consent ». Dans *Toward a Feminist Theory of the State*, 1989. <https://www.julietdavis.com/oldsite/WST383/rape.pdf>.
- MacKinnon, Catharine A. « The Recognition of Rape as an Act of Genocide – Prosecutor v. Akayesu ». International Criminal Court, 2008. <https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/NR/rdonlyres/AF3FA255-B1D9-4FA4-992F-56079A2DCC63/279736/ICCOTP20081027MacKinnon.pdf>.
- MacKinnon, Catharine A. « Equality ». *Daedalus* 149, n° 1 (2020) : 213-21.

- Magloire, Danièle. « La violence à l'égard des femmes : Une violation constante des droits de la personne ». *Chemins critiques*, De la violence, 5, n° 2 (2004) : 66-113.
- Maguire, Sarah. « Researching “A Family Affair”: Domestic Violence in Former Yugoslavia and Albania ». *Gender and Development* 6, n° 3 (1998) : 60-66.
- Malteser International. « D'un mouvement protestataire à l'une des plus grandes crises humanitaires de notre temps », 2022.
- Marcus, Isabel. « Reframing Domestic Violence as Terrorism or Torture ». *Faculty of Law* 67 (1 janvier 2014) : 13-24.
- Mathieu, Marie, Vanina Mozziconacci, Lucile Ruault, et Armelle Weil. « Pour un usage fort des épistémologies féministes ». *Nouvelles Questions Féministes* 39, n° 1 (23 juillet 2020) : 6-15. <https://doi.org/10.3917/nqf.391.0006>.
- Matrix Podcast. « Gendered Violence in Insurgencies: Interview with Tara Chandra », s. d. <https://live-ssmatrix.pantheon.berkeley.edu/research-article/tara-chandra/>.
- Masson, Sabine. « Le viol en temps de guerre: crime ou bavure? Avancées et résistances de la condamnation du viol contre les femmes ». *Nouvelles Questions Féministes* 20, n° 3 (1999) : 63-80.
- Maziak, Wasim, et Taghrid Asfar. « Physical Abuse in Low-Income Women in Aleppo, Syria ». *Health Care for Women International* 24, n° 4 (1 avril 2003) : 313-26. <https://doi.org/10.1080/07399330390191689>.
- McClintock, Anne. *Imperial Leather: Race, Gender, and Sexuality in the Colonial Contest*. New York, NY London : Routledge, 1995.
- Meger, Sara. « Rape of the Congo: Understanding sexual violence in the conflict in the Democratic Republic of Congo ». *Journal of Contemporary African Studies* 28, n° 2 (2010) : 119-35.
- Meger, Sara. « Toward a Feminist Political Economy of Wartime Sexual Violence: The case of the Democratic Republic of Congo ». *International Feminist Journal of Politics* 117, n° 3 (2015) : 416-34.
- Meger, Sara. « The Fetishization of Sexual Violence in International Security ». *International Studies Quarterly* 60, n° 1 (2016) : 149-59.
- Meger, Sara. « Introduction ». Dans *Rape Loot Pillage: The Political Economy of Sexual Violence in Armed Conflict*, sous la direction de Sara Meger. Oxford University Press, 2016. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780190277666.003.0001>.

- Mies, Maria. *Patriarchy and Accumulation on a World Scale: Women in the International Division of Labour*. 3e édition. London : Zed Books, 2023.
- Mohanty, Chandra. « Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourses », *Feminist Review* 30, n° 1 (1 novembre 1988) : 61-88.
- Montez, Paulina. « Women's Rights are Human Rights: CEDAW's Limits and Opportunities ». *Berkeley Journal of International Law*, 4 avril 2021. <https://www.berkeleyjournalofinternationallaw.com/post/women-s-rights-are-human-rights-cedaw-s-limits-and-opportunities>.
- Moufflet, Véronique. « Le paradigme du viol comme arme de guerre à l'Est de la République démocratique du Congo ». *Afrique contemporaine* 3, n° 227 (2008) : 119-33.
- Moschetti, Carole Olive. « Conjugal Wrongs Don't Make Rights: International Feminist Activism, Child Marriage and Sexual Relativism ». PhD thesis, The University of Melbourne, 2005. <https://hdl.handle.net/11343/39560>.
- Mousa, Daad. « Syrian Personal Status Law ». Friedrich-Ebert-Stiftung, 2018. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/beirut/14969.pdf>.
- Mugarbal, Abdulazim, Khaled Al-Terkawi, et Mohammed Said Masry. « The Economy of the Syrian Regime: Approaches and Policies 1970-2024 ». Jusoor for Center Studies, 2024.
- Mukakayumba, Édith. « Rwanda : la violence faite aux femmes en contexte de conflit armé généralisé ». *Recherches féministes* 8, n° 1 (1995): 145-54.
- Munif, Yasser. « The Syrian Revolt and the Politics of Bread ». Transnational Institute, 29 mars 2025. <https://www.tni.org/en/article/the-syrian-revolt-and-the-politics-of-bread>.
- Murray, Anne Firth. « Women's Health, Poverty, and Rights ». Dans *From Outrage to Courage*, 2ème édition., 1-23. Common Courage Press, 2013.
- Nahoum-Grappe, Véronique. « La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995 ». *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 5 (1 avril 1997). <https://doi.org/10.4000/clio.416>.
- Nahoum-Grappe, Véronique, et Jean-Jacques Yvovel. « Le viol de guerre ». *Éditions de la Sorbonne, Sociétés & Représentations*, n° 6 (1998) : 373-76.
- Nahoum-Grappe, Véronique. « Violences sexuelles en temps de guerre ». *Inflexions* 2, n° 17 (2011) : 123-38.
- Nasar, Sema. « Violence against Women, Bleeding Wound in the Syrian Conflict ». Syrie : Euro-mediterranean human rights network, novembre 2013. Consulté le 10 février 2022. <https://euromedrights.org/wp-content/uploads/2015/03/Doc-report-VAW-Syria1.pdf>.

- Nasser, Rabie, et Zaki Mehchy. « Determinants of Labor Force Participation in Syria (2001 – 2010) ». Economic Research Forum, 2012. <https://erf.org.eg/publications/determinants-labor-force-participation-syria-2001-2010/>.
- Naqvi, Yasmin. « Emploi d'armes chimiques en Syrie : La ligne rouge a été franchie et que faire maintenant ? » *Revue internationale de la Croix Rouge* 99 (2017). [https://international-review.icrc.org/sites/default/files/reviews-pdf/2023-11/5-YASMIN%20NAVQI-CONFLIT%20SYRIE\\_906\\_inter.pdf](https://international-review.icrc.org/sites/default/files/reviews-pdf/2023-11/5-YASMIN%20NAVQI-CONFLIT%20SYRIE_906_inter.pdf).
- Nordås, Ragnhild, et Dara Kay Cohen. « Conflict-Related Sexual Violence ». *Annual Review of Political Science* 24, n° 1 (2021) : 193-211. <https://doi.org/10.1146/annurev-polisci-041719-102620>.
- Nordstrom, Carolyn. *Shadows of War: Violence, Power, and International Profiteering in the Twenty-First Century*. Berkeley : University of California Press, 2004.
- Office for the Coordination of Humanitarian Affairs. « Humanitarian Needs Overview: Syrian Arab Republic ». OCHA. 22 décembre 2022. <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/2022-humanitarian-needs-overview-syrian-arab-republic-february-2022>
- Organisations des Nations Unies. « Le maintien de l'État d'urgence en place en Syrie depuis 38 ans vivement critiqué par les experts du comité des droits de l'Homme », 30 mars 2001. <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2009/10/default-title-166>
- Organisations des Nations Unies. *Glossaire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles*, deuxième édition. ONU. Juillet 2017.
- Organisation des Nations Unies Femmes. « Syrian Arab Republic ». ONU Femmes, 2004. <https://www.un.org/womenwatch/daw/Review/responses/SYRIAN-ARAB-REPUBLIC-English.pdf>.
- Otto, Diane, et Gina Heathcote. « Rethinking Peacekeeping, Gender Equality and Collective Security: An Introduction ». Dans *Rethinking Peacekeeping, Gender Equality and Collective Security*. Palgrave Macmillan London, 2014. <https://link.springer.com/book/10.1057/9781137400215>.
- Oxfam. « Échec coupable en Syrie : Évaluation de l'impact des résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU sur la protection et l'Aide aux civils en Syrie ». Syrie : Oxfam, 2015. <http://www.france-handicap-info.com/images/Dossier-PDF/Annee-2015/Du-01-01-2015-au-30-06-2015/2015.03.16.Rapport%20Echec%20Coupable%20en%20Syrie.pdf>.
- Oxfam International. « Les droits des femmes, premières victimes des conflits », 25 mai 2022. <https://www.oxfam.org/fr/les-droits-des-femmes-premieres-victimes-des-conflits>.
- Paillé, Pierre, et Alex Mucchielli. « Chapitre 11 - L'analyse thématique ». Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 231-314. Armand Colin, 2012. <https://shs->

[Cairn-info.proxybiblio.uqo.ca/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200249045-page-231](http:// Cairn-info.proxybiblio.uqo.ca/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200249045-page-231).

- Paillé, Pierre, et Alex Mucchielli. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin, 2012. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01>.
- Palazzo, Chiara. « Syrian Conflict: Bashar Al-Assad's Female Fighters, in Pictures ». *The Telegraph*, 23 mars 2015. <https://www.telegraph.co.uk/news/picturegalleries/worldnews/11489803/Syrian-conflict-Bashar-al-Assads-female-fighters-in-pictures.html>.
- Parini, Lorena. « Le concept de genre : Constitution d'un champ d'analyse, controverses épistémologiques, linguistiques et politiques ». *Socio-logos . Revue de l'association française de sociologie*, n° 5 (13 avril 2010). <https://doi.org/10.4000/socio-logos.2468>.
- Pateman, Carole. *The Sexual Contract*. 1st edition. Stanford, Calif : Stanford University Press, 1988.
- Picard, Élisabeth. « V - La Syrie de 1946 à 1979 ». Dans *La Syrie d'aujourd'hui*, sous la direction de André Raymond, 143-84. Connaissance du monde arabe. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1980. <https://doi.org/10.4000/books.iremam.733>.
- Picard, Elizabeth. « Syrie : La coalition autoritaire fait de la résistance ». *Politique étrangère* Hiver, n° 4 (2005) : 755-68. <https://doi.org/10.3917/pe.054.0755>.
- Pichon, Frédéric. « La Syrie, quel enjeu pour la Russie ? » *Politique étrangère*, n° 1 (27 mars 2013) : 107-18. <https://doi.org/10.3917/pe.131.0107>.
- Pichon, Frédéric. *Syrie : Une guerre pour rien*. Paris : Les éditions du CERF, 2017.
- Pierret, Thomas. « La révolution syrienne : morphologie d'une militarisation ». *Les Cahiers de l'Orient* 107, n° 3 (2012): 75. <https://doi.org/10.3917/lcdlo.107.0075>
- Porter, Lizzie. « Raped, Shamed, Surviving: The Legacy of War for Syria's Women ». *The National*, 27 juin 2018. <https://www.thenationalnews.com/world/mena/raped-shamed-surviving-the-legacy-of-war-for-syria-s-women-1.744578>.
- Pouzol, Valérie. « Jules Falquet : Pax neoliberalia. Perspectives féministes sur (la réorganisation de) la violence ». *Nouvelles Questions Féministes* 36, n° 2 (2017) : 133-36. <https://doi.org/10.3917/nqf.362.0133>.
- Quiades, Ismael. « Le massacre de Hama - février 1982 ». SciencesPo, 12 octobre 2009. <https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/le-massacre-de-hama-fa-vrier-1982.html>.

- Raday, Frances. « Gender and Democratic Citizenship: The Impact of Cedaw ». *International Journal of Constitutional Law* 10, n° 2 (2012) : 512-30.
- Radio Canada. « La guerre en Syrie a fait plus de 528 500 morts en près de 14 ans, selon l'OSDH », 1 janvier 2025. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2130152/guerre-syrie-plus-528500-morts-14-ans-osdh>.
- Rendu Loisel, Anne-Caroline. « Chapitre 4. Cris de joie, cris de deuil : Lorsque l'émotion intime se fait cri communautaire ». Dans *Les Chants du monde : Le paysage sonore de l'ancienne Mésopotamie*, 93-126. Tempus. Toulouse : Presses universitaires du Midi, 2016. <https://doi.org/10.4000/books.pumi.12597>.
- Refworld. « Women's Rights in the Middle East and North Africa - Syria ». Consulté le 13 février 2025. <https://www.refworld.org/reference/countryrep/freehou/2005/en/50728>.
- Ricci, Sandrine. *Avant de tuer les femmes, vous devez les violer ! Rwanda : rapports de sexe et génocide des Tutsi*. Paris Québec : SYLLEPSE, 2019.
- Rogers, Tessa Berenson. « New Report Details ISIS's Harrowing Sexual Violence Toward Yezidi Women ». *Time*, 23 décembre 2014. <https://time.com/3644943/yezidi-iraq-isis-sexual-violence/>.
- Roptin, Jacky. « Des viols de guerre à la violence sexuelle comme terreur ». *Mémoires* 2, n° 75 (23 novembre 2019) : 5-7.
- Roucaïrol, Anne-Marie. « Du viol comme arme de guerre ». *La Pensée* 4, n° 404 (2020) : 80-92.
- Rousselot, Philippe. « Le viol de guerre, la guerre du viol ». *Inflexions* N° 38, n° 2 (2018) : 23-35.
- Sallon, Hélène. En Syrie, l'inquiétante disparition de femmes alaouites. *Le Monde*, 28 avril 2025. [https://www.lemonde.fr/international/article/2025/04/28/en-syrie-l-inquietante-disparition-de-femmes-alaouites\\_6600966\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2025/04/28/en-syrie-l-inquietante-disparition-de-femmes-alaouites_6600966_3210.html)
- Salmona, Muriel. *Violences sexuelles : Les 40 questions-réponses incontournables*. Paris : Dunod, 2021.
- Samuel, Kumudini, Claire Slatter, et Vagisha Gunasekara. *Économie politique des conflits et de la violence à l'égard des femmes : Cas du Sud*. Fiji : DAWN, 2024. [https://www.dawnfeminist.org/wp-content/uploads/2024/06/PECbook\\_French-Final-Version.pdf](https://www.dawnfeminist.org/wp-content/uploads/2024/06/PECbook_French-Final-Version.pdf).
- Sarkis Fernández, Diana. « Le devenir controversé des femmes syriennes. Regards croisés sur le travail, le mariage et la domesticité ». *Nouvelles Questions Féministes* 27, n° 3 (2008) : 42-56. <https://doi.org/10.3917/nqf.273.0042>.

- Sauvage, Grégoire. « Répression en Syrie : Aloïs Brunner, le criminel de guerre nazi au service du clan Assad ». *France 24*, 11 décembre 2024, sect. Moyen-orient. <https://www.france24.com/fr/moyen-orient/20241211-r%C3%A9pression-syrie-alois-brunner-criminel-de-guerre-nazi-au-service-du-clan-assad-hafez>.
- Schneider, Tobias, et Inji El Bakry. « The Last Straw: How Chemical Weapons Impact Women and Break Communities ». Global Public Policy Institute, février 2021. <https://chemicalweapons.gppi.net/analysis/the-last-straw-gender/#start>.
- Scott, Joan. « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique ». Dans *Le genre : un outil nécessaire : Introduction à une problématique*, par Jeanne Bisilliat et Christine Verschuur, 41-67. Genève, Paris : L'Harmattan, 2000. <https://books.openedition.org/iheid/5333?lang=fr#:~:text=Le%20genre%20est%2C%20selon%20cette,aux%20femmes%20et%20aux%20hommes>.
- Seale, Patrick. *Asad: The Struggle for the Middle East*. University of California Press, 1989.
- Seif, Joumana, et Wejdan Nassif. « Words Against Silence ». Syrian Center for Legal Studies and Researches, 8 mars 2020. <https://sl-center.org/language/en/2020/03/words-against-silence/>.
- Seifert, Ruth. « The Second Front: The Logic of Sexual Violence in Wars ». *Women's Studies International Forum*, Links Across Differences: Gender, Ethnicity, and Nationalism, 19, n° 1 (1 janvier 1996) : 35-43. [https://doi.org/10.1016/0277-5395\(95\)00078-X](https://doi.org/10.1016/0277-5395(95)00078-X).
- Shama, Maha Abu. « Mariage précoce et harcèlement des réfugiées syriennes en Jordanie ». Amnesty International, 5 septembre 2013. <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2013/09/early-marriage-and-harassment-of-syrian-refugee-women-and-girls-in-jordan/>.
- Simm, Gabrielle. « Queering Cedaw? Sexual Orientation, Gender Identity and Expression and Sex Characteristics in International Human Rights Law ». *Griffith Law Review* 29, n° 3 (2 juillet 2020) : 374-400. <https://doi.org/10.1080/10383441.2020.1891608>.
- Simonetti, Ilaria. « Violence (et genre) ». Dans *Encyclopédie critique du genre*, 830-40. Hors collection Sciences Humaines. La Découverte, 2021.
- Singh, Ajita, Nabila El-Bassel, Neeraj Kaushal, Melissa Meinhart, Jennifer Komos Hartmann, Trena Mukherjee, Maysa' Khadra, Ruba Jaber, Raeda Al-Qutob, et Anindita Dasgupta. « Financial Dependence and Intimate Partner Violence (ipv) Among Married Syrian Refugee Women Living in Non-Camp Settings in Jordan ». *Journal of Global Health Reports* 6 (13 mars 2022). <https://doi.org/10.29392/001c.33049>.
- Singh, Gurdeep. « The Social Construction of Gender: An exploration of Judith Butler's Ideas ». *International Research Journal of Education and Technology* 6, n° 3 (2024). <https://www.irjweb.com/The%20Social%20Construction%20of%20Gender%20An%20exploration%20of%20Judith%20Butler%E2%80%99s%20Ideas.pdf>.

- Sjoberg, Laura. *Gender, Justice, and the Wars in Iraq: A Feminist Reformulation of Just War Theory*. Rowman Littlefield, 2006. <https://rowman.com/ISBN/9780739116104>.
- Sjoberg, Laura. « From Where We Stand: War, Women's Activism and Feminist Analysis ». *Feminist Review* 92, n° 1 (1 juillet 2009) : 180-82. <https://doi.org/10.1057/fr.2009.14>.
- Stark, Lindsay, Les Roberts, Gary Yu, Timothy M. Tan, Aishwarya Nagar, et Alastair Ager. « Evaluating the Reliability and Validity of Secondary Reporting to Measure Gender-Based Violence in Conflict and Disaster ». *Conflict and Health* 14, n° 1 (6 août 2020). <https://doi.org/10.1186/s13031-020-00301-0>.
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale. *Recueil des Traités* 2187, no. 38544, art. 7. Nations Unies, 17 juillet 1998.
- Swaine, Aisling. « Beyond Strategic Rape and Between the Public and Private: Violence Against Women in Armed Conflict ». *Human Rights Quarterly* 37, n° 3 (2015): 755-86.
- Synaps. « L'âpre bataille des femmes syriennes pour l'égalité ». *Orient XXI*, 31 août 2022. <https://orientxxi.info/magazine/la-revolution-tranquille-des-femmes-dans-la-syrie-d-apres-guerre,5832>.
- Syria TV. *Lula Al-Agha a été arrêtée et agressée devant son mari*. YouTube : Syria TV, 2019.
- Syria TV. *Son mari l'a dénoncée aux forces de sécurité... et elle a été arrêtée et soumise aux pires formes de torture, y compris le viol !* YouTube : Syria TV, 2018.
- Syrian Network for Human Rights. « Sexual Abuse: "A Scar of a Lifetime" Rape in Syrian Security Branches: Seven Raped Women in Hama Security Branch ». SNHR, 24 juin 2015. Consulté le 28 janvier 2022. [https://sn4hr.org/wp-content/pdf/english/Sustained\\_shame\\_en.pdf](https://sn4hr.org/wp-content/pdf/english/Sustained_shame_en.pdf).
- Syrian Network for Human Rights. « International Women's Day, a Comment from Syria », mars 2017. <https://snhr.org/blog/2017/03/08/34696/>.
- Syrian Network for Human Rights. « 27,226 Females Have been Killed in Syria since March 2011 ». *SNHR*, 25 novembre 2018, sect. Report. <https://sn4hr.org/blog/2018/11/25/52880/>.
- Syrian Network for Human Rights. « On International Women's Day: Nearly 9,264 Women Still Arrested/Forcibly Disappeared, and Targeted Due to their Work ». The Syrian Network for Human Rights, 8 mars 2021. Consulté le 28 janvier 2022. [https://sn4hr.org/wp-content/pdf/english/On\\_International\\_Womens\\_Day\\_approximately\\_9264\\_women\\_are\\_still\\_under\\_arrest\\_enforced\\_disappearance\\_and\\_targeting\\_women\\_for\\_their\\_work\\_en.pdf](https://sn4hr.org/wp-content/pdf/english/On_International_Womens_Day_approximately_9264_women_are_still_under_arrest_enforced_disappearance_and_targeting_women_for_their_work_en.pdf).
- Syrian Network for Human Rights. « International Day for the Elimination of Violence Against Women: Tenth Annual Report on Violations against Females in Syria Mostly at the Hands of the Syrian Regime ». SNHR, 25 novembre 2021. Consulté le 28 janvier 2022.

[https://sn4hr.org/wp-content/pdf/english/International\\_Day\\_for\\_the\\_Elimination\\_of\\_Violence\\_Against\\_Women\\_Tenth\\_Annual\\_Report\\_on\\_Violations\\_en.pdf](https://sn4hr.org/wp-content/pdf/english/International_Day_for_the_Elimination_of_Violence_Against_Women_Tenth_Annual_Report_on_Violations_en.pdf).

Syrian Network for Human Rights. « Widespread Violations Committed by the Syrian and Iranian Regimes against Daraa after Taking Control Over It in July 2018 to Crush Any Opposition to the Syrian Regime ». SNHR, 2021.

Syrian Network for Human Rights. « On the International Day for the Elimination of Violence against Women: SNHR's 12th Annual Report on Violations Against Females in Syria », 2023. <https://snhr.org/blog/2023/11/25/on-the-international-day-for-the-elimination-of-violence-against-women-snhrs-12th-annual-report-on-violations-against-females-in-syria/>.

Syrian Network for Human Rights. « The 10th Anniversary of Two Ghoutas Attack: The Largest Chemical Weapons Attack by the Syrian Regime on Syrian Citizens ». SNHR, 20 août 2023.

Syrian Network for Human Rights. « SNHR's Eighth Annual Report on the Most Notable Violations by Russian Forces Since the Launch of Russia's Military Intervention in Syria on September 30, 2015 ». Syrian Network for Human Rights, 28 septembre 2023. <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/snhrs-eighth-annual-report-most-notable-violations-russian-forces-launch-russias-military-intervention-syria-september-30-2015>.

Syrian Network for Human Rights. « Record of Arbitrary Arrests », 30 août 2024. <https://snhr.org/blog/2024/08/30/record-of-arbitrary-arrests1/>.

Syrian Observatory for Human Rights. « SOHR Booklet ». Syrie : SOHR, 2021. Consulté le 28 janvier 2022. <https://www.syriahr.com/en/wp-content/uploads/2022/01/%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B1%D8%B5%D8%AF-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D9%88%D8%B1%D9%8A-2021-En.pdf>.

Syrians for Truth & Justice. « How Violence Against Women Written into Syrian Laws and Society? » STJ, novembre 2021. <https://stj-sy.org/wp-content/uploads/2021/11/Violence-Against-Women-in-Syrian-Law-.pdf>.

Tabutin, Dominique, et Bruno Schoumaker. « La démographie du monde arabe et du Moyen-Orient des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique ». *Population* 60, n° 5-6 (2005) : 611-724. <https://doi.org/10.3917/popu.505.0611>.

Taha, Zakaria. « La population rurale et le Baath sous le régime autoritaire de Hafez et Bachar al-Assad en Syrie. Clientélisation et marginalisation ». *Les Cahiers d'EMAM*, n° 22 (30 janvier 2014) : 117-27. <https://doi.org/10.4000/emam.624>.

Taha, Zakaria. « La situation juridique de la femme syrienne ou l'émancipation au prisme du politique : un statut fragile et minorisant ». *Maghreb - Machrek* 2, n° 236 (2018) : 25-42. <https://doi.org/10.3917/machr.236.0025>.

- Tejel, Jordi. « Les paradoxes du printemps kurde en Syrie ». *Politique étrangère*, n° 2 (2 juillet 2014) : 51-61. <https://doi.org/10.3917/pe.142.0051>.
- Telep, Suzie. « Racialisation ». *Langage et société*, Hors série (2021) : 289-292. <https://doi.org/10.3917/l.s.hs01.0290>.
- The Carter Center. « Les Femmes dans Daesh : Décomposer la dynamique complexe des genres dans la propagande de recrutement de Daesh », février 2017. [https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/peace/conflict\\_resolution/countering-isis/women-in-daesh-report\\_final\\_fr.pdf](https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/peace/conflict_resolution/countering-isis/women-in-daesh-report_final_fr.pdf).
- The Tahrir Institute for Middle East Policy. « Violence Against Women in Detention », 2017. <https://timep.org/syrias-women/violence-against-women/violence-against-women-in-detention/>.
- Therme, Clément. « L’Iran et ses relations avec la Syrie : Des intérêts stratégiques convergents. » *Confluences Méditerranée* 89, n° 2 (2014).
- Tompkins, Tamara. « Prosecuting Rape as a War Crime: Speaking the Unspeakable ». *Notre Dame Law Review* 70, n° 4 (1 juin 1999).
- True, Jacqui. « The Political Economy of Violence Against Women: A Feminist International Relations Perspective ». *Australian Feminist Law Journal* 32, n° 1 (2010) : 39-59.
- True, Jacqui. *The Political Economy of Violence Against Women*. Oxford University Press, 2012.
- True, Jacqui, et Sara E. Davies. « Reframing Conflict-Related Sexual and Gender-Based Violence: Bringing Gender Analysis Back In ». *Security Dialogue* 46, n° 6 (2015) : 495-512.
- Turshen, Meredith. « The Political Economy of Violence against Women During Armed Conflict in Uganda ». *Social Research* 67, n° 3 (2000) : 803-24.
- United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights. « Study on Sexual Violence Against Men and Boys in the Syria Crisis ». UNHCR, 2017. Consulté le 28 janvier 2022. <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/60864>.
- United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights. « Behind the Data: Recording Civilian Casualties in Syria », 11 mai 2023. <https://www.ohchr.org/en/stories/2023/05/behind-data-recording-civilian-casualties-syria>.
- United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights. « Syria Refugee Crisis Explained », 13 mars 2025. <https://www.unrefugees.org/news/syria-refugee-crisis-explained/>.
- United Nations Population Fund. « Unbroken: Stories of Syrian Adolescent Girls ». UNFPA, 2021. Consulté le 23 septembre 2021.

<https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/whole-of-syria/document/2019-syrian-arab-republic-humanitarian-response-plan>.

United Nations Population Fund. « République arabe syrienne ». Fonds des Nations unies pour la population, 1 novembre 2024. <https://www.unfpa.org/fr/syrie>.

United Nations Population Fund. « Voices from Syria 2024: Assessment Findings of the Humanitarian Needs Overview ». Fonds des Nations unies pour la population, 10 novembre 2024. Consulté le 11 novembre 2024. <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/voices-syria-2024-assessment-findings-humanitarian-needs-overview>.

United Nations Children's Fund. « Every Day Counts Children of Syria Cannot Wait Any Longer », 2022. <https://www.unicef.org/syria/every-day-counts#:~:text=In%202022%2C%2014.6%20million%20people,in%20the%20past%20year%20alone>.

Van Dam, Nikolaos. *Destroying a Nation: The Civil War in Syria*. New York : I.B Tauris, 2017.

Velásquez Nimatuj, Irma Alicia. « Struggles and Obstacles in Indigenous Women's Fight for Justice in Guatemala ». *Portal* 8, n° 11 (2016) : 23-26.

Vergès, Françoise. *Un féminisme décolonial*. Paris : La Fabrique, 2019.

Walby Sylvia. *Theorizing Patriarchy*. Oxford : Basil Blackwell, 1990.

Wasinski, Christophe. « « Tabou chimique » et conflit en Syrie ». *Cultures & Conflits* Forum (25 avril 2014). <https://doi.org/10.4000/conflits.18815>.

Watson, Ben. « Weapons of the Syrian War: Tanks ». *Defense One*, 19 juillet 2019. <https://www.defenseone.com/ideas/2016/07/weapons-syrian-war-tanks/129621/>.

Wedden, Lisa. *Ambiguities of Domination: Politics, Rhetoric, and Symbols in Contemporary Syria*. The University of Chicago Press, 2015.

Wood, Elisabeth Jean. « Rape as a Practice of War: Toward a Typology of Political Violence ». *Politics & Society* 46, n° 4 (1 décembre 2018) : 513-37. <https://doi.org/10.1177/0032329218773710>.

Young, Iris. « Le genre, structure sérielle : Penser les femmes comme un groupe social ». *Recherches féministes* 20, n° 2 (2007) : 7-36. <https://doi.org/10.7202/017604ar>.

Youssef, Farah. « Examining Chemical Weapons Attacks in Syria through a Gendered Lens ». *Arab Reform Initiative*, 28 août 2023. <https://www.arab-reform.net/publication/examining-chemical-weapons-attacks-in-syria-through-a-gendered-lens/>.

Yüksel, Engin. « Strategies of Turkish Proxy Warfare in Northern Syria ». Clingendael Institute, 2019. <https://www.clingendael.org/pub/2019/strategies-of-turkish-proxy-warfare-in-northern-syria/3-turkey-and-the-armed-syrian-opposition-salafi-jihadist-groups/>.

Zurbriggen, Eileen L. « Rape, War, and the Socialization of Masculinity: Why Our Refusal to Give up War Ensures That Rape Cannot Be Eradicated ». *Psychology of Women Quarterly* 34, n° 4 (2010) : 538-49. <https://doi.org/10.1111/j.1471-6402.2010.01603.x>.